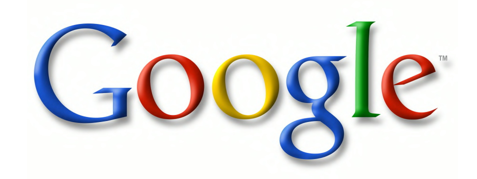






ŒUVRES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

D'ARMAND CARREL

TOME II.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

ŒUVRES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

D'ARMAND CARREL

MISES EN ORDRE, ANNOTÉES ET PRÉCÉDÉES

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR

PAR M. LITTRÉ

DE L'INSTITUT,

ET

M. PAULIN

ANCIEN GÉRANT DU NATIONAL.

TOME DEUXIÈME.

PARIS

LIBRAIRIE DE F. CHAMEROT

RUE DU JARDINET, 13.

1857

OEUVRES POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES.

[L'année 1830 était finie, et, avec elle, le procès des ministres de Charles X, procès qui n'avait pas été sans danger pour la nouvelle monarchie. Jusque-là le *National*, tout en gourmandant parfois le gouvernement, l'avait soutenu. Mais, avec l'année 1831 qui commence ici, l'attitude changea. Deux grands points décidèrent la dissidence : le premier, c'est que le gouvernement ferait de vains efforts pour conserver la paix, qu'une coalition se reformerait contre lui, et que la guerre étant inévitable, il était urgent de s'y préparer et, au besoin, d'en prendre l'initiative ; le second, c'est qu'il fallait soutenir, non-seulement la Belgique, ce qui était en effet le projet du gouvernement, mais aussi la Pologne et l'Italie, ce qui ne fut pas fait. La suite, quant au premier point, prouva que la guerre pouvait être évitée ; et la paix est toujours un grand bienfait. Quant au second, une politique favorable à la Pologne et à l'Italie n'ayant pas été tentée, on ne peut dire ce qu'il en fût advenu. Mais, à partir de ce moment, la polémique du *National* fut, durant tout le cours de 1831, inspirée par un esprit ardent d'opposition, sans cependant mettre en question l'établissement monarchique de juillet. C'est en dehors du parti républicain, alors renaissant, que cette opposition s'exerce ; et les questions sociales qui surgirent peu après n'y jettent encore que quelque reflet.]

[La charte de 1814 avait un article 14 sur lequel tous les préliminaires du coup d'État et de la révolution de juillet avaient roulé, et qui paraissait réserver au roi la faculté de suspendre ou de modifier la constitution. En un sens opposé, quand les républicains commencèrent à s'agiter, le parti conservateur et le *Journal des Débats* demandèrent s'il y avait dans la nouvelle constitution un article 14 populaire.]

1er janvier 1831.

Lorsque le défenseur de M. Chantelauze hasarda en présence de la cour des pairs l'opinion purement philosophique qu'il y avait, au fond de toutes les conventions humaines appelées constitution, une puissance inconnue et non définie, qui, tôt ou tard, devait les briser, il ne prétendit point émettre une doctrine politique. Il avait à défendre une tête menacée de mort, et il faisait à la conscience des juges cette question redoutable : « Êtes-vous bien sûrs que la charte octroyée par Louis XVIII était susceptible de vivre plus de quinze ans? Êtes-vous bien sûrs que l'instant fatal n'était pas arrivé pour elle? Croyez-vous qu'il ait été donné aux hommes de faire des constitutions éternelles, et qu'il n'y ait pas dans toutes une cause de destruction qui éclate infailliblement quand le temps en est venu? » Ces questions, amenées avec un grand art, posées avec l'autorité d'un orateur qui se sentait déjà maître de son auditoire, et revêtues de toute la poésie d'expression et d'images que comportait une si haute thèse philosophique, durent faire et firent en effet une grande impression sur la cour. M. Cousin, mêlant les enseignements de l'histoire à ceux de la philosophie, dans ses belles leçons de la Sorbonne, a plus d'une fois hardiment déchiré les voiles qui couvraient

des vérités de ce genre. Un philosophe peut se complaire à envisager de haut la vanité des conventions humaines ; un avocat peut tirer en faveur de son client grand parti de ces retours humiliants de l'humanité sur elle-même. Mais ce qui, dans une leçon de philosophie ou dans un plaidoyer, peut passer pour une vérité de l'ordre le plus général et le plus élevé, serait absurde dans une constitution écrite. Nous ne croyons pas que M. Cousin ou M. Sauzet, appelé à délibérer une constitution, voulussent y mettre un article 14, par la raison que rien de ce que nous faisons ne saurait durer éternellement, et qu'une constitution porte philosophiquement en elle la cause qui la détruira un jour.

Le *Journal des Débats* entreprend aujourd'hui gravement de démontrer qu'un article 14 au profit de la souveraineté nationale, renverserait aussi bien la constitution qu'un article 14 au profit du droit divin. Il n'y a qu'un journal tout nouvellement arrivé à l'opinion que la charte octroyée était mauvaise, comme renfermant un article 14, qui puisse discuter sérieusement une pareille futilité. Quels sont donc ceux que le *Journal des Débats* prétend instruire? Ceux qu'il appelle quelquefois les anarchistes, les factieux, les républicains? Nous ne savons pas où se trouvent précisément aujourd'hui ces trois classes de personnes ; mais les républicains, s'il y en a, savent probablement aussi bien que le *Journal des Débats*, qu'une constitution suspendue, mise en question par un de ses articles, serait une chose fort ridicule. Les républicains qui se sont essayés dans l'Amérique du Nord à faire des constitutions, n'y ont pas mis, que nous sachions, d'ar-

ticle 14 ; seulement ils ont réglé le mode suivant lequel la constitution serait revisée, quand un besoin nouveau ou un progrès quelconque de la société l'exigerait. Les constitutions progressives n'ont pas besoin d'article 14 ; mais les constitutions stationnaires, comme la charte de 1814, en ont besoin.

Nous sommes de ceux à qui le *Journal des Débats* paraît vouloir faire la leçon sur le danger d'un article 14 qui mettrait la constitution de 1830 à la discrétion du premier caprice populaire. Ce journal ayant pour habitude fort prudente de ne jamais faire savoir à qui il s'adresse, on peut se tromper en prenant pour soi ce qui appartient à d'autres dans ses accusations journalières, comme aussi on peut ne pas se reconnaître dans celles de ses invectives au-dessus desquelles on se croit, et qu'il est incapable de se permettre, vis-à-vis de personne, autrement que d'une manière détournée, confuse et facile à dénier ; à tort ou à raison, enfin, nous nous croyons de ceux à qui le *Journal des Débats* veut apprendre le danger d'un article 14 laissé à la merci d'un pouvoir quelconque.

Le *Journal des Débats* pourra se souvenir que sous le dernier gouvernement nous eûmes un procès pour avoir soutenu précisément la doctrine qu'il développe aujourd'hui, pour avoir soutenu que le pouvoir supérieur et antérieur à la charte, introduit dans la constitution par l'article 14, ne pouvait appartenir à personne. Il s'agissait alors, non pas du pouvoir extra-légal des masses, mais du pouvoir extra-légal de l'antique légitimité, et sans doute le *Journal des Débats* n'était pas de notre avis sur le danger de l'article 14 monar-

chique, car nous fûmes condamnés, et notre courageux confrère eut la générosité d'ajouter, à la peine portée par le tribunal, son blâme, bien plus accablant pour nous; il nous traita d'imprudents, de malveillants; nous avions soulevé une question dangereuse, inopportune. Quel danger y avait-il à un article 14? Il avait déjà sauvé trois ou quatre fois la monarchie! Bien que condamnés, nous continuâmes la lutte contre les journaux du ministère Polignac, qui nous répondaient en citant certains articles de journaux écrits il y a peu d'années. Le *Journal des Débats* peut s'en souvenir.

Le *Journal des Débats* n'a donc rien à nous apprendre sur le danger des articles 14. Nous voyons avec plaisir que ce que nous en disions nous-mêmes sous le dernier gouvernement, et alors avec danger, lui a profité, et qu'il est aujourd'hui de l'opinion que nous professions alors. Nous sommes restés ce que nous étions; nous ne voulons pas plus d'article 14 ultra-démocratique que nous ne voulions d'article 14 ultra-jésuitique. Nous combattrions la doctrine d'un nouvel article 14 si quelqu'un la soutenait; mais nous ne la voyons nulle part, et nous n'avons aucun intérêt à calomnier les hommes qui ne voulaient pas de Charles X et qui ne veulent pas de la quasi-légitimité. (*National.*)

[La Belgique avait chassé les Hollandais; la Pologne, les Russes; l'Italie allait s'agiter. Le gouvernement français était décidé à protéger la Belgique, mais à laisser la Pologne et l'Italie à leur sort; la Russie l'était à reprendre la Pologne, l'Autriche

à comprimer l'Italie et la Prusse à aider ses alliés. Mais le parti démocratique en France n'acceptait pas sans colère ce délaissement.]

8 janvier 1831.

Décidément, qu'entendons-nous par le principe de la *non-intervention ?* Quelle différence y a-t-il entre intervenir dans les affaires d'un pays ou n'y pas intervenir? C'est ce que l'on se demande après avoir lu le protocole signé par les ambassadeurs des cinq grandes puissances, et les aveux auxquels a donné lieu la discussion dans le congrès belge. Un homme simple vous dirait que ne pas intervenir dans les affaires d'un pays, c'est le laisser se constituer, s'établir, se gouverner, se perdre, si l'on veut, à sa fantaisie, sans avoir le moindre avis à prendre, le plus petit compte à rendre à personne. Mais ce n'est pas ainsi que la diplomatie l'entend, et, s'il n'y avait pas une manière d'entendre les choses autre que celle qui vient d'abord à l'esprit des gens droits, que serait-ce que la diplomatie? A quoi servirait d'avoir appris pendant cinquante ans de sa vie à éplucher des mots dans les chancelleries et les ambassades?

Ne pas intervenir, en langage diplomatique, signifie aussi clairement que possible intervenir. On dit à une nation, quand elle n'est pas de force à faire respecter le véritable sens des mots : Nous vous accordons le principe de la non-intervention; mais vous conviendrez avec nous de la justice des restrictions qu'il est de nos intérêts d'y apporter. Nous n'interviendrons pas dans vos affaires, mais c'est à la condition que vous ne ferez rien qui nous déplaise ou nous inquiète; nous vous laisserons choisir la forme de gouvernement qui vous con-

viendra, mais c'est à condition que votre choix ne sera pas d'un mauvais exemple pour nos peuples, qui, Dieu merci ! ne sont pas encore insurgés. Et puis viennent les convenances particulières de chaque voisin : celui-ci vous abandonne tout ce qui ne le gêne point personnellement; mais il y en a un toujours prêt à trouver mauvais, pour son compte, tout ce que les autres étaient disposés à vous passer. C'est tout à fait le cas de la malheureuse Belgique.

Les cinq puissances reconnaissent toutes « que l'amal» game complet et parfait qu'elles avaient voulu opérer » entre la Hollande et la Belgique n'a pu s'effectuer. » Voilà, non pas le principe, mais la cause, le motif historique de la révolution belge reconnu. C'était vraiment la peine de travailler quatre mois pour faire entre cinq diplomates, cinq fortes têtes, cette belle découverte.

Maintenant la Belgique, séparée de la Hollande par la force des choses, aura le droit de disposer d'elle-même ; on ne formera pas une coalition européenne pour la faire rentrer sous le joug de la Hollande et rajeunir de quinze ans l'Europe. Ce n'est pas là l'expression bien franche du principe de la non-intervention ; mais au fond c'est la même chose, puisque l'intervention consistait à envahir l'Italie et l'Espagne pour les faire rentrer dans la condition à laquelle les traités de 1815 les avaient condamnées. On n'envahira donc pas la Belgique, parce qu'elle s'est séparée de la Hollande. Les ambassadeurs des cinq grandes puissances sont d'accord aussi sur ce point.

Mais viennent les restrictions :

1° Les cinq grandes puissances veulent retrouver, dans la future existence de la Belgique, les mêmes garanties de stabilité et de paix qu'elles avaient cherchées dans l'amalgame de la Hollande et de la Belgique. Stabilité et paix, en langage du congrès de Vienne, cela veut dire consentement éternel des peuples au joug des principes monarchiques purs. Ce beau résultat n'a pu être atteint par les arrangements de Vienne, c'est à la Belgique à l'assurer désormais par la manière dont elle réglera ses destinées. La chose n'est pas facile; il faudra bien conseiller et pousser un peu la Belgique, c'est-à-dire intervenir dans ses affaires; mais le principe ploiera plutôt que la volonté des souverains.

2° La Belgique, unie à la Hollande, avait sa part des devoirs européens de ce royaume et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les puissances. La Belgique, séparée de la Hollande, n'est pas pour cela affranchie de ses devoirs européens, disent les cinq grandes puissances. Ces devoirs, quels sont-ils? Le premier de tous, c'était de recevoir la loi de l'ancienne sainte-alliance, et d'être toujours pour les principes des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg contre l'opinion française. Le roi des Pays-Bas s'en acquittait à merveille. Il faudra que la Belgique émancipée y vienne aussi, ou bien, sans doute, on l'y forcerait. C'est l'avis des ambassadeurs des cinq grandes puissances, y compris celui de la France. Louis-Philippe n'était pourtant pas du nombre des potentats représentés au congrès de Vienne; mais le représentant de la royauté restaurée était alors M. de Talleyrand, et c'est encore M. de Talleyrand qui stipule. C'était la légitimité qui signait à Vienne

au commandement des puissances, c'est la quasi-légitimité qui signe aujourd'hui le protocole de Londres, et reconnaît formellement, au nom de notre glorieuse révolution, les bases du traité de Vienne. Rien n'est changé, pas plus au dehors qu'au dedans.

Supposez maintenant que le principe de la non-intervention ne soit pas entièrement étouffé par les deux premières restrictions, viennent les réserves de S. M. le roi des Pays-Bas (car c'est toujours ainsi que la diplomatie nomme le roi de Hollande) et de la Confédération germanique au sujet du grand-duché de Luxembourg. Nous nous étions attendus bonnement à voir trancher la question du grand-duché dans les conférences de Londres; nous pensions que c'était de cela qu'on s'occupait depuis quatre mois; car, tant qu'il n'est pas dit si le duché de Luxembourg est prussien ou belge, il n'y a rien de fait, rien de réglé sur le reste : toute la difficulté est en ce point. C'est à la différence de sentiment entre les Belges et l'Europe au sujet du grand-duché, que ce sont arrêtées les affaires il y a plusieurs mois, et il y aura paix ou guerre, suivant qu'on parviendra ou ne parviendra pas à faire renoncer la Belgique à ses prétentions. Cependant les cinq diplomates ont mis prudemment le grand-duché hors de cause. On verra plus tard, disent-ils, comment concilier la Belgique avec les droits de la Confédération germanique et du roi des Pays-Bas sur le Luxembourg. C'est en deux mots renvoyer la question tout entière à un autre temps, et quel temps? celui sans doute où l'insurrection polonaise aura succombé, et où l'opinion française, un peu refroidie, exercera sur les négociations une surveillance moins

redoutable. La diplomatie n'est que l'art des lenteurs. On le voit bien, et, à ce compte, le protocole est un vrai chef-d'œuvre.

Mais poursuivons. La Belgique choisira la forme de gouvernement qui lui conviendra. Il n'y en a que deux de possibles : la monarchie ou la république. On veut que les Belges soient pleinement libres dans leur choix, mais à condition qu'ils n'aillent pas prendre la république, auquel cas on se verrait forcé, pour prévenir la contagion, de leur faire la guerre. Le principe de la non-intervention n'y perdrait rien.

La Belgique est sage. Elle en a franchement appelé à toutes les opinions ; elle les a invitées à se mesurer entre elles au grand jour et en plein congrès. L'opinion républicaine a été, non pas calomniée ni flétrie, mais vaincue de bonne guerre ; elle n'a réuni qu'une faible minorité ; la forme monarchique prévaudra donc. Reste le choix du prince. Ici encore l'Europe observera le principe de la non-intervention, mais l'Angleterre ne reconnaîtrait pas un prince de la maison d'Orléans ; la maison d'Orléans ne reconnaîtrait ni un prince anglais, ni le duc de Reichstadt, ni le duc de Leuchtenberg. Tout le monde reconnaîtrait un Nassau, mais la Belgique n'en veut point. En revanche, la Belgique songe peut-être à créer une dynastie vraiment citoyenne, c'est-à-dire à prendre tout bonnement un bourgeois et à en faire un roi ; or, aucun roi de race ne reconnaîtrait un roi sorti du peuple, non par fierté, mais crainte de l'exemple. Reste à chercher, parmi les petites familles princières qui ne manquent pas en Allemagne, quelque jeune homme qui tienne d'assez près aux vieilles

souches monarchiques pour n'être pas un homme comme tout le monde, et qui, en même temps, ait trop peu de puissance pour inspirer de la jalousie à personne. Les Belges tâcheront de se conformer à toutes ces recommandations et de se persuader après cela que personne ne s'est mêlé de leurs affaires. Plaisante chose que la non-intervention. C'est à peu près comme cette liberté de la presse dont parle Beaumarchais, liberté de tout imprimer à la condition de ne parler de qui que ce soit qui touche à quelque chose, et cela encore sous la direction de deux ou trois censeurs.

Toutes ces négociations, dont on a fait si grand bruit, n'ont donc rien avancé ni rien appris; elles n'ont fait que démontrer le ridicule et l'odieux de ce masque du prétendu principe de la non-intervention dont on se couvre pour préparer la destruction de la Belgique, en la mettant, s'il se peut, dans son tort, en se donnant le droit apparent de crier par tout le monde : « Nous voulions sa liberté, son bonheur, c'est elle qui ne l'a pas voulu; nous y avons mis beaucoup de notre côté, elle n'a rien voulu mettre du sien. » Mais négocier, ce n'est pas vaincre. Faire aux gens des conditions inacceptables, ce n'est pas les mettre dans la nécessité de se soumettre, et, si l'on en vient enfin à la force, on verra qu'un nouveau 1815 n'est plus possible. Le plus grand malheur de tout ceci pour nous, c'est que la France soit représentée dans de telles négociations : l'honneur de notre révolution de juillet s'y perd, et il faudra verser encore une fois du sang pour le retrouver.

Il est triste de voir la Belgique divisée au moment où cette sanglante conclusion de ses affaires devient plus

imminente que jamais. En Belgique comme en France, il y a des partis qui veulent s'arrêter à moitié chemin, et d'autres qui veulent toutes les conséquences de l'émancipation, et qu'on accuse de cacher sous ce mot conséquences des desseins absurdes ou sinistres. Il est incontestable que le parti de la modération réunit les plus grandes lumières, les talents les plus distingués; mais que ce parti ne s'y trompe point, ce n'est pas avec du talent qu'on peut emporter la question du Luxembourg, c'est avec de la force, et il n'y a de force que dans les sentiments énergiques, dans les passions, si l'on veut, qui animent les partis les plus prononcés. Il faut se réunir contre l'ennemi commun, il en est temps; il faut garantir avant tout l'existence territoriale, on discutera ensuite sur les conditions de l'existence politique.

(*National.*)

[Plusieurs croyaient que l'affaire belge ne pourrait jamais s'arranger pacifiquement. Ce fut, l'événement le prouva, une erreur.]

9 janvier 1831.

On attend la nouvelle du choix d'un souverain belge avec beaucoup plus d'impatience que l'événement en lui-même ne le mérite. Ce n'est pas dans le choix d'une forme de gouvernement ou d'un souverain qu'est la difficulté de la question belge, c'est dans la fixation de la circonscription territoriale.

A la rigueur, on ne se battrait point parce que la Belgique prendrait un prince de telle maison plutôt que

de telle autre, mais on se battra parce qu'il est impossible que la Belgique existe sans la rive gauche du Rhin, parce qu'il est impossible que la Prusse cède à l'amiable le duché de Luxembourg; parce que l'existence des forteresses élevées contre nous sur notre frontière n'est qu'un non-sens du moment que la Belgique n'est plus dans les intérêts anti-français; parce que la Hollande, qui paya de ses anciennes colonies la construction de ces forteresses, qui ne lui importaient point, réclame aujourd'hui justement de l'Europe des indemnités, et que l'Europe ne veut indemniser la Hollande qu'aux dépens de la Belgique, ce que la Belgique ne souffrira point.

Toutes ces questions sont fort compliquées et ne sont pas du ressort de la diplomatie, puisque la diplomatie pâlit sur elles depuis quatre mois sans avoir su par quel côté les aborder. La guerre seule peut régler tant de prétentions inconciliables, parce qu'en général on ne consent à s'entendre que quand on est las de se battre. Il en a été ainsi dans tous les temps. Rien de plus facile que de négocier, de traiter, dè s'accorder, quand on s'est vu de près, et que chacun a la mesure exacte de sa force; chacun apporte dans les conférences tout juste le degré d'amour-propre auquel il a droit; les forts font la loi, le vaincu se tient à sa place et se montre facile. A ces conditions, un traité est bientôt conclu; il dure autant que la supériorité du vainqueur sur le vaincu. La Porte et la Russie n'ont-elles pas négocié dix ans sans pouvoir s'entendre, et pour éviter une guerre que tout le monde disait inévitable? La rupture éclata enfin, et, quand les Russes eurent passé les Bal-

kans, la Porte comprit en huit jours ce qu'elle n'avait pas voulu comprendre en dix ans. Les négociations furent nettes, promptes et décisives; on savait où était la force.

En 1815, la diplomatie avait encore une tâche facile à remplir. Il était bien démontré que l'intérêt au nom duquel s'était formée la sainte-alliance avait acquis un ascendant irrésistible; les idées et les intérêts français, dépouillés deux fois de leur force et de leur prestige, étaient condamnés à la résignation; s'élevait-il une difficulté, elle était bien vite tranchée. « Les puissances alliées le veulent, » disait-on, et il n'y avait rien à répondre. Tout ce qui fut réglé alors a pu subsister quinze ans; c'est une belle durée. Il faut de bien terribles guerres et un épuisement bien profond pour assurer à des traités un si long empire. Mais, dans l'espace de quinze ans, les rapports de population, de civilisation, de richesse, d'énergie, changent bien entre nations rivales; les intérêts se divisent, se rapprochent, se combinent de bien des manières; la force est revenue imperceptiblement aux uns en même temps qu'elle échappait aux autres; on s'étonne de ne pouvoir plus se contenir dans les limites des anciens traités; on croit qu'il suffira de négociations nouvelles; on négocie, on n'avance à rien qu'à précipiter les ruptures. A la guerre seule appartient de rétablir l'équilibre, de reclasser les contendants suivant le nouvel état de leurs forces. Les négociations ne concilient jamais de tels différends. La diplomatie ne sert qu'à enregistrer des faits; la guerre les prépare et la victoire les dicte.

Aussi, dans les négociations actuelles au sujet de la

Belgique, négociations qui embrassent la situation entière de l'Europe, si l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse apportent les exigences et le ton de hauteur qui leur furent permis lors du congrès de Vienne, c'est une tout autre France qui se présente à elles. Quelles que soient les instructions de nos ambassadeurs, quelle que soit l'intention de notre gouvernement de se faire petit, de se présenter soumis à l'Europe, il est impossible que les hommes chargés de parler au nom de la France n'aient pas parfois le sentiment de cette énergie nationale qui s'agite derrière eux et les pousse à reprendre un langage dont l'habitude était perdue pour eux. Il faut que l'Europe se résigne à un changement de rôle, tant de notre côté que du sien. Si nous nous appuyons sur des sentiments très puissants, elle a pour elle encore la force des baïonnettes. Elle n'est pas bien convaincue que nous soyons devenus plus redoutables par notre révolution et qu'elle ait pu y perdre quelque chose. La guerre seule peut lui apprendre ce que nous sommes devenus et ce qu'elle est encore ; elle ne s'en rapportera pas là-dessus à des notes diplomatiques ; elle voudra éprouver encore une fois la fortune de ses armes et celle de nos idées. C'est là que se décidera la question de la circonscription territoriale de la Belgique, et peut-être une question plus grande, celle de la réunion de la Belgique et de la France, derrière la commune barrière du Rhin. Jusque-là, la diplomatie n'a rien à faire. (*National.*)

[Une opposition dite dynastique, parce qu'elle voulait conserver sur le trône la maison d'Orléans, ne tarda pas à se former dans la chambre. D'autres oppositions plus dangereuses, surgirent aussi : l'opposition républicaine, l'opposition légitimiste, sans parler des bonapartistes qui, s'étant mêlés sous la restauration avec le parti libéral, se mêlaient sous Louis-Philippe au parti républicain.]

13 janvier 1831.

On nous demande ce que fera l'opposition qui paraît se former depuis quelque temps au sein de la chambre, et dont nous encourageons le progrès de nos vœux et de nos conseils. Cette opposition, nous l'espérons, fera comme toutes les oppositions parlementaires : elle mesurera ses attaques à la nature des obstacles qu'il lui faudra vaincre; elle s'attachera à un principe et fera triompher, si elle le peut, ce principe. Il n'y a rien là de bien nouveau, et nous concevons peu l'espèce de surprise et d'incrédulité que montrent à ce sujet les professeurs de gouvernements représentatifs, qui veulent bien prendre la peine d'expliquer à la France, depuis la révolution de juillet, ce que c'est que la puissance des majorités.

Il y a eu un temps, et ce temps n'est pas loin de nous, où la France était gouvernée par un parti qui avait contre lui dans les chambres des majorités formées en vertu de lois que lui-même avait consenties. Ce parti, pour ne pas perdre le pouvoir, était obligé d'inventer quelque expédient qui, sans le faire sortir absolument du gouvernement représentatif, dont il appréciait fort bien le côté profitable, le délivrât de ses engagements envers les majorités qu'il n'était plus possible de trom-

per, et qu'il était périlleux de vouloir briser. Alors il y avait une doctrine publiquement soutenue par les journaux du gouvernement, doctrine appuyée sur les mémorables opinions d'hommes qu'une foi vive dans le principe de la monarchie pure avait pu entraîner à nier l'infaillibilité des majorités, et que le mouvement des luttes parlementaires amenait, à la longue, à devenir, comme malgré eux, les oracles de l'opposition. Cette doctrine, c'était celle d'un pouvoir constituant antérieur et supérieur à la charte, pouvoir qui dormait dans l'oubli quand la pratique représentative était facile au pouvoir royal, mais qui devait se retrouver toutes les fois que les majorités parlementaires opposeraient aux volontés de la couronne une volonté plus forte que le mystérieux devoir d'obéissance imposée aux sujets, suivant l'article 14, quand c'était le roi qui parlait et commandait en personne ; cette doctrine, qui a enfanté les ordonnances de juillet, nous la combattîmes, non pas les derniers, mais les premiers, avant tout le monde, bravant des condamnations qui ne manquèrent pas de nous atteindre. C'est un titre pour nous, et nous le rappelons malgré nous ; mais nous y sommes forcés pour prouver à certains écrivains, d'une supériorité de raison et d'une pureté de sentiments incontestables, qu'au moins, dans un temps ou dans un autre, nous avons eu tout juste le degré d'intelligence nécessaire pour comprendre qu'il n'y avait pas de gouvernement représentatif possible avec un pouvoir plus fort que la constitution.

Obligés de répondre à des accusations qui ne se réfutent pas d'elles-mêmes, quels que soient les hommes qui

nous les adressent, nous nous demandons, en écrivains de cœur et de conscience, si nous avons eu vraiment le malheur d'être pervertis par la victoire, au point de renoncer à des convictions fondamentales, et de vouloir pour nos opinions cet exorbitant pouvoir que nous contestions au principe de la monarchie pure. Il nous semble que nos opinions ne sont pas plus changées que notre langage. Nous avons combattu sous l'ancienne dynastie pour établir le gouvernement des majorités, et c'est encore pour obtenir le gouvernement des majorités que nous avons combattu depuis la révolution de juillet, quand nous avons attaqué la majorité actuelle de la chambre. Si nos adversaires veulent bien remonter à l'origine du différend entre eux et nous, ils pourront se souvenir que nous n'étions pas d'avis que la chambre des 221 prolongeât son existence au delà du 8 août. Elle n'avait pas ce droit à notre sens, après avoir modifié la charte sous la dictée d'événements plus puissants qu'elle. Elle était une majorité suivant la charte de 1814 et les lois électorales de 1819 et 1827; elle n'était plus une majorité suivant la charte modifiée, purgée du double vote, et mise à la portée des électeurs de vingt-cinq ans. Nous vîmes avec regret l'ordre de choses que nous avions désiré passer outre sur une impossibilité aussi grave, et vouloir conserver la chambre de 1827 tout simplement parce qu'elle existait, et qu'il eût fallu du temps pour en appeler une autre; nous regardâmes comme un grand malheur qu'on pût contester à celui des trois pouvoirs qui, dans de telles circonstances, était appelé à jouer le rôle le plus important, les titres auxquels il se disait représen-

tant du pays. Et aujourd'hui nous le croyons encore; nous le croyons, bien que cette chambre ait proclamé sa propre légitimité par une loi. La majorité actuelle n'est point une majorité réelle. Cinq mois déjà écoulés, depuis la révolution de juillet, ont établi une sorte de prescription en sa faveur. Les bons esprits peuvent se dire qu'une fois la faute commise par le premier ministère de la révolution de juillet, de laisser exister une assemblée dont le mandat devait être renouvelé, il a fallu attendre une loi d'élections à la suite de laquelle cette assemblée pût être paisiblement dissoute, mais ceci n'est qu'une concession de sagesse. Il y a bien loin de là à un droit, et nous ne connaissons pas de tribunal qui pût en conscience infliger une peine à l'écrivain qui dirait : « La chambre actuelle s'est créé son propre mandat, elle ne l'a pas reçu. » Cette opinion, c'est la nôtre. Nous voudrions une majorité dont le titre fût incontestable, précisément parce que nous voulons le gouvernement des majorités. Voilà notre profession de foi sur la chambre. Ce n'est que notre ancienne doctrine sur le gouvernement représentatif.

Le journal auquel nous répondons en ce moment demande comment une telle opinion pourrait s'accorder avec nos espérances sur la formation prochaine d'une opposition au sein de la chambre : la réponse est facile. L'existence de la chambre actuelle est un inconvénient dont il faut prendre son parti, et tirer même parti si l'on peut. Le pays s'est résigné, il faut se résigner avec lui. Un système de calomnies, trop habilement combiné par les hommes qui gémissent de l'immense pas fait dans les journées de juillet, a effrayé la nation et l'a

mise dans la nécessité de faire un choix entre l'anarchie qu'on lui présentait comme imminente et l'ordre qu'il fallait conserver à tout prix. La nation s'est prononcée pour l'ordre à la condition la plus dure, à la condition du maintien d'une chambre condamnée par l'immense majorité des opinions, mais protégée par les conséquences forcées de l'énorme faute politique en vertu de laquelle elle existe. On s'est rattaché à la chambre après les troubles d'octobre et à l'approche du procès des ex-ministres, non pas que cette chambre eût un mandat régulier, mais bien quoiqu'elle ne l'eût pas. Les troubles sont passés ; les conspirations dont on avait fait si grand bruit ont eu le sort de toutes les fables du même genre ; elles n'ont laissé derrière elle qu'un retentissement de mépris pour ceux qui les avaient inventées et qui ont pu en exploiter assez heureusement l'effet. C'est alors qu'une portion de la chambre, qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas été mise dans le secret, a regardé autour d'elle, et s'est dit qu'il était de son honneur de protester, bien qu'un peu tard, contre le parti que les hommes de la quasi-légitimité voulaient tirer des ridicules terreurs répandues par eux.

Nous déplorons le long aveuglement des hommes qui, ne partageant ni les regrets ni les ambitions de la majorité de la chambre, ont pu consentir à être confondus avec elle, ont pu se laisser abuser sur les intentions d'autres hommes qui n'avaient marqué jusque-là que par un dévouement de tous les temps à la belle cause qui a triomphé en juillet. Mais ces hommes deviennent les alliés, les guides naturels de la presse périodique, du moment qu'ouvrant les yeux ils se déterminent à

faire entendre, au sein même de la chambre, une opposition qui n'avait malheureusement d'organes qu'au dehors.

On demande ce que nous espérons de cette opposition naissante, si nous croyons qu'elle voudra combattre le nouvel ordre de choses avec la violence que le dernier gouvernement avait justement armée contre lui. Nous ne faisons pas de conditions à l'opposition nouvelle, nous attendons qu'elle fasse les siennes; mais nous avons lieu de penser qu'elle se rallie au moins à trois des plus pressantes nécessités de la situation actuelle : nécessité de briser la majorité rétrograde manifestée depuis cinq mois par les votes des deux centres; nécessité d'arracher la chambre à l'influence doctrinaire; nécessité de planter au sein de la chambre le drapeau du mouvement là où flotta trop longtemps celui de la résistance. La France, trop malheureusement travaillée par les frayeurs que voulurent lui inspirer les hommes de la quasi-légitimité, est mûre pour une opposition anti-doctrinaire, une opposition qui admettra avec mesure, avec timidité même si l'on veut, le mouvement comme principe. C'est là ce que nous demandons, et, si cet appui ne nous eût pas manqué depuis cinq mois, on ne se fût pas étonné si souvent de la vivacité de nos attaques contre cette masse votante qui semblait frappée d'une éternelle inertie, et qui, grâce aux intolérables exigences doctrinaires, est désormais entamée. Si la France, un moment effrayée pour le maintien de l'ordre, a pu appuyer par les votes de ses colléges et le dévouement de ses gardes nationales le système doctrinaire, ce n'était pas qu'elle voulût des doctrinaires; ce

n'était pas qu'elle fût prononcée contre le mouvement, c'est qu'elle avait peur du désordre. La minorité de [illegible] parlementaire les conditions d'ordre et de liberté qu'elle n'a jamais voulu séparer l'une de l'autre, laissera la France entière du côté de cette opposition, et les hommes de la quasi-légitimité, si fiers [illegible] peu de temps du succès de quelques élections, dans lesquelles il ne s'agissait ni d'eux ni de leurs systèmes, pourront se compter après cela s'ils y trouvent quelque plaisir.

Le journal qui nous a provoqués à ces explications n'a pas manqué de renouveler contre les hommes de notre opinion toutes les autres accusations dont il a déjà été fait justice plus d'une fois dans notre feuille. Ce journal, à qui nous avons reproché déjà la forme tortueuse dans laquelle il enveloppe ses attaques, n'attend pas de nous probablement que nous répondions à des invectives qu'il a eu soin de généraliser pour ne blesser personne en ayant l'air de blesser tout le monde: nous espérons qu'il appréciera le sentiment qui nous fait laisser de côté cette partie de sa polémique: et, si nous ne nous en occupons pas, c'est que nous nous croyons dispensés, par ceux qui ont l'habitude de nous lire, de montrer une susceptibilité bien vive à l'égard de toute espèce d'adversaires. (*National.*)

(Le parti légitimiste jouissait des difficultés qui assaillaient la révolution de juillet, et accusait les libéraux, maintenant maîtres des affaires, d'inconséquence et d'incapacité. Mais, leur dit-on, vous qui nous raillez, vous aviez le pouvoir, le

budget, l'armée, pourtant vous avez perdu tout cela et vos princes sont en exil. Depuis, ce genre d'argument n'a cessé d'être applicable aux partis dont aucun n'est encore parvenu à durer.]

15 janvier 1831.

En France, aujourd'hui, presque tout le monde est mécontent ; ceux qui ne gouvernent pas se plaignent de n'être pas gouvernés ou de l'être ridiculement ; ceux qui gouvernent, et qui, en acceptant des portefeuilles, vinrent nous dire que c'était bien malgré eux qu'ils se faisaient si grands, qu'il leur en coûtait infiniment de céder à l'opinion que tout le monde avait de leur mérite, ceux-là s'ennuient à périr au pouvoir ; ils trouvent que rien n'est fatigant, capricieux, exigeant, criard comme une nation qui a des journaux et qui prétend se mêler de ses affaires sans rien savoir de ce qu'il faut pour cela. Ceux qui avaient gagné des popularités dans la lutte contre le dernier gouvernement, s'étonnent qu'on ne puisse pas disposer librement de sa popularité comme d'une terre, d'une maison, d'un équipage, qui sont à vous quand vous les avez payés, et qu'il faille recommencer chaque matin à mériter des sentiments, une confiance, une estime que l'on croyait avoir acquis une bonne fois et pour toute la vie. La division est entre les grands corps de l'État : la pairie se plaint des centres, qui veulent bien lui conserver l'hérédité, mais non ses pensions ; les centres se plaignent d'être mollement soutenus par la pairie et à moitié trahis par le ministère. Il y a des gens qui accusent les anarchistes, d'autres qui s'en prennent aux doctrinaires, aux ambitieux, aux intrigants de cour. On se dispute avec fureur en se jurant

qu'on est, au fond, du même avis, qu'on ne veut que la même chose, et seulement du plus ou moins. Qui a tort? qui a raison? C'est ce qu'on verra bientôt, sans doute, car les choses marchent en dépit des hommes ou des coteries; mais, en attendant, la voix de la nation entière n'est qu'une plainte, comme disait un poëte romantique; il n'est personne qui ne soit mécontent de tout le monde.

Au milieu de cela, une seule espèce de gens sont contents, c'est-à-dire gais, enchantés. Qui le croirait? Ce sont messieurs les royalistes. Le faubourg Saint-Germain est revenu de ses frayeurs de juillet, d'octobre, et un peu aussi de décembre; il est joyeux, vain, plein d'espoir; il commence à ne plus voir dans le peuple souverain qu'un grand enfant mal élevé, mais sans méchanceté naturelle; il chansonne le trône populaire entouré d'institutions républicaines; il a de fort bonnes nouvelles de l'appétit et de la santé des prisonniers de Ham; il a toutes les facilités du monde pour correspondre avec les augustes légitimités d'Holyrood. Il intrigue, bavarde, fait de l'esprit et s'amuse à nos dépens. Que lui manque-t-il? Avec ces quatre moyens de passer le temps, il attend doucement l'époque où la France aura reconnu, par une triste expérience, qu'on n'essaie pas impunément de se passer des manières de la vieille société et de ses hautes capacités politiques, qui ne manquent jamais, comme on sait, de se rencontrer à l'ombre d'un trône légitime.

Il faut voir dans les journaux de l'ancien parti royaliste avec quelle aisance de gens bien nés, quelle intarissable belle humeur, quelle grâce de plaisanterie et

quelle verve satirique on s'évertue à nous prouver tous les jours que nous ne sommes que des sots, des hommes absurdes, des esprits en contradiction perpétuelle avec eux-mêmes ; en un mot, de véritables dupes. On a pitié de notre pauvre révolution de juillet. Nous voilà maintenant comme des chevaux qui ont brisé le licou, tout étonnés de se trouver en plaine et sans maître, bien en peine de savoir s'ils iront quelque part et quel chemin ils prendront. On se complaît à faire remarquer notre embarras, nos indécisions, nos frayeurs ; on nous traite comme si nous ne savions plus que devenir, et qu'on dût s'attendre à nous voir au premier jour supplier ceux qui nous gouvernaient si bien il y a six mois d'être assez bons pour reprendre les rênes, nous donner la correction que nous méritons si bien, et nous pardonner l'escapade.

A l'égard des dissentiments plus ou moins profonds qui nous animent les uns contre les autres, rien de plus récréatif pour nos anciens contre-révolutionnaires. Ces messieurs ont joué leur partie et peuplent maintenant la galerie. Les voilà spectateurs à peu près désintéressés, et pour plus de temps qu'ils ne croyaient peut-être. Nos colères, nos disputes, nos cris, ne les touchent en rien. A nous de nous entendre si nous pouvons, de nous battre si nous aimons mieux ; à eux de juger les coups et de faire la part de chacun, d'entretenir de temps en temps l'ardeur des combattants, d'applaudir et de bafouer à propos, suivant que la bataille s'échauffe ou se ralentit. Quel plaisir, pour un fidèle de Holyrood, de voir les hommes de la défection, de la doctrine et de la fameuse adresse, se débattre à leur tour sous les mille sar-

casmes lancés par cette implacable presse qui autrefois les poussa, les prôna, les divinisa presque aux yeux de la légitimité bravée ! Quel plaisir de contempler les fiers 221 presque dans la condition où furent les déplorables 300, et s'agitant comme eux pour prouver au pays qu'ils le représentent et le représenteront éternellement, parce qu'ils l'ont représenté dans une circonstance donnée ! Et que d'autres sujets de satisfaction encore ! Un peuple souverain, qui n'est plus tout à fait souverain, parce qu'il a créé une royauté ; une royauté qui n'est qu'à demi-monarchique, parce qu'elle a accepté des conditions républicaines; un commerce qui s'était promis merveille de la révolution, et que la révolution semble achever ; une liberté qui comptait sur des jours d'or et de soie, et qui déjà s'arme contre elle-même pour n'être pas entraînée trop loin ; des embarras de gouvernement de toute sorte ; la suspension forcée de toute activité sociale au milieu des incertitudes de la politique, et en perspective la guerre étrangère : voilà le spectacle qui réjouit nos anciens contre-révolutionnaires. C'est à ce tableau, peu flatté certainement, et peint des couleurs qu'ils emploient, qu'on les entend se récrier chaque jour sur l'impuissance des doctrines libérales ; sur l'incapacité, l'ignorance, la maladresse et l'inconséquence des hommes qui n'ont pas su se contenter d'une bonne royauté légitime et d'une bonne charte armée de son article 14.

Il y a du vrai dans les railleries de nos contre-révolutionnaires, et trop souvent nous nous sommes exprimés avec vivacité nous-mêmes sur les contradictions, les fautes, les inconséquences, les mécomptes qui forment

à peu près toute notre histoire depuis cinq mois, pour nous croire en droit d'exiger que d'autres n'aient pas vu comme nous et ne puissent pas, comme nous, dire ce qu'ils pensent; mais sied-il bien à messieurs les contre-révolutionnaires d'avoir si grande pitié de tout ce qui s'est fait depuis la révolution de juillet pour obtenir un autre ordre de chose stable? La besogne, assurément difficile, eût pu être entamée plus habilement, et surtout plus franchement; mais qui est-ce qui s'en serait mieux tiré? Si les hommes qui n'ont encore essayé au pouvoir ni eux, ni leurs opinions, sont excusables de croire que les choses eussent été plus heureusement conduites d'après leurs conseils, la même présomption n'est pas permise à ceux qui, rétablis deux fois il y a quinze ans par les armées étrangères, et constamment appuyés depuis par elles, ont eu tout le loisir d'éprouver, et leurs hommes, et leurs capacités et leurs systèmes.

Voyons un peu, messieurs les fidèles sujets de Henri V, comptons ensemble. Avant que l'impuissance et l'imbécillité des libéraux eût éclaté dans tout son jour, comme vous dites, vous étiez maîtres du plus beau royaume de l'Europe. Bonaparte, en tombant, vous avait laissé un pays bien moins épuisé qu'on ne le dit, puisqu'il paya vos deux restaurations et vos honteuses dettes de l'émigration. C'était le peuple le plus façonné à l'obéissance, le plus effrayé des révolutions qu'il y eût au monde. Vous aviez toute montée la machine administrative la plus vigoureuse, une bonne police, de bons préfets, une magistrature qui prétendait n'avoir jamais cessé de vous désirer, une armée qui ne demandait pas mieux que de se dévouer; tout cela fut bientôt à vous;

tout l'argent qu'il vous fallut pour préparer, pour organiser sur la surface du royaume l'ignorance, au lieu de l'instruction des classes destinées à servir, on vous le donna. Vous aviez fait une charte et vous y aviez conservé prudemment le pouvoir absolu ; on fut cinq à six ans sans y regarder, vous laissant faire à peu près ce que vous vouliez, vous envoyant les députés qui pouvaient vous plaire ; vous offrant, sur votre première demande, cent mille hommes pour aller rétablir en Espagne l'ordre qui chancelait, disiez-vous, et régler vos petits intérêts de famille ; enfin, un beau jour il prit fantaisie à ces maladroits de libéraux, qui jusque-là s'étaient contentés de fournir à vos échafauds deux ou trois têtes par an pour entretenir la préoccupation salutaire des conspirations ; il leur prit, disons-nous, fantaisie de voir si, à leur tour, ils ne pourraient pas entrer dans la chambre, qui jusque-là était censée représenter le pays, et vous aider à faire des lois. Du premier coup ils chassèrent des bancs de la députation vos ignobles trois cents ; et, s'ils ne s'y mirent pas tout à fait eux-mêmes, au moins eurent-ils une majorité plus dans leur sens que dans le vôtre.

Ce petit échec vous donna envie d'examiner d'un peu près la loi du gouvernement des majorités ; vous y aviez peu réfléchi jusque-là. Vous entreprîtes de prouver à la nation qu'une voix sur trois constituait l'unanimité des pouvoirs dans le gouvernement représentatif. Vous trouvâtes des gens qui écrivaient aussi bien que vous, qui raisonnaient mieux et qui vous battirent. Vous espérâtes changer, par la menace, les majorités qui vous refusaient obéissance ; on vous les renvoya absolument

les mêmes, non pas qu'elles fussent excellentes, mais parce que vous les aviez refusées. Alors vous dites : « C'est à la royauté qu'on en veut, la royauté ne cédera pas. » On vous répondit froidement : « La royauté cédera ; » et l'on vous attendit sans bravades au temps où vos menaces deviendraient forcément des effets. Ce temps vint. Vous aviez poussé la capacité jusqu'à vouloir faire céder Paris en laissant votre armée disséminée depuis le camp de Sidi-Ferruch jusqu'à celui de Saint-Omer. Vous tirâtes un coup de fusil, et, trois jours après, vous demandiez des sauf-conduits pour Holyrood ; vous bénissiez la miséricorde de ce peuple souverain, qu'aujourd'hui vous insultez en ingrats. Il nous semble que, dans cet assaut de capacité et de puissance entre vous et les libéraux, l'avantage n'appartient pas précisément à vos hommes et à vos doctrines. Il y a peut-être bien des niais aujourd'hui rangés autour du tapis vert ; mais les niais par excellence, ce sont ceux qui ont joué un beau royaume contre les pavés du peuple souverain et qui ont perdu la partie.

Divisés, embarrassés ! oui, nous le sommes depuis lors, et on le serait à la suite d'une perturbation moindre que celle que vous avez méditée, préparée deux ans, avec une profondeur de génie très remarquable. Nous héritons du mal que vous avez fait, et il nous est fort difficile de nous mettre d'accord sur les moyens d'y porter remède. Mais voulez-vous nous voir encore une fois réunis comme dans la grande semaine ? désirez que l'étendard de Henri V soit déployé sur quelque point de la frontière, et vous verrez s'il est si difficile à un grand peuple d'être conséquent avec lui-même. (*National.*)

[Les Belges quêtant un roi.]

16 janvier 1831.

C'est probablement moins par amour de la monarchie que par peur de la république que les Belges s'en vont partout mendier quelqu'un qui les gouverne en recevant d'eux la souveraineté. Voilà bientôt deux mois que leurs envoyés frappent inutilement à la porte de toutes les maisons régnantes. Ici on les trouve trop exigeants, là trop faibles, trop resserrés entre puissances rivales; ailleurs on leur dit : « Quelle liste civile nous donnez-vous? » Partout on les repousse comme ingouvernables : car enfin, ainsi que l'observa fort sagement le duc de Wellington dans son fameux discours du trône, leur roi ne les avait pas provoqués; ils n'avaient à se plaindre que d'une chose absolument, c'était d'avoir été réunis à la Hollande malgré eux il y a quinze ans, et ce n'était pas assez pour faire une révolution.

Il y a quelque chose d'humiliant pour la raison humaine à voir se promener de cour en cour ces ambassadeurs partout éconduits, puis démentis quand ils se permettent de divulguer les motifs des refus qu'ils ont essuyés. Quoi! il ne se trouvera pas par toute l'Europe quelque petit prince sortant des mains des femmes, qui daigne accepter en étrenne les destinées de six millions d'hommes les plus avancés, les plus civilisés de l'Europe à beaucoup d'égards, et qui ne le cèdent à aucun peuple en bravoure, en industrie, en aisance, en renom! Grande leçon pour les peuples qui voudront faire des révolutions, et qui n'auront pas soin de conserver précieusement, comme l'a dit M. Séguier, une branche de

leur vieil arbre monarchique! S'ils vont s'adresser ailleurs, personne ne voudra d'eux; ils seront au ban de toutes les monarchies existantes, vieille ou jeune; ils périront faute d'être gouvernés, faute de trouver quelqu'un qui, moyennant une bonne liste civile, veuille mettre ses intérêts en jeu contre les leurs, sous la responsabilité d'une demi-douzaine de satrapes. C'est le cas de dire avec l'auteur d'une caricature fort spirituelle : « Heureuse Suisse d'avoir des montagnes! Heureuse » Amérique d'être une terre transatlantique! »

Nous ne reprochons pas à la Belgique d'avoir préféré cette forme monarchique dont nous nous sommes accommodés nous-mêmes, et sous laquelle nous espérons voir refleurir toutes les libertés et toutes les gloires de la France; mais nous lui en voulons vraiment de s'être exposée à tant d'humiliations, d'avoir compromis, avec sa propre dignité, celle de toutes les nations qui sympathisent avec elle, pour n'avoir pas compris qu'avant de se chercher un roi, il fallait qu'elle fît reconnaître son indépendance nationale et territoriale. Vous demandez un roi; avant tout, êtes-vous un peuple distinct, assuré de faire respecter son existence? Vous avez des voisins; avez-vous aussi des frontières? Quand on n'est pas en mesure de répondre à ces deux questions, on ne va pas se faire marchander par les rois étrangers; et, si absolument on ne se croit pas assez de raison pour pouvoir se passer de roi jusqu'à la solution des deux questions préalables, celle de l'indépendance et celle des frontières, on prend un bourgeois; on le couronne et on lui obéit; car l'important ce n'est pas la race du roi qu'on choisit, mais le respect qu'on peut

lui porter, et, pourvu qu'on respecte le roi de son choix, on a une royauté assise.

Si maintenant la Belgique entière se rallie au projet d'offrir à Louis-Philippe la couronne, on ne manquera pas de dire que c'est après avoir essayé de tout et échoué partout qu'elle en est venue à ce parti, comme à une extrémité. On assure qu'en ce moment des milliers de signatures couvrent des adresses qui toutes ont pour objet la réunion à la France. C'est un malheur qu'on n'ait pas commencé par là, c'est tout ce qu'il y a de praticable : la similitude, la dépendance mutuelle des deux révolutions le voulaient ainsi dès le principe, la force des choses le commandait et le fera. Nous savons bien qu'il en naîtra une guerre, mais il y a plus d'honneur et de sûreté pour la Belgique à partager notre fortune, notre nom, notre civilisation, notre avenir, notre prépondérance certaine en Europe, que d'aller chercher les humiliations des cours, avouer à toutes les chancelleries qu'elle ne saurait se suffire à elle-même. Nous savons bien ce que la Belgique redouterait le plus dans une réunion à la France : elle craindrait de perdre, dans la division départementale, son unité actuelle et beaucoup de libertés dont elle jouit déjà et que nous attendons encore, c'est là le grand obstacle entre elle et nous. Et qu'on dise après cela que le système rétrograde a été suivi par la majorité de la chambre pour le plus grand bien de la France! La Belgique serait unanime, peut-être, pour se donner à nous, mais elle voit notre révolution beaucoup moins franche et beaucoup moins complète que la sienne : elle croirait reculer en marchant avec nous. (*National.*)

[Il faut que la patrie soit glorieuse.]

17 janvier 1831.

Il faut que la patrie soit non-seulement heureuse, mais suffisamment glorieuse, et ce mot n'a point vieilli. Il est bien vrai qu'une nation ne vit pas de gloire et ne s'enrichit pas d'honneur; mais elle ne s'en passe pas non plus. Il est beau d'être sages, modérés, conciliants, de ne pas vouloir faire ses voisins ou plus ou moins libres qu'ils ne peuvent et ne veulent l'être; mais il y aurait de la duperie, de l'infamie à leur permettre de s'enquérir de nos affaires intérieures, d'approuver ou de blâmer ce qu'il nous a plu de faire chez nous, et de n'oser jeter un coup d'œil sur ce qui se passe chez eux; de leur accorder tous les avantages du principe de la non-intervention, et d'en garder pour nous, pour nous seuls, les inconvénients.

Non; la patrie n'est pas heureuse quand elle n'est pas suffisamment glorieuse: elle n'est pas suffisamment glorieuse quand elle porte la trace des mutilations que lui ont fait subir des traités humiliants; quand ses ambassadeurs ont la bouche fermée pour protester contre ces traités dont elle s'indigne. Est-ce pour nous assez d'honneur que de n'être pas envahis, quand l'étranger s'est réservé trois ou quatre ouvertures au cœur de nos frontières; quand les hulans font encore l'exercice à six marches de Paris, et que le qui-vive de la sainte-alliance retentit contre nous derrière les Pyrénées, derrière les Alpes, et des montagnes de la Suisse à l'embouchure du Rhin? Permis à ceux qui avaient suivi la légitimité à Gand de ne pas sentir au plus profond de

leur cœur le poignant souvenir de Waterloo; mais il y a bien quelques millions d'hommes à qui ce souvenir pèse et pèsera jusqu'à ce que réparation soit venue. Car on nous avait dit : Nous n'en voulons qu'à Bonaparte. Bonaparte abdiqua, et l'on nous accabla de contributions; on prit, on renversa nos monuments; on occupa quatre ans notre territoire. On avait dit à nos glorieux débris de Waterloo : « Cédez Paris, et vous ne serez pas recherchés pour la conduite que vous avez tenue. » Paris, qui pouvait être défendu et sauvé, Paris fut abandonné par l'armée, qui alla se couvrir d'une gloire citoyenne sur la Loire, et l'on fusilla, l'on proscrivit, l'on dépouilla nos héros. Ainsi, violation de la foi jurée du commencement jusqu'à la fin; il n'y avait que parjure dans l'ordre de choses dont la dernière révolution a fait justice. Le parjure des Bourbons a été puni en juillet, celui des rois est encore honoré.

La mémorable discussion d'hier soir avait amené le nom de Guillaume III d'Angleterre, et quelqu'un est parti de là pour rappeler malencontreusement la révolution de 1688. Eh bien! c'est par la guerre que cette révolution s'est établie, comme toutes les révolutions; c'est par la guerre que Guillaume III a fondé et voulu fonder la durée de cette royauté consentie, dont il avait compris grandement la situation vis-à-vis des monarchies absolues de ce temps. La tribune n'est pas faite assurément pour les controverses historiques; mais, quand on cite l'histoire à la tribune, on ne devrait pas la fausser, en abusant d'une réputation de savoir justement acquise. On a dit que Guillaume III s'était armé contre la propagande de Louis XIV. C'était Guillaume,

au contraire, qui armait la propagande de tous les États protestants contre la France. Protestantisme, en ce temps-là, voulait dire liberté, et catholicisme tyrannie. Guillaume, après avoir arraché l'Angleterre au joug du jésuite despote Jacques II, avait senti qu'il fallait précipiter l'Angleterre à la tête de la ligue protestante et progressive contre la ligue catholique et rétrograde dont Louis XIV voulait être le chef. Il s'y mêla, de part et d'autre, des intérêts d'ambition et d'agrandissement : c'est la loi de toutes les entreprises humaines. Guillaume assurément n'aima pas moins la guerre que Louis XIV ; mais, au fond de la querelle, ce fut toujours l'intérêt protestant, l'intérêt de la liberté, le principe, en un mot, de la révolution de 1688. Luttons contre ce même principe qui dicta contre nous, il y a quarante ans, le manifeste de Pilnitz.

Guillaume III ! Ah ! qu'on ne le cite jamais; ou bien que l'on médite profondément l'histoire de cet illustre fondateur de la royauté consentie des Anglais. Oui, Guillaume fit la guerre pour renverser les Stuarts ; il la fit pour empêcher qu'ils ne fussent restaurés ; il n'attendit point qu'il y eût un gant à relever : il le jeta lui-même, et l'Angleterre se laissa conduire aux transports de cette guerre dont elle ne pouvait sortir que victorieuse, parce qu'elle luttait de toute sa population, de tous ses sentiments, de toutes ses ressources nationales contre un ennemi qui faisait battre ses peuples malgré eux. Qu'on ne dise point que l'Angleterre faillit s'y ruiner, car la même main qui maniait si bien l'épée à la Boyne fondait le crédit public en Angleterre, et signait les chartes des célèbres compagnies commer-

ciales qui ont porté si loin la richesse et la puissance navale de la Grande-Bretagne. Ce Guillaume, ce n'était peut-être pas un homme de génie, ce n'était qu'un homme conséquent, et il paraît que cela est rare. Il avait voulu devoir la couronne aux vœux des Anglais, et il s'était bien gardé de s'en tenir aux déclarations d'un parlement des Stuarts. Il n'avait pas redouté la présence d'une chambre des communes démocratique et presque républicaine ; au contraire, il l'avait désirée ; il avait voulu que toute l'activité révolutionnaire fût là pour n'être pas manifestée ailleurs d'une manière plus dangereuse ; et, maniant fermement sa prérogative, disposant habilement des intérêts aristocratiques de la chambre haute, sa vie se passait dans une lutte continuelle, tantôt contre ces ardentes communes, tantôt contre l'ennemi du dehors. Il avait cru que c'était là le rôle d'un roi constitutionnel, fondateur du gouvernement des majorités et destructeur de la royauté de droit divin chez un grand peuple. Il s'en trouva bien, et l'Angleterre encore mieux. Quand on le citera, que ce soit donc pour dire : « Ayons une franche représentation nationale, et faisons la guerre à nos ennemis connus pour qu'ils ne nous détruisent point. »

(*National.*)

[Cette discussion a de l'importance, parceque, longtemps après, la question de la réforme électorale fut l'occasion des banquets de l'opposition et de la chute de Louis-Philippe.]

19 janvier 1831.

Les partisans exclusifs du cens s'étonnent qu'on insiste avec vivacité pour faire admettre la capacité

comme élément électoral; cependant ils ne peuvent pas croire que la modération soit précisément de leur côté. Deux principes sont en présence : la propriété et l'intelligence. Ceux qui font valoir les droits de l'intelligence ne prétendent nullement détrôner la propriété, ils ne disent pas que le sol ne soit rien et l'homme tout; ils ne proposent pas d'ôter la faculté électorale aux propriétaires qui paient depuis 300 jusqu'à 1000 francs de contributions; ils demandent seulement qu'un citoyen qui ne paiera ni 1000, ni 300, ni même 200 francs de contributions, ne soit pas pour cela condamné à l'ilotisme politique. On ne nie pas que la propriété ne soit un des signes auxquels on doive reconnaître le citoyen intéressé à l'ordre et au bon gouvernement de la société, mais on avance seulement que ce n'est pas le signe unique. Les exclusifs, les exigeants, les hommes sans modération, ce sont ceux qui veulent refuser des droits politiques aux classes peu fortunées et aux non-propriétaires; les hommes conciliants et justes, ce sont ceux qui, le lendemain d'une révolution faite assurément par d'autres que les électeurs du double vote, veulent toujours voir la grande propriété figurer en tête des listes électorales, mais croient en même temps que la faculté d'élire doit descendre aussi bas que possible dans la petite propriété et appartenir même aux classes dont l'importance et l'utilité ne peuvent être représentées par un cens ou par une patente.

Vous souvenez-vous des éloges exorbitants qui furent donnés il y a trois semaines à la garde nationale par les orateurs et les écrivains d'un certain parti? A les en-

tendre, il n'y avait pas d'homme portant l'uniforme ou même la blouse de garde national qui ne fût un meilleur citoyen, un juge plus compétent des véritables intérêts du pays, un sujet plus éclairé, plus dévoué, mieux intentionné que tel ou tel député payant au delà de 1000 francs de contribution, et siégeant sur les bancs de gauche, ou que tel ministre, tel haut fonctionnaire dont on annonçait la démission pour lui signifier que la place convenait à un autre. Il y avait, disait-on, des hommes qui entendaient assez peu le gouvernement représentatif et la loi des majorités, pour avoir voulu qu'un des trois pouvoirs brisât violemment les deux autres, et ces hommes étaient placés haut, ils avaient de grandes renommées, justement acquises; ils disposaient des plus considérables moyens d'influence; mais la garde nationale, mesurant dans sa sagesse la pernicieuse portée du système de ces hommes, avait sauvé le pays de leurs mauvais desseins, la couronne de leurs conseils. Assurément, en attribuant à la garde nationale tout entière cette large provision de sagesse et de discernement politique, on ne la flattait point; on avait eu besoin d'elle; on l'avait rencontrée voulant avant tout l'ordre public, l'ordre, plutôt que le triomphe prématuré et violent de principes qu'on lui avait peints comme animant une multitude de complots. Pourtant il s'en fallait que la garde nationale tout entière fût composée de propriétaires, d'hommes payant 300 fr., 200 fr. ou même 50 francs de contribution. La majorité, peut-être, n'atteignait pas ce dernier cens, et il n'y avait eu qu'un sentiment, qu'un cri, qu'une conduite. On trouverait dans la garde nationale moins de propriétaires fonciers que

de marchands, plus de petits marchands que de grands; on y trouverait des acteurs, des peintres, des écrivains, des licenciés en fort grand nombre, des avocats, des commis, des médecins, de vieux soldats retraités, des employés à petits gages; on y trouverait jusqu'à des artisans, des ouvriers, des hommes ne payant pas, peut-être, 15 francs de contribution directe, mais atteints en revanche par l'impôt indirect de manière à avoir quelque droit à s'enquérir du choix des hommes appelés à voter les taxes. Tout ce pêle-mêle de citoyens appartenant aux professions les plus diverses, aux situations les plus distantes, avait fait merveille, au jugement des hommes qui criaient victoire, on ne sait trop pourquoi; et voilà qu'aujourd'hui ces mêmes hommes nous apprennent que la société ne saurait se fier à des électeurs qui paieraient moins de 250 fr. de contribution.

Mais qu'est-ce donc que la société? voilà un mot dont on use et abuse étrangement, il faut en convenir. Nous pensions que la société c'est tout le monde, l'universalité des citoyens. Ceux qui disent la bonne société, sont plus clairs et plus francs, on les entend mieux; on comprend qu'il ne s'agit que d'eux et de leurs amis; mais ceux qui prétendent que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitants d'un pays doivent végéter et mourir dans l'interdiction politique, sous prétexte que la société ne pourrait se fier à eux, devraient bien nous donner leur définition de la société, on saurait au moins s'il faut ou ne faut pas discuter avec eux; car, si par société ils n'entendent pas ce que nous entendons, la nation entière, tout est dit; ils ont raison dans leur sens, nous ne l'avons pas moins dans le nôtre, et, cha-

cun jouant sa partie, on verra tôt ou tard à qui l'avantage restera.

Les partisans exclusifs du cens affectent de prendre pour type de la capacité que nous voulons voir admise dans les colléges la classe des licenciés en droit, et à ce compte toute la question se réduirait, suivant eux, à ceci : quel sera l'électeur le plus digne, ou du grand propriétaire, qui d'ailleurs pourra être un homme fort instruit, fort intelligent, un excellent patriote, puisque la propriété n'exclut ni le savoir, ni les bons sentiments, ou du licencié qui n'aura acquis ses degrés que pour rester un homme sans état, une sorte de Figaro courant le monde; écrivain aujourd'hui, demain légiste, après demain comédien ou faiseurs d'affaires, partout se mêlant de politique, se plaignant du gouvernement et vivant perché plutôt que logé, insaisissable à l'impôt si ce n'est chez son traiteur ou à la porte du théâtre, n'ayant de bien ni par lui ni par les siens, et ne valant en un mot quelque chose que par son diplôme? Mais ce n'est là qu'un artifice de rhéteurs. On prend ce qu'il y a de plus élevé dans l'opinion que l'on soutient; on crée, on imagine quelque chose de fort peu estimable dans celle que l'on combat, et l'on dit aux gens : Choisissez. A coup sûr, le choix ne sera pas douteux. Tout le monde croira qu'il y a plus de garanties pour la société, et par là nous entendons la vraie société, le pays même, dans un grand propriétaire éclairé et bon citoyen que dans un vaurien breveté docteur et qui n'aura pour lui qu'une activité brouillonne et une aptitude désordonnée aux choses les plus diverses. Mais, au-dessous du cens de 300 ou de 250 francs, la dernière

limite de l'abaissement possible, suivant messieurs des centres, n'y a-t-il plus que des gens sans état, sans biens, sans rôle précis dans la société? nos quinze cent mille gardes nationaux sont là pour répondre.

Dans un pays où une capitale de huit cent mille individus de toute condition a été unanime pour renverser un gouvernement qui attentait à la liberté de la presse et aux lois électorales existantes, pour respecter la propriété au plus fort du combat, pour rétablir le lendemain non-seulement l'ordre, mais un gouvernement, et, qui plus est, un trône; dans un pays où quinze cent mille individus ont assez d'aisance pour pouvoir, sans aucune indemnité, s'habiller militairement, s'équiper, s'armer et sacrifier par mois quatre journées de travail, aux exercices et au service des gardes nationales; prétendre que dans un tel pays il n'y a pas plus de cent à cent vingt mille citoyens à qui la société puisse se fier, c'est une absurdité ou une mauvaise plaisanterie. Il n'est pas douteux que, si nous prenions une à une toutes les professions qui, dans l'échelle de la richesse, placent ceux qui les exercent au-dessous des électeurs des anciens grands colléges, tous les hommes qui composent cette première classe électorale ne fussent, par comparaison, des électeurs fort accomplis; mais, dans une telle matière, il s'agit de vérité, de justice, et pas de bon goût. Une chambre de députés doit être à l'image non pas d'une société que chacun définit, conçoit, restreint à sa manière, mais du pays, de la masse des habitants. La garde nationale, composée de citoyens appelés sur cette seule condition qu'ils se sentent intéressés au maintien de l'ordre, et conséquemment assez zélés pour faire au

bien public des sacrifices de temps et d'argent considérables, la garde nationale, disons-nous, est déjà une représentation du pays très fidèle et très sérieuse, comme on vient de le voir par les événements de Nîmes (1). En demandant que la composition des colléges électoraux se rapproche le plus possible de la composition de la garde nationale, on ne peut être ni fou, ni exigeant, ni même impatient, quoi qu'en disent les défenseurs de la majorité actuelle de la chambre.

(*National.*)

[On peut être impatient en politique et avoir de l'esprit de conduite, ces deux choses ne s'excluent point, pas plus que ne s'excluent l'esprit stationnaire et les maladresses.]

20 janvier 1831.

Les journaux du dernier gouvernement observaient une tactique assez peu honorable à l'égard de ce qu'ils appelaient les journaux de la révolution, c'était de les prendre par l'amour-propre, le côté faible des partis généreux comme des gens de cœur, et de leur arracher par là les vérités qu'il n'était pas bon de dire. On nous raillait sur notre peu de courage ou notre défaut de logique. « Il y a quelque chose au fond de votre pensée, » nous disait-on, que vous ne sauriez ou n'oseriez dire. » Vous parlez des Stuarts d'Angleterre ; vous dites que » leur chute était inévitable. Osez avouer que vous » espérez la chute de nos Bourbons. Vous dites qu'il est » malheureux que la charte de 1814 n'ait pas été con-

(1) Il y avait, à ce moment même, quelques troubles à Nîmes ; et l'autorité avait appelé la garde nationale pour les réprimer.

» sentie plutôt qu'octroyée ; que ne proclamez-vous la » souveraineté, les droits imprescriptibles des peuples? » cela serait plus clair et plus courageux. » D'ordinaire, l'honnête feuille libérale n'était pas provoquée deux fois ; ce qu'elle croyait, elle le disait sans détour à première sommation. Il fallait bien quelques jours après aller soutenir cela devant des juges naturels, et se débattre comme on pouvait sous la foudroyante éloquence d'un procureur du roi également naturel, comme disait Courier ; on était condamné, on allait en prison. La cour se réjouissait, ses amis avaient fait tomber au piége une pauvre feuille libérale ; mais la tactique n'était pas sans danger, à ce qu'il paraît ; ceux qui voulaient qu'on ne leur gardât rien, qu'on leur dit crûment, nettement, avec les termes propres, la haine et le mépris qu'ils inspiraient, n'ont pas tardé à succomber, parce qu'en France rien n'est tuant comme la vérité.

Le journal des centres (1) emploie aujourd'hui vis-à-vis de nous quelque chose de fort semblable à cette petite manœuvre qu'on croyait jugée et usée. Nous avons dit, il y a peu de jours, en répondant à ce journal, que l'existence de la chambre était un inconvénient dont il fallait prendre son parti ; qu'il fallait se résigner avec le pays ; mais que la chambre s'était créé son mandat et ne l'avait pas reçu. A ce propos, voici comme les professeurs émérites du royalisme sentimental nous interpellent. « Vous dites que la chambre s'est créé son » propre mandat ; donc, à votre sens, elle n'est pas » légale ; or, vous attaquez la chambre comme illégale, » et vous n'osez pas dire qu'il faut la renverser ; vous

(1) Le *Journal des Débats*.

» avez donc une arrière-pensée, car toute logique qui ne
» conclut pas a des arrière-pensées ; vous cachez une de
» vos majeures. Quelle est donc votre arrière-pensée?
» Quelle est cette majeure que vous cachez? »

Comme on voit, il faut, pour répondre au journal des centres, deux choses : n'avoir pas peur des réquisitoires de M. Persil et savoir assez de rhétorique pour bien entendre la question. Toutefois, nous aimons à croire que ce n'est point à mauvais dessein contre nous, mais plutôt par simple curiosité, par le pur amour de la rigoureuse logique que l'on tient tant à savoir de nous quelle est celle de nos majeures que nous avons pu dissimuler.

Avant tout, quand on parle à bon entendeur, on devrait être autorisé à répondre, comme la servante de Molière, aux questions outrecuidantes : « Je ne dis que
» ce que je dis ; si vous entendez trop, c'est tant mieux
» pour moi ou tant pis. » Mais on nous veut sincères jusqu'à la complaisance ; on croit que nous ne saurions l'être sans tomber dans quelque grosse faute contre nous-mêmes.

Essayons.

Nous avons dit que la majorité actuelle de la chambre tenait d'elle-même son propre mandat ; nous ne nions pas que cela ne puisse être traduit très véridiquement par le journal des centres, ainsi qu'il suit : « L'existence
» de la majorité actuelle est chose illégale. » Voilà notre première majeure.

Le journal des centres continue pour nous, c'est-à-dire en nous faisant parler : « Toute majorité illégale
» doit être renversée par l'insurrection. » (Seconde

majeure; sans doute la majeure que nous avons dissimulée si peu courageusement). La conséquence vient on ne peut plus naturellement : « La majorité actuelle » doit être renversée. » Le syllogisme est en bonne forme assurément ; un jury de pédants n'y trouverait rien à reprendre, nous le croyons, et cela, pourtant, ne renverserait pas la chambre, parce que la puissance de la logique a cédé dans tous les temps à la force des choses.

Rien donc ne nous eût été plus facile que d'être logiciens rigoureux et tout à fait à la satisfaction de nos adversaires ; mais cela n'eût pas ameuté quatre hommes à la porte du Palais-Bourbon. Ainsi donc, au moment de poser notre seconde majeure, nous avons soigneusement distingué, suivant la méthode de Thomas Diafoirus et des logiciens du journal des centres, nous avons dit pour qui voulait nous comprendre : l'existence de la majorité actuelle est en contradiction manifeste avec les nouveaux principes introduits dans la charte par la révolution de juillet; elle est le produit de colléges électoraux qui n'existent plus; elle appartient à un ordre de choses renversé ; elle n'a point de racines légales dans le pays. La première condition, pour qu'une majorité fonctionne utilement dans le gouvernement représentatif, c'est qu'on ne puisse pas lui contester qu'elle est une majorité. Il serait donc fort à désirer que par un moyen ou par l'autre on pût changer la majorité actuelle en une majorité légale. Le procédé constitutionnel de la dissolution n'est pas praticable puisqu'il n'y a pas encore de loi électorale. Le procédé violent de l'insurrection est repoussé par les

dispositions de Paris, et surtout des départements. Il n'y a pas d'éléments d'une journée contre la chambre; et, si une journée était possible, on retrouverait le lendemain l'impossibilité d'en faire accepter les résultats aux départements. La chambre ne pouvant être atteinte, ni par la dissolution constitutionnelle, ni par la force, il faut se résigner à son existence; il faut attendre patiemment qu'elle veuille bien faire une loi électorale telle quelle; il faut désirer qu'il s'y forme une minorité forte, prudente, habile, dont la conduite éclaire les départements et concourt à procurer de bonnes élections, même avec une mauvaise loi. Mais, si heureusement que les choses se terminent, il y aura toujours eu un vice radical dans la composition de la législature actuelle, et ses produits conserveront dans l'avenir quelque chose d'attaquable et d'infirme, qui ne se fût pas trouvé avec une représentation nationale franche, avec une majorité suivant la charte de 1830.

Ainsi l'arrière-pensée sur laquelle le journal des centres a la finesse de nous deviner, ce n'était vraiment pas la peine de l'avoir; nous ne lui cachions pas de majeures comme il s'en plaint; le voilà satisfait là-dessus, nous l'espérons.

« Mais, ajoute-t-il encore, affirmer que l'un des trois » pouvoirs de l'État n'est pas légal, et pourtant s'y sou- » mettre, n'est-ce pas dire que l'institution ne vit que » par la tolérance des citoyens, et que demain cette » tolérance peut se retirer? » Nous ne le nions pas, car il n'y a d'immuable que la loi, et les dispositions des hommes sont changeantes. Un pouvoir qui n'a prolongé son existence qu'en se fondant, ou sur la nécessité ou

sur certaines dispositions du pays, dépend de ces dispositions ; il peut être servi par elles, il peut avoir à en souffrir ; en un mot, il est à leur merci. Et, par exemple, si la chambre retardait de quelques mois encore la loi qu'on attend d'elle ; que les événements du dehors missent le gouvernement dans la nécessité de prendre une attitude plus résolue, que tout le monde vînt à reconnaître que le seul obstacle à des mesures plus vigoureuses est la chambre, et qu'un accident quelconque la fît disparaître, nous pourrions déplorer un désordre, nous pourrions en redouter les suites, mais nous ne dirions pas que la loi a été violée, car nous ne connaissons pas de loi qui appelle les élus du double vote à représenter la France, et nous en connaissons, au contraire, qui les excluent formellement.

Est-ce là la coupable arrière-pensée pour laquelle le journal des centres ne cesse de poursuivre nous et les hommes de notre opinion ? Ce n'est que la doctrine du jury dans le cas du journal *la Révolution* (1). S'il eût convenu au rédacteur en chef de ce journal de reconnaître le mandat de la chambre jusqu'au 8 août, le jury passait condamnation sur le reste. Nous faisons cette distinction, nous, parce qu'elle est dans notre pensée ; si elle n'y était pas, nous trouverions le courage de dire qu'une nouvelle assemblée constituante était nécessaire en fait et en droit après les trois grandes journées ; mais nous croyons sincèrement que la France entière consultée, du premier homme jusqu'au dernier, eût voulu, dans sa très grande majorité, en ce mémo-

(1) Journal qui venait de s'établir et appartenait au parti du mouvement.

rable instant, ce que la population de Paris a voulu avant toute la France, ce que la chambre des députés a proclamé, décidé ou mis en question, c'est-à-dire la monarchie constitutionnelle, moins la légitimité, moins l'hérédité de la pairie, moins une religion d'État, moins le double vote, et plus toutes les institutions, toutes les garanties qui nous furent promises et que nous attendons encore. La chambre, consacrant, comme par l'exercice d'une sorte de notariat politique, toutes ces volontés nationales, accomplissait le seul mandat de nécessité dont elle avait pu se prévaloir. Cela conduisait jusqu'au 8 août et pas au delà.

Nous nous sommes efforcés d'ôter au *Journal des Débats* le droit de nous supposer désormais aucune arrière-pensée, et, si nous y avons réussi, ce sera bien volontiers que nous nous abstiendrons de revenir sur une question pointilleuse plutôt que grave au point où en sont les choses. En résumé, la chambre existe; on s'en accommode; on souhaite seulement qu'elle se hâte de faire une loi d'élection qui rende à la couronne le libre exercice du droit de dissolution; on a tout lieu d'espérer qu'une loi, même mauvaise, suffira pour qu'on n'entende plus parler de la majorité actuelle. Cet espoir est le tort que nous pardonnent le moins volontiers les hommes de la quasi-légitimité. Ils nous aimeraient mieux insensés, prêchant contre la chambre l'insurrection comme le plus saint des devoirs.

Nous savons que ce serait le sûr moyen de leur conserver, non pas la confiance, mais les dispositions inquiètes des départements. Aussi, nous nous en gardons bien. Impatience et esprit de conduite sont deux choses

fort compatibles, aussi compatibles que maladresse et opinions stationnaires. (*National.*)

[On admire la Pologne; on désespère que le gouvernement français veuille la sauver. La situation de cette vaillante nation, prise entre les armées moscovites et la neutralité hostile de la Prusse et de l'Autriche, est peinte admirablement.]

22 janvier 1831.

Depuis cette célèbre déclaration dans laquelle les Américains du Nord exposèrent au monde leurs griefs contre l'Angleterre, jamais nation n'avait revendiqué ses droits dans un langage plus empreint de conviction et de grandeur. Et combien il y avait moins de périls, pour les Américains du Nord, à protester contre la tyrannie de l'Angleterre ! L'Amérique était protégée par les mers, par l'espace, par les tempêtes. L'Angleterre ne pouvait envoyer, de loin en loin, que de petites armées. Il y avait, pour les insurgés, des retraites toutes faites dans les vastes solitudes couvertes de forêts auxquelles ils étaient adossés.

Voyez la situation de la Pologne! Devant elle quatre cent mille Russes ivres de férocité, de ressentiment, de jalousie nationale. Derrière, la Prusse, la misérable Prusse, esclave elle-même, qui se compare à la France et se laisse gouverner par ses caporaux de landwehr. Derrière encore, l'Autriche, l'implacable Autriche, qui ne laissera pas passer un fuyard, qui ramènera un à un, à la clémence russe, les Polonais, s'ils ont le malheur

d'être vaincus et de chercher à se soustraire à la proscription. La France! elle est loin; elle est à quatre cents lieues, et, quand elle serait voisine, sa diplomatie en escarpins et gants blancs ne s'est-elle pas fait un jeu de fatuité de venir se targuer d'on ne sait quelle *politique égoïste*, de l'esprit sur de la lâcheté? Les Polonais savent tout cela; ils ont considéré leur situation sous tous ses aspects. Ils veulent être libres, ou bien ils légueront leur vengeance à d'autres temps, à des générations plus heureuses.

Sublime résolution! hélas! n'y a-t-il donc rien à faire pour arracher la Pologne au sabre moscovite? C'est ce que se demandera tout patriote français en lisant le manifeste de nos glorieux et anciens alliés. Il y a quatre cents lieues, dit-on, entre les Polonais et nous. Heureuse défaite! Les Belges, les Espagnols, les Italiens sont trop près et les Polonais sont trop loin. Il ne manque pas, comme on voit, de honteuses raisons pour appuyer la plus détestable politique.

Nos armées françaises ne sauraient traverser l'Allemagne pour aller secourir les Polonais; qu'on est heureux d'avoir rencontré cette impossibilité niaise! Mais ne pouvions-nous faire que cela? Ne sait-on pas que, depuis que l'insurrection de Varsovie a éclaté, il n'est plus permis, non-seulement à une armée, mais même à un homme venant de France, de traverser l'Allemagne sans un passe-port russe, et de quel droit cet empêchement? A quoi bon un ministère des affaires étrangères, des ambassadeurs si chèrement rétribués, si le pavillon tricolore ne protége pas plus aujourd'hui auprès des gouvernements de l'ancienne sainte-alliance que ne

faisait le servile drapeau des Bourbons? S'il me plaît d'aller partager les périls de la noble nation polonaise, ce ne sera pas au ministre de Louis-Philippe, mais à l'envoyé de l'empereur Nicolas qu'il me faudra demander des passe-ports; et si, malgré son refus, je me mets en route, on m'arrêtera dans la première ville prussienne. J'invoquerai en vain mon titre de Français; il ne me sera pas permis d'aller où je veux. Une fois le Rhin passé, je ne serai plus sujet français, mais sujet russe. Non, un gouvernement dans l'esprit et dans les intérêts de la révolution de juillet ne se soumettrait pas à une si injurieuse inquisition.

Si la Prusse et l'Autriche sont alliées de la Russie contre la Pologne, pourquoi la France ne serait-elle pas alliée de la Pologne contre ces trois puissances? Pourquoi ne reconnaîtrions-nous pas l'indépendance polonaise, puisque tôt ou tard il nous la faut, puisqu'elle a importé dans tous les temps à notre politique? La Pologne est loin de nous, mais l'Italie supérieure et les États rhénans sont à notre portée. Si la Russie et ses alliés, prévenus par nos menaces, avaient à craindre de nous des diversions partout où nos armées et nos flottes les peuvent atteindre; si les dispositions de la Turquie étaient soutenues avec quelque évidence par notre cabinet, croit-on que la Russie et ses alliés n'hésitassent pas longtemps avant de se jeter sur la Pologne et de commencer une guerre générale dont la portée est incalculable, mais qui doit les effrayer plus que nous?

Oui, nous pouvions, sans tirer un coup de canon, obtenir pour la Pologne un sursis, et un sursis c'était la vie même. Mais ceux qui ont dit, en apprenant l'instif-

rection polonaise : « La Pologne sera châtiée, » pouvaient-ils parler au nom de la France un langage que deux millions de bras seront tout prêts à soutenir quand il le faudra ! Les lâchetés, les fautes dans le gouvernement intérieur du pays sont un mal plus ou moins réparable ; un parti, une coterie tout au plus en porte la responsabilité ; mais, dans la politique extérieure, il y va de bien plus, il y va de la gloire du pays. Un ministre incapable et faible se déshonore et déshonore avec lui sa nation. Certes, la France ne désire pas le châtiment de la Pologne ; elle voudrait faire pour elle des sacrifices dignes des deux nations, et pourtant, si la Pologne était encore une fois accablée, l'histoire parlerait de notre abandon comme d'un crime national.

(*National.*)

[Discussion à la chambre sur la Pologne.]

29 janvier 1831.

L'Opposition a cru faire quelque chose d'utile à la cause des Belges et des Polonais, en provoquant les explications qui ont occupé la chambre hier et aujourd'hui. Elle y a réussi, nous le croyons. Il est impossible que ces deux séances ne donnent pas beaucoup à réfléchir aux cabinets qui, dans le premier moment, avaient cru sans doute à la possibilité d'étouffer par la force, sans que la France s'en mêlât, deux ou trois révolutions déterminées par l'exemple de la France. On verra le rapide progrès qu'ont fait les sentiments d'honneur et de

fierté nationale qui ne purent éclater pour la première fois dans la chambre, il y a deux mois, sans soulever contre eux toutes les passions peureuses, comme si nous eussions été au lendemain de Waterloo. On ne manquera pas d'observer comme le langage et les dispositions de toutes les parties de la chambre se sont raffermis par degrés, si bien que la faveur de la majorité a pu paraître disputée aujourd'hui entre ce qu'on appelle les partisans de la guerre et lés partisans de la paix. Ceux qui nous disaient : Il faut fermer les clubs parce que l'Europe le veut ainsi ; il faut abandonner les libéraux de tous les pays et nous renfermer dans un patriotisme égoïste, ont éprouvé que le sentiment général était bien changé depuis le temps où ils étaient applaudis en parlant ainsi. Il n'y a plus eu de sympathies pour les dénonciateurs de complots, de propagandes, de trames anarchiques. C'est un symptôme grave, et qui, de la part d'une chambre trop justement accusée de vivre dans l'effroi d'une révolution qu'elle prétend avoir faite, frappera vivement au dehors.

Le ministère disait il y a deux mois : « La France désire la paix et tient à prouver à l'Europe qu'elle la désire. » Aujourd'hui le ministère a dit, par l'organe du maréchal Soult : « La France commande la paix ; elle la veut à des conditions qu'elle est en état d'imposer ; elle met le marché à la main aux puissances. »

M. Bignon exigeait, il y a deux mois, que la Belgique renonçât à ses justes prétentions sur le Luxembourg plutôt que d'en faire une cause de guerre ; il voulait la paix à tout prix, et, au milieu de ces applaudissements qui prouvent si bien qu'on a dit à une assemblée ce

qu'elle aime à entendre, il se plaisait à répéter : *Nous n'aurons pas la guerre.* Aujourd'hui, M. Bignon n'a pas craint de dire que la Russie avait violé les traités à l'égard de la Pologne ; que la France ne pouvait être empêchée par ces mêmes traités de prêter secours aux Polonais. M. Bignon a fait l'aveu qu'il y aurait là une cause de guerre inévitable.

Le changement opéré par la discussion, même dans les dispositions de ceux qui voulaient la paix à tout prix, comme l'a dit très justement et très bien M. le général Lamarque, a été si rapide, qu'hier M. le général Sébastiani, dans son discours écrit, glissait avec embarras, avec une sorte de fausse honte, sur la question polonaise ; aujourd'hui M. le général Sébastiani a cru devoir exprimer, dans les termes les plus vifs, sa sympathie personnelle pour la cause polonaise. Comme ministre, il a lâché le grand mot, le mot qu'on voulait obtenir de lui : il a dit que la France négociait en faveur des Polonais.

Ces négociations sont déjà entamées ou ne le sont pas ; mais, dans tous les cas, l'empereur de Russie, le signataire de l'odieux et violent manifeste qui nous a si bien rappelé les injonctions de Pilnitz et du duc de Brunswick, verra en quels termes le ministre de Louis-Philippe est obligé de s'exprimer sur l'insurrection polonaise par égard pour une assemblée qui est bien loin encore d'éprouver, pour le courage et les malheurs de la nation polonaise, les sentiments qui animent le peuple français lui-même.

Si notre diplomatie a porté à l'empereur de Russie des paroles qui pussent l'autoriser à compter sur l'in-

différence de notre gouvernement dans la question polonaise, il recueillera le désaveu forcé de ces dispositions, tel qu'il a été présenté à la tribune, et il y réfléchira. C'est là ce que l'opposition espérait des explications demandées au ministre. Ces deux séances voleront bientôt jusqu'à Saint-Pétersbourg; elles intercéderont énergiquement en faveur des Polonais, c'est-à-dire qu'elles apprendront au cabinet russe que l'alliance morale entre la révolution polonaise et la nôtre peut devenir, au premier coup de canon, une alliance effective.

Nous ne poussons personne à la place de M. le général Sébastiani; nous ne désirons pas qu'un autre que lui soit ministre des affaires étrangères. Quand nous l'avons attaqué avec vivacité, c'est qu'il nous paraissait traiter avec une inconcevable légèreté, pour ne pas dire plus, des intérêts extrêmement graves. Nous nous plaisons à rendre à M. le général Sébastiani la justice qui lui appartient, en reconnaissant que les explications qu'il a improvisées aujourd'hui ont été beaucoup plus satisfaisantes que celles qu'il a lues hier. Peut-être la séance d'hier lui avait-elle révélé le discrédit profond dans lequel la politique expectante est tombée, même à la chambre. Il s'est relevé aujourd'hui, non-seulement par les intentions nouvelles qu'il a montrées, mais aussi comme capacité : car, nous avons regret de le dire, on ne retrouvait plus en lui ni l'homme ni le talent qui avaient marqué dans l'opposition.

M. Bignon a produit sur la chambre beaucoup d'impression, en démontrant que, les traités de 1815 à l'égard de la Pologne ayant été violés par la Russie, ces traités

non-seulement ne nous interdisaient point d'intervenir diplomatiquement en faveur des Polonais, mais même qu'ils nous le commandaient. La faveur dont M. Bignon avait joui si malheureusement auprès de la majorité dans la question du Luxembourg, s'est retrouvée ici fort à propos pour faire justice de l'interprétation égoïste et antilibérale du principe de non-intervention.

Le général Lafayette est venu fortifier l'impression produite par cette partie du discours de M. Bignon, en rappelant les dispositions montrées par la Prusse et par l'Autriche lors du premier partage de la Pologne, dispositions qui se retrouveraient au besoin, parce qu'elles tiennent à la juste crainte qu'inspirait déjà à ces deux cabinets la puissance russe, crainte qui s'est fort augmentée depuis. Il serait difficile de rendre l'espèce de surprise éprouvée par la chambre lorsque le vénérable général, rapportant l'opinion du grand Frédéric sur le partage de la Pologne, a dit avec cette bonhomie fine et cette négligence de bon goût qui charment tant en lui : « Ce que je dis là, je le sais bien ; j'y étais, et c'est de Frédéric lui-même que je le tiens. »

M. Mauguin avait interrogé le ministère, et devait à la chambre d'entrer plus avant que personne dans les questions. Il a fait un excellent discours d'affaires, et toujours avec cette rare élégance de langage que l'on a admirée en lui plusieurs fois. M. Mauguin a surtout fort bien établi que, dans ce projet d'une prétendue neutralité belge dont notre diplomatie voudrait se faire honneur, il y aurait tout bonnement duperie de notre côté et profit net pour les puissances de l'ancienne sainte-alliance. Ces puissances savent fort bien, en effet, qu'il

n'y a plus moyen pour elles d'invoquer les traités de 1815 pour empêcher la réunion de la Belgique à la France, parce que ces traités seraient facilement repoussés par nous comme des sentences rendues au nom de la force. Leur intérêt était de nous faire entrer comme partie contractante dans un nouveau traité qui rendrait aussi la réunion impossible. Ce serait tout bonnement les traités de 1815 rajeunis, plus notre consentement. L'Europe aurait tout à gagner dans un semblable arrangement, et nous tout à perdre. La chambre a paru goûter ces judicieuses observations, et nous avons lieu de croire que le ministère lui-même en aura été étonné, car M. Barthe, qui s'est chargé un peu imprudemment de répondre à M. Mauguin, et M. Sébastiani, qui a reparu ensuite, sont restés tout à fait à côté.

En somme, l'effet de cette séance et de celle qui a précédé sera bon : il a été tel qu'on pouvait l'espérer. La majorité et le ministère ont montré beaucoup moins d'éloignement pour la guerre que dans les explications du même genre qui ont précédé ; la partie la plus énergique de la chambre a exprimé les désirs, sinon de guerre, au moins de réhabilitation éclatante, qui sont dans le cœur de l'immense majorité des Français. L'Europe verra qu'on ne la craint pas, et que peut-être même on ne serait pas fâché qu'elle se livrât à quelque imprudente démonstration, car on serait assuré de l'en faire repentir. (*National.*)

[Lettre d'un prétendu officier sur la cavalerie. C'était l'opinion de Carrel que l'armée telle que l'avaient faite les institutions sous la restauration était excellente.]

31 janvier 1831.

A M. le Rédacteur du NATIONAL.

J'ai vu avec surprise votre journal qui traite habituellement d'une manière fort compétente les questions de guerre ou d'organisation militaire, exprimer le doute que la cavalerie française pût, en cas de guerre prochaine, se présenter à l'ennemi avec autant d'avantage que les autres armes. L'effectif actuel de nos régiments de ligne est plus considérable que vous ne paraissez le supposer. Chaque régiment est en état de fournir, non-seulement deux ou trois cents bons cavaliers, comme vous le dites, mais cinq à six cents au moins. Nos régiments sont tous de neuf cents à mille hommes, dont la moitié ont trois et même quatre ans de service; et il n'y a pas aujourd'hui, grâce à la supériorité actuelle des méthodes d'instruction, un cavalier qui, au bout d'un an de service, ne soit très capable d'être présenté à l'ennemi. Une seule chose peut manquer; elle est fort importante, sans doute : ce sont les chevaux. Le dernier gouvernement, malgré des allocations de fonds considérables pour l'amélioration de nos races, avait si peu fait pour cette branche importante d'économie politique, qu'au bout de quinze années de paix nous dépendons de l'étranger pour nous remonter. Toutefois ce n'est encore que dans la cavalerie légère que le manque de chevaux pourrait se faire sentir au début

d'une campagne, car, pour doubler l'effectif de la grosse cavalerie, le gouvernement a toujours sous la main les quinze mille chevaux de la gendarmerie, ressource puissante, et dont Napoléon a plusieurs fois tiré un excellent parti.

Nous avons donc, en général, plus de cavaliers que de chevaux, et cela a été dans tous les temps. La différence est aujourd'hui d'un tiers tout au plus. Mais, en cas de guerre, l'ardeur des jeunes soldats non montés serait si grande, qu'il n'y aurait pas moyen de les laisser au dépôt soupirer après des remontes. Ils suivraient, s'il le fallait, leurs régiments la selle sur le dos, et seraient pourvus bientôt soit aux dépens de l'ennemi, soit au moyen des réssources naturelles des pays abondant en chevaux qui deviendraient le théâtre de la guerre.

L'armée pourrait compter demain, si la guerre éclatait, sur trente mille chevaux montés par des cavaliers, qui, de l'aveu des anciens militaires, sont plus exercés, plus instruits, plus manœuvriers que ceux des armées impériales, même avant le désastre de Moscou. Quinze années de paix ont dû servir à quelque chose, et l'instruction du soldat, soit individuellement, soit en corps, y a gagné d'une manière prodigieuse. On ne peut pas dire que la discipline, la tenue et l'instruction de l'armée aient été négligées sous le dernier gouvernement. Les campagnes de Morée, d'Espagne, d'Alger, prouvent le contraire. L'esprit de la dynastie des Bourbons n'y faisait rien. Les excellentes traditions, les hautes leçons de métier répandues dans tous les rangs des anciennes armées par Bonaparte, avaient vécu dans

l'esprit des militaires formés à son école ; la paix leur avait fourni le loisir de les appliquer ; quant à la génération militaire qui date seulement de 1814, elle s'est approprié l'expérience de ses devanciers avec cette rare aptitude guerrière qui est le propre de la nation française. Nos corps d'officiers sont aussi distingués par les qualités du métier que recommandables par celles du citoyen. La classe des sous-officiers, on peut le dire, n'a jamais été aussi brillante qu'aujourd'hui : elle est en état de fournir des officiers à toutes les armées de l'Europe ; et l'encombrement d'une multitude de carrières, en jetant dans les derniers rangs de l'armée un très grand nombre de jeunes gens intelligents et instruits, suffit pour prouver que ce n'est pas là une exagération.

L'armée qui gagna la bataille de Dresde était loin de posséder une cavalerie comme celle que nous possédons aujourd'hui ; il n'y avait, pour ainsi dire, plus que de l'infanterie à Hanau. La belle campagne d'Italie a été commencée presque sans cavalerie ; mais il y avait dans cette célèbre armée une race jeune et ardente, comme celle qui brûle aujourd'hui de venger l'affront de Waterloo, et elle fut bientôt montée avec les chevaux des régiments de Wurmser et de Beaulieu. On voyait au camp de Boulogne des divisions entières de dragons démontés, qui, dans l'invasion d'Angleterre méditée par Bonaparte, devaient être transportées seulement avec le harnachement. La cavalerie ne manque jamais dans un pays qui a des cavaliers dressés et braves, et, indépendamment de ceux qui sont aujourd'hui sous le drapeau, la France peut compter encore sur les nombreux con-

gédiés sortis des rangs de la cavalerie d'année en année depuis 1820, et qui sont répandus dans la population, assez jeunes encore pour espérer une carrière et reprendre du service avec plaisir.

Je sais bien qu'on répète tous les jours que nos paysans sont, par éducation, moins propres que ceux des autres nations de l'Europe au service de la cavalerie ; à cet égard, je pourrais citer une opinion fort remarquable de Napoléon, et que tout le monde a pu lire dans ses Mémoires : « En Égypte, deux mamelucks » combattaient trois cavaliers français, mais dix mame- » lucks venaient moins facilement à bout de dix de » nos cavaliers, cinquante Français battaient cinquante » mamelucks, et trois cents étaient en état de faire » fuir mille chevaux arabes. » La même chose absolument a été remarquée dans notre dernière campagne d'Alger. Le soldat français retrouve en corps, par son coup d'œil, par son adresse naturelle et son instruction, la supériorité que l'habitude du cheval, contractée dès l'enfance, peut donner individuellement aux cavaliers des autres nations.

J'ai parlé de l'instruction actuelle de notre cavalerie ; il faut en faire honneur, notamment depuis 1815, à l'excellent système qui a prévalu dans notre école de Saumur, et qui de là est passé dans les régiments, système qui a fait faire à notre équitation militaire un progrès immense. Puisque j'ai nommé ce célèbre établissement, ce peut être ici le lieu d'exprimer la crainte que certains généraux de cavalerie qui n'ont jamais servi que dans les armées prussiennes, et qu'on s'étonne avec raison de voir figurer aujourd'hui dans des com-

missions chargées de décider des questions militaires de la plus grande importance, ne parviennent à introduire dans l'organisation actuelle de Saumur des changements qui porteraient à l'instruction de notre cavalerie un coup funeste; mais je ne veux pas trop m'étendre sur un sujet qui ne saurait intéresser au même degré tous vos lecteurs. Mon objet était seulement d'opposer, à ce que vous avez cru pouvoir avancer dans votre numéro du 27 sur l'état actuel de la cavalerie française, des données rassurantes. Notre cavalerie ne le cède en rien dans sa spécialité aux autres armes. L'armée et le pays la trouveront, quand il faudra, belle, nombreuse, exercée, capable de prouver à l'étranger que ses nuées de hulans et de cosaques réguliers ou irréguliers n'ont jamais triomphé qu'avec le secours du froid, de la faim, de la misère et de la haine des populations, toutes causes qui tuaient en détail nos malheureuses armées de 1813, et nous rendaient impossible la réorganisation de notre cavalerie détruite à Moscou.

(*National.*)

[La révolution de juillet avait été la vraie et éclatante revanche des défaites de 1814 et de 1815, car elle avait été faite en dépit des rois de l'Europe, qui n'osèrent pas la troubler et qui furent profondément troublés par elle; mais beaucoup, au nombre desquels était Carrel, s'indignaient au souvenir de nos désastres et voulaient une autre revanche.]

2 février 1831.

La *Gazette de Berlin* a bien changé de langage depuis le jour où, se plaignant des amères accusations des

journaux français contre les gouvernements d'Allemagne, elle assurait que personne n'en voulait à la France; que pas un soldat n'avait été mis en mouvement à propos des événements de France; que la France seule était menaçante et prenait une attitude guerrière. Il y a huit jours à peine que nous relevions ce langage de la *Gazette de Berlin*, et la voilà aujourd'hui qui s'exprime sur le compte de la France en termes d'une violence telle que le dernier gouvernement lui-même, tout obligé qu'il était aux puissances étrangères, en eût été révolté.

Messieurs de la coterie des impuissants ne vont pas manquer de dire que ce sont les exigences du parti des impatients qui ont provoqué cet orage; qu'ils nous l'avaient bien prédit; que, si l'on eût été plus poli à l'égard des hauts contractants du congrès de Vienne, on n'eût obtenu en retour que des dispositions bienveillantes. Malheureusement, à la distance où sont placés les publicistes de Berlin, on n'entend pas, à ce qu'il paraît, les petites voix de messieurs les impuissants; on n'aperçoit pas le coin de Paris où ils s'excitent ridiculement contre les principes et la portée de la révolution de juillet; on ne sait pas que ces messieurs ont imaginé entre eux de réduire à leur taille les résultats des grandes journées, et qu'ils se font fort de plier à la morgue de quelques pédants les sentiments de la France entière. Les publicistes allemands n'observent pas la France au microscope; il y a un détail de turpitude qui leur échappe nécessairement; ils ne voient de si loin que cette France grande, ardente, unanime; cette France impatiente, qui préféra en juillet l'insurrection à la paisible voie du

refus de l'impôt. C'est à cette France qu'ils s'adressent; ils la voient, ils la retrouvent, à quelques nuances près, dans les journaux où le caractère de la révolution de juillet est fortement empreint; et c'est à cette France, non la France de la quasi-légitimité, mais celle de la souveraineté populaire, qu'ils adressent leurs invectives; ils la craignent, ils la menacent; ils se donnent des airs de mépris avec elle; mais ce mépris, ce n'est que de la haine, et c'est parce que la France a toujours dû inspirer cette haine aux gouvernements étrangers, que nous n'avons jamais voulu croire à leurs protestations d'amitié. Ces protestations n'avaient qu'un but, c'était de gagner du temps, et on en a gagné. Fasse le ciel que nous n'en ayons pas moins profité que nos ennemis.

La limite du Rhin, dit la *Gazette officielle de Berlin*, n'a jamais appartenu à la France, ni géographiquement, ni politiquement. Et sur cela, le journal prussien entre dans des considérations historiques; il rappelle les droits de l'antique possession des branches espagnole et allemande de la maison d'Autriche. Il se garde bien de remonter assez haut dans l'histoire pour y rencontrer le règne de Louis XI; il y verrait que la réunion irrévocable de la Belgique à la France dépendit alors entièrement de ce roi, et que ce n'est pas un fait si nouveau que celui de l'affinité des deux peuples. Géographiquement, il ne s'est rien passé depuis César qui ait empêché le Rhin de couler entre les Gaules et le pays des Allemands. C'est toujours la même division naturelle. Mais la *Gazette officielle de Berlin* trouve que la France serait aussi bien abritée derrière les Vosges, le Jura, les Ardennes et la Somme que derrière le Rhin; et c'est

même pure générosité envers nous, dit-elle, si, en 1814, on ne nous enleva pas l'Alsace haute et basse, une partie de la Lorraine et le territoire qui forme aujourd'hui le département du Nord ; les puissances le pouvaient.

Les puissances ont eu tort de ne pas profiter de leurs avantages en 1814, de ne pas nous affaiblir, nous dépouiller plus qu'elles n'ont fait, nous partager même si elles le pouvaient alors, car c'était une belle occasion, une occasion qui ne se retrouvera jamais. On avait dirigé toutes les haines de l'Europe sur la tête d'un seul homme ; on avait feint de n'en vouloir qu'à lui, on avait pu se présenter à la France comme amis, comme messagers de liberté et de paix. Maintenant qui tromperait-on en France ?

A défaut de la frontière du Rhin, peut-être les Ardennes, les Vosges, le Jura, nous couvriraient en seconde ligne. Si messieurs les Prussiens essaient de se présenter dans le pays d'entre Rhin et Vosges, il se pourra bien, en effet, qu'ils éprouvent la force de ces montagnes comme retranchement militaire ; mais ne craignons pas d'affirmer qu'entre eux et la révolution de juillet, il ne sera jamais signé de paix que quand il n'y aura plus un soldat prussien sur la rive gauche du Rhin, et que les conseils de la France auront repris, parmi les États de la rive droite, l'ascendant qui leur appartient. Ce n'est pas là de l'esprit de conquêtes, c'est de l'esprit de conservation. Il faut que la France reparaisse dans les traités comme partie contractante pour se trouver bien des traités et s'y attacher. Une guerre, s'il y en a une, n'aura pas d'autre effet. La France a subi pendant quinze ans les sentences rendues contre elle en 1814 ;

elle veut appeler de ces sentences; elle veut signer les traités pour être obligée de les reconnaître; elle n'a point signé ceux de 1814.

La *Gazette* de Berlin prétend que, si nous venions à posséder la rive gauche du Rhin, nous serions vis-à-vis de l'Allemagne dans une situation offensive que la Confédération germanique ne peut nous permettre de prendre. L'épreuve vaut la peine d'être tentée. Elle serait faite et eût réussi depuis trente ans si l'Angleterre n'eût pas violé les traités d'Amiens. On reviendra à cet essai auquel on est poussé par la force des choses, et l'on a tout lieu de croire qu'il ne déplaira pas aux États rhénans: ils sont fatigués du voisinage des Prussiens.

L'insolence va bien aux publicistes de la gazette officielle? Quand leurs quatre-vingt mille automates vinrent, sous le duc de Brunswick, essayer d'étouffer notre première révolution, on les laissa sortir par grâce de ces défilés des Ardennes, derrière lesquels ils voudraient voir reculer la civilisation française; lorsqu'en 1806, au mépris de leurs engagements, ils tentèrent un second effort contre nous, une seule bataille fit justice de leur parjure; Iéna les dispersa ignominieusement; leur capitale fut occupée deux ans; leurs troupes briguèrent la faveur de se dévouer en seconde ligne à l'accomplissement des desseins de Napoléon. La Prusse ne retrouva son antique honneur que lorsque de mensongères promesses de liberté l'appelèrent à s'armer contre la domination française. Depuis, retombée sous le despotisme, ce n'est plus la vaillante nation sortie des universités et des ateliers pour reconquérir son indépendance; celle-là sympathiserait avec la révolution de juillet, et ce n'est

pas elle qui nous insulte, ce sont les persécuteurs des idées libérales en Prusse. Avant six mois, peut-être, on saura s'il leur appartient bien de parler de la générosité de la sainte-alliance envers nous! (*National.*)

[De l'ex-garde royale, et, en général, de l'armée.]

3 février 1831.

A M. le rédacteur du NATIONAL.

Je lis dans la *Quotidienne* un article dans lequel une personne, qui paraît avoir appartenu à l'armée sous le dernier gouvernement, prétend établir que l'armée, dans son état actuel, serait incapable de faire une campagne contre les forces de l'Europe. Je ne saurais entreprendre de réfuter toutes les raisons qu'elle en donne; j'en examinerai quelques-unes et ce seront les principales.

L'auteur de l'article inséré dans la *Quotidienne* s'exprimant avec beaucoup d'amertume sur les injustices dont les militaires de l'ex-garde royale ont été l'objet selon lui, je dois croire qu'il était personnellement intéressé à la conservation de ce corps; ce n'est pas une raison pour que ses plaintes soient considérées comme entièrement dénuées de fondement. Voici, je crois, la vérité sur l'ex-garde royale.

Le dernier gouvernement dépensait beaucoup pour la garde royale, et il était naturel que les corps dont elle se composait l'emportassent à plusieurs égards sur

ceux de la ligne. Cependant la garde n'était pas, à proprement parler, une réserve, une troupe d'élite; il n'y y a que la guerre qui fasse des troupes d'élite, des troupes d'expérience. La garde était tout ce qu'elle pouvait être après quinze années de paix : elle se recrutait directement dans la population comme les autres corps de l'armée : elle avait seulement le choix parmi les jeunes soldats. L'esprit plus militaire peut-être, la perfection de quelques détails de tenue, pouvaient la distinguer de la plupart des corps de l'armée, mais ces avantages et une plus belle espèce d'hommes constituaient presque uniquement la supériorité de la garde : l'inexpérience de la guerre était égale.

Les corps de sous-officiers de l'ex-garde étaient une pépinière d'excellents sujets, d'instructeurs précieux, et je ne crois pas, comme le dit l'auteur de l'article de la *Quotidienne*, que ces jeunes militaires aient été tous perdus pour l'armée. Le plus grand nombre, au contraire, ont été incorporés aux régiments de ligne qui s'en trouvent fort bien.

Les corps d'officiers de la garde étaient plutôt distingués par un dévouement sans réserve à la personne des princes que par une instruction supérieure à celle des autres corps; et toutefois je suis loin de penser que les sentiments de royalisme chevaleresque, qui existaient chez beaucoup d'officiers de la garde, pussent en rien diminuer leur mérite militaire. J'ai connu des émigrés, ramenés dans nos armées par les événements de 1814, qui commandaient des régiments avec beaucoup de distinction et qui étaient de très justes appréciateurs des progrès que toutes les parties du service avaient faits

sous l'œil éclairé de Napoléon. J'ai connu de jeunes capitaines, portant de grands noms qu'ils n'avaient pas faits, pleins de haine pour la révolution et pour les principes libéraux, qui étaient des officiers fort instruits, fort intelligents, fort utiles, des gens d'honneur, faits pour être bien placés partout. Mais il y a un ridicule inouï à soutenir avec la *Quotidienne* que ces officiers fissent la force de l'armée sous le dernier gouvernement. Ils étaient en minorité dans la garde et à plus forte raison dans les rangs de la ligne. La facilité, l'empressement avec lesquels l'armée s'est rangée aux résultats de nos glorieuses journées, en sont la preuve.

Le licenciement de la garde n'a point affaibli l'armée. Tout le matériel, en chevaux et munitions, a été réparti entre les corps de la ligne les plus à portée de profiter de la dissolution d'un corps privilégié. Les deux tiers du personnel ont été réemployés. Parmi les officiers qui n'ont pas cru devoir prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe, quelques-uns peuvent mériter des regrets; mais leur éloignement a été plus que compensé, du côté militaire, par le rappel d'officiers que des scrupules de loyauté, non moins appréciables, avaient empêchés de servir les Bourbons, et qui rapportent avec eux non-seulement de l'honneur et du dévouement absolu aux intérêts de leur pays, mais des blessures, de l'expérience, des noms connus, et plus de vigueur qu'il n'en faut pour faire encore dix campagnes contre la sainte-alliance des rois, si elle parvenait à se reformer contre les peuples.

Le licenciement de la garde a-t-il été une mesure politique indispensable? C'est une autre question.

L'existence de cette garde, comme corps privilégié, était attaquée depuis dix ans par l'opinion libérale. On trouvait qu'il n'y avait pas de proportion entre sa force et celle de l'armée, entre ses dépenses et celles des corps de la ligne. On attaquait sa composition comme ayant plutôt pour objet de former la réserve du pouvoir absolu que celle de l'armée. En un mot, longtemps avant la révolution de juillet on repoussait la garde comme institution; on la repoussait comme hostile aux sentiments de la majorité : cela n'empêchait pas qu'on n'admirât la beauté de la plupart des corps qui les composaient. Les ordonnances de juillet sont venues mettre aux prises la population de Paris et une partie de la garde. La garde n'a pu faire triompher les ordonnances : elle a dû cesser d'être, avec le système auquel elle s'était aveuglément dévouée. On s'est montré facile avec ceux des militaires, combattants malheureux pour la cause du pouvoir absolu, qui ont voulu rester individuellement attachés à l'armée et qui ont pu faire valoir les difficultés de leur position, les habitudes de discipline et d'obéissance, peut-être les susceptibilités d'honneur auxquelles ils avaient cédé.

On n'a pas réemployé sans doute tous ceux qui eussent voulu du service; mais il y a loin de cet oubli aux persécutions dont les militaires de l'ancienne armée furent l'objet après le licenciement de 1815. On a renoncé dès les premiers jours aux rigueurs d'une suspicion légitime. Si quelques officiers ont tenu à honneur de refuser le serment au gouvernement nouveau, il leur sied mal de se plaindre de l'injustice de ce gouvernement, et surtout de prétendre que l'armée n'est

plus rien sans eux. Qu'ils en appellent à leur épée du résultat des journées de juillet, si l'occasion s'en trouve, et ils pourront se convaincre, par une seconde expérience, que la révolution n'a pas été une surprise.

Il y aurait un amour-propre très déplacé à garder rancune au pays de ce que des citoyens sans discipline, sans habitude des armes, ont forcé des troupes réputées choisies. Les plaisanteries sur les héros de juillet pourraient être d'assez mauvais goût aujourd'hui dans la bouche de ceux qui ne se sont pas offensés des procédés généreux qu'eut à leur égard la population victorieuse dans les instants qui ont suivi de près un combat inégal entre le nombre et la discipline. Des hommes, qui ne se prennent pas d'admirations ridicules, et qui peuvent parler des journées de juillet, pour avoir été à même d'apprécier la conduite des partis en présence, conviennent que des troupes aussi mal commandées, aussi follement compromises, que le furent celles de l'ex-garde, depuis le milieu de la seconde journée, ont pu, sans déshonneur, céder le terrain et faire preuve de fermeté en le conservant d'abord contre une réunion infinie de moyens de destruction ; mais ils ne craignent pas de tomber dans un lieu commun trivial, en parlant de l'héroïsme de ceux qui se prodiguèrent trois jours, non par les fenêtres, mais dans les rues, à dix pas des chevaux, des baïonnettes et des canons, et dont les blessures, à jamais glorieuses, ont prouvé que la garde ajustait bien et exécutait à merveille les feux de rang et de peloton. Ceux de ces braves de tous les rangs qu'on a faits officiers manqueront peut-être un peu de métier contre l'ennemi, mais partout où ils remplaceront ceux

qui gardent leur épée pour Henri V, à valeur égale, l'armée et le pays y gagneront, car toute cause a besoin de dévouement à elle.

L'auteur de l'article de la *Quotidienne* avance qu'il n'y a dans l'armée que des officiers ou trop vieux ou trop jeunes; qu'on ne saura comment faire commander les armées, les divisions, les brigades, les régiments, les bataillons, les escadrons, les compagnies, parce qu'il n'y a plus dans les cadres que de l'expérience sans vigueur, ou de la jeunesse sans expérience. A cela je pourrais répondre que l'armée est peu changée depuis qu'on la croyait une si forte garantie de la durée du régime contre-révolutionnaire. On la louait alors avec raison de sa valeur, de sa discipline, de son intelligence, de son excellent esprit militaire : car elle a montré de tout cela en Espagne, en Grèce, en Afrique; on se trompait seulement sur ses sentiments. On était fier d'elle, et puis à présent on en est honteux; on en a pitié parce qu'on n'y sert plus, ou qu'on n'espère plus être servi par elle. Il faudrait être conséquent, ou tâcher de faire oublier ce que l'on disait il y a six mois.

Quinze ans de paix ont fait naturellement que les soldats de Waterloo ne sont plus jeunes, et que les conscrits de 1816 et 1817 ne savent guère ce que c'est que de passer des mois à se battre le jour et à marcher la nuit; mais il en est ainsi de toutes les armées de l'Europe : ce que nous avons oublié, elles l'ont oublié; ce que nous ne savons pas encore, elles l'ignorent aussi bien que nous. Reste à savoir qui refera son éducation le plus vite. Or il y a beaucoup de chances pour que ce soit nous, et cela parce qu'il en a été ainsi dans tous les

temps. Personne n'en peut mieux parler que les défenseurs du Louvre et des Tuileries. Si quelqu'un a dû être surpris, étonné, confondu de la facilité avec laquelle s'organise en France une résistance, de la rapidité avec laquelle l'humble bourgeois français se familiarise avec le bruit des balles, et de l'espèce de goût qu'il prend à cette musique, assurément c'est eux. Eh bien, il faut qu'ils s'attendent à d'autres surprises, à voir des batailles gagnées sans généraux, sans officiers, sans régiments d'élite, puisqu'ils disent que tout cela nous manque depuis qu'ils ne vont plus à la cour et n'escortent plus le roi à la chasse, et le duc de Bordeaux à Bagatelle. Je ne sais pas comment la France de juillet fera pour se montrer sur le Rhin ce qu'elle a été dans les glorieuses journées; mais je sais qu'elle ne manquera point à son origine, et que, si quelque chose doit l'inquiéter, c'est moins de manquer de grands généraux et de braves soldats, que d'en avoir trop quand elle aura rempli sa noble mission. (*National.*)

[Exposition de cet axiome du gouvernement parlementaire : Le roi ne peut mal faire.]

4 février 1831.

Les Anglais ont proclamé avant nous la maxime constitutionnelle : *Le roi ne peut mal faire*. Par là ils entendent seulement qu'il y aura toujours quelqu'un pour avoir tort à la place du roi, et non pas qu'un tort ne sera pas un tort, qu'une parole imprudente pourra être transformée par un respect mal entendu en une parole sage.

Il serait beaucoup plus naturel assurément que le roi pût mal faire, se tromper comme tout homme, recueillir sans partage ou le blâme ou l'honneur des bonnes comme des mauvaises inspirations qui lui appartiennent. Il en est ainsi sous la monarchie pure. Entre le peuple et le roi, point d'intermédiaire. Quand le peuple crie et se révolte, le roi prête l'oreille et tâche de comprendre; tant pis pour lui s'il entend mal! Quand de son côté le roi parle, le peuple dit : C'est la pensée qui commande; il adore en silence ou hait à haute voix.

L'expérience des temps a appris qu'il ne faut pas que le peuple et le roi aient affaire directement l'un à l'autre; l'expérience a élevé entre le peuple et le roi une double barrière. Elle a mis en présence une chambre de députés pour représenter le pays, un cabinet pour représenter la couronne. Le roi n'interroge le pays qu'en s'adressant à la représentation nationale; le pays n'applaudit ou ne blâme le roi que dans la conduite de son cabinet. Un mauvais cabinet peut attirer la désaffection sur le roi, parce qu'il est le choix du roi; mais le roi confesse qu'il s'est trompé, change de ministres, et il n'y a que le cabinet renvoyé qui ait *mal fait*, qui soit responsable s'il y a lieu à accusation. A chaque système qui change, le roi se retrouve pur de toute solidarité avec le système fini, condamné, et toujours apte à toute espèce de bien avec le système qui commence. Voilà ce qu'ont entendu les publicistes anglais qui les premiers ont écrit : « *Le roi ne peut mal faire.* »

On demande s'il n'y a pas de l'inconvenance à renvoyer au cabinet tout acte, toute parole émanée du roi,

et, quand l'acte ou le discours est mauvais en soi, si ce n'est pas le roi lui-même qu'on blâme en ayant l'air de blâmer le cabinet. S'il s'agit de convenances de cour, la réponse pourrait embarrasser un courtisan ; mais, dans une question de doctrine constitutionnelle, on ne saurait disputer que sur des convenances constitutionnelles. Or, voici ce que, suivant nous, les convenances constitutionnelles commandent.

Le roi choisit des ministres, mais il ne les requiert pas. Quand un cabinet se forme, il est censé qu'une sorte de compromis a lieu entre le roi qui offre le gouvernement et les hommes qui se dévouent à l'exercer. C'est dans la composition d'un cabinet que le roi se présente avec une opinion personnelle; si le roi fait accepter son système aux hommes dont il a réclamé l'assistance, ou si ces hommes déterminent la conviction du roi sur une certaine marche à suivre pour obtenir la majorité parlementaire, alors un cabinet est formé, et toute opinion officiellement émise, ou par le roi, ou par les membres du cabinet, est la pensée du cabinet. Les convenances constitutionnelles veulent dès lors que le roi ne dise pas une parole qui ne soit le sentiment du cabinet, ou bien il y aurait deux directions dans le gouvernement, celle du cabinet et celle de la cour : c'est ce qui a perdu la branche aînée des Bourbons.

En droit constitutionnel, le roi n'opine que dans la circonstance unique de la formation du cabinet; en fait, il peut arriver que le roi opine hors du conseil, comme lorsqu'il répond à des députations, à des adresses; mais alors, s'il n'est pas exact de dire que le roi exprime toujours une opinion délibérée en conseil,

s'il y a l'exigence de l'impossible à vouloir qu'il ne puisse dire une parole sans en avoir conféré avec ses ministres, du moins on est fondé à soutenir ou qu'il manque à ses engagements envers le cabinet, ou qu'il exprime un sentiment qu'il sait être celui du cabinet. Dans les deux cas on s'en prend aux ministres, et à eux seuls. On leur dit : Si la pensée exprimée par le roi n'est pas la vôtre, il a rompu avec votre système, vous devez protester par votre retraite ; ou cette pensée est la vôtre, vous l'adoptez ; soutenez-la, répondez-en vis-à-vis de nous.

Dans un pays où les habitudes et les convenances constitutionnelles sont établies par un long usage, en Angleterre, il n'est jamais arrivé depuis cinquante ans que l'opposition ait pu relever une opinion du roi qui ne fût pas celle du ministère. Quand Pitt voulait et faisait la guerre, George III n'eût pas exprimé un vœu ou un sentiment contraire au système qu'il avait accepté de Pitt, sans que le ministre se fût retiré ; quand, après la mort de Pitt, George III eut jugé que le système de Fox pouvait seul obtenir une majorité, l'opinion personnelle du roi fut en toute occasion celle du nouveau ministre. Pitt, Fox, avaient fait leurs conditions l'un après l'autre, conditions fort différentes, comme chacun sait, et sans doute toutes les paroles royales avaient concouru avec le système de l'un comme avec celui de l'autre ; ni l'un ni l'autre n'eussent voulu gouverner sans cette garantie. Pitt, en 1800, ne motiva sa retraite que sur la différence d'opinion qui s'était élevée entre lui et le roi relativement à la question irlandaise. Plus tard, pendant la maladie de George III, le prince régent,

investi par délégation de la prérogative, ne se souvint pas, sous Castlereagh, qu'il avait été l'ami des partisans de la France. Un roi d'Angleterre se console dans le secret, avec des favoris, des sacrifices publics qu'il est obligé de faire au système ministériel existant. Mais, le jour où il parlerait en whig, un ministère tory n'aurait plus qu'à se retirer; le jour où il croirait devoir se montrer tory, un ministère whig ne songerait plus qu'à sa responsabilité engagée.

Voilà l'inflexible loi de la monarchie constitutionnelle, et les convenances consistent à s'y prêter de bonne grâce. Un roi constitutionnel disparaît, et toutes ses opinions privées avec lui, le jour où il a usé du discernement qui lui appartient dans l'acte important du choix d'un ministère. Ceci est pour répondre à ce qui a été allégué dans le journal des centres sur la prétendue inconvenance des observations auxquelles ont donné lieu certains commentaires, reproduits par le *Moniteur*, sur les promesses de juillet. Ces opinions, bien qu'émanant de la source la plus haute, ont été livrées à la discussion par leur publicité même. L'approbation vive qu'elles ont reçue des hommes qu'on est habitué à entendre mettre sur le compte de l'anarchie et de l'impatience toutes les difficultés de la situation actuelle, a montré que les opinions dont il est question ici appartenaient au système dit de la *résistance*, et l'on en a pu demander compte très légitimement au ministère, comme de sa propre pensée, soit qu'il les ait approuvées avant, soit qu'il les ait acceptées depuis, car c'est là son alternative. Le ministère s'est tu et gouverne; donc le ministère est un ministère de résistance; bon gré, mal gré, il

est caractérisé par l'opinion personnelle du prince. Cela est fort conséquent, quoi qu'on en dise, et nous ne désertons pas pour cela le principe constitutionnel que *le roi ne peut mal faire*. Que demain un ministère du *mouvement* succède, et tout le blâme qui appartient, suivant nous, aux opinions de la résistance, aura été emporté par le ministère qui veut bien les couvrir de sa responsabilité.

Ce ne sont pas là des doctrines nouvelles, des théories nées de la révolution de juillet avec la monarchie républicaine; ce ne sont que les doctrines de la monarchie constitutionnelle, soutenues dans ces dernières années par les mêmes hommes qui feignent aujourd'hui de s'en étonner et de s'en indigner. (*National.*)

[La révolution de 1830 a émancipé les classes inférieures, comme la révolution de 89 avait émancipé les classes moyennes.]

5 février 1831.

Au dire de certains politiques, la révolution qui a renversé un trône n'atteint ni les mœurs, ni l'état de la société. Si cela est vrai, pourquoi replâtrer la charte, et quelle nécessité de modifier les lois, les mœurs demeurant stationnaires?

Sans doute le peuple français était, avant les trois journées, tel qu'il a paru pendant et après ce mouvement; mais il n'avait pas alors conscience de ce haut degré de moralité que la victoire a révélé dans les masses. Maintenant qu'il le sait et qu'il l'a appris à l'Eu-

rope, pense-t-on que cette connaissance ne doive rien changer à l'égoïsme de ses institutions?

Les révolutions n'éclatent jamais pour opérer un changement dans les mœurs, mais pour faire passer ce changement dans les lois dès qu'il s'est accompli. Elles viennent déclarer que la société a fait un pas, et que d'autres besoins sont nés avec d'autres lumières; elles le déclarent par la voix de cette nécessité des temps, qui s'appelle force, quand on lui refuse le nom de droit.

En montrant que le désintéressement et la modération étaient les vertus de la multitude, la révolution de 1830 a eu cet effet immense; elle a émancipé les classes inférieures, comme celle de 89 avait affranchi la classe moyenne, et les a appelées à prendre au pouvoir une part toujours croissante, avec le progrès de la civilisation.

Certes, le moment est bien mal choisi pour crier au *statu quo*, quand les grandes fortunes de la restauration s'affaissent ou tombent entraînées dans sa chute, et laissent désormais au travail l'influence usurpée par l'agiotage; quand, des deux plaies qui rongeaient la société, il n'en reste plus qu'une, la manie des places.

Que les hommes de la résistance soient donc de bonne foi, et, s'ils veulent nous arrêter, que ce ne soit pas, du moins, en se donnant à nous comme immobiles, immuables; car eux et leur condition ne sont pas ce que la révolution de juillet a le moins changé.

(*National.*)

[L'idée que la révolution de juillet, si elle était attaquée du dehors, serait mal défendue par les pouvoirs qui en avaient désormais la direction, était une de celles qui préoccupaient les hommes ardents. Cet article et le suivant y sont consacrés. Les événements suivirent un tout autre cours, et jamais il ne fut question d'attaque du dehors ; mais il est bon de se rappeler les impressions qui régnaient alors et qui avaient de l'influence sur les partis.]

8 février 1831.

Le temps est venu de se faire une question ; il faut se la faire avec courage ; il faut savoir répondre avec conscience, avec calme, avec sagesse s'il se peut.

La révolution de juillet a de formidables ennemis au dehors ; elle en a au dedans de plusieurs sortes, les uns déclarés, d'autres secrets, d'autres en plus grand nombre qui travaillent contre elle, sans peut-être le vouloir. Quelles sont les forces qui lui restent ? Échappera-t-elle au malheur d'être livrée par l'ennemi du dedans à l'ennemi du dehors ?

On nous demandera peut-être en commençant ce que nous entendons par la révolution de juillet ; si c'est quelque chose de distinct de ce qu'en général on entend quand on parle de l'événement qui a renversé les Bourbons de la branche aînée, si c'est le mot sacramentel d'un parti plus ou moins restreint, plus ou moins compris de la France actuelle. Nous sommes entièrement d'avis qu'il faut définir nettement les choses dont on parle ; c'est le plus sûr moyen de dire tout ce que l'on veut dire, et de n'avoir point à répondre de ce qu'on n'a pas dit.

La révolution de juillet est le résultat de la colère

universelle qu'ont excitée en France les dernières ordonnances de Charles X. Toute la France, moins une minorité à peine appréciable, a voulu une punition quelconque de cet attentat aux lois établies, respectées depuis quinze ans. Cette punition s'est trouvée être l'expulsion de la dynastie parjure, et la mutilation de la charte de 1814 dans quelques-unes de ses conditions les plus importantes. On a puni à la fois la famille qui avait violé la constitution, et la constitution qui ne s'était pas trouvée par elle-même assez forte pour n'être pas violée. Cela s'est fait d'entraînement en trois jours. Sagement ou non, peu importe; mais, la chose faite, il a fallu s'en arranger sans la discuter ou la discuter pour savoir ce que l'on en garderait, ce que l'on en soutiendrait au besoin contre l'Europe.

C'est à dessein que nous disons que la révolution a été le résultat de la colère unanime causée par les ordonnances de juillet. Nous disons le résultat et non pas l'expression, ce qui est fort différent.

Nous dirions que la révolution de juillet a été l'expression du sentiment provoqué chez la presque unanimité des Français par les ordonnances de juillet, si tous ceux qui ont été révoltés de l'intention à la fois lâche et stupide qui les dicta eussent voulu le renversement de Charles X, l'exclusion du duc d'Angoulême, du duc de Bordeaux, et de tous les princes de la branche aînée, la radiation de l'article 14, la révision de l'article 4 en ce qui concerne la religion catholique, l'abolition du double vote, l'admission des hommes de trente ans à la chambre et de ceux de vingt-cinq dans les colléges, la réduction du cens de l'électorat et de l'éligibilité, la

révision de la constitution de la pairie, l'adoption du principe de la souveraineté du peuple ; en un mot, tout ce qui a été exprimé comme volonté nationale par les déclarations du 7 août.

Mais il n'en a pas été ainsi. Et, si nous faisions l'histoire des événements du mois de juillet 1830, nous dirions, tout à fait de conscience, que la majorité dans les deux chambres se serait contentée d'un simple changement de ministère et de l'application aussi rigoureuse que possible du principe de la responsabilité aux ministres signataires des ordonnances ; qu'après l'abdication forcée de Charles X, et la renonciation non moins forcée du duc d'Angoulême à ses droits au trône, ces deux mêmes majorités, si elles eussent été capables de commander aux événements, se seraient arrêtées à Henri V avec une régence semi-absolutiste et un ministère semi-libéral, à peu près de la couleur du ministère doctrinaire ; nous croyons que le vœu de ces deux majorités n'était pas pour la révision de la constitution de la pairie, pour l'abaissement notable des conditions électorales et d'éligibilité, ainsi que de l'âge des électeurs et des députés. L'abolition du double vote et la radiation, ou plutôt l'explication des articles 6 et 14, étaient, nous le croyons, les seuls changements à la charte que la majorité des deux corps de l'État eût voulu décider immédiatement ; tout le reste eût été renvoyé à l'avenir.

Si des deux chambres nous descendons dans le pays, nous ne craignons pas de dire que la majorité dans les grands colléges était pour les ordonnances de juillet, comme la minorité royaliste de la chambre ; nous croyons que la majorité dans les colléges à cent écus se fût

contentée d'un changement de ministère et du supplice des signataires des ordonnances, si Paris n'eût voulu que cela ; que cette même majorité eût accepté, comme celle de la chambre des députés, Henri V, une régence, un ministère semi-libéral, si tel eût été le cours des événements ; mais que, ce point dépassé, elle n'a regretté ni la branche aînée des Bourbons, ni le double vote, ni les conditions d'âge et de l'éligibilité de l'ancienne Charte ; en un mot, qu'elle a reçu sans effroi, peut-être sans en apprécier bien judicieusement la portée, toutes les déclarations de juillet, mais qu'elle n'eût pas demandé ces choses, si elles ne fussent pas venues d'elles-mêmes ; que peut-être elle n'a été flattée vivement que de l'humiliation de la pairie, de la grande propriété et du clergé catholique. Les *sentiments libéraux* de la majorité des électeurs à cent écus allaient jusqu'à la charte de 1814 fidèlement exécutée ; cette majorité n'avait guère que trois sentiments révolutionnaires bien distincts : sa jalousie pour les grands colléges, sa prévention contre la pairie héréditaire, sa haine des prêtres.

Ainsi, parmi les quatre-vingts à cent mille plus imposés que la charte de 1814 avait appelés à la possession exclusive des influences, nous ne disons pas politiques, mais législatives, une fraction fort petite a approuvé les ordonnances de juillet ; une fraction plus considérable eût voulu une vengeance exemplaire des ordonnances, mais la vengeance aux dépens des seuls signataires, et non pas aux dépens des institutions de 1814. La majorité a accepté de confiance et sans réflexion tout ce qui s'est fait, mais elle n'en a désiré que la moindre partie ; enfin, une dernière fraction,

qu'on fera aussi faible qu'on voudra, mais dont on nous accordera l'existence, parce qu'elle est incontestable, a voulu tout ce que la révolution de juillet a obtenu ou mis en question, tout ce que la charte du 7 août a accordé ou promis d'examiner ; c'est le noyau de ce qu'on appelle le parti de la révolution ; minorité dans les deux chambres, minorité dans les anciens colléges électoraux grands et petits, nous ne craignons pas de l'avouer.

Les chiffres sont chose absolue, et très facile à contester en de pareilles matières ; on doit craindre, en les employant, de convaincre moins en ayant l'air de vouloir trop prouver. Cependant, comme il n'y a pas de termes d'évaluation plus précis, on nous permettra de nous en servir pour qu'on voie au plus juste quelle idée nous nous faisons des forces ennemies de la révolution, alliées suspectes, alliées timides et non persuadées, alliées énergiques de conviction, de sentiment, de résolution invincible.

On peut donc, suivant nous, avancer sans trop de témérité que les quatre-vingts à cent mille individus qui étaient en possession de faire des lois et de gouverner sous la dynastie déchue se divisent ainsi qu'il suit :

Un dixième environ dévoué au principe de la légitimité sans restriction aucune, approuvant les ordonnances de juillet, le système des hommes du 8 août, et comptant sur l'étranger pour le rétablir.

Un cinquième, anciens royalistes constitutionnels, ou constitutionnels doctrinaires, qui eussent souscrit à l'abdication de Charles X, à la renonciation du duc d'Angoulême ; qui croyaient les ministres du 8 août cou-

pables et punissables, mais qui tenaient à sauver le principe de la légitimité dans la personne de Henri V; qui regardaient la prédominance du clergé comme une mauvaise chose, mais qui considéraient cependant la religion d'État comme un excellent instrument, l'hérédité de la pairie comme une condition indispensable de la monarchie. Nous ne faisons pas là un portrait odieux, mais un portrait vrai auquel pourront se reconnaître beaucoup d'hommes qui siégent dans les deux chambres, dans le gouvernement, dans la magistrature. Si ces hommes eussent gardé le noble silence de M. de Chateaubriand, s'ils eussent cru que leur rôle politique finissait de nécessité avec le règne de leurs croyances, on les craindrait peu, on les estimerait en ne pensant pas comme eux; mais ils ont voulu continuer à occuper la scène; ils se sont précipités pour obtenir les places; ils ont prétendu gouverner cette révolution, pour n'avoir rien à en craindre; ils ont prêté tous les serments qu'on a voulu; ils ont feint, dans les premiers temps, un enthousiasme qu'ils n'avaient point. On peut ranger dans la même catégorie les intrigants de tous les régimes, qui ont exploité l'empire, la restauration, et qui n'ont peur d'aucun principe. Les uns et les autres n'ont donné à la révolution de juillet qu'une adhésion provisoire. Nous ne prétendons pas qu'il y ait conspiration flagrante parmi eux contre le principe de la révolution de juillet, mais nous ne croyons pas les calomnier en disant que, si la guerre ou un ordre quelconque d'événements pouvait ramener, avec Henri V, le principe de la légitimité et ses deux supports indispensables, l'hérédité de la pairie et la religion de l'État, leur deuil serait bientôt fait de

cette dynastie nouvelle qu'entourèrent leurs flagorneries et que leurs conseils égarent. En attendant, ils font de la quasi-légitimité.

Cinq dixièmes, c'est-à-dire environ quarante mille individus sur les quatre-vingts ou cent mille électeurs, éligibles, magistrats, gens en place, dignitaires, etc., sont des gens qui n'avaient pas médité bien sérieusement sur les théories du gouvernement représentatif; qui ne tenaient guère à l'ancienne charte que par l'ordre à peu près invariable qu'elle avait procuré pendant quinze ans; qui croyaient l'ordre compromis par la marche du ministère du 8 août; qui se sont émerveillés de voir les choses poussées si loin en trois jours, mais qui n'en ont pas conçu d'effroi; à qui l'idée d'un trône populaire entouré d'institutions républicaines ne serait pas venue, mais qui ont été persuadés assez facilement que cette combinaison pourrait tout concilier; qu'on aurait indifféremment ou la plus républicaine des monarchies, ou la plus monarchique des républiques, sans que le cours habituel des choses en fût dérangé, sans que la société en fût atteinte. Ces hommes ont vu, depuis la révolution de juillet, qu'un pays qui proclame un principe ennemi de tous les gouvernements existants prend de grands engagements avec lui-même ; qu'on ne met pas en question la constitution des grands corps de l'État, sans se trouver dans la nécessité de chercher la force ailleurs; qu'une grande tâche réformatrice, enfin, ne s'accomplit pas sans que l'ordre en soit quelquefois ébranlé. Ces hommes, amis de l'ordre avant tout, sont un peu moins enchantés aujourd'hui de la révolution ; mais ils aiment leur pays; ils ne voudraient pas le

succès d'une invasion étrangère; et par là ils sont plus attachés qu'ils ne le pensent à la révolution de juillet; mais seuls, ils ne la sauveraient pas.

Nous bornerons, enfin, à un cinquième du corps des anciens privilégiés politiques, et même à encore moins si l'on veut, les hommes qui ont conscience de ce qu'ils ont voulu et obtenu par la révolution de juillet; ceux qui ont toujours repoussé les Bourbons comme imposés par l'étranger; ceux qui n'ont jamais cru que le principe de la légitimité fût conciliable avec des institutions libérales; ceux qui ne voulaient ni religion d'État, ni hérédité de la pairie, ni double vote, ni prépotence de la grande propriété; ceux qui voulaient la liberté, la prospérité intérieure de la France, mais qui pensaient que sa liberté ne pouvait être garantie que par le principe de la souveraineté nationale; sa prospérité que par son attitude au dehors, par l'influence qui lui appartient en Europe. C'est là le parti de la révolution, tel qu'il s'est trouvé dans le corps des anciens privilégiés politiques au moment où l'ancienne dynastie fit la faute, longtemps attendue, qui devait la perdre. Ce parti est en minorité dans la chambre actuelle, dans les anciens colléges électoraux, dans le gouvernement; c'est une minorité vis-à-vis de l'Europe menaçante, et, parce que cela est très visible, l'Europe et ceux qui comptent sur elle croient qu'il sera très facile de vaincre la révolution de juillet. Mais il y a au-dessous du corps des anciens privilégiés politiques quelques millions d'hommes, n'ayant, comme dit Courrier, ni manière de Versailles, ni formes de Malmaison, et que la révolution de juillet appelle à compter pour quelque chose dans les affaires,

bien qu'on leur en dispute encore l'entrée. Il faut voir si ce qui est minorité parmi les quatre-vingt mille anciens privilégiés politiques ne fait pas majorité, et majorité immense dans la nation. Cette question vaut la peine qu'on s'y arrête, et c'est celle qu'il faudrait examiner avant de prononcer sur le sort de la révolution de juillet. Nous n'avons pas dissimulé le désavantage que peut avoir le parti de la révolution sur un terrain assez restreint, et le seul à peu près que l'on considère dans les discussions journalières de la politique; en transportant la question dans un champ plus vaste, nous y trouverons d'amples raisons pour rassurer les timides et rabaisser la fierté de ceux qui croient déjà voir la souveraineté populaire expirant sous la schlague prussienne.

(*National.*)

[Les ennemis du dedans et les ennemis du dehors.]

9 février 1831.

Il importe d'établir quelles sont les forces véritables de la révolution de juillet, car tous les jours les feuilles dans lesquelles les cabinets étrangers vont chercher la mesure de l'audace qui peut leur être permise vis-à-vis de nous, nous disent : « Où est-elle votre révolution de » juillet? qu'est-elle devenue? que peut-elle? Elle a été » vaincue par les centres de la chambre; elle s'est ar- » rêtée devant les doctrinaires. » La conclusion vient d'elle-même : « Que fera la révolution de juillet contre les cabinets étrangers, si déjà elle est trop faible contre des ennemis intérieurs qui n'ont pour eux que la parole,

un peu de crédit, un peu d'intrigue et qui ne sont pas même un parti dans la nation? »

Avant d'examiner ce que peut, ou ne peut pas pour son salut la révolution de juillet, nous avons à cœur de prouver que nous ne nous faisons aucunement illusion sur l'espèce et l'étendue des dangers qui peuvent la menacer.

La révolution de juillet, avons-nous dit hier, a des ennemis au dedans et des ennemis au dehors; de ses ennemis intérieurs, les uns sont déclarés, les autres secrets. Nous ajouterons que la révolution de juillet ne peut avoir affaire aux ennemis du dehors, sans voir se remuer au dedans ses ennemis de toute espèce. Mais les derniers sont incapables de rien entreprendre par eux-mêmes; il leur faut l'appui de l'étranger; ils l'ont prouvé en juillet : car, si jamais il y eut pour eux des circonstances favorables à une levée de boucliers en faveur du petit-fils de Charles X, ce fut sous les premiers jours du nouveau règne, quand la famille déchue se traînait péniblement de village en village sur la route de Paris à Cherbourg, que les autorités contre-révolutionnaires étaient encore partout maîtresses des localités, que l'esprit de l'armée pouvait paraître chancelant. Le parti contre-révolutionnaire se tint pour battu après la première affaire, et songea dès lors à l'étranger. C'est encore l'étranger qu'il attend; il en a besoin, il n'osera jamais rien sans lui.

Le parti contre-révolutionnaire est nul au nord, à l'est et dans les départements du milieu. Il ne compte que dans l'ouest et dans le midi. Tout le monde sait cela : aussi, la grande raison que l'on allègue toutes les fois

qu'il est question de mesures conformes à l'esprit de la révolution, c'est le danger d'irriter les populations du midi et de l'ouest, ou bien l'imprudence qu'il y aurait à armer ces populations d'institutions libérales, dont elles useraient dans un but contre-révolutionnaire. Il n'y a pas de bonne pensée, de réclamation juste, de conseil énergique, qui, depuis cinq mois, n'ait dû céder à ces deux grandes considérations. Ayez peur de la Provence, souvenez-vous de la Vendée; c'est le moyen de ne pas vous laisser entraîner aux exigences du libéralisme.

Nous sommes bien aises de déclarer ici que nous parlons des populations de la Vendée et du midi, pour les connaître, les avoir observées, vues de près, avec curiosité, et même avec cet intérêt qu'inspirent des races énergiques ou passionnées.

Les populations carlistes du midi pourraient être terribles dans une réaction, si jamais nous étions assez malheureux pour que le drapeau tricolore fût encore une fois foulé aux pieds des soldats étrangers, et que la jeune noblesse russe revînt traîner le sabre dans les Tuileries et le Palais-Royal; comme on dit qu'elle l'espère; mais les populations du midi, peu changées, grâce au dernier gouvernement depuis 1815, ne sont pas capables de verser le sang autrement que dans une réaction : elles égorgeront des fugitifs, des proscrits, des vaincus, des blessés, des enfants, des femmes, le lendemain d'une victoire décisive remportée sur nous par les armées étrangères; mais, jusque-là, elles ne prendront point une offensive éclatante : cela n'est pas dans leur nature. Sans caractère, sans patience, sans

conduite, sans chefs, on ne les verra point s'insurger, se former par bandes et tenter des diversions en faveur de l'étranger. Elles pourront rendre le gouvernement fort difficile là où leur fanatisme est le plus intraitable ; mais voilà tout ce qu'il y a à craindre d'elles pendant la guerre.

Nous n'en dirions pas autant des départements de l'ouest, s'ils étaient encore ce que la révolution les trouva en 92 : il y a loin des passions forcenées d'un verdet nîmois au caractère entreprenant et solide d'un paysan du Morbihan. La race bretonne n'a point dégénéré et ne paraît pas propre à être abâtardie par une civilisation qui pourtant déjà la pénètre ; mais l'administration impériale a emporté les restes d'énergie féodale qui existaient dans le pays. Aujourd'hui la Vendée n'aurait plus de chefs : ses anciens seigneurs ne sont plus que de grands propriétaires, c'est-à-dire les semblables de propriétaires plus petits qu'eux, leurs anciens vassaux, gens intéressés, opiniâtres, qui chicanent pour un pouce de terrain aussi bien un noble qu'un paysan comme eux, et qui ont appris par expérience ce que c'est que l'égalité de tous devant la loi.

L'ancienne Vendée n'était que l'ancien régime encore debout, organisé, conservé en armes, à l'extrémité d'un pays où la puissance sacerdotale et seigneuriale était détruite par les mœurs longtemps avant que la déclaration des droits en vînt proclamer la déchéance. La Bretagne est toujours intrépide ; elle aime encore ses prêtres : peut-être elle regrettera longtemps au fond du cœur le drapeau sous lequel elle se fit une gloire à elle ; mais il y a de cela trente-cinq ans, et depuis, des inté-

rêts sont nés, ont détruit l'ancienne organisation féodale que ni affiliation, ni congrégation, ni carbonarisme carliste, ne remplaceront, parce que rien ne se peut mettre à la place de la dépendance, de l'obéissance, de la discipline, fondées sur des habitudes vieilles comme le pays.

La Bretagne n'est donc pas plus capable de tenter une diversion armée que le midi; nous ne disons pas que, si l'ennemi pénétrait au cœur de la France, et que les partisans de Henri V se donnassent rendez-vous sur un point du royaume, ce ne serait pas celui-là qu'ils choisiraient; mais ils n'y trouveraient plus ni la puissance du commandement aristocratique, ni celle de la voix sacerdotale. Les prêtres eux-mêmes sont changés : à moins de grandes défections dans le gouvernement, dans l'armée, dans la moyenne population du reste de la France, une Vendée s'éteindrait d'elle-même. Un peu de chouannerie dans l'ouest et quelques assassinats dans le midi, seraient d'un faible secours pour l'étranger. Le véritable péril est dans les défections de toute nature que la marche du gouvernement, depuis six mois, a préparées comme à plaisir. Nous examinerons ailleurs les probabilités de défection, et nous prierons ceux qui nous lisent de noter en passant que, si la république a été tourmentée de 93 à 96 par les *diversions intérieures*, et les a vaincues, l'empire est tombé deux fois par *la défection*, non-seulement de quelques hommes, mais des opinions, des intérêts d'une portion considérable de la population générale : c'est le sort de tout pouvoir qui choisit aussi mal ses amis que ses ennemis.

Nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher

d'avoir passé sous silence l'hostilité et les moyens d'action du parti-prêtre. Ce parti existe sans doute; mais la révolution l'a coupé en deux. Il y avait, dans la conduite du clergé, depuis quinze ans, beaucoup moins de fanatisme et d'ignorance que d'ambition, d'esprit d'intrigue et d'amour de l'argent. L'apostolat était une profession, une industrie, pour un très grand nombre d'hommes, sous le dernier gouvernement. Ceux-ci étaient les habiles entre tous ceux qui portaient la même robe. Il ne faut pas leur refuser du jugement, de l'intelligence, et même de l'esprit. Ils en montrent depuis la révolution, en s'attachant au principe de la liberté, qui décidément leur paraît avoir vaincu. Ils sauvent la profession en sacrifiant les doctrines, et renoncent au crédit qu'ils avaient sur les simples pour s'en faire un d'une nouvelle espèce auprès de ceux qui veulent qu'on raisonne. Ainsi divisé, l'ancien parti ultramontain est peu dangereux. Tandis que les habiles travaillent à se faire, sous un ordre de choses différent, une existence nouvelle, les maladroits, les fous, les fanatiques, s'égarent sans direction, se regardant comme trahis par ceux qui se rallient au drapeau tricolore, et ne sachant comment se passer d'eux. Le parti-prêtre, divisé en ennemis faibles et en amis équivoques, est dans le cas de toutes les forces qui n'appartiennent point à la révolution de juillet : il nuira plutôt par la *défection* que par les *diversions*.

Nos principaux, nos plus redoutables ennemis, ceux qui peuvent mettre en mouvement tous les autres, ce sont les cabinets étrangers. Il y a bien des erreurs répandues au sujet des dispositions des cabinets étrangers.

Ces erreurs ont été accréditées par le gouvernement dans une intention qu'il croit bonne, mais qui peut lui être plus fatale qu'à nous. La révolution, la civilisation, ne peuvent succomber à forfait; le gouvernement peut périr et ne se relèverait point. On s'est plu à rappeler aux esprits les divisions que les questions méditerranéennes soulevées à propos de la Turquie, de la Grèce, d'Alger, avaient, dans ces dernières années, fait éclater entre les cabinets de l'ancienne sainte-alliance. On a dit : « Ceux qui étaient prêts naguère à en venir aux mains pour la possession de Constantinople et de quelques îles de l'Archipel ne sont pas amis, et ne le seront pas contre nous. Nous aurons des ennemis encore, mais nous avons aussi des alliés naturels, et cela nous met en situation de résoudre, par la voie des négociations, des différends qui, en d'autres temps, eussent appelé la guerre. »

Il y a aujourd'hui deux grandes causes de guerre entre les nations d'Europe : la différence du principe des gouvernements et l'incompatibilité des prétentions sur le commerce de la Méditerranée. La question commerciale débattue pendant le siècle dernier dans les deux Indes a été transportée dans la Méditerranée depuis la révolution. Quand il y a trêve par épuisement sur la question révolutionnaire, ce sont les rivalités commerciales qui rentrent en scène; et telles nations, qui se rencontrent et s'accordent sur l'un de ces deux intérêts, sont ennemies mortelles en tout ce qui touche à l'autre. La France a des alliés naturels contre toute domination maritime exclusive; elle a pu choisir depuis trois ans entre la Russie et l'Angleterre dans les ques-

tions qui ont fait reparaître avec honneur son pavillon sur toutes les côtes de la Méditerranée ; mais, toutes les fois qu'il s'agit du grand principe qu'elle a proclamé en 1789, elle a tout le monde contre elle, et il en sera ainsi tant que le principe aristocratique dominera partout ailleurs que chez elle.

Ce n'est pas le gouvernement représentatif qui effraie l'Europe, puisqu'elle avait compris la nécessité pour les Bourbons de régner en France avec cette forme de gouvernement ; mais l'Europe ne veut point d'institutions décrétées par voie d'insurrection populaire : elle les voulait octroyées par la suprême puissance monarchique. Aux termes de la charte de 1814, la royauté restait juge du moment où les institutions pouvaient être concédées avec opportunité ; il n'y avait rien là qui blessât les gouvernements despotiques : eux aussi étaient juges chez eux de cette même opportunité. S'ils n'appelaient pas leurs peuples à traiter avec eux de leurs propres affaires, c'est que le moment n'était pas venu pour eux. La charte de 1830 change les rôles : c'est le peuple qui est en possession de la souveraineté primitive, c'est la royauté qui existe à titre de concession. Un peuple est à lui avant d'être à personne ; nul n'a le droit de lui imposer une forme de gouvernement qu'il ne veut pas, ou de lui faire porter un nom qui n'est pas le sien.

Ces principes conviennent à la France ; elle ne veut, dit-elle, les appliquer qu'à elle-même ; d'accord, mais elle ne peut pas faire que les autres peuples ne réfléchissent point à l'exemple qu'elle a donné, et ne veuillent pas se conduire par les principes qu'elle a proclamés. Les deux révolutions de Belgique et de Pologne

en sont la preuve, aussi bien que les tentatives avortées du Hanovre, de l'Espagne, de quelques parties de la Suisse. La propagande tant dénoncée par nos doctrinaires, la propagande dont notre gouvernement est si soigneux de se garder, n'est pas dans notre conduite; et il importe peu que nous nous y employions : elle est dans le principe que nous avons posé. Ce n'est donc pas contre la conduite plus ou moins politique que nous pouvons tenir, que les gouvernements étrangers ont intérêt à s'armer, c'est contre un principe qui de sa nature se propage et fait des conquêtes. Ce n'est point l'aristocratie anglaise; ce ne sont pas les whigs de la chambre des lords qui peuvent nous voir sans inquiétude proclamer le principe de la souveraineté du peuple, eux dont les pères firent par complot, en 1688, une révolution jugée inévitable dans la crainte que le peuple ne la fît lui-même quelques mois plus tard, et n'acquît ainsi le droit de dicter des conditions. N'ont-ils pas à craindre de la part du Hanovre, des îles Ioniennes, de l'Irlande, cet acte de souveraineté nationale qui a rendu la Belgique et la Pologne à elles-mêmes, aux applaudissements de la presse et de la tribune françaises? N'ont-ils pas devant les yeux ce sanglant fantôme de république qui tua Pitt et Castlereagh, qui effraie notre propre gouvernement, et le rangerait lui-même, s'il était possible, dans l'alliance contre le principe de la souveraineté du peuple, dont il est sorti?

Non, l'Angleterre n'est pas amie de notre révolution, et ne saurait l'être. Elle peut s'indigner, et toute l'Europe avec elle, de la violation inouïe qui l'a provoquée; mais à ses yeux, aux yeux de toute l'Europe, nous pour-

rions dire aux yeux de la plupart des hommes qui gouvernent en France et font des lois, cette révolution a été trop loin; elle est sortie des conditions qui pouvaient assurer à l'Europe une plus longue existence de la paix fondée sur les abus, la violence, l'injustice incontestée du régime aristocratique. Nul doute que dans tous les cercles politiques de l'Europe, que peut-être même au sein de cette conférence de Londres, qui reconnaît encore les traités de 1814 comme le droit politique de l'Europe, on ne dise : La France a troublé encore une fois la paix du monde, il faut une grande mesure de tous les gouvernements de l'Europe pour rétablir la ferme police qui dut fonder, en 1814, la stabilité des gouvernements et des sociétés.

Cette grande mesure, ce ne peut être qu'une guerre à la France. Les cabinets étrangers seraient fous de ne pas la lui faire, malgré les protestations de son gouvernement, qui ne la gouverne pas, de ses chambres, qui ne la représentent pas. De quoi s'agit-il pour eux tous, si ce n'est d'une question de vie ou de mort? On dit qu'ils sont épuisés d'hommes et d'argent; ah! qui est-ce qui ne se croit pas assez riche pour tenter la chance de tout sauver par un dernier sacrifice, quand tout serait inévitablement perdu faute de ce sacrifice? Les cabinets étrangers ne peuvent se préserver qu'en nous faisant la guerre; ils seront tous atteints successivement s'ils ne nous préviennent point. On devait deviner, le lendemain même de la révolution de juillet, que ce serait là leur politique; on peut voir clairement aujourd'hui ce qu'on ne devina point alors.

Mais combien, depuis cet heureux lendemain de la révolution de juillet, combien l'Europe est devenue plus menaçante ! Notre gouvernement s'est jeté dans un déplorable système ; il s'est efforcé de paralyser le premier élan national, pour ôter les prétextes aux cabinets étrangers ; il a cru agir ainsi dans son propre intérêt, et il n'a travaillé que pour l'Europe, qui l'encourage tout en se préparant à profiter contre lui de ses fautes. On dirait de voleurs de grand chemin entourant un voyageur, et l'engageant à se mutiler pour le dévaliser ensuite. C'est là plus inconcevable des illusions.

Aussi la coalition grandit chaque jour, se fortifiant de nos faiblesses, haussant le ton à mesure que nous le baissons, ne nous accordant que le temps dont elle ne peut se passer pour compléter ses préparatifs ; l'Angleterre fait cause commune ; on intrigue, on arme, on prépare à la fois l'attaque et la séduction contre nous. Cette France, qui parut si redoutable, il y a six mois, et à laquelle on eût accordé, presque sans examen, tout ce qu'elle eût demandé, on la voit, s'enchaînant de ses propres mains, lutter péniblement contre le désaccord qui s'est manifesté entre le principe de sa révolution et la conduite de son gouvernement. On veut la surprendre au sein de cette contradiction, on espère la frapper avant qu'elle ait pu se reconnaître et en sortir. La question, maintenant, c'est de savoir si la révolution de juillet sera prise en défaut, si l'on ne s'exagère pas ses embarras, si la guerre n'est pas le plus sûr moyen de la faire rentrer dans ses voies ; c'est ce que nous examinerons en cherchant quelles forces restent à la révolu-

tion de juillet contre l'Europe, contre les carlistes du Midi et de l'Ouest, contre les opinions trompées et les intérêts constitués en défection. (*National.*)

[Du budget de 1831.]

13 février 1831.

Les rapports de finances présentés aux chambres depuis la révolution de juillet se distinguent, en général, par la démonstration nette des matières ; mais on y remarque une sécheresse, une dureté de langage, une sorte d'égoïsme financier, de brutalité fiscale, qui n'étaient pas au même degré dans les exposés de M. de Villèle, ce grand poursuivant d'impôts directs et indirects, de qui l'on avait si bien dit :

« *Qu'il* coterait la rente sur les débris de l'univers. »

A l'exception de quelques mouvements de cœur, inspirés à nos faiseurs par la position des employés qu'on veut réduire et par les soucis attachés au rang suprême, soucis qui ne peuvent être tempérés que par la ruineuse possession des résidences de Versailles, de Saint-Cloud, de Marly, de Fontainebleau, etc., c'est la plus complète indifférence pour tout ce qui dans le budget n'est pas argent comptant. On traite des choses qui intéressent au plus haut degré le bien-être de l'immense majorité payante, et non pas prenante, avec les sentiments de teneurs de livres à partie double ; peu importe comment on enflera la colonne des recettes, mais il faut que balance se fasse au bout de l'année.

Eh quoi ! voulez-vous, nous dira-t-on, qu'un homme

qui passe sa vie dans l'arithmétique, un travailleur, habitué par métier à considérer les choses du côté de la triste réalité, ou, comme on dit aujourd'hui, du côté positif, ait encore de l'imagination, des illusions ; qu'il lui reste du temps pour les éternelles lamentations d'une philanthropie plus ignorante encore qu'ardente? Voulez-vous qu'on mette du sentiment dans des comptes courants, des points d'exclamation sur des registres de recette et de dépense? Nous savons tout l'esprit qu'on peut faire là-dessus, et nous croyons que cet esprit a le malheur de n'être pas nouveau, parce qu'il n'y a jamais eu plus d'esprit pour défendre les abus que quand les abus nourrissaient cette multitude d'oisifs charmants, de vauriens titrés, que décima ou peut-être qu'épargna trop encore notre première révolution. C'est dans ce temps-là qu'un banquier qui se permettait d'être un peu trop philosophe et même philanthrope, celui que Mirabeau appelait à la tribune *le premier talent de financier connu*, Necker en un mot, écrivait : « S'il y a *insensi-* » *bilité* dans l'administration des finances, bientôt, en- » traînée par le moment, les soins et les combinaisons » du fisc s'empareront de toute son attention ; *les peuples* » *se présenteront à son souvenir*, *mais ce sera toujours* » *sous la forme de contribuables ;* elle pèsera leurs forces, » mais ce sera pour leur en demander le sacrifice ; elle » eût accepté leur amour, mais il lui suffira de leur » obéissance. Les peuples alors s'habitueront à considé- » rer l'administration financière *comme l'adroite enne-* » *mie de leur repos*, et tous les intérêts particuliers » s'élèveront contre elle. »

Necker avait vu de près et apprécié le malheur de

l'*insensibilité* dans l'administration des finances; et tant pis pour l'agiotage s'il trouve ridicule cette alliance de mots ; tant pis pour cette impitoyable et ignoble passion de bourse, qui veut demeurer maîtresse de la proie qu'elle dévorait en commun avec le jésuitisme sous le dernier gouvernement! C'est encore Necker qui disait avec le jugement et l'âme de Sully : « L'amour du » peuple est d'autant plus recommandable dans un ad- » ministrateur des finances, que tout aide à le distraire » de ce sentiment. Il vit au milieu d'une ville immense » où tous les dehors du luxe et de la richesse se pré- » sentent continuellement à sa vue ; où l'on est préoc- » cupé sans cesse, et par les événements publics, et par » ces jeux de l'ambition où chacun s'unit, soit par espé- » rance, soit par curiosité. D'ailleurs, *à mesure que la* » *dette publique s'accroît*, *à mesure que les profits de* » *finances s'étendent et se multiplient*, *il se forme un parti* » *considérable dans l'État*, *dont les intérêts se trouvent en* » *opposition avec ceux du peuple*. Toutes les personnes » dont la position consiste en créances sur l'État prennent » facilement à gré l'augmentation des tributs, tant il » leur convient que *les revenus du trésor royal*, *leur dé-* » *biteur*, *se grossissent*. Et comme c'est au sein de la » capitale que cet esprit se développe, le ministre a » besoin d'apercevoir lui-même tous les ménagements » dus à cette classe nombreuse de la nation, qui a peu » de protecteurs agissants; et s'il n'est pas doué de la » sensibilité nécessaire pour se remplir d'une telle solli- » citude, il n'y sera pas ramené par les objets extérieurs » qui l'entourent. »

Cela était vrai sous l'ancien régime, et l'est *à fortiori*

de notre temps, car avec la dette a crû l'agiotage, ont grandi, ont pullulé les agioteurs, et certainement, si cette masse de gens qui *prennent facilement à gré l'augmentation des tributs*, comme disait Necker, n'avait pas aujourd'hui si grande influence dans les affaires, n'avait pas l'oreille des ministres, et n'assiégeait pas les bureaux des finances, il y aurait un peu plus de pitié, de bienveillance pour les classes inférieures, dans les conceptions financières; il y aurait plus de décence dans la manière dont on présente ces plans bons ou mauvais; on ne nous parlerait pas du contribuable comme d'un objet brut de revenu, comme des taillables, des corvéables de la féodalité, comme d'une chair souffrante que l'impôt doit *poursuivre*, *découvrir*, *atteindre*, *sous une forme ou sous une autre*, dans son champ ou dans sa maison, si le toit qu'il habite, si l'arpent qu'il cultive est à lui; dans son mobilier, pour peu qu'il ait une table à manger, un matelas pour lui et un grabat pour ses enfants; dans ce qu'il boit, ce qu'il mange, dans l'air qu'il respire, dans les haillons dont il se couvre, s'il n'a ni champ, ni maison, ni meubles qui lui appartiennent, ni hôpital qui s'ouvre à lui pour l'aider à mourir. Or, nous n'inventons point cet odieux langage; il a été employé récemment jusqu'à l'affectation dans deux ou trois rapports de finances. Certes, nous ne nous en prenons pas à l'homme aussi bienfaisant qu'éclairé, l'homme que tout le monde peut-être a envié et qui a obligé tout le monde, au ministre actuel des finances (1); mais les ministres passent et en général travaillent peu; les bureaux restent et font la besogne : c'est leur esprit qui

(1) M. Lafitte.

se perpétue, qui, d'un règne à un règne, d'un régime à un autre régime, se trouve toujours plus dur, plus impitoyable, plus ingénieux dans des inventions de ruine publique, à mesure que s'accroît la difficulté de faire la balance entre la dépense, qu'on veut toujours augmenter, et les ressources qui se tarissent.

L'exposé des motifs du budget de 1831 devait être trop plein de choses pour que ses auteurs pussent s'évertuer sur cette espèce de chasse du percepteur au contribuable, cette savante persécution de la matière imposable sous toutes ses formes, ce bel art de prendre sans jamais rendre, dont les derniers rapports de finances nous entretenaient avec des airs d'importance, de profonde capacité tout singuliers. Il n'y a de blessant dans cette nouvelle pièce que le fond, les chiffres, et peu la forme. On nous parle d'économies de quelques cent mille francs comme de la découverte du Mexique; on nous promet les merveilleux effets de l'amortissement pour dans deux ans, dans quatre ans; la diminution, l'extinction certaine de plusieurs charges, mais pas pour cette année. Toujours des prodiges pour l'avenir et de décourageantes réalités pour le présent. A mesure qu'on va, on se trouve aux prises avec de nouvelles difficultés; mais la difficulté dont on est occupé doit toujours, assure-t-on, être la dernière. On nous affirme, avec une incroyable confiance, que l'avenir n'aura que de bonnes chances; qu'on peut, sans s'inquiéter, grever le présent, continuer, augmenter même les dépenses; respecter toutes les existences que le ministre a sous les yeux, aux dépens de celles qu'il ne voit pas. Qu'on meure de misère à cent lieues de Paris, ou seulement dans des

quartiers qu'habite le peuple, il faut l'ignorer; mais si un haut fonctionnaire était obligé de s'imposer la privation de quelques plaisirs, s'il fallait n'avoir plus que deux chevaux dans son écurie au lieu de quatre, le ministre aurait malgré lui le spectacle de cette existence affligée; son bon cœur en souffrirait. Il faut qu'un ministre soit entouré de tous gens contents; sans cela, où prendrait-il ces touchantes images de bonheur public qu'il est appelé à mettre trois ou quatre fois par semaine sous les yeux du prince?

Le rapport présenté hier à la chambre insiste beaucoup sur plusieurs économies dont il fait honneur au gouvernement et qui appartiennent à la révolution de juillet, réduction de la liste civile, suppression des troupes privilégiées, suppression du traitement des cardinaux : qui a décrété ces économies, si ce n'est le peuple de juillet?

On nous dit qu'un président de cour royale ne peut pas avoir moins de 35,000 francs d'appointements, et un procureur général moins de 32,000 francs, parce que les grandes charges de la magistrature ont besoin d'être entourées de considération. Cependant on a consenti à réduire à 32,000 francs ceux qui étaient à 36, et à 18,000 ceux qui étaient à 20,000. On a donc touché à la considération de la magistrature; on l'eût dépréciée encore un peu plus en la rétribuant moins de quelques mille francs, en portant les appointements de 18,000 francs à 16,000, et ceux de 32,000 à 30,000; enfin, en arrivant au dernier terme des réductions possibles, on n'aurait plus eu que la plus méprisable des magistratures, la moins considérée, c'est-à-dire la

moins payée. Voilà comme on raisonne en finances!

La considération est déjà le grand argument employé, comme on sait, en faveur des 18 millions de liste civile; c'est aussi la considération de la royauté qu'on donne pour raison de l'énorme dépense des ambassades; encore ajoute-t-on que les magnifiques traitements de nos envoyés près des cours étrangères ne leur suffiraient pas, si de grandes fortunes personnelles ne les mettaient à même de supporter une partie de la grande représentation qui leur est imposée. Ici donc c'est la nation qui est en retour d'obligations, cette nation qui paie un milliard; il y a des gens encore plus riches qu'elle et qui lui font des générosités : on est bien heureux que ces gens-là veuillent accepter des ambassades! Mais pourquoi notre royauté populaire n'essaierait-elle pas d'être représentée au dehors par quelque chose qui s'écartât comme elle du faste des anciennes cours? Pourquoi n'aurait-on pas un peu plus de consuls dans les mers du Levant, dans tous les parages qu'atteint notre commerce, et des ambassadeurs moins éblouissants de luxe là où le luxe n'est qu'une morgue de despotisme digne de pitié? Est-ce le diplomate ayant la plus belle livrée et déployant le plus de hauteur aristocratique dans un salon, qui fait mieux les affaires de son pays, ou bien celui qui apporte dans leur discussion le plus de caractère et de connaissance des choses? Nous ne sortons pas des vieilleries.

Qui le croirait! on a dépensé 800,000 francs en succursales ecclésiastiques depuis la révolution de juillet, et nous manquons de casernes pour nos conscrits! On n'a pas touché aux 21 millions 300,000 francs d'ap-

pointements du clergé! *Une réduction eût été, dit-on, un bien faible avantage à côté des prétextes qu'elle eût fournis à la malveillance.* Est-ce que la malveillance, et nous entendons par là la malveillance contre-révolutionnaire, car le juste milieu en admet de deux sortes, est-ce que la haine des partisans du gouvernement déchu a besoin de prétextes? Lisez leurs journaux, entendez-les devant les tribunaux, quand ils viennent y chercher l'occasion de faciles bravades; c'est toujours ou la plainte ou le cri désespéré du martyre, ou d'insolents reproches sur des maux qu'eux seuls ont faits, ou des menaces de sang sur un avenir qu'ils croient pouvoir ressaisir. C'est bien la peine, en vérité, de donner 21 millions pour obtenir le silence de pareilles gens! Plus vous leur donnez, plus ils vous méprisent: car ils savent bien que, si vous l'osiez, si vous vous sentiez toute la force que vous ne voulez pas avoir, vous les adresseriez, pour se faire loger et renter splendidement, à ceux qui tiennent à eux. Mais les curés, dit-on, les pauvres curés, les pasteurs charitables à 800 francs, 1000 francs d'appointements, peut-on les réduire? Oui, sans grand inconvénient pour la plupart des départements de la France. Là où la population tient à ses prêtres, elle leur fournit, en casuel, en dons volontaires, le double de leurs honoraires; là où la population va peu à la messe, le métier tomberait de lui-même s'il n'était pas soutenu; nous disons le métier, car il y a beaucoup de paysans qui poussent leurs fils à gagner 1000 francs par an dans un presbytère, plutôt qu'à être surnuméraires sans gages dans une administration ou chez un négociant. Sans dire précisément sur quoi pourraient porter les réduc-

tions du budget du clergé, nous croyons que ce qu'on lui accorde est trop d'au moins un tiers ; que de 25 millions qu'il reçoit, il y en a dix employés en intrigues carlistes, et à soutenir dans les départements des journaux qui prêchent la guerre civile.

C'est dans cet esprit que sont maintenues un grand nombre de dépenses dont on aurait pu décharger les contribuables ; les hommes de la légitimité ont belle à s'écrier : « Eh bien ! votre gouvernement à bon marché est encore plus cher que le nôtre ! » Nous payons à la fois les deux régimes ; nous nous chargeons de nourrir amis et ennemis : peut-être est-ce encore là le juste milieu ? (*National*.)

[Le 14 février, jour anniversaire de la mort du duc de Berry, le parti légitimiste fit, à propos d'une cérémonie religieuse célébrée en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, une démonstration qui provoqua instantanément des représailles de la part du parti contraire. Des attroupements se formèrent ; la croix fleurdelisée qui avait été établie au-dessus du portail fut renversée. Le lendemain, l'agitation se propagea dans la ville ; l'archevêché fut saccagé, et ce qui restait de fleurs de lis sur quelques monuments fut effacé. Le gouvernement n'osa pas réprimer par la force une émotion qui pouvait devenir dangereuse, et qui, en tout cas, ne le menaçait pas.]

16 février 1831.

La proposition de l'abolition de la peine de mort, dans l'intérêt de la conservation des ex-ministres, fut l'occasion des troubles d'octobre.

Les troubles de décembre sont venus de l'importance,

bien naturelle, que la population de Paris attachait à la sentence rendue contre des hommes qu'elle regardait comme ses prisonniers.

L'agitation d'hier et d'aujourd'hui est plus qu'expliquée par la provocation inconcevable dont l'église de Saint-Germain l'Auxerrois a été le théâtre.

On a réclamé le zèle de la garde nationale en octobre; on l'a réclamé en décembre; il faut encore y recourir aujourd'hui. On trouve la garde nationale invariablement disposée à soutenir le gouvernement toutes les fois que la cause de l'ordre et celle du gouvernement sont confondues. Ce nouveau trouble sera apaisé comme les autres : nous le croyons, nous l'espérons.

Le rôle de la garde nationale, jusqu'ici, a été de ne point s'enquérir de la cause du trouble, mais de le combattre. Il en sera ainsi jusqu'à ce que la garde nationale en masse ait reconnu que tous les troubles se ressemblent, qu'ils tiennent tous à une même cause, et alors elle se prononcera sur cette cause elle-même; le gouvernement sera forcé d'en penser ce qu'elle pensera. La garde nationale, un peu plus tôt, un peu plus tard, ne peut manquer d'être éclairée sur le véritable caractère du mal; mais il faut que sa conviction précède et entraîne celle du gouvernement.

On a dit, en octobre, à la garde nationale : Le peuple est bon, mais il est agité, poussé sous-main par des républicains, des carlistes, des bonapartistes, des anarchistes, des gens qui veulent le pillage; on le lui a dit, parce qu'on n'a pas trouvé mieux à dire : on n'a jamais vu de gouvernement qui s'accusât lui-même. La garde nationale a admis les explications des troubles d'octobre,

telles qu'elles lui ont été données par les orateurs de la majorité de la chambre, par les journaux de cette majorité, par les organes du gouvernement.

Mêmes explications pour les troubles de décembre; même confiance à peu près de la part de la garde nationale. Mais la garde nationale croyait et devait croire qu'on faisait pour la dernière fois appel à son dévouement, à son amour absolu de l'ordre. Le procès des ex-ministres était, disait-on, l'embarras capital entre tous ceux que la révolution de juillet avait légués au nouvel ordre de choses; c'était une crise à passer, crise prévue de longue main, et dont naturellement tous les ennemis de l'ordre s'étaient préparés à tirer parti; il fallait encore se serrer autour du gouvernement, l'aider à sortir de ce mauvais pas; après quoi l'on pourrait compter sur une marche plus franche.

Personne ne pensait, il y a trois jours, à l'anniversaire du 14 février, si ce n'est une poignée de carlistes impuissants, et voilà qu'en peu d'heures Paris tout entier est agité comme en décembre, comme en octobre. L'imprévoyance de l'administration a permis à de niaises protestations de devenir insultantes, d'oser mettre en question le plus grand des résultats visibles de la révolution de juillet, l'expulsion de la dynastie de Charles X. Quels seront aujourd'hui les agitateurs? les carlistes? le clergé? Mais c'est contre les carlistes, contre les prêtres, que le mouvement s'est dirigé tout d'abord. Dira-t-on que ce sont les républicains, les bonapartistes, les anarchistes, qui sont devenus les agitateurs aussitôt que les partisans de Henri V ont cessé de l'être? Oui, cela sera dit peut-être, parce que rien n'est commode comme de

personnifier, d'individualiser les causes d'agitation; mais que pensera-t-on?

En décembre et en octobre, on a arrêté des carlistes, des bonapartistes, des hommes qui s'avouent républicains, d'autres que leur extrême misère condamnait à passer pour ne vouloir que le pillage des riches. On a instruit contre les uns et les autres; on n'a pu trouver de complot, on a seulement pu voir que le gouvernement sorti de la révolution de juillet n'est maître que d'une partie des forces qui ont concouru à cette révolution.

D'où vient cela? Nous le disions il y a deux jours, et nous sommes fâchés de voir notre opinion si tôt justifiée par des événements tristes: c'est qu'il y a eu un malentendu en juillet sur ce que devait être l'ordre de choses chargé de réparer le mal causé par quinze années de restauration.

Deux choses ont été vaincues en juillet: la dynastie ennemie du principe de 89, et la monarchie constitutionnelle imitée du système anglais.

Les divers ministères qui se sont succédé depuis juillet ont agi comme si, dans leur opinion, la dynastie seule avait été vaincue. Ils se sont sincèrement attachés aux intérêts de la dynastie nouvelle, nous le croyons, et le premier d'entre eux, le ministère doctrinaire, a pensé lui être agréable, a voulu lui être utile, en prétendant que cette dynastie était quasi-légitime, qu'elle avait été choisie à cause de sa parenté avec la famille déchue. Quant à la forme monarchique constitutionnelle imitée du système anglais, le ministère doctrinaire et le ministère de milieu qui a suivi ont cru qu'il la fallait continuer.

Mais comment continuer un système attaqué, détruit dans ses conditions principales ? Comment faire servir une constitution mutilée, si ce n'est en la replâtrant, en lui rendant, tant bien que mal, ce que l'entraînement de la victoire lui a enlevé ? Voilà la situation dans laquelle s'est trouvé constamment le pouvoir depuis juillet. Il a voulu gouverner avec un tronçon de constitution, un instrument brisé ; il n'a pas vu qu'il lui fallait un instrument nouveau, une constitution qui eût vie dans toutes ses conditions, qui pût agir de tous ses membres ; il a voulu s'étourdir sur la signification des mots prononcés au milieu des embrassements de juillet : *Un trône populaire entouré d'institutions républicaines ;* il s'est persuadé que ce n'était pas là un vœu réfléchi, parce que ce n'était pas le résultat d'une délibération régulière ; mais c'était mieux que cela, c'était une inspiration d'instinct, une inspiration presque unanime ; elle s'est manifestée par des demandes plus précises dont une seule entraînait la destruction du système anglais, la demande de la suspension de la pairie.

Cette demande a été accueillie. N'était-il pas évident qu'une pairie mise en question n'était pas une pairie? Que devenait alors une constitution dont toutes les parties étaient harmoniées avec l'existence d'une pairie héréditaire? Que devenait le gouvernement des trois pouvoirs, quand un des trois pouvoirs, le pouvoir conservateur, était mis comme aux arrêts par une révolution qui le tenait pour suspect? N'est-il pas évident qu'il fallait renoncer à une institution condamnée par l'opinion, chercher à la remplacer par une autre ; en un mot, s'appliquer sérieusement à la résolution du pro-

blème d'une monarchie populaire entourée d'institutions républicaines?

Le problème est difficile, compliqué, hérissé d'inconnues. Nous l'avons dit, nous le répétons, le gouvernement l'a senti aussi; mais il a renoncé tout d'abord à trouver la solution; il a mieux aimé faire servir la vieille machine; il a cru pouvoir emprisonner dans les conditions de la charte de 1814 le peuple qui a brisé, en se jouant, un despotisme jugé si formidable; il a dirigé toute sa politique vers la récupération de l'hérédité de la pairie : c'est là le résumé de sa conduite depuis juillet; c'est cette funeste politique qu'il faut accuser de toutes les agitations de Paris depuis six mois.

Nous ne sommes pas plus avancés qu'en juillet : la situation est absolument la même que lorsque nous avions un prince lieutenant général du royaume, et qu'on criait : « Il faut se presser de nommer un roi ! » Il n'y a qu'un roi qui puisse faire obstacle à tous les » partis et les empêcher de s'entr'égorger. »

Oui, on a échappé à la guerre civile en faisant un roi; c'est en considérant cela qu'on peut dire que Louis-Philippe a été nécessaire. Mais il fallait un roi pour aider à la réalisation d'un nouvel ordre de choses, et non pas pour conserver les débris de l'ancien. Pourquoi les classes inférieures, et en général toute la population privée de droits politiques, étaient-elles dangereuses dans leurs plus justes exigences? C'est que, l'ancienne charte ne leur ayant conféré aucun moyen régulier, légal, de participer à l'administration de leurs intérêts, elles n'avaient d'autre action que la force, d'autre moyen d'opiner que l'émeute, la sédition, qui leur

avaient si puissamment réussi en juillet. Qu'y avait-il donc de plus pressé que de décréditer l'emploi de la force en armant de droits légaux, réguliers, d'un exercice facile et salutaire, les classes qui ne pouvaient plus demeurer étrangères à la discussion des intérêts généraux ?

On ne l'a pas voulu ; on a gagné du temps ; on a contesté, puis nié l'urgence des lois électorales ; et aujourd'hui, six mois après la révolution de juillet, parce que les intérêts qui se sont réunis pour renverser les Bourbons ne sont pas encore introduits dans la constitution, il y a, à tout propos, à la plus futile occasion, reprise du mouvement révolutionnaire de juillet. On ne veut pas avoir affaire à des colléges électoraux, et l'on met la sédition devant soi ; on parlemente alors avec elle ; on lui dit : Ne brisez pas vous-mêmes les attributs de l'ancienne royauté et du jésuitisme ; c'est nous qui allons briser les croix, effacer les écussons, puisque vous l'exigez.

Veut-on un exemple frappant de ces bassesses obligées ? Qu'on lise les proclamations publiées aujourd'hui par MM. de Montalivet et Baude. C'était à la chambre quasi-légitimiste qu'on rendait compte il y a deux mois des arrestations prétendues républicaines ; c'est au peuple maintenant qu'on rend compte des arrestations carlistes. Pour calmer l'émeute, on s'humilie devant elle ; on lui jure qu'on est gouverné par elle ; qu'on obéit à ses inspirations : et l'on eût prévenu l'émeute en s'entourant d'institutions qui eussent permis des votes au lieu de cris de mort ! On a tremblé devant ce symbole d'un trône populaire entouré d'institutions républi-

taines; et, ce que l'on a, c'est la plus impuissante des monarchies, c'est la pire des républiques : de vieilles institutions monarchiques, et un intérêt de dynastie qui se cache, qui n'ose s'avouer; l'esprit républicain débordant partout, cherchant des institutions où s'encadrer et n'en trouvant point. Une république fondée sur les lois, la république du consulat, par exemple, ne s'accommoderait pas du désordre, et l'étrange monarchie conçue par les centres de la chambre, la monarchie attendant des lois et n'osant en faire, s'arrange de ces déplorables scènes! Le juste milieu se fait démolisseur de croix, parce que entre vouloir et ne pouvoir maintenir des emblèmes dont le peuple s'irrite, c'est le seul parti à prendre. (*National.*)

[A la suite des troubles de Saint-Germain l'Auxerrois, le ministère fut sommé par M. Guizot, au nom de la majorité, de se retirer ou de dissoudre la chambre.]

20 février 1831.

Le discours de M. Guizot a posé aujourd'hui la question entre le ministère et la majorité; malheureusement, ce discours n'est venu que vers la fin de la séance, et le ministère a remis à demain sa réponse; il serait triste de le voir reparaître avec un de ces discours écrits qui réussissent rarement à prouver autre chose que de l'incapacité.

M. Guizot a rallié la majorité qui s'était présentée hier au combat éparse, ou plutôt même qui n'y avait pas paru; il a mis, comme on dit, le marché à la main

au ministère ; il lui a dit : « Ou marchez avec la majorité ou renvoyez-la. » Ce défi a été soutenu par les acclamations de la majorité habituelle. C'est à cela que le ministère aura à répondre demain.

La séance d'hier avait renfermé les explications dans un cercle circonscrit : savoir si le gouvernement avait pu prévenir la scène de Saint-Germain l'Auxerrois et les actes de ressentiment populaire qui y ont répondu. Évidemment la chambre tenait peu à connaître, après le danger passé et le mal consommé, jusqu'à quel point les mesures prises par le gouvernement et par les autorités secondaires avaient pu se trouver au-dessous de ce qu'exigeaient les circonstances. Mais elle tient beaucoup à savoir si le gouvernement, qui a pu se présenter cette fois comme surpris et forcé, sera à l'avenir, pour tous les cas qui surviendront, en mesure de ne faire que ce qu'il voudra, s'il pourra dominer toutes les causes d'irritation populaire et les empêcher de faire explosion à tel propos ou à tel autre.

Voilà en peu de mots ce qu'a demandé M. Guizot, et il exprimait tout à fait la pensée de la chambre. Parlant de la situation présente, M. Guizot a peint le désaccord, l'impuissance, les incertitudes du cabinet actuel, à peu près dans les mêmes termes qui furent employés il y a trois mois par d'autres orateurs pour caractériser les embarras du ministère dont M. Guizot était l'homme principal. Demain le ministère aura à expliquer, comme firent il y a trois mois M. Guizot et ses amis, pourquoi il n'a pas pu demeurer uni en présence des événements, et pourquoi les événements se sont dérobés à son influence. Le ministère dira proba-

blement des choses fort peu différentes de celles qui furent alléguées dans le temps par M. Guizot et ses amis pour prouver que ce n'était pas l'habileté, que ce n'étaient pas les bonnes intentions qui leur avaient manqué, mais qu'ils avaient eu à manier des éléments rebelles, des intérêts, des sentiments indisciplinables pour eux.

Rendons grâce à M. Guizot de ce qu'il ne s'est pas traîné à la suite de tant d'autres dans les trivialités sans fin qui ont été dites sur le parti républicain et le parti carliste comme causes uniques de malaises, d'agitations dans le pays, d'impuissance du côté du gouvernement. Cependant ce malaise, ces agitations, cette impuissance, sont des faits qui étonnent et affligent tout le monde. Il fallait bien que M. Guizot en donnât ses raisons. Il s'est étendu beaucoup sur celles qui pouvaient être le plus du goût de la chambre. Il a dit que le gouvernement, pour ambitionner trop la popularité, s'était jeté dans une voie de concessions funestes; que plus il irait cherchant des hommes populaires, plus il s'enfoncerait dans cette direction malheureuse, jusqu'à ce que les engagements d'une fausse popularité le perdissent sans retour.

Les orateurs du ministère sauront répondre demain, nous l'espérons, à cette étrange allégation de M. Guizot, qu'il faut être impopulaire pour bien gouverner. M. Guizot a cité tous les parlements qui se sont succédé en Angleterre depuis 1688, et dont pas un, suivant lui, n'a été populaire. Il a rappelé la convention, le consulat, l'empire, qui firent, a-t-il dit, les affaires de leur temps, parce qu'ils ne tinrent pas à une vaine popularité. Pourquoi M. Guizot, donnant à sa pensée toute l'extension possible, n'a-t-il pas cité le cabinet du 8 août

comme le modèle des gouvernements forts, car il n'y en eut jamais qui ambitionnât moins la popularité? Nous sommes de l'avis de M. Guizot en ce point, qu'un exercice plus ou moins long de l'autorité n'est pas conciliable avec la popularité prise d'une manière absolue et qu'il y a souvent dans la vie d'un homme public calcul de prudence et devoir d'honneur à sacrifier un peu de popularité pour faire triompher ce qu'il croit le bien public; mais partir de là pour prouver à la chambre qu'elle est parfaitement dans les intérêts du pays, précisément à cause de la défaveur qui l'entoure, c'est tromper cette majorité qui peut-être ne demande pas mieux que d'être trompée. Oui, il faut user de la popularité comme de toutes choses au monde, avec mesure; mais la mesure est une affaire de tact; cela ne se définit point, ne se conseille point, ne s'enseigne pas surtout. Vouloir tout faire par la popularité, c'est se bercer d'une illusion; mais vouloir tout obtenir sans elle, c'est l'illusion contraire, et ce n'est pas la moins funeste des deux.

Est-ce que tous ces parlements anglais dont a parlé M. Guizot n'ont pas commencé par la popularité avant de ne plus en avoir? Est-ce que ce n'est pas par la popularité qu'ont débuté tous les régimes, tous les gouvernements, nous ajouterons toutes les tyrannies dont il est resté quelque chose? Est-ce de sa force ou bien de sa popularité qu'abuse ce Bonaparte, ce grand chef de l'empire français dont M. Guizot a prétendu citer l'exemple? Il avait amassé de la popularité, de la gloire, car c'est la même chose pour les âmes de cette trempe, pendant quatre ans, avant de s'imposer à la France comme consul; il avait doublé cette popularité pendant

quatre autres années de gouvernement avant d'être en situation de se faire porter à l'empire par six millions de suffrages écrits ; et quand il commença à faire fi de la popularité, c'est qu'elle commençait à lui échapper, et il le sentait bien. Les nations ne font à personne de don sans réserve, le don à tout jamais de leur approbation, de leur faveur ou de sentiments plus vifs encore. On arrive, on les sert, on convient à une circonstance, à une époque ; heureux celui qui rencontre une fois en sa vie cet honneur ! Mais, la circonstance, l'époque une fois passées, le service rendu, il faut faire place, il faut savoir se retirer à temps et se contenter des témoignages de reconnaissance qu'on a recueillis au moment où l'on était utile ; quiconque prolonge son rôle au delà de ce qu'on attendait de lui trouve la haine au lieu de la faveur, parce que, d'agent utile qu'il était, il est devenu obstacle.

C'est la condition actuelle de cette chambre, à qui M. Guizot a voulu persuader aujourd'hui qu'elle était d'autant mieux à sa place qu'elle était plus impopulaire. Est-ce que cette chambre elle-même n'a pas eu son temps de popularité comme tout ce qui, dans une circonstance donnée, est utile ? Qui a plus joui de la faveur publique que ces 221 élus au prix de tant d'efforts, de périls et d'habileté ? Que n'ont-ils pas fait par la popularité ? Qu'eussent-ils fait sans elle ? Ils étaient là, c'est vrai, mais la France était derrière eux. « Nous parlons au nom de trente et un millions de Français, » disait noblement et justement l'un d'eux , en s'adressant en face à la royauté du droit divin. Et si ce même homme, si ceux qui luttaient alors avec lui contre le

jésuitisme royal, ne sont plus fondés à en dire autant aujourd'hui, c'est qu'ils ont rempli leur tâche, c'est qu'ils ont fait leur temps. Le pays n'est point ingrat envers eux ; mais le pays n'a plus d'eux le besoin qu'il en eut, et il est forcé de croire qu'ils tiennent un peu pour eux aujourd'hui au poste où il leur fut donné de bien faire quand le temps en était. Est-ce que la Constituante aussi n'a pas passé? Deux années suffirent pour user cette célèbre assemblée qui avait bien le droit de regarder la révolution comme son ouvrage. Est-ce que Bonaparte aussi n'a pas été abandonné par les sentiments qui l'avaient idolâtré? après avoir sauvé la patrie sur vingt champs de bataille, il l'avait tirée de l'anarchie, des désordres, de la corruption, de toutes les sortes de dissolution ; il lui avait donné des lois, une prospérité, une considération sans exemple, et l'heure vint pourtant où il commença d'être une gêne à ce peuple qui s'était livré à lui corps et biens, pour qu'il en usât au gré de sa belle et souveraine intelligence. Qui ne se consolerait de passer aussi, de n'avoir que son temps, quand la constituante, Bonaparte, ont subi cette loi commune?

M. Guizot n'a pas assigné pour seule cause de l'impuissance actuelle du gouvernement son culte trop exclusif de la popularité ; il a mis le doigt sur une cause plus sérieuse, sur la cause véritable, celle que nous avons déjà signalée nous-mêmes il y a plusieurs jours, en l'appelant le *malentendu* de 1830. M. Guizot, enfin, a paru s'avouer qu'il y avait désormais, qu'il y avait guerre déclarée entre le symbole de *la monarchie entourée d'institutions constitutionnelles* et celui d'un *trône*

populaire entouré d'institutions républicaines. L'opinion de M. Guizot, c'est que la France en est et veut rester à la charte de 1814, moins seulement la légitimité qui a été vaincue en juillet; la nôtre, c'est que ces expressions : *un trône populaire entouré d'institutions républicaines*, répondent, au contraire, à un vœu, confus peut-être dans beaucoup d'esprits, un vœu dont tout le monde ne s'est pas rendu parfaitement compte, mais pourtant un vœu très réel, celui de faire des affaires par soi-même, dans toute l'extension compatible avec l'hérédité du rang suprême dans une famille; c'est la république moins le mot, qui seul fait peur.

C'est parce qu'il y a, entre la monarchie républicaine désirée en juillet et le système de monarchie constitutionnelle emprunté à la charte de Louis XVIII et pratiqué depuis juillet, des différences tout à fait radicales, que déjà une mésintelligence profonde surgit entre le pays et le gouvernement. Si nous disions que le système de la monarchie républicaine prévaudra, que seul il est capable de faire jouir la France des fruits de sa glorieuse révolution, on sourirait peut-être d'incrédulité; on nous dirait que nous parlons d'une combinaison inconnue jusqu'ici et non éprouvée. Nous croyons qu'en effet l'expérience de la monarchie républicaine n'est pas faite; qu'elle offrira des difficultés, des chances bien diverses; nous l'avons dit, nous le répétons; mais ce qu'il importe de reconnaître maintenant, sous peine des plus grandes fautes, c'est que le système monarchique constitutionnel, d'imitation anglaise, le système auquel M. Guizot appartient par les convictions, les études de toute sa vie, est arrivé à ses dernières expé-

riences possibles, et que ces expériences sont contre lui.

La charte de Louis XVIII n'a été appliquée dans toutes ses conditions qu'après la chute du ministère Villèle; alors seulement un système électoral entièrement soustrait à l'influence du gouvernement a eu tout son jeu. Qu'est-il arrivé? Les premières élections vraies ont donné une chambre qui n'a voulu ni du système de monarchie mitigée de M. de Martignac, ni du système de prépondérance monarchique des hommes du 8 août. La prérogative a voulu se soustraire aux exigences de cette chambre; les colléges n'ont pas voulu lui en envoyer une autre, et le système entier a fait explosion. On a cru que c'était le tort de la légitimité et non de l'ensemble du système; on a essayé de reprendre, après l'expulsion de la race légitime et parjure, les essais de monarchie constitutionnelle.

Qu'est-il arrivé encore? La combinaison nouvelle a mis en présence une royauté plus faible que celle du droit divin, et des institutions plus démocratiques que celles qui avaient suffi à renverser la royauté légitime. On croyait, à force d'habileté, couvrir ce désavantage; on disait : Le peuple est rentré dans ses habitudes et n'entend rien aux discussions théoriques; nous restituerons, sans qu'il y paraisse, à la royauté les conditions de force dont la révolution l'a dépouillée sans discernement. La question de l'abolition de la peine de mort se présente, et voilà le peuple encore une fois paraissant dans les rues à l'improviste, et poursuivant, dans la personne de ceux qu'il a vaincus, les conséquences pénales de la révolution de juillet. Ici l'administration se divise, les liens de subordination se rompent, la hié-

rarchie constitutionnelle est confondue. On en appelle aux plus populaires pour calmer l'effervescence du peuple; c'est la garde nationale ne prenant ordre et conseil que d'elle-même, qui fait l'office de l'armée, du gouvernement; le ministère est réduit au rôle de spectateur. C'était alors M. Guizot et son système qui gouvernaient. M. Guizot, dans une situation absolument semblable à celle dont il a prétendu faire honte au ministère actuel, est forcé de se retirer. Voilà la seconde expérience du gouvernement représentatif suivant les principes de la charte de 1814.

On attribue aux hommes ce qui était le tort des institutions; on compose avec peine un autre ministère. Ce ministère se trouve encore en décembre face à face avec une émeute : même impuissance, même nécessité de livrer à la garde nationale une dictature de quelques jours. Mais ce trouble pouvait à la rigueur se présenter comme la suite des émeutes d'octobre; on en rejette la faute sur le ministère précédent, et l'on continue la même marche avec la conviction qu'on n'aura plus devant soi la multitude, parce que les ministres du 8 août jugés, il n'y a plus rien qui l'intéresse directement dans les affaires. La messe de Saint-Germain l'Auxerrois ramène encore le peuple dans les rues, et il faut céder à ce peuple provoqué, il faut lui accorder les réparations qu'il exige, et que la moitié de la garde nationale réclame avec lui. Ici plus moyen, si ce n'est pour les sots, d'accuser les influences anarchiques; on est forcé de reconnaître qu'il y a dans la multitude une disposition inquiète, soupçonneuse, partagée à un degré moindre par la garde nationale, mais telle enfin

que les institutions de la monarchie, suivant la charte de 1814, sont impropres à la gouverner. à la contenir, à la réprimer. Le second ministère du règne de Louis-Philippe est tombé en dissolution devant une émeute aussi secondaire, aussi spontanée. que celle qui renversa le ministère Guizot, c'est-à-dire qui le frappa d'impuissance.

A qui s'en prendre cette fois? Est-ce aux hommes de gouvernement ou bien aux institutions, après deux expériences faites et suivies absolument du même résultat?

Suivant M. Guizot, dont l'opinion a séduit la majorité, le mal vient de ce que le second ministère a été moins impopulaire que le premier. M. Lafitte et ses amis auront à se défendre demain de cette singulière accusation. La chambre est peut-être le seul tribunal à qui elle puisse être sérieusement présentée. (*National.*)

[Défense de la presse contre un ordre du jour publié par le comte Lobau, commandant la garde nationale.]

24 février 1831.

L'ordre du jour de M. le comte Lobau est imprudent. Les intentions de l'honorable général sont au-dessus de tout soupçon, mais, sans y songer probablement, il désigne à l'animadversion de la garde nationale tout entière une classe d'hommes (*les journalistes*) qui, comme toute autre, a droit à n'être dénoncée qu'aux tribunaux, et par les seuls organes du parquet, s'il y a lieu.

Les bornes d'un ordre du jour ne permettaient pas à M. le comte Lobau de spécifier la nature des attaques qui, suivant lui, ont blessé la susceptibilité de beaucoup de citoyens appartenant à la garde nationale. Si ces attaques sont coupables, elles sont du ressort de la loi; si la loi ne les atteint pas, il est impossible qu'elles aient blessé la garde nationale, car la loi protége l'honneur des individus, à plus forte raison celui des corps civils ou militaires.

M. le comte Lobau oublie que la garde nationale n'est pas une troupe soldée et casernée, mais que c'est la portion la plus notable de la population de Paris; que ce n'est pas par des ordres du jour qu'elle se dirige, qu'elle apprend ce qu'elle doit penser, quand elle a dépouillé l'uniforme et qu'elle est rendue à ses occupations journalières. Qu'est-ce, en effet, qu'un ordre du jour au milieu de cette immense publicité donnée à toutes choses aujourd'hui par la presse quotidienne? Il n'y a pas un garde national qui n'ait lu les débats de la chambre depuis huit jours, et qui ne sache fort bien que ce sont les orateurs du milieu, que ce sont les journaux du ministère qui ont signalé un changement dans l'attitude de la garde nationale, au moins sur beaucoup de points, lors des derniers troubles.

Il n'y a rien là qui accuse le commandant général de la garde nationale. Ce n'est pas M. le comte Lobau qui a permis la provocation de Saint-Germain l'Auxerrois; ce n'est pas lui qui a fait courir ces ridicules bruits de complots, toujours dénoncés et jamais saisis. Or le découragement, le mécontentement d'une partie de la garde nationale, sont venus de là. Cette disposi-

tion était reconnue par les ministres du milieu au moment où ils ont parlé de faire retraite. Qu'aujourd'hui ils se démentent, qu'ils aient intérêt à faire croire que la garde nationale veut toujours ce qu'ils veulent, on le conçoit, mais M. le comte Lobau n'est pas l'homme des centres.

La garde nationale est toujours et invariablement ralliée, nous le pensons, à sa belle devise : *Ordre et liberté;* mais c'est précisément parce qu'elle est soutenue par un sentiment ferme, entendu, intelligent du véritable intérêt public, qu'elle est justement blessée toutes les fois qu'on prétend exciter son zèle en lui faisant de sots contes. On lui montre là une défiance qu'elle ne mérite pas.

Nous serions fâchés que M. le comte Lobau pût se croire obligé à répondre, par des ordres du jour, à toutes les observations de détail dont le service de la garde nationale, service très étendu et nécessairement sujet aux erreurs du zèle ou du manque d'habitude, peut être l'objet. Ces observations sont du ressort de la presse : car si la devise de la garde nationale est *ordre*, *liberté*, celle de la presse est *surveillance pour tout le monde*, et elle a été honorée aussi par du dévouement ; elle demande aussi un zèle, un courage de tous les jours. En un mot, dénoncer, aussi vaguement et aussi légèrement que le fait l'ordre du jour de M. le comte Lobau, la presse à la garde nationale, c'est oublier que, le 27 juillet, la garde nationale a été appelée aux armes par la presse, qui sut donner alors un exemple admiré des étrangers. Depuis ce jour, la presse et la garde na-

tionale sont deux amies qu'il ne serait pas facile de brouiller ensemble.

Personnellement, M. le comte Lobau n'a pas, que nous sachions, à se plaindre de la presse. Si quelques journaux, et nous sommes du nombre, se sont indignés de voir le général Lafayette écarté de son beau commandement, cela ne les empêche pas de reconnaître que tous les jours l'instruction de la garde nationale, son esprit militaire, sa tenue, son ensemble, font de remarquables progrès par les soins de M. le comte Lobau. Nous croyons qu'il était difficile de faire un choix militaire qui convînt mieux à la garde nationale, et nous nous en félicitons beaucoup : car il ne nous est pas du tout démontré, malgré les assurances des amis de la paix à tout prix, que la garde nationale, en tout ou en partie, n'aura pas affaire à des ennemis de l'ordre de choses fondé en juillet plus redoutables que les conspirateurs de la Glacière (1). (*National.*)

[Dans la loi électorale qui se faisait, la Commission avait proposé d'abaisser le cens à 200 francs. Un député du centre droit, M. Gautier, demanda que le cens à 300 francs fût maintenu, afin de retenir, autant que faire se pouvait, quelque chose d'aristocratique dans la chambre des députés, puisque, de son aveu, la pairie n'était pas une aristocratie.]

26 février 1831.

Nous nous arrêtons au discours de M. Gautier, moins comme à une opinion personnelle que comme à la pro-

(1) Il était question alors d'une réunion de conspirateurs à la Glacière, près Paris.

fession de foi d'une portion de la chambre qui a joué un rôle célèbre dans la lutte contre le dernier gouvernement. Ce discours est un document à méditer pour tous ceux qui veulent avoir une idée juste des intérêts et des opinions en présence, tant dans la chambre qu'au dehors.

Tout le monde se souvient de la différence profonde qui existait, avant 1827, entre les hommes qui se présentaient sous le nom de royalistes constitutionnels et ceux qu'on appelait seulement constitutionnels ou libéraux.

Les premiers étaient des hommes qui avaient voulu, en 1814, la restauration, les Bourbons à tout prix, et que les embarras des premières années de la restauration, l'impossibilité reconnue de gouverner autrement qu'en faisant des concessions au temps, à l'état avancé de l'opinion publique, avaient amenés à vouloir les Bourbons et la charte : les Bourbons comme garantie contre la révolution, la charte comme gage de solidité du gouvernement des Bourbons. Ces hommes étaient royalistes d'abord, royalistes par sentiment ; constitutionnels ensuite, mais constitutionnels par raison ; l'opinion ne les confondit jamais avec les libéraux, les constitutionnels purs.

Nous n'avons pas besoin de dire ce que c'était que les constitutionnels exclusifs. Manuel avait fait leur profession de foi à la tribune, en parlant des répugnances de la France pour la dynastie des Bourbons. Les constitutionnels purs voulaient la constitution d'abord, et, pour la plupart, une constitution monarchique ; quant à la dynastie, ils s'en accommodaient faute de mieux ;

mais si la dynastie et les institutions devaient se trouver un jour aux prises, s'il fallait opter entre elles, leur choix était fait ; ils étaient constitutionnels avant toute chose ; ils voulaient aller où le jeu des institutions les porterait.

En deux mots, il y avait des hommes qui voulaient sauver les Bourbons par les institutions ; d'autres, et c'était l'immense majorité, qui voulaient fonder les institutions, la liberté, par les Bourbons et malgré les Bourbons. M. Gautier et ses amis politiques étaient des premiers.

Nous n'avons pas plus d'injures que cela à adresser à M. Gautier, bien que M. Gautier ait annoncé à la tribune que des injures seraient certainement le prix de la franchise avec laquelle il venait exposer ses opinions, et qu'il ait cru pouvoir s'en permettre lui-même, comme pour répondre d'avance. M. Gautier a été assez éminent dans la fraction de la chambre à laquelle il appartient encore et qui nous a aidés puissamment à renverser le ministère Villèle pour que nous n'ayons pas à craindre de paraître injustes en prenant sa profession de foi de ce jour pour celle de ses amis politiques. D'ailleurs, nous avons été témoins de la sympathie que rencontraient ses paroles sur les bancs des deux centres.

M. Gautier venait voter pour les propositions de la commission et contre l'amendement de M. Prunelle, tendant à la réduction du cens à 200 francs. Il a pris de haut ses motifs ; il en a fait pour ainsi dire l'histoire. Ses motifs pour ne pas vouloir l'abaissement du cens à 200 francs, il les a puisés dans ce qu'il a vu, dans ce qu'il a senti depuis la révolution de juillet.

L'intérêt de dynastie est épuisé pour M. Gautier et pour ses amis, nous aimons à le croire ; mais l'intérêt monarchique est resté pour eux dans toute sa puissance ; et la monarchie n'est à leurs yeux que la plus haute expression de l'intérêt aristocratique. Ce que disait Jacques Ier, roi d'Angleterre, à propos des réclamations des presbytériens : « Point d'évêques, point de roi, » ils l'objectent aux hommes qui se rallient à la monarchie républicaine, comme à la seule combinaison aujourd'hui possible ; ils disent : « Point d'aristocratie, point de roi. »

Assurément, nous n'en voudrons point à M. Gautier de sa profession de foi de ce jour ; nous lui saurons, au contraire, un gré infini d'avoir donné l'autorité de sa position et de celle de ses amis politiques à une opinion que nous n'avons cessé d'exprimer nous-mêmes en toute occasion, et sous toutes les formes, depuis la révolution de juillet, savoir : que rien ne ressemble moins aujourd'hui à de l'aristocratie que la pairie, mutilée, suspendue, pensionnée, telle que la restauration et, puis après, la révolution de juillet l'ont faite ; c'est que cette pairie n'est plus pour la royauté qu'un appui illusoire ; qu'elle ne peut rien ni pour l'ordre de choses né des événements de juillet, ni pour elle-même.

Mais, cette vérité posée, M. Gautier et ses amis se jettent dans l'inconséquence. L'aristocratie n'est plus dans la pairie, disent-ils, donc il faut la fonder dans la chambre des députés, car la royauté ne peut pas se passer d'aristocratie ; il faut en placer une quelque part, si ce n'est en haut de l'ordre social, au moins au milieu ; peu nous importe.

Nous disons, nous : il n'y avait qu'une aristocratie

nominale sous la restauration ; la preuve, c'est que cette aristocratie avait compris les dangers de la dynastie qui voulait se perdre, et cette aristocratie n'a pas su gagner les devants sur le mécontentement populaire : elle s'est trouvée également impropre à sauver de ses illusions la dynastie qui courait au parjure, et à prendre sur elle la responsabilité d'en élever une autre. C'est à ce signe qu'on eût reconnu une véritable aristocratie, un pouvoir modérateur en vertu des instincts et des traditions de la puissance. Cette puissance n'existait pas en 1814, la révolution de 89 l'avait tuée, ou plutôt achevée : il y faut renoncer ; il faut tâcher de découvrir pour la royauté d'autres appuis ; il faut s'adresser aux intérêts populaires et les faire entrer, si l'on peut, dans la discipline monarchique. Hors de cette combinaison, nous ne voyons qu'une répétition impuissante et folle d'essais qui ont déjà été faits sous la restauration.

M. Gautier et ses amis croient pouvoir fixer dans la chambre basse l'élément aristocratique que la restauration n'a pu fonder dans la pairie et par la pairie. Vit-on jamais confusion plus étrange ? Si vous faites descendre d'un degré l'aristocratie, et que désormais vous la placiez dans la chambre des représentants, où donc figurera l'intérêt démocratique ? Il sera aussi dans la chambre des députés, nous répond-on ; les deux éléments se concentreront dans une même assemblée ; le temps opérera leur rapprochement et leur fusion complète.

Oui, voilà en effet le système que depuis sept mois on tâche de réaliser. On voit que l'aristocratie n'est point dans la chambre haute ; on veut qu'elle cohabite avec la démocratie dans la chambre basse ; que là ces

deux intérêts, si ennemis de leur nature, se réconcilient et marchent ensemble.

Nous tenons l'essai pour fait depuis sept mois qu'on y travaille. Eh bien! qu'en est-il résulté? tout ce mal qu'a déploré aujourd'hui M. Gautier sans en assigner la vraie cause, et que nous déplorerons volontiers avec lui, le plus grand de tous les malheurs pour un ordre de choses qui s'établit, l'impuissance.

On a voulu que l'aristocratie fût quelque part, et la seule aristocratie qui existe en France, l'aristocratie foncière, s'est trouvée en partie dans la chambre basse. On s'est attaché à cet élément; on a voulu lui attribuer une influence politique prédominante, et en cela on a réussi au moins pour sept mois. Mais qu'est-il arrivé encore? c'est que la chambre des députés n'a plus été qu'une représentation du pays purement nominale, et de fait, une espèce d'aristocratie, la seule qui existe chez nous, une aristocratie financière. Il fallait bien que ce vigoureux élément démocratique, qui s'est manifesté d'une manière si irrésistible dans la révolution de juillet, reparût quelque part; il a fait invasion par la presse; et la presse, comme l'a fort bien dit M. Gautier, est devenue un quatrième pouvoir politique, un pouvoir plus fort à lui seul que tous les autres, un pouvoir sans attributions législatives, mais disposant de cette sanction de l'opinion sans laquelle les lois n'ont qu'une vertu d'un jour.

Nous nous étonnons qu'un homme d'autant d'esprit que M. Gautier ait pu faire un crime à la presse périodique d'exercer cet ascendant, ou plutôt cette puissance, tantôt d'entraînement, tantôt d'empêchement;

dont on l'a armée comme à plaisir; d'avoir été le refuge des intérêts, des passions si l'on veut, qui n'ont trouvé partout ailleurs qu'une exclusion amère et insultante. M. Gautier n'a pas dit, contre les exigences fondées ou non fondées de la presse, une seule chose que n'eût dite, il y a sept mois, M. de Chantelauze dans ce trop célèbre rapport qui l'a envoyé au château de Ham. Mais M. de Chantelauze concluait; il était conséquent dans son inconséquence; il disait : « Le gouvernement ne pouvant rien malgré la presse ni avec la presse libre, il faut établir la censure, et derrière la censure élever des échafauds. »

M. Gautier et ses amis ne proposeront pas le rétablissement de la censure, parce que le remède serait pire que le mal. Que faire donc, si ce n'est compter avec tous les intérêts, avec les sentiments de toute espèce, bons ou mauvais, dont la presse est devenue l'expression? Il faut que ces intérêts soient bien considérables, ces sentiments bien généraux pour que la presse, sans aucun moyen matériel d'action, soit devenue plus forte que le gouvernement continué de la restauration. Il faut les vaincre ou partager avec eux, les comprendre et se faire comprendre à eux. Rien ne nous paraît plus logique.

Que disaient M. Gautier et ses amis quand les hommes du 8 août, et avant eux ceux du ministère déplorable, les accusaient de faire de l'anarchie par les journaux? Ils disaient : « Les journaux ne font pas l'opinion, ils l'expriment; quand ils sont plus forts que le gouvernement, c'est qu'ils expriment une opinion plus forte que le pouvoir, et avec laquelle le pouvoir ne veut pas s'en-

tendre. Tant pis pour le pouvoir s'il veut fermer les yeux à la lumière. » Nous pourrions nous borner aussi à dire cela; mais nous voulons aller plus loin et accorder que la presse peut irriter le mal. Eh bien! ce n'est jamais elle qui crée ce mal; elle appuie sur une blessure qu'elle trouve saignante, elle rend le cri de la douleur plus aigu; mais la blessure ne vient pas d'elle, c'est toujours le pouvoir qui l'a faite, et, si le pouvoir est sage, s'il apporte la guérison à temps, c'en est fait des mauvaises intentions de la presse; en lui en supposant tant qu'on voudra, elles ne trouvent plus où se prendre; elles meurent, elles s'éteignent dans l'impuissance.

Il était bien naturel que M. Gautier, qui ne croit pas que la royauté puisse se passer d'une aristocratie; qui ne voit plus d'aristocratie dans la pairie; qui désespère d'en pouvoir fonder une dans la chambre des députés; qui, de mécompte en mécompte, en vient jusqu'à proclamer l'impossibilité, d'une part, de satisfaire les exigences de la presse, de l'autre, de gouverner sans elle et malgré elle, parlât de faire retraite. Peut-être est-ce un parti sage pour lui et pour ses amis; seulement il est à regretter qu'il n'y ait pas songé six mois plus tôt. Leur maître à tous, M. de Chateaubriand, leur avait dicté, par son exemple, la conduite qui leur appartenait après la révolution de juillet. Ils avaient voulu la dynastie avant toutes choses; la dynastie tombée, il n'y avait plus rien à faire pour eux. La France n'a jamais manqué d'hommes pour les diverses situations dans lesquelles elle s'est trouvée depuis cinquante ans. Elle n'a jamais été faible et méprisée que quand il lui a fallu subir des hommes dont le rôle était épuisé. (*National.*)

[Quelques Italiens avaient été, pour cause politique, jetés dans les prisons par le gouvernement autrichien, et, là, soumis aux traitements les plus odieux.]

1er mars 1831.

La tribune et les journaux ont déjà retenti de l'histoire vraiment fabuleuse des souffrances endurées dans les cachots de l'Autriche par de jeunes patriotes italiens rendus à la liberté depuis peu de temps, et aujourd'hui présents à Paris. Quelques détails nouveaux nous ont été donnés sur ces incroyables douleurs, et nous n'en parlons pas sur ouï-dire, mais pour avoir recueilli le témoignage des victimes elles-mêmes, pour avoir eu sous les yeux l'affreuse preuve de ce qui a été rapporté de ces tortures sans exemple. Notre historien est ce jeune Maroncelli, qui n'est sorti des cachots de l'Autriche qu'en y laissant sa jambe gauche. Il a trente ans à peine ; c'est un écrivain, un homme instruit ; il était à ses débuts littéraires, il y a dix ans, quand la main de fer de la police autrichienne le saisit à Milan. Son crime était d'avoir reçu des lettres d'un de ses frères, médecin, qui était allé porter aux Grecs insurgés le secours de son art. La tyrannie autrichienne condamne habituellement à mort par prévision, et puis elle examine : elle se fait clémente si c'est son bon plaisir. Le jeune Maroncelli était condamné à mort ; sa peine fut commuée en vingt ans de captivité dans une forteresse. On l'arracha de son pays, on le traîna jusqu'au fond de la Moravie, près de Brünn, et on l'enferma dans la forteresse de Spielberg. Spielberg est un dépôt de prisonniers italiens, tous prévenus, condamnés politiques,

ou seulement suspects. La discipline du château, comme de toutes les prisons d'État de l'empire, relève directement de l'empereur. C'est à lui que sont adressés les rapports les plus minutieux sur le compte des prisonniers. Non-seulement il en sait le nombre, mais il les connaît par leurs noms; son heureuse mémoire sait retenir toutes les circonstances des crimes qu'on leur impute; son royal cœur, mélange de bonté et de sévérité, ne se fie à personne du soin d'adoucir ou d'aggraver pour eux les rigueurs de la captivité. C'est lui le geôlier général de l'empire; c'est lui qui possède au plus haut degré l'art de ces atroces ménagements au moyen desquels un captif conserve assez de vie pour sentir qu'il souffre, et n'en a que ce qu'il faut pour atteindre à peine le terme de sa captivité, ou quelquefois mourir la veille. Le jeune patriote italien Maroncelli est un de ces êtres infortunés dont la reconnaissance peut désigner pour leur bourreau sa majesté l'empereur d'Autriche. L'Italie le sait! l'Italie qui s'est tue quinze ans sous la plus épouvantable des inquisitions! C'est pour cela que l'Italie va être une terre de héros, car de quoi ne seront pas capables ces besoins de vengeance dévorés pendant de si longs jours!

M. Maroncelli a été dix ans séparé des hommes. Il faut entendre ce jeune écrivain, d'une physionomie pleine de douceur, les traits et la voix altérés par ses longues souffrances, peindre les horreurs de sa vie de cachot! On comprend alors toute l'éloquence renfermée dans ces simples et célèbres paroles d'un matelot anglais: *Je léguai mon âme à Dieu, et ma vengeance à ma patrie!* Le cachot du jeune Maroncelli était une

basse-fosse baignée d'eau pendant une partie de l'année, et froide de ce froid glacial et mortel qu'on éprouve dans les lieux bas, humides et privés de jour. Il avait pour lit une planche nue, et pour vêtement l'habit des galériens. Bien qu'il ne sortît jamais, sa jambe gauche était fortement engagée dans un anneau de fer, auquel pendaient des chaînes du poids de vingt livres. Sa nourriture se composait de quelques tranches d'un pain de seigle noir trempées dans de l'eau chaude où nageait un morceau de chandelle, et tous les jours on lui apportait cette indigne pâture dans une sébile d'une malpropreté repoussante. En vain il suppliait qu'on lui donnât seulement le pain et une cruche d'eau, et qu'on lui épargnât la vue de cette hideuse préparation, dont le seul aspect soulevait ses entrailles : un infâme guichetier lui répondait avec un sérieux incroyable que c'était l'ordinaire de Spielberg.

Il est inouï que les facultés intellectuelles de M. Maroncelli aient pu résister dix ans à ces épreuves répétées tous les jours. La lumière, les livres, le papier, lui étaient refusés, on n'a pas besoin de le dire ; mais ce qui est horrible à rapporter, il était condamné à travailler de la seule manière qui fût permise dans ce séjour de mort : on l'avait forcé à apprendre à tricoter, et chaque semaine il fallait qu'il livrât deux paires de bas, ou bien il eût été puni de la bastonnade. C'était le régime auquel étaient soumis tous les prisonniers de Spielberg. Sa constitution robuste avait résisté longtemps, mais enfin sa jambe se gonfla sous la pression continuelle des fers. Il supplia en vain qu'on l'en débarrassât, qu'on lui procurât quelque soin. On attendit,

pour y regarder, que le gonflement fût devenu prodigieux, que la gangrène se fût déclarée par plusieurs plaies, et qu'il n'y eût plus de remède que l'amputation de la jambe malade.

Mais comment amputer sans les ordres de l'empereur un prisonnier? Comment rendre au gouvernement, avec une jambe de moins, celui qui avait été reçu avec ses quatre membres? Ce fut devant cette grande difficulté que s'arrêta la conscience dévouée du gouverneur de Spielberg. En loyal sujet, il lui fallut écrire avant de toucher à ce dépôt de chair et d'os qui lui avait été confié, à ce cadavre plus sacré pour lui que le cœur d'homme qui l'animait encore d'un reste de vie languissante. La permission demandée par l'être impudemment féroce qui gouvernait au nom de l'empereur se fit attendre, et pendant ce temps la gangrène faisait des progrès, le mal remontait, et l'on espérait sans doute qu'il atteindrait le cœur de la victime avant que sa plainte pût se faire entendre. Quand l'ordre arriva, il était bien tard, et il fallut faire l'amputation dans la partie supérieure de la cuisse. L'opération fut épouvantable; elle fut faite d'urgence, qui le croirait! faute de chirurgien, par un barbier du voisinage. Un miracle sauva les jours de M. Maroncelli : un retour de ses bourreaux sur eux-mêmes, retour de lâcheté plutôt que d'humanité, rendit à la liberté celui qui n'avait pu succomber à tant de souffrances. Mais déjà le 26 juillet 1830 avait lui sur la France!

M. Maroncelli a laissé de nombreux compagnons d'infortune au château de Spielberg; tous sont Italiens et otages du féroce cabinet autrichien. M. Maroncelli

se serait tu dans la crainte de voir aggraver leurs souffrances, si tout ne manifestait la puissance d'entraînement irrésistible, qui bientôt aura vengeance de ces incroyables cruautés. Et voilà les gouvernements vis-à-vis desquels nous nous croirions liés par les traités de la Sainte-Alliance ! Périsse jusqu'au nom de la France si notre glorieuse révolution pouvait s'arrêter en chemin, et n'être pas l'affranchissement de l'Europe entière, la ruine de l'exécrable forme de gouvernement qui laisse impunies, qui couronne et entoure de vénération, de telles horreurs ! (*National.*)

[M. Fonfrède, fils de Fonfrède de la Convention, rédigeait à Bordeaux un journal où il défendit avec chaleur et conviction la monarchie nouvelle.]

3 mars 1831.

M. Henri Fonfrède nous dénonce à tous ses lecteurs du midi, comme poussant au renversement de l'ordre de choses actuel, et cela sur cette phrase qu'il a extraite du *National* : « Il faut bien qu'il y ait un intérêt de cour là où il y a une cour ; une politique de dynastie là où il y a une dynastie (1). » Si M. Henri Fonfrède avait un peu moins écrit et plus lu ; s'il connaissait

(1) Il s'agit d'un article du 25 février où Carrel rapportait ce qui s'était passé dans la commission chargée de préparer la loi électorale. Le grand débat était sur la quotité du cens qui devait donner le droit d'être électeur. Voici un extrait de cet article :

25 février 1831.

« Les 200 francs étant maintenus par cinq voix contre quatre, il en fallait encore ôter deux à la majorité. Ces deux voix ont été détachées

mieux l'histoire d'un pays voisin, où il va souvent chercher ses exemples, il ne s'étonnerait pas de ce que l'on ose parler, sous un gouvernement monarchique-constitutionnel, de la politique privée, de l'esprit, de l'intérêt particulier de la dynastie qui règne. Il y a eu une politique de la maison des Stuarts, contraire à l'intérêt anglais; il y a eu chez nous une politique particulière à la branche aînée des Bourbons, et qui était antipathique à tous nos sentimens nationaux; il y a aujourd'hui une politique de la maison de Brunswick-Hanovre, qui n'est pas absolument celle du cabinet anglais, comme il y a chez nous une politique de la branche cadette des Bourbons, qui est et doit être distincte de la politique du ministère responsable, et qui doit tout à fait céder à celle-là.

en effet, et se sont portées sur le cens de 240 francs; mais ce résultat n'a pu être obtenu que par l'influence personnelle du roi. Les membres qui avaient résisté aux sollicitations du ministère ont cédé aux raisons, excellentes, nous n'en doutons pas, que le roi a bien voulu se charger de leur donner en personne. Il n'y a rien là qui sorte des habitudes du gouvernement représentatif. Il est impossible qu'il n'y ait pas un intérêt de cour là où il y a une cour; une politique de dynastie là où il y a une dynastie. La constitution n'interdit pas les communications directes entre les membres de la chambre et le roi; la constitution admet aussi qu'un député se déterminera pour les raisons de la cour, s'il les trouve meilleures que celles de l'opposition : nous ne voyons donc rien à redire au moyen qui a été employé pour changer les premières résolutions de la commission. Mais, comme plusieurs fois nous avons exprimé l'opinion que la chambre imposait son esprit et ses résolutions au cabinet du Palais-Royal, nous sommes bien aises de dire aussi qu'entre le cabinet du Palais-Royal et la majorité de la chambre, il y a accord parfait sur la nécessité de maintenir le cens le plus élevé possible. Si donc la sanction royale était donnée au cens de 240 francs, nous serions trop justes pour en accuser la chambre, et dire que cette sanction a été arrachée.

» M. le rapporteur de la commission de la loi électorale avance que le cens de 300 francs avait été placé dans la charte de 1814 comme signe d'une

Oui, Monsieur Fonfrède, il y a sous toute monarchie, aussi bien représentative qu'absolue, un intérêt propre à la famille qui règne. Le grand objet du gouvernement représentatif est rempli quand cet intérêt est à peu près en harmonie avec l'intérêt du pays. Quand ces deux intérêts ne s'accordent point, c'est qu'il y en a un des deux qui est mal entendu, et c'est presque toujours l'intérêt de dynastie; car l'intérêt de dynastie bien entendu, la saine politique d'une famille régnante consiste à se plier à propos à l'intérêt national, à ne jamais prendre pour des exigences de parti l'expression des besoins et des sentiments généraux.

Par exemple, une révolution s'opère dans un pays; un peuple et un gouvernement absolu sont aux prises;

fortune moyenne également éloignée des inconvénients de la trop grande richesse et de ceux de la trop grande modicité. Il y a ici une étrange distraction : ne dirait-on pas que les citoyens payant au-dessus de 300 francs étaient aussi bien privés du droit d'élire que ceux qui payaient au-dessous? Comment, en effet, entendre autrement ce *juste milieu* de 300 francs? Le cens de 300 francs n'était pas du tout institué au profit de a classe moyenne. A moins de 300 francs, on n'était pas électeur, mais à 350, à 400, à 1000, à 1500, etc., on était électeur *a fortiori*. Bien loin donc que le cens de 300 francs fût un milieu entre la grande richesse et la modicité, c'était la consécration la moins dissimulée, la plus évidente des influences de la grande richesse, et le double vote encore venait au secours. Jusqu'à 300 francs nous n'avions pas de droits politiques; à partir de 300 francs jusqu'au plus haut degré de l'échelle contributive, on avait non-seulement droit, mais même double droit d'élire. Il n'y a ici, de la part de l'honorable M. Bérenger, qu'inadvertance, nous le croyons bien; mais la même confusion est volontairement faite tous les jours par les écrivains du juste milieu. Combien de fois ne se sont-ils pas évertués aux dépens de ceux qui, disaient-ils, voyaient de l'aristocratie dans le cens de 300 francs? On n'a jamais dit que l'aristocratie fût dans le cens de 300 francs, mais on a dit, fort justement, qu'elle commençait là pour aller finir dans les plus hautes sommités territoriales. »

le pouvoir absolu succombe, le peuple ne se croit pas assez sage pour pouvoir recommencer fréquemment, sans péril, l'élection de son premier magistrat. Il concède à une famille l'hérédité du rang suprême, mais sous condition. Direz-vous que le pays et la dynastie à peine fondée ne sont plus qu'un; que l'État c'est le roi? Autant revenir aux maximes du gouvernement de Louis XIV, cela était plus net. La constitution une fois acceptée de part et d'autre, il y a deux contractants liés entre eux par un pacte; mais qu'est-ce qu'un pacte? Un pacte règle deux intérêts l'un vis-à-vis de l'autre, il ne les détruit pas. Il y aura donc, après constitution faite et jurée entre le peuple et une dynastie, deux intérêts tout aussi distincts que quand il n'y avait pas de constitution. La lettre et l'esprit de la constitution étant réciproquement observés, il y aura accord, amitié même, sinon, non. C'est la vieille formule des États d'Aragon. Aurions-nous déjà tant fait de progrès depuis juillet que de passer pour hardis en disant au prince ce que permettaient les libertés du moyen âge : nous prendrons vos intérêts à la condition que vous preniez les nôtres; sinon, non? Ce ne serait pas la peine en vérité d'avoir sacrifié des milliers des nôtres dans les journées de juillet. Mais M. Fonfrède n'a vu cela, lui, que de loin; permis à lui d'être un peu moins susceptible que nous.

M. Fonfrède nous attaque à la fois par les raisons de sentiment et par la doctrine constitutionnelle : « Le roi ne peut mal faire. » M. Fonfrède, un grand publiciste, un homme écouté à si juste titre pour tous ceux qui sont à portée de profiter à temps de ses réflexions sur les événements décidés à Paris, M. Fonfrède en

est-il encore à croire que ce dicton de notre loi constitutionnelle : le roi ne peut mal faire, signifie autre chose que « le roi ne fera rien ; le roi régnera et ne gouvernera pas. » Le grand secret du gouvernement représentatif, c'est que toutes choses soient combinées de manière que le roi n'ait rien à faire absolument qu'à dépenser la liste civile, et c'est alors seulement qu'on peut dire en toute sécurité : « Le roi ne peut mal faire ; on agit pour lui, on répond pour lui ; on a tort pour lui sans qu'il ait tort. » Voilà le gouvernement représentatif. Mais supposez un roi constitutionnel qui emploie ses moyens personnels d'influence pour faire prévaloir tel système politique plutôt que tel autre ; qui soit le président de son conseil ; qui fasse marcher le télégraphe à l'insu du ministre ; qui donne en public ses opinions privées comme celles qui doivent régler le cabinet ; qui veuille, dans les meilleures intentions du monde, conseiller, exhorter, faire par lui-même, décider des choses d'État comme de celles de son ménage ; certes, ce ne sera pas de la tyrannie, ce ne sera pas de l'illégalité, mais ce sera du gouvernement représentatif mal entendu ; et en politique, c'est toujours à ses risques et périls qu'on se trompe quand on veut faire la besogne des autres.

Mais, dit M. Fonfrède, est-il possible qu'un roi plein de bonnes intentions, un roi probe, un roi patriote, puisse jamais exercer sur les affaires une influence alarmante ? Est-il possible qu'il ait jamais un intérêt qui ne soit pas celui du peuple ? Écoutez, monsieur Fonfrède, nous vous croyons un homme sincère, et, bien que vous nous appeliez anarchistes parce que nous ne sentons pas comme vous, nous ne vous appellerons pas

jésuite parce que vous ne comprenez pas la chose dont vous parlez. Si vous êtes père, monsieur Fonfrède, sans doute vous êtes bon père, et cependant la loi, toujours prévoyante, ne vous a pas livré sans réserve les intérêts de vos enfants. Nous sommes las, voyez-vous, des gouvernements paternels; nous avons appris ce qu'il en coûte d'avoir des rois qui vous portent dans leur cœur, et nous tremblons pour la constitution dès que nous voyons la couronne se prendre de sentiments affectueux que la constitution ne lui commande pas. Nous voulons tout suivant la règle seule entre la couronne et nous; point de transports imprudents, point de ces élans qui laissent confondre toutes les attributions. Le roi le moins paternel, le plus disgracieux dans ses manières que les Anglais aient jamais eu, c'est celui qui les délivra de la tyrannie des Stuarts, qui vint lui-même, sans attendre qu'on allât le chercher, et qui fonda leur liberté par l'humiliation de Louis XIV, l'ami des Stuarts. Jamais on ne gouverna moins que lui; il laissa faire, se contentant d'opiner de temps en temps par des changements de ministères, par des refus de sanction, et surtout des batailles gagnées sur le continent.

M. Fonfrède demande comment un roi élu par le peuple pourrait avoir un seul intérêt qui ne fût pas celui du peuple. La réponse est facile; il suffit pour cela d'examiner comment les choses se passent entre un roi et le peuple qui le choisit. On offre la couronne à un prince, qui l'accepte; mais en acceptant il compromet, pour la position, lui, sa famille, tous ses intérêts domestiques. Il eût pu rester dans le peuple et y tenir le rang d'un très riche citoyen. Une fois roi, il ne peut plus être

que cela ; il n'aura plus le choix entre la position qu'il a laissée et celle qu'il occupe ; il ne sera plus riche qu'à la condition d'être roi. Or, si son élection a été précédée de quelques contestations; si l'on peut croire qu'elle a déçu les espérances d'un parti plus ou moins nombreux qui voulait la république, ne sera-t-il pas naturel que l'adversaire le plus déclaré du parti républicain soit l'homme qui aurait le plus à perdre à la république? Eh bien ! autour de cet homme il se formera une cour composée inévitablement de ceux qui ont vécu des abus des régimes précédents et qui ont besoin de la continuation de ces abus. Quel sera dès lors le lieu où l'on aura le plus peur de la république? ce sera la cour incontestablement; car, si opposé que le pays puisse être à la république, il ne croira jamais que la république puisse le faire disparaître de la carte, le rayer du nombre des nations, et la cour, la dynastie disparaîtraient sans retour par la république.

Nous accordons que république ou brigandage, massacre sur les grands chemins et les places publiques, soient absolument la même chose, quoiqu'on n'ait rien vu de cela depuis quarante ans aux États-Unis ; mais cependant, si la peur de la république, nécessairement plus grande à la cour que partout ailleurs, devenait, par ses continuelles instances, la pensée dominante du cabinet jusqu'à lui ôter le sens, elle pourrait singulièrement nuire aux intérêts et à l'honneur du pays. Par exemple, les puissances étrangères prendraient un langage hautain et se livreraient à des démonstrations menaçantes ; on aurait deux partis à prendre à leur égard : la guerre ou des soumissions secrètes. On ferait

des soumissions, parce que, la guerre pouvant donner l'ascendant à la démocratie, avant tout il faudrait éviter la guerre. On aurait à faire des lois sur la garde nationale, les corps électoraux, les municipalités ; on dirigerait toutes les lois contre la tendance républicaine, vraie ou prétendue, et, si la vie, la force nationale, se trouvaient malheureusement cachées sous cette tendance républicaine, tant pis pour le pays. Il faudrait renoncer à la vigueur, à l'activité, aux entreprises qui demanderaient de la force, dans la crainte de compromettre le principe monarchique. On comprendrait la nécessité d'améliorer la condition des classes inférieures, mais on dirait : Allons-y doucement, gardons-nous d'émanciper trop brusquement les masses ; elles n'ont pas de sentiments monarchiques. Que s'il se présentait au dehors quelque arrangement avantageux au pays, mais qu'il fût de nature à susciter pour l'avenir des prétentions monarchiques rivales des légitimes droits de la dynastie régnante, ce serait l'intérêt de cette dynastie qui prévaudrait, et celui du pays qui serait mis de côté. Viendrait ensuite la question de la liste civile : le peuple nécessairement voudrait peu donner, et la cour beaucoup recevoir ; ici encore deux intérêts clairement distincts et difficiles à nier. Combien d'autres circonstances pourrions-nous signaler, dans lesquelles le bon gouvernement du pays et sa gloire au dehors seraient sacrifiés à la peur de la république, nécessairement plus grande à la cour que partout ailleurs, si cette préoccupation continuelle était sans cesse appelée à prévaloir dans le conseil ! M. Fonfrède, à qui nous répondons, n'exigera pas que nous entrions plus avant dans les preuves ;

nous tenons seulement à montrer à ceux de ses compatriotes auxquels il nous dénonce que ce qu'il appelle en nous sentiments anarchiques et furibonds, c'est tout bonnement conviction raisonnée et calme.

Mais à notre tour nous nous permettrons d'exprimer sur M. Fonfrède un doute qu'il s'empressera, nous le croyons, de faire cesser. Y a-t-il bien de la suite dans les idées de cet écrivain ? Sait-il bien ce qu'il veut, ce qu'il croit ? Comme tous ses articles sont signés, on est en droit d'être un peu plus exigeant avec lui que s'il abandonnait au journal dans lequel il écrit la responsabilité de ses opinions et de ses contradictions. Un journal est presque toujours l'œuvre de plusieurs mains, mais M. Fonfrède est un, au moins dans l'assemblage de lettres qui compose son nom. Il y a un an, M. Fonfrède soulevait le Midi contre ces tièdes libéraux qui avaient consenti, disait-il, à des transactions pour amener la chambre de 1827, le vote contre le ministère déplorable, et enfin la coalition Martignac. Point de transaction, disait alors M. Fonfrède ; toute capitulation qui retarde le dénoûment est un crime contre le pays ; il faut l'excès du mal, le bien ne peut venir que de là. Alors M. Fonfrède ne voulait rien par l'habileté ; il voulait tout par l'excès du mal et par l'intervention populaire qui devait en être le résultat. Cette intervention est venue ; elle a été décisive, mais elle a jeté dans la constitution l'élément populaire qu'on est convenu d'appeler maintenant anarchique. M. Fonfrède ferait mieux de prendre son parti de ce qu'il a demandé, sans bien savoir ce qu'il voulait peut-être ; ou bien il courra risque de se tromper toute sa vie, de n'être qu'un de

ces hommes d'esprit dont les contradictions fournissent des arguments tantôt à un parti, tantôt à un autre, et qui ne sont du parti de personne, parce que personne ne peut compter sur eux. (*National.*)

[Définition de ce qu'on appelait alors le *juste-milieu*; M. de Fitz-James l'attaquant au nom de la légitimité, M. de Montalembert au nom du *mouvement*, et M. Decazes le défendant.]

4 mars 1831.

Le système du juste-milieu a été attaqué hier, à la chambre des pairs, par M. de Fitz-James, au nom des opinions royalistes ; il l'a été aujourd'hui par M. de Montalembert, qui s'est déclaré partisan du mouvement. Hier et aujourd'hui, c'est M. Decazes qui a été l'orateur du juste milieu, circonstance remarquable et sur laquelle nous ne saurions trop attirer l'attention des hommes prévoyants.

Par juste-milieu, nous n'entendons pas le système du ministère actuel, ni même un système quelconque, parce que tout système suppose des intentions arrêtées, une marche tracée, un but et des moyens convenus. Le public, dont le tact ne se méprend guère, ne voit pas dans le juste-milieu un système, mais une situation d'affaires dont il est fort difficile de sortir, soit pour avancer, soit pour reculer, et qui a été produite on ne sait précisément ni par qui, ni comment, mais qui est le résultat de fautes très nombreuses, très diverses, dont beaucoup de gens, sans s'en douter peut-être, ont leur

part. On appelle hommes du juste-milieu ceux qui trouvent bonne, ou plutôt rationnelle, cette situation d'affaires, et qui prennent la peine de la défendre, d'en faire valoir les avantages. C'est le rôle qu'a joué hier et aujourd'hui, à la chambre, M. Decazes. Il y a là une révélation.

Hier, le juste-milieu était attaqué, à la chambre des pairs, par les hommes, fort nombreux dans cette assemblée, qui le trouvent trop révolutionnaire. Le discours lu par M. de Fitz-James a été le manifeste de ces derniers, manifeste dirigé tantôt contre le juste-milieu, comme lâchement asservi à quelques exigences révolutionnaires, tantôt contre le principe qui a prévalu en juillet comme devant être la source d'une succession infinie de perturbations. Nous pourrons ailleurs, au nom de la révolution de juillet, répondre aux injurieux sarcasmes et aux malveillants pronostics de M. de Fitz-James ; nous voulons seulement noter ici que c'est M. Decazes qui lui a répondu au nom du juste-milieu. Sans doute la cause de M. Decazes était mauvaise, car son improvisation n'a point balancé à beaucoup près dans la chambre l'effet produit par le discours préparé de M. de Fitz-James. Le juste-milieu a essuyé une véritable défaite. Chose singulière ! on eût dit que ce n'était pas entre le ministère actuel et les opinions contre-révolutionnaires de M. de Fitz-James qu'était la question, mais entre ces opinions et un ministère qui n'existe pas, qu'on pressent, et dont M. Decazes venait hasarder la profession de foi. Comme il n'y a pas eu de votes, mais seulement des murmures, il ne serait pas facile de dire jusqu'à quel point la majorité de la pairie serait opposée à ce ministère projeté.

Historiens fidèles, nous rapportons seulement que M. Decazes n'a pas eu de succès, et que M. de Fitz-James en a eu. Nous vivons dans un temps où les hommes profondément découragés qui ne croient plus au système de personne, se laissent encore aller aux distractions que peut donner le talent, même quand le talent ne conclut pas et n'indique aucun remède.

Aujourd'hui le juste-milieu a été attaqué à la chambre des pairs, d'une manière fort imprévue, par M. de Montalembert, au nom des opinions qui diffèrent le plus de celles de M. de Fitz-James; aujourd'hui le juste-milieu avait à se défendre, non pas de ce qu'il est trop dans le sens de la révolution de juillet, mais de ce qu'il n'y est pas assez. C'est M. Decazes qui est venu présenter les explications du juste-milieu.

C'était une merveille dont ne revenaient point les habitués de la haute chambre que celle d'entendre retentir la noble enceinte de propositions qui tous les jours sont traitées de factieuses quand elles viennent des journaux. Peu importe ce qu'a été, ce qu'a pensé dans un autre temps M. de Montalembert. Toujours est-il que c'est par lui que le *mouvement* a fait irruption sur les bancs étonnés de la pairie, à peu près comme les théories ultra-radicales ont pénétré à la chambre des députés par l'organe d'un député de l'extrême droite, de M. Berryer. M. de Montalembert a fait contre les traités de 1815 et le système de l'aristocratie foncière une sortie beaucoup plus vigoureuse certainement qu'aucune de celles qui ont ému, depuis trois mois, la chambre des députés. Il l'a faite à propos de la loi municipale, et elle n'en a paru que plus étonnante; car la matière était

loin de comporter une discussion sur les frontières naturelles de la France. M. de Montalembert a dit en deux mots qu'il avait attendu de la révolution de juillet deux choses : gloire au dehors, liberté au dedans, et que la gloire ne serait jamais pour lui dans les traités humiliants de 1815 et dans les serviles professions d'attachement à la paix qui avaient été faites à diverses reprises par le gouvernement ; que, quant à la liberté, il ne la trouvait ni dans la pensée avouée de maintenir la centralisation impériale, ni dans un système dirigé contre l'intervention nécessaire et inévitable des masses dans les affaires publiques.

M. le maréchal Soult était le seul ministre présent ; ç'a été pour ce ministre, qu'on regarde généralement comme le plus grand adversaire de la paix à tout prix, une position assez singulière que celle d'être obligé à venir défendre le système que probablement il combat ailleurs tous les jours de sa vie. M. le maréchal Soult, qui n'est point orateur, mais qui a de la présence d'esprit et un grand sens, s'en est tiré fort habilement. Il a trouvé moyen de répondre aux intentions qui avaient dicté les paroles de M. de Montalembert plutôt qu'aux opinions en elles-mêmes ; il a défendu le ministère sans dire un mot qui pût donner le moins du monde à croire que les traités de 1815 ne soient pas à ses yeux, comme à ceux de M. de Montalembert, un poids flétrissant pour la France.

C'est M. Decazes qui a pris la parole pour soutenir contre M. de Montalembert la paix à tout prix, les traités de 1815 et le système de l'exclusion des masses. Il y avait eu avant cela une réfutation de M. de Monta-

lembert, présentée assez peu intelligiblement par M. de Pontécoulant, comme rapporteur de la commission sur la loi municipale; mais c'est M. Decazes qui a été l'orateur du juste-milieu, non pas comme peut l'entendre le cabinet actuel, mais comme l'entendrait probablement le ministère projeté, s'il était possible que cette combinaison se réalisât.

La profession de foi personnelle par laquelle a débuté M. Decazes n'échappera à personne; c'est une rupture aussi formelle que possible avec les prétentions encore vivantes de la légitimité et une nouvelle protestation de fidélité à la dynastie régnante. C'est là tout ce qu'il y a eu de positif dans le discours de M. Decazes. On a vu l'homme qui offre ses services et sent le besoin de les offrir au grand jour; mais dans tout ce qu'a dit M. Decazes pour le maintien de la paix, pour le respect des traités de 1815, pour la défense de certaines portions de la centralisation impériale, dans ce qu'il a allégué sur la nécessité de maîtriser les masses avant de gouverner pour elles et par elles, nous n'avons rien vu qui pût nous faire soupçonner dans le noble pair, l'homme capable d'apporter avec lui la solution gouvernementale du juste-milieu. Quand le noble pair pourra nous exprimer par un chiffre où finissent les masses éclairées, où commencent les masses inintelligentes, nous l'entendrons. Quand on veut distinguer les masses éclairées des masses inintelligentes, gouverner *par* les unes et *pour* les autres, il faudrait marquer le point de division d'une manière certaine, évidente. C'est la difficulté de marquer ce point et de le choisir tel que tous les éléments de vie nationale soient d'un côté et que les seuls éléments

de désorganisation restent de l'autre, qui a déconcerté jusqu'ici, un à un, tous les hommes du juste-milieu.

M. Decazes a été habile dans un temps où il était facile de l'être. Le gouvernement qu'il a servi était appuyé sur le sentiment, non pas d'amour, mais de terreur, qu'avaient produit deux invasions. L'ennemi occupait encore nos frontières. Les oppositions impérialistes avaient été licenciées sur la Loire. L'esprit public n'existait pas, ou plutôt naissait à peine. La censure était facultative; le parti de la restauration, puissant; la centralisation impériale, encore dans toute sa force. La plupart des libertés, aujourd'hui réelles, n'étaient alors que nominales. Il était facile de faire du pouvoir, et M. Decazes a été puissant; mais le jour où il a cessé de l'être, le jour où il y a eu une majorité plus hardie que lui, une résistance supérieure à la force qu'il faisait agir à l'autre extrémité du levier, ce jour-là son rôle de faiseur de pouvoir a été fini, et il ne lui est plus resté de carrière que celle des assemblées; qu'il s'en contente; là est sa place, il y peut briller encore.

La majorité de la chambre a été aujourd'hui certainement plus favorable à M. Decazes qu'à M. de Montalembert. Cela veut dire tout bonnement que la chambre des pairs aime encore mieux le juste-milieu que le mouvement; mais hier, entre M. Decazes et M. Fitz-James, on a vu qu'elle aimait mieux la restauration que le juste-milieu. (*National.*)

———

[Joie et inquiétude au sujet des premières rencontres des Polonais avec les Russes. Les événements du temps actuel ont montré combien il aurait été utile qu'en ce moment la Pologne triomphât.]

5 mars 1831.

Combien on voudrait pouvoir se livrer à la joie que les nouvelles de Varsovie sont faites pour inspirer! Mais on est forcé de se dire que, quels qu'aient été jusqu'ici les succès de nos glorieux frères de Pologne, il y a entre eux et les Russes une disproportion effrayante; on est forcé de se souvenir qu'en 1814 nous gagnions aussi des batailles partout où nous nous présentions, et que pourtant nous perdions le terrain; on nous accablait de guerre lasse, et Bonaparte s'en allait disant tristement: « Nous avons beau faire, l'avantage reste tôt ou tard aux gros bataillons. »

Toutefois il est de la plus grande évidence qu'un premier plan de campagne du général Diebitsch est déconcerté. C'est un événement immense à la guerre, quand le général en chef n'est pas un homme du premier ordre, quand la puissance assaillante n'est pas riche et que tous ses préparatifs matériels ont été calculés dans l'espérance d'une prompte réussite. Le nombre alors, bien loin d'être une ressource, n'est plus qu'une cause de ruine. Voyez comme s'est fondue notre colossale armée de Moscou, parce que les préparatifs matériels étaient hors de proportion avec le nombre, et qu'on n'avait pas admis la possibilité d'un événement comme celui de l'incendie de Moscou.

Nous engageons nos lecteurs à jeter les yeux sur une

carte de la Pologne. En suivant le cours de la Vistule, ils trouveront Varsovie partagée en deux par le fleuve. Le faubourg de Praga est sur la rive droite ; la ville est sur la rive gauche et n'est pas fortifiée. Au nord de Varsovie, à une distance d'environ huit lieues, le Bug vient se jeter dans la Vistule par la rive droite, au point où est bâtie la forteresse de Moedlin. Si l'on remonte le Bug à partir de cette ville, on verra que le fleuve s'étend circulairement à l'ouest à une assez grande distance de Varsovie jusqu'à Nur ; de ce point il tourne au midi, et, coulant parallèlement à la Vistule, marque la frontière entre le royaume de Pologne et l'empire russe, dans un cours de près de cinquante lieues.

L'espace compris entre le Bug et la Vistule est le terrain choisi par le maréchal Diebitsch pour un plan d'opérations qui ne pouvait réussir que par une rapidité extrême dans l'exécution. Une des conditions était un froid assez vif pour que la cavalerie et l'artillerie pussent manœuvrer dans les sables et franchir la Vistule sur les glaces. Cette condition a manqué. La première quinzaine de février a été fort belle, comme nous l'avons vu jusqu'ici, et a amené le dégel six semaines plus tôt qu'à l'ordinaire.

Les correspondances apprennent que le maréchal Diebitsch avait médité trois attaques simultanées contre Varsovie. L'armée, serrant la Vistule par sa gauche, devait s'approcher de front jusqu'à une fort petite distance de Varsovie ; la droite, faisant un grand circuit, devait aller passer la Vistule entre Varsovie et Moedlin, et attaquer Varsovie par la rive gauche et au nord, tandis que l'aile gauche, passant aussi la Vistule à quelques

lieues au-dessus de Varsovie, devait aborder la ville du côté du midi. Dans le même temps le centre eût été précipité sur le faubourg de Praga. Il y avait dans ce plan peut-être moins d'audace raisonnée que de mépris imprudent pour la valeur des Polonais.

Le temps a été très mauvais, et l'aile droite est restée fort en arrière. Elle a vraisemblablement rencontré les plus grandes difficultés dans un pays qui n'est que sable et eau lorsque vient le dégel, qui, de plus, est coupé de fossés, et n'offre qu'une seule chaussée, celle qui va du faubourg de Praga à Térespol, sur le Bug. En supposant que l'aile gauche, qui avait moins à marcher, ait pu gagner le point où elle devait franchir la Vistule, elle n'a pas dû effectuer le passage sans le concours de l'aile droite. Le corps d'armée du centre a donc seul fait son mouvement sur Praga; encore est-il à croire qu'il ne s'est avancé si près que parce que les attaques partielles des Polonais l'ont forcé à agir.

Tout indique que le maréchal Diebitsch avait compté se rendre maître de Varsovie du 20 au 22 février. La *Gazette de Vienne*, que nous recevons aujourd'hui, affirme, à la date du 22, que le maréchal doit au moment même être entré dans Varsovie. Les lettres du 21 au soir se terminent par cette phrase : *On entend la canonnade s'éloigner*, et rien n'est plus probable, en effet, qu'un mouvement en arrière de toute l'armée russe. Nous sommes loin de vouloir dire par là que cette armée soit vaincue. Il n'est que trop vrai que vingt-quatre heures de gelée ont pu lui rendre tous les avantages d'une offensive vigoureuse. Cependant on peut sans témérité, sans crainte de paraître trancher

légèrement une question qui, à la distance où nous sommes, est faite pour embarrasser tout le monde, regarder les chances comme tournant au salut de la cause polonaise.

Si le temps n'a point changé, et l'on serait fondé à l'espérer, le maréchal Diebitsch a dû renoncer tout à fait à forcer Varsovie par la triple attaque dont il eut d'abord le projet, et dans la confidence de laquelle étaient probablement les cabinets de Vienne et de Berlin. Il faut ou qu'il se hâte de passer la Vistule au-dessus de Varsovie avec une partie de son armée avant la débâcle, ou qu'il attende l'effet de cette débâcle pour passer le fleuve en jetant des ponts. Il est douteux qu'il ait assez de vivres pour attendre la débâcle, et, s'il a du caractère, il ne voudra pas paraître hésiter : il passera tandis que les glaces tiennent encore. Il trouvera sur la rive gauche quatre chaussées qui vont à Varsovie ; mais les Polonais ont sur cette rive gauche beaucoup plus de moyens de résister : toute la population y est concentrée. Rester sur la rive droite ne paraît pas possible ; il faudra que le maréchal retourne sur le Bug pour compléter ses approvisionnements, suivant un système d'opérations moins rapides, et peut-être alors les négociations viendront-elles se mêler aux armes.

Ce ne sont pas là des conjectures aussi hasardées qu'on pourait le croire, et pourtant nous sommes forcés d'avouer qu'il suffit d'une nuit, d'une seule nuit de froid, pour ramener aux Russes la fortune qui ne les a pas servis jusqu'ici. Espérons ; croyons que c'est encore pour les Polonais quelque chose que le bon droit : le

bon droit et d'intrépides cœurs, c'est là tout ce qu'ils ont à opposer à deux cent mille Russes. Ils ne parlent plus d'aucune possibilité de secours étrangers ; ils n'osent plus dire seulement le nom de France. Quel opprobre ! Qu'ils soient vainqueurs, qu'ils soient vaincus, nous n'oserons pas les regarder en face. Malheureuse France d'avoir si généreusement livré sa confiance après les journées de juillet, et de n'être payée qu'en déshonneur ! (*National.*)

[Suite des nouvelles de Pologne.]

6 mars 1831.

Il n'y a rien dans notre politique intérieure qui puisse balancer l'intérêt des événements de Pologne. Aujourd'hui on ne s'entretient que de cela dans Paris : à la Bourse, au théâtre, dans les salons, on ne se rencontre que pour s'interroger sur le sort de ces nobles amis, et se dire tout haut ce que l'on pense de la lâcheté d'un gouvernement qui n'a pas su intervenir d'une manière quelconque en leur faveur. Les récits des glorieuses journées du 19, du 20 et du 21, donnent trop à espérer pour que déjà les transports de la joie publique ne se manifestent pas. Plusieurs quartiers de Paris sont illuminés ; ce sont précisément ceux que le roi doit traverser en allant au bal de l'Hôtel de ville. Que sera-ce si l'on apprend que définitivement la Pologne est sauvée, qu'elle est libre ; qu'au lieu d'avoir à la venger, il ne nous reste plus qu'à nous rendre dignes d'elle !

Nous nous en tiendrons encore aujourd'hui aux espé-

rances réservées que nous montrions hier, et que nous nous efforcions d'appuyer de motifs pris dans la nature des lieux et des choses. Nous donnons ci-dessous toutes les nouvelles parvenues aujourd'hui. Dans ces nouvelles, il y a, comme dans celles que nous publiions hier, une partie tout à fait officielle, et une autre qui ne l'est pas. Les nouvelles officielles d'hier n'allaient que jusqu'au 20 ; la correspondance particulière donnait les événements du 21. Ces derniers événements sont confirmés par les nouvelles officielles d'aujourd'hui. Le 21, l'ennemi faisait un mouvement rétrograde. Nous ne saurons que demain d'une manière positive ce qui s'est passé dans la journée du 22. La correspondance annonce que le mouvement de retraite des Russes a continué pendant toute la journée du 22 avec un désordre extrême, et que les paysans de la Lithuanie s'insurgent sur les derrières de l'ennemi. Tout cela est l'effet d'un dégel prématuré. On n'a pas oublié le beau soleil de printemps qui a lui sur Paris pendant les trois journées moitié folles, moitié révolutionnaires, du carnaval. C'est pendant ce temps que la Lithuanie et la Pologne orientale devenaient impraticables au matériel de guerre des Russes. Les chaleurs prématurées de février ont été pour les Russes ce que furent pour nous, en 1812, les froids inattendus.

Le ministère reste silencieux, et c'est le seul mauvais signe à opposer aux bonnes nouvelles, et aux espérances qui vont encore plus loin que les bonnes nouvelles. Le seul bruit sinistre qui ait couru, c'est la débâcle de la Vistule qui interromprait pour quelque temps les communications entre Praga et Varsovie, et

compromettrait ainsi la position de l'armée polonaise sur la rive droite, si les Russes pouvaient revenir en force. Mais la débâcle, qui empêcherait les Polonais de communiquer avec la rive gauche, empêcherait en même temps les Russes de passer sur cette rive, et préserverait Varsovie. Elle livrerait aussi la division russe qui a franchi, à Pulawy, la Vistule sous les ordres du général Geismar et du prince de Wurtemberg. Dans la supposition la plus malheureuse, la chute de Varsovie serait toujours fort retardée. Si les Polonais n'ont pas encore tout à fait vaincu, si l'on peut craindre qu'il n'y eût précipitation à donner comme irréparable l'échec éprouvé par le général Diebitsch, au moins les Polonais ont-il gagné beaucoup de temps, et, dans leur situation, c'est échapper à une ruine qui paraissait certaine.

Nous saurons demain officiellement les événements de la journée du 22. Cette journée aura été décisive. Si les Russes ont continué à battre en retraite, ils n'ont pu le faire qu'avec un grand désordre, et en laissant après eux canons et munitions : alors il n'y aurait plus d'incertitude, la Pologne serait sauvée. (*National.*)

[Les Polonais avaient livré une sanglante bataille devant Praga, sur la rive droite de la Vistule; puis, passant le fleuve, ils étaient rentrés dans Varsovie. Ce n'était pas une défaite, comme la suite le prouva.]

9 mars 1831.

L'armée polonaise, concentrée en avant de Praga, a

perdu une bataille. Nous bornions nos espérances, il y a quelques jours, à la voir résister assez longtemps pour rendre possibles des négociations qui sauvassent la population de Varsovie. Nos espérances furent surpassées par les nouvelles du 19, du 20, du 22, et pourtant nous ne cessâmes point de conserver des craintes. Enfin, comme nous le laissions tristement prévoir en parlant des premières hostilités, la victoire est restée aux gros bataillons.

On ne se battait pas le 24. Les Russes avaient demandé une suspension d'armes depuis le 21 au soir; c'est un fait qui n'est pas contesté. Les Polonais avaient-ils assez perdu de monde dans les journées du 19, du 20 et du 21, pour éprouver eux-mêmes le besoin de quelques jours de repos, ou bien ont-ils cédé à un mouvement imprudent de générosité en ne poursuivant pas leurs avantages quand ils le pouvaient? Ce n'est pas une question que le résultat puisse rendre indifférente. La cause des Polonais est si bien la nôtre; leur fortune, bonne ou mauvaise, les lie si intimement à nous; nous sommes si assurés d'ailleurs d'avoir tôt ou tard affaire aux mêmes ennemis, que toutes les circonstances de leur courte lutte sont importantes pour nous. De ce qu'ils ont fait, on ne manquera pas de conclure à ce que nous sommes capables de faire nous-mêmes. C'est un rapprochement auquel nous ne nous refuserons certainement pas. Ce que la Pologne a opposé de résistance avec si peu de forces est bien fait pour nous donner, à nous, dont la situation est si différente, nous ne dirons pas courage, mais orgueil; mais, plus que jamais, certitude de vaincre.

Que les Polonais aient ou non commis une faute en consentant à une suspension d'armes, il est certain que ce temps a profité aux Russes, et que le 25 ils ont combattu avec toutes leurs forces. La victoire leur est demeurée : on n'en sait pas plus aujourd'hui. On ignore si toutes les forces polonaises qui étaient sur la rive droite de la Vistule ont succombé, ou bien si elles ont essayé de se retirer sur Moedlin, qui peut tenir fort longtemps, au confluent du Bug et de la Vistule. On ne sait pas si Praga est aux mains des Russes ou si les Polonais l'occupent encore; si le pont de la Vistule a été détruit par l'armée polonaise, emporté par la débâcle, ou s'il existe encore; si la ville demande des conditions, ou si elle se rend à discrétion; si enfin les forces polonaises qui occupaient la rive gauche mettent bas les armes, par suite de la bataille livrée le 25 sur la rive droite, ou bien si elles ne se retirent pas aussi sur Moedlin. Ce sont toutes circonstances que les courriers de demain et d'après-demain feront connaître, mais sans lesquelles il est impossible d'apprécier un événement qui en lui-même est malheureusement hors de doute.

Il est bien naturel que l'issue déplorable de la glorieuse lutte polonaise nous reporte vers notre propre situation. A la chambre et à la Bourse, les deux seules réunions assez considérables pour que l'impression d'une si triste nouvelle y parût avec un certain caractère de généralité, c'est avec découragement qu'on a appris un résultat bien prévu pourtant, mais sur lequel on aimait à conserver des doutes. On eût dit, à entendre parler certains hommes qui se sont bercés depuis six

mois de l'espoir de voir la paix maintenue, que le canon de Praga retentissait déjà à quelques lieues de Paris. Ces hommes, si longtemps dupes de leurs illusions, ont senti, malgré eux qu'il était impossible que les Russes s'arrêtassent sur la Vistule; ils se sont souvenus de 1814 et de 1815, et ont commencé à se demander si nous étions en état de résister, et de quel prétexte l'Europe allait s'armer contre nous.

Si nous sommes en état de vaincre une nouvelle coalition, nous en doutons aujourd'hui moins que jamais, et précisément par l'effet de ces déplorables événements de Varsovie, qui vont dessiller les yeux de la population compromise par les systèmes du juste-milieu. La France ne voudra pas être trahie, et que, ce soit l'incapacité, l'aveuglement qui nous livre, ou bien la perfidie, le cri trahison retrouvera toute la puissance qu'il eut en 1792, et malheur à l'ennemi qui compterait sur les intelligences du dedans! malheur à la défection intérieure qui comptera sur les victoires de l'ennemi pour se glorifier d'une infidélité infâme! La France de juillet se retrouvera et ne se manquera pas à elle-même.

Quel sera le prétexte de l'Europe? C'est là la grande question. Il faut se la faire pour comprendre combien l'énergie est désormais nécessaire. Une victoire des Russes ne nous fera pas perdre la tête au point que nous puissions craindre que l'empereur Nicolas veuille sans s'arrêter passer la Vistule, marcher sur l'Oder, rassembler en courant ses alliés, et venir chercher devant Strasbourg un autre Praga. L'Europe ne se traverse pas aussi facilement aujourd'hui que du temps d'Attila; il faut des formes non-seulement avec un

ennemi qu'on sait après tout redoutable, mais même avec des alliés qu'on a quelque raison de supposer jaloux. On n'en agira donc pas si brutalement avec nous. D'ailleurs, la Pologne vaincue, ce n'est pas tout; il faut la parcourir, la réorganiser, l'occuper; on comptait sur elle comme sur une avant-garde : ce sera maintenant une conquête embarrassante. Ceux donc qui craignent ou qui désirent les Russes pour dans deux mois vont trop vite dans leur peur ou dans leur présomption.

En 1814, en 1815, on fut bientôt entendu contre nous. On avait personnifié la révolution; on l'avait mise dans une seule tête. On s'avança, nous présentant les Bourbons, gage de paix; nous demandant le sacrifice de Bonaparte comme d'une cause infinie de guerre. La France avait besoin de paix, et ne pouvait plus faire la guerre; les peuples espéraient voir la liberté sortir pour eux de la paix. La question était simple: d'innombrables intérêts étaient réunis contre Napoléon, qui tomba deux fois parce qu'il ne pouvait plus rien pour la France ni pour le monde.

Cette fois nous dira-t-on : Reprenez les Bourbons de la branche aînée, ils portent avec eux les garanties de la stabilité des trônes et des nations, séparez-vous de la branche cadette, elle seule met le trouble dans l'Europe? On ne nous dira pas cela, non pas parce que ce serait un prétexte absurde, mais parce qu'il est démontré à l'Europe comme à nous que les Bourbons de la branche aînée, avec l'unité de la France, une charte, les invincibles habitudes de liberté et la civilisation remuante que nous possédons, ne peuvent plus garantir

la paix à l'Europe, pas plus que la branche cadette; que le mouvement révolutionnaire et envahissant est dans la nation et non dans le gouvernement. On ne nous proposera donc ni le drapeau blanc ni Henri V; ce ne sont plus que des emblèmes et des noms sans puissance. On nous dira : Reconnaissez les traités de 1815; abstenez-vous de toute intervention en faveur des peuples, et ne vous inquiétez pas de notre intervention en faveur des rois. C'est ici qu'il faut que la rupture éclate. Notre gouvernement s'est couvert du principe de la non-intervention, pour n'être pas poussé à favoriser les peuples dans leurs insurrections. Il faut qu'il tombe ou qu'il soit conséquent, c'est-à-dire que, sous peine d'être abandonné, il est dans la nécessité de s'opposer aux interventions favorables aux rois. Il est impossible que, d'ici à peu de temps, la guerre n'éclate pas sur cette difficulté qui n'est pas un prétexte, mais la difficulté réelle, toujours prévue, toujours annoncée par nous depuis six mois.

Mais comme ce n'est pas à notre gouvernement ni à la personne de Louis-Philippe qu'en voudra l'Europe, il faut que la nation se persuade bien que c'est à elle-même qu'on s'attaquera, à sa grande unité géographique, à son commerce, à ses arts, à son industrie, à ses libertés, à tout ce bel ensemble de travaux, de connaissances et de mœurs, qui compose notre civilisation, et nous fait de nécessité entreprenants au milieu de cette Europe des rois qui veut rester stationnaire. Si demain nous proposions à l'Europe de reprendre Charles X ou l'un de ses fils aux conditions de la charte de 1814, l'Europe ne le voudrait point, parce qu'elle a compris

que le principe de la légitimité ne peut plus rien opprimer en France, qu'il faut nous briser pour nous faire entrer dans le moule de l'uniformité européenne. On commencera par exiger de nous la reconnaissance de traités qui nous humilient; on nous fera la guerre pour nous enfermer dans les limites posées par ces traités, et le glaive décidera de tout le reste, c'est-à-dire que l'on ira jusqu'où pourra conduire une guerre heureuse. Si l'on peut nous partager, on le fera ; si nous ne savons pas défendre Paris, on le rasera ; si nous consentons à être autre chose que ce que nous sommes, on ne voudra de nous que suppliants, ruinés, enchaînés, anéantis. Voilà les projets des rois, parce qu'ils voient nettement que notre civilisation politique les détruira, s'ils ne la détruisent. C'est à ceux maintenant qui se bercent de l'espoir qu'on leur laisserait la charte avec Henri V, ou toutes nos libertés actuelles avec Louis-Philippe, si nous consentions seulement à renoncer au principe de la souveraineté nationale, d'ouvrir les yeux, tandis qu'il en est temps encore. Il n'y aurait de grâce, après une troisième conquête, que pour les êtres abjects qui pourraient consentir à vivre sous un despotisme comme celui des Ferdinand et des don Miguel. (*National.*)

[M. Berryer était resté député, et il profitait, comme c'était son droit, de la liberté commune pour servir le parti auquel il est attaché.]

11 mars 1831.

M. Berryer est un des représentants de la France de juillet; il le faut bien, puisqu'on a voulu conserver la

chambre de la restauration ; M. Berryer vient refuser aux ministres les douzièmes provisoires dont ils ont déclaré ne pouvoir se passer. M. Berryer est dans son droit de député ; il motive son refus par des considérations qui appartiennent, non pas aux opinions, mais à la tactique de son parti ; on ne saurait l'en empêcher puisque la tribune est libre.

La tactique des partisans de la restauration consiste aujourd'hui à attaquer le gouvernement, tantôt du point de vue du mouvement quand il ne veut pas les conséquences des principes de juillet, tantôt de celui de la restauration quand il paraît vouloir ces conséquences. M. Berryer a exécuté cette manœuvre aujourd'hui à la chambre avec le talent que personne assurément ne lui contestera ; mais on a vu combien c'est peu que la parole, même la plus éloquente, lorsqu'elle n'est employée qu'à décorer des mensonges de position.

Assurément, il n'y a point d'orateur dans le côté gauche qui ait jamais employé plus de chaleur et d'esprit à reprocher au gouvernement d'être en contradiction habituelle avec son principe ; et pourtant il y avait sur les bancs de la gauche une sorte de pudeur d'honnêtes gens qui ne voulaient pas permettre à M. Berryer de se faire l'interprète de sentiments qui ne peuvent pas être les siens, qui ne voulaient pas surtout être, ni directement ni indirectement, les complices des espérances que M. Berryer et les hommes de son opinion peuvent conserver au fond de leurs cœurs ; on demandait avec vivacité pour répondre à M. Berryer, pour protester du moins qu'on ne voulait pas l'avoir pour organe, qu'on aimait mieux taire de trop justes mécon-

tentements que de les laisser exprimer par une telle bouche.

M. Odilon-Barrot, pressé sans doute par ce sentiment, voulait parler. Il en a été empêché par M. le général Sébastiani, qui avait à répondre au nom du gouvernement, et ce n'est que vers la fin de la séance que M. Salverte a trouvé moyen de repousser, au nom de ses amis, l'espèce de solidarité et d'alliance offensante que M. Berryer était venu, pour ainsi dire, leur proposer à la tribune. M. Salverte, qui n'est point l'égal de M. Berryer comme orateur, a eu l'éloquence du *vir probus*, celle qui avait manqué à M. Berryer, l'éloquence de l'homme convaincu. Jamais le ministère de M. Laffitte n'avait été si bien défendu, et c'est le jour où tombe déconsidéré, impuissant, ce ministère auquel M. Laffitte a trop longtemps et trop infructueusement prêté ses intentions irréprochables.

On a été touché en voyant M. Laffitte serrer la main de M. Salverte, et lui adresser au pied de la tribune un remercîment muet et affectueux. On a pu se souvenir des paroles prononcées par M. Laffitte à la tribune lorsqu'il entra au ministère, paroles qui eurent le malheur de sembler exprimer un autre sentiment que celui qui était le sien. Il a fait l'essai, non pas d'un système, mais de l'absence de tout système, mais du gouvernement par abandon; il a vu de près et jugé, nous le croyons, le mal radical de la situation; il a laissé généreusement accuser en lui des influences qu'il ne se sentait pas capable de maîtriser; il a été trompé, c'est un malheur pour ses opinions, dont personne ne met en doute la sincérité; son caractère du moins n'y perdra rien.

Nous voudrions pouvoir dire de la chambre tout entière tout ce que nous avons dit de la conduite de la gauche à l'occasion de l'attaque dirigée par M. Berryer contre le ministère qui se retire; mais les centres se sont oubliés au point de s'armer contre le ministère des paroles de M. Berryer, d'applaudir à ses attaques les plus violentes. C'est que, pour les centres, M. Laffitte était un adversaire qu'il fallait accabler à tout prix et avec toutes sortes d'armes ; et puis, entre les centres et M. Berryer, il y aura toujours, quoi qu'on dise, et malgré les prétendues révélations d'Holyrood, un peu plus d'affinité qu'entre ce même orateur et la gauche. Il est probable que M. Berryer aura bien aussi quelques sarcasmes à adresser avant peu au ministère des centres qui va s'établir; nous espérons qu'alors il ne trouvera pas plus de sympathie sur les bancs de la gauche qu'il n'en a rencontré aujourd'hui. (*National.*)

[A la nouvelle de l'échec essuyé par les Polonais, des rassemblements s'étaient portés à l'ambassade russe.]

11 mars 1831.

Un rassemblement s'est porté hier sur l'hôtel de l'ambassade russe et a cassé quelques vitres, en criant : *Mort aux Russes ! Vivent les Polonais !* Ce rassemblement a pourtant laissé sortir de l'hôtel, sans lui faire aucune insulte, une voiture dans laquelle on suppose que se trouvait M. le comte Pozzo di Borgo. La garde nationale, prévenue à temps, a facilement arrêté le désordre. Aujourd'hui. des rassemblements du même

genre se sont portés, à diverses reprises, vers la rue des Champs-Élysées, où se trouve l'ambassade russe. La rue était occupée par la troupe de ligne et la garde nationale, et les scènes de la veille ne se sont pas, heureusement, renouvelées. Nous conjurons les jeunes gens qui peuvent se laisser entraîner à de telles démonstrations de considérer qu'en fait de droit des gens il n'y a pas de petites violations, et qu'ils couvriraient de honte leur pays si la protection acquise à tout représentant d'une puissance étrangère recevait jamais, par leur imprudence, la moindre atteinte. Une des gloires de notre révolution, c'est d'être restée pure d'attentats de ce genre au milieu des crises les plus désespérées, les plus violentes. Il faut conserver à la France cette pure gloire et laisser l'opprobre de la violation du droit des gens à nos anciens ennemis, nos ennemis de tous les temps, aux assassins des Duphot, des Basseville, des Laugier et des plénipotentiaires de Rastadt. La France a toujours dû et devra toujours l'exemple du respect le plus délicat pour le droit des gens. C'est à ce signe qu'on la reconnaîtra pour la nation la plus civilisée du globe.

(*National.*)

[Le ministère du 13 mars est le ministère de Casimir Périer. A ce jour où la formation du ministère était annoncée, la question qui suspend tout depuis juillet doit se vider : ou un ministère qui veuille décidément la paix, ou un ministère qui veuille décidément la révolution, et, s'il le faut, la guerre. A ce moment, on croyait que toutes les difficultés de la situation tenaient à la guerre ou à la paix, c'est-à-dire aux relations de la France et de l'Europe.]

13 mars 1831.

Jusqu'à cinq heures, la combinaison dont il fut question hier pendant une partie de la soirée, et à la tête de laquelle était placé M. le maréchal Soult, a eu des chances. Ce soir, c'est un ministère des centres qui l'emporte, et M. Casimir Périer reste à la tête de la combinaison définitive.

Laissons de côté les hommes qui ont beaucoup changé depuis vingt-quatre heures, et qui peuvent changer encore ; quels que soient les hommes qu'on emploie, il n'y a et ne peut y avoir que deux systèmes en présence.

La couronne a en ce moment un grand parti à prendre. Il s'agit pour elle de sortir des indécisions, des engagements contradictoires, et d'opter, à la face de l'Europe et de la France, ou pour l'opinion qui considère la guerre comme devant de nécessité nous précipiter dans la république, et qui doit vouloir la paix pour première condition d'un système ; ou pour l'opinion qui, regardant la guerre comme inévitable, quoi qu'on fasse, veut qu'on en prenne son parti, qu'on ne se laisse pas prévenir, qu'on la dirige, en un mot, pour n'être pas renversé par elle.

Si la couronne se détermine pour le parti de la paix à tout prix, ce sera, nous le croyons, à des conditions fort onéreuses à l'honneur national ; mais nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on avoue tout haut ce que l'on veut pour ne plus tergiverser, ne plus reculer, ne plus chercher à leurrer les opinions qui font peur, et qu'on croit intéressées à la guerre autrement que par des considérations de dignité nationale et un sentiment vrai de la position de la France en Europe.

Ce qui nous a toujours blessés dans les hommes qui ont gouverné depuis juillet, c'est l'inconséquence. Le malaise profond de la France vient de là. En effet, ce ne sont pas les manifestations officielles, et même les paroles augustes en faveur de la paix, qui ont manqué depuis six mois. Mais comment s'en expliquait-on? On disait: « Nous voulons la paix, et nous avons lieu de » penser que l'Europe aussi veut la paix ; mais si l'Eu- » rope veut la guerre, nous la ferons. » On n'a jamais rassuré un pays en lui disant de ces généralités; dans tous les temps, on s'est défendu de son mieux quand on a été attaqué, et la promesse de se défendre si l'on est attaqué n'a pas du tout l'air de la force; il n'y a rien là qui puisse faire reprendre les affaires, ranimer le crédit dans un pays qui demande, pour se livrer aux arts de la paix, non pas des conjectures, des probabilités de paix, mais des certitudes.

Il faut qu'un ministère des centres, un ministère opposé à la guerre, se présente à la France avec un traité de paix à la main. Peu importent les conditions, pourvu que ce soit un traité de paix. Quand vous viendrez nous répéter sans cesse : « Nous comptons sur la » modération des puissances et sur l'habileté de nos » diplomates; nous aurons la paix, mais les garanties » de la paix sont notre secret, nous sommes dans l'im- » possibilité d'en dire davantage. » Cela ne fera pas cesser la crise commerciale; cela n'arrêtera pas, sur le penchant de leur ruine, des milliers de fortunes qui croulent tous les jours. Il faut donc se présenter avec des affirmations, et non plus avec des espérances; mais des affirmations ne seraient rien encore sans une

conduite politique tout à fait conséquente avec elles.

Ainsi un ministère qui fera de la paix sa première condition d'administration doit prouver que la paix dépend de lui, et non pas des dispositions de l'étranger. Quand il aura fait connaître ses garanties de paix, il faut qu'il cesse d'armer, car l'adage tant répété, *si vis pacem, para bellum*, ne serait plus de mise. Quand on veut la paix, c'est qu'on la croit possible ; quand la paix est possible, c'est parce qu'il n'y a point de causes de guerre. Il est ridicule d'arracher à l'industrie les capitaux qui la font vivre, aux campagnes les bras qui les cultivent, aux villes la population qui les fait fleurir, pour aller garder des frontières qui seraient suffisamment protégées par les traités.

Il y a des gens qui ne veulent pas la guerre, parce la guerre ruine le commerce ; ils ont raison, s'ils peuvent écarter la guerre. Mais il y en a d'autres aussi qui trouvent que ne pas vouloir la guerre, et s'y préparer comme si l'on devait la faire, ce peut être la source d'excellentes spéculations. Nous espérons que M. Casimir Périer ne sera pas de ces hommes-là ; qu'il sentira que c'est pour un pays une situation fort malheureuse quand son gouvernement ne veut pas la guerre, et qu'il compte cependant assez peu sur la paix pour se laisser faire la loi par d'honorables négociants qui gagnent des millions, en lui faisant payer trente-huit francs des fusils qu'il aurait partout pour vingt-deux, et peut-être moins. La paix, à la condition de préparatifs si coûteux, et qui n'auraient absolument aucun but, serait la plus grande absurdité qu'on pût opposer à une action raisonnable.

On assure que M. Casimir Périer a compris cela, et qu'il ne veut plus parler à la France de la paix comme d'une chose désirable, mais comme d'un bien acquis, d'une sécurité dont il se porte garant. Ses moyens à cet égard sont, dit-on, d'obtenir des puissances étrangères une renonciation à toute espèce d'entreprise contre nous tant que son ministère restera aux affaires. Cette déclaration faite, les puissances désarmeraient, et nous désarmerions chez nous, bien entendu. On laisserait de côté les questions belge, polonaise et italienne, comme n'ayant pas de solution possible par la paix. Ainsi la confiance serait rendue au commerce, en tout ce qui dépend des circonstances extérieures. Resterait à vaincre dans l'intérieur ce que l'on appelle le mouvement, à reployer la révolution sur elle-même. Voilà les projets dont on s'entretient ce soir. Il y aurait une séance royale dans laquelle le roi, dont M. Casimir Périer ne veut plus pour président du conseil, ferait une déclaration contre le mouvement. La chambre ne serait plus dissoute, malgré l'ardent désir qu'elle en a montré, suivant le *Journal des Débats*. Le gouvernement renoncerait aux douzièmes déjà accordés par la chambre, et l'on voterait un budget définitif. Il est impossible que ces mesures n'aient pas l'assentiment de la France entière, qui tient beaucoup, comme chacun sait, à conserver la majorité actuelle. Au reste, M. Casimir Périer promet la profession de foi la plus entière sur tous les objets de politique extérieure et intérieure ; il y aurait de la précipitation à nier jusque-là qu'il soit en lui de nous garantir la paix au dehors, et au dedans la défaite complète du parti du mouvement. (*National.*)

[Contre les partisans de la paix à tout prix.]

16 mars 1831.

Les partisans de la paix à tout prix s'étonnent qu'on jette le cri d'alarme en les voyant arriver aux affaires. Si l'on s'effraie de ce que les destinées de la France soient livrées entre leurs mains, ce n'est pas qu'on leur suppose l'intention de trahir leur pays; on ne serait pas cru si on le disait; mais ils ont un système qui les mène absolument à faire la même chose que s'ils trahissaient. Ils veulent la paix à tout prix, ils seront conséquents. Pour être assurés de garder la paix, ils tueront l'esprit public; ils inspireront au pays d'absurdes terreurs; ils lui donneront des habitudes molles; ils suspendront les armements; ils traiteront de suspectes, d'ennemies, de conspiratrices, les généreuses passions qui ont tant contribué à nous défaire du honteux régime de la restauration. Nous attendons d'eux toutes ces choses, parce que, encore une fois, nous les croyons conséquents. S'ils ne l'étaient pas, s'ils allaient se jeter, comme les deux précédents ministères, dans l'ornière de ces éternels préparatifs faits en vue de conserver la paix, alors ce ne serait plus leur système, ce ne serait que la marche irrésolue qui a été suivie depuis sept mois.

Malheur à qui coupe les jarrets de son coursier pour n'être pas emporté par lui ! Le hardi cavalier sait qu'il a besoin des jambes de l'animal fougueux qui le porte, mais il fait jouer à propos le mors et l'éperon. C'est par cette figure qu'un grand homme d'État anglais a donné l'idée la plus frappante de ce que doit être le gouvernement chez une nation forte, une nation qui a de grandes

facultés et de grandes passions, car il n'y a point de grandes facultés sans grandes passions! Et malheur aux nations qui ne sont point passionnées, elles ne sont faites que pour l'esclavage!

Le grand argument des partisans de la paix à tout prix, c'est que nous ne pouvons pas faire la guerre sans tomber aussitôt dans l'anarchie, dans la république. Et ces hommes-là se vantent de leur prudence; ils se prétendent animés d'un sentiment plus juste de ce qui convient aux véritables intérêts du pays!

Quoi! vous avez des ennemis au dehors; vous êtes entourés de rois qui vous observent comme une proie qu'ils cherchent à saisir par le côté faible, et vous leur dites que, si, malheureusement, ils vous attaquaient, vous ne sauriez comment vous soutenir à la fois et contre eux et contre l'anarchie intérieure! Vous voulez être forts au dedans et vous déclarez que vous ne le pouvez qu'à la condition d'être au dehors faibles et méprisés! Plaisante façon de s'y prendre pour imposer à l'Europe, pour lui interdire les violations de territoire, les exterminations de peuples, les armements, les coalitions.

Que dira l'Europe de cet indigne langage? Elle dira: « Ne nous pressons point; voilà que nous avons du temps devant nous; intriguons, armons, divisons; jetons l'effroi ici, là la défiance; on nous aide en France à empêcher que l'incendie ne se communique. Il y a là un gouvernement à qui nous gardons bonne récompense de ses égards pour nous, et qui, avec fort peu d'amitié pour nos couronnes, travaille à notre profit comme s'il se dirigeait par nos instructions. Laissons faire ce gou-

vernement jacobin peureux, et il nous livrera, réduit à la taille de pygmée, ce peuple géant qui, en juillet, nous fit trembler sur nos trônes, et à qui nous étions tout près de sacrifier les traités de 1815, pour peu qu'il l'eût demandé dans le premier moment. » Oui, voilà le langage et les espérances de l'Europe, nous n'en doutons pas. On parle de popularité, de force dans le gouvernement ; on croit arriver à tout cela par la paix à tout prix. Eh bien ! nous le disons sans crainte d'être démentis par les événements, il n'y a plus ni popularité ni force possible pour le gouvernement que dans un langage, vis-à-vis de l'Europe, non-seulement digne, mais empreint de cette mâle hauteur qui nous appartient, et que la France est prête à soutenir quand on le lui demandera. (*National.*)

[De l'interprétation que donne le nouveau ministère au principe de la non-intervention.]

20 mars 1831.

Le ministère du 13 mars n'était nullement obligé à reconnaître le principe de la non-intervention. Ce principe a été posé par une administration qui s'est retirée devant la force des choses, et qui est censée avoir emporté avec elle son système politique, aussi bien pour les affaires du dedans que pour les affaires du dehors. Un ministère nouveau n'est pas forcé d'être conséquent avec le ministère auquel il succède ; il suffit qu'il soit conséquent avec lui-même. Otez M. Sébastiani du nouveau cabinet, il n'y a plus aucune espèce de lien pour la politique extérieure entre ce cabinet et les deux qui

l'ont précédé. C'est parce que M. Sébastiani a parlé du principe de la non-intervention, quand M. Laffitte était président du conseil, qu'il en parle encore sous la présidence de M. Casimir Périer; mais pourquoi M. Périer, qui a fait tant de conditions en entrant aux affaires, a-t-il subi de nécessité, et M. Sébastiani comme ministre des affaires étrangères, et le principe de la non-intervention, comme inséparable de M. Sébastiani? C'est là quelque chose d'inexplicable.

«Nous adoptons, a dit M. Casimir Périer, le principe de la non-intervention, mais seulement pour notre compte, et ailleurs, nous le soutiendrons par les négociations.» C'est-à-dire si l'on veut intervenir dans les affaires de la France, nous nous défendrons, et, si l'on intervient dans celles d'autres pays qu'il serait de notre intérêt de protéger, nous négocierons. On ne voit pas ce que le principe de la non-intervention avait à faire ici. Il n'est jamais arrivé à aucun gouvernement de renoncer hautement à se défendre s'il était attaqué, de s'interdire les négociations en faveur de ceux dont la conservation l'intéresse. Ce n'est donc pas une interprétation nouvelle du principe de la non-intervention, c'est l'abandon équivoque de ce principe que M. Périer est venu annoncer à la chambre. Il a été compris absolument comme s'il se fût expliqué avec plus de franchise.

M. Casimir Périer avait besoin d'être conséquent avec lui-même plutôt qu'avec le cabinet qui l'a précédé. Pourquoi n'a-t-il pas dit : «Le principe de la non-intervention a été posé; c'est un principe dangereux comme tous les principes absolus; pour une application heureuse, il s'en présentera vingt qui seront désastreuses.

Les principes absolus dans les affaires du dehors engagent toutes sortes d'entreprises à la fois et n'en terminent pas une. Le grand intérêt de la révolution de juillet au dehors, c'est d'être reconnue par les gouvernements qu'on suppose ses ennemis, d'une manière si évidente que toute crainte de guerre disparaisse dans l'intérieur; et que la confiance renaisse. » Il nous semble que c'est là comme pouvait parler un ministère appelé tout exprès pour maintenir la paix et la voulant avec la dignité qu'on peut porter encore dans un faux système.

Mais M. Casimir Périer n'a pas le courage de rompre franchement avec un principe évidemment en opposition avec la pensée qui a présidé à la composition du ministère du 13 mars. Il ne l'ose point, parce que, à tort ou à raison, l'opinion publique s'est emparée du principe de la non-intervention, et s'y est attachée comme un moyen assuré de mettre l'Europe dans son tort et de se créer un droit contre elle dans toutes les contestations extérieures au sujet d'événements analogues à ceux qui ont produit la révolution de juillet. Forcé de ne pas se séparer d'un sentiment qu'il trouve puissamment établi dans les esprits, il subtilise. La France, dit-il, empêchera par les armes qu'on n'intervienne chez elle, mais elle se contentera de négociations pour empêcher qu'on n'intervienne chez les autres. C'est à peu près comme quand les hommes du 8 août disaient : Le gouvernement veut le concours des majorités, mais c'est à la condition que les majorités seront formées de députés choisis à la recommandation du gouvernement. Vouloir de telles majorités, c'était n'en pas vouloir du tout, et il eût mieux valu le dire en

s'établissant; de même que vouloir le principe de la non-intervention, et annoncer qu'on ne l'appliquera que par les négociations, c'est renoncer au principe, puisque les négociations ne consistent qu'à imposer ce que l'on veut, ce que l'on croit son intérêt, par la menace de la guerre. Mieux valait se séparer franchement de la non-intervention et ne plus s'en embarrasser, tandis que le ministère du 13 mars aura toujours autour de lui cette entrave.

Ici ce n'est pas le principe de la non-intervention en lui-même que nous soutenons. Nous voulons faire sentir seulement la difficile position où se place un ministère qui accepte un principe dont il ne pourra pas vouloir l'application, et qui en s'établissant se met dans l'impossibilité de réaliser son système de paix à tout prix. En effet, quel est le but auquel doit tendre une administration formée dans la pensée avouée de détourner cette guerre qui nous paraît à nous inévitable? M. Casimir Périer l'a dit : Obtenir par notre politique le désarmement général de l'Europe. Eh bien! croit-on que l'Europe désarmera quand elle verra qu'un ministère de paix à tout prix n'a pas osé rompre formellement, en présence du peuple français, avec le principe de la non-intervention? L'Europe dira ce qu'elle ne cesse de dire depuis six mois aux divers ministères qui se sont succédé : « Votre langage public, vos explications de tribune, ne ressemblent en rien à vos notes diplomatiques. Si nous jugions des garanties de paix qu'offre la France par les protestations que vous nous faites sous main, nous serions prêts à désarmer; mais par les concessions que vous êtes obligés de faire

publiquement à l'esprit de votre nation quand vous lui parlez, nous voyons que cette nation est plus forte que vous ; que ses passions vous subjuguent ; qu'un jour ou l'autre, elle vous entraînera à la guerre que vous ne voulez pas, et partant nous ne discontinuerons pas d'armer et d'agiter contre vous. »

M. Casimir Périer croit s'être tiré de la difficulté en annonçant qu'il ne soutiendra que par les négociations le principe de la non-intervention au dehors. Eh bien ! il ne faudra qu'un seul député courageux dans la chambre pour le forcer à s'en tenir au moins à la lettre de cette nouvelle interprétation du principe. S'il n'y avait point de chambres, point de publicité en France, on pourrait dire : Nous n'emploierons que les négociations pour faire respecter le principe de la non-intervention, et l'on n'emploierait ni les armes ni les négociations ; personne ne demanderait de compte. Mais si le ministère du 13 mars ne négocie pas, par exemple, en faveur de la Pologne, de la Belgique, de l'Italie, il faudra qu'il affirme à la première interpellation d'un député qu'il négocie ; il faudra qu'implicitement ou explicitement il blâme, en présence de l'opinion nationale, toute puissance qui interviendra dans les affaires d'une autre. Ce ne sera pas tout : on lui demandera la preuve, le résultat des négociations. M. Sébastiani ne pourra pas toujours dire que le gouvernement est obligé au silence sur les négociations pendantes. Plus le gouvernement cherchera à s'envelopper de mystère sur les affaires du dehors, plus les interpellations deviendront fréquentes, plus le langage de l'opposition sera pressant, plus la France deviendra défiante, sombre, mena-

çante. Croit-on que cela puisse décider l'Europe à désarmer? Non, elle ne le fera pas.

Mais ce n'est pas tout. Les hommes qui craignent tant les concessions au dehors, et qui disent si bien que plus on accorde aux exigences populaires, plus il devient difficile de les satisfaire, ne pourraient-ils pas concevoir que les ennemis et les amis équivoques du dehors ont aussi leurs passions, leurs exigences; que plus on leur accordera, plus ils demanderont? Soyez facile, on vous traite comme timide; soyez timide, on vous traite comme lâche. Cela s'est toujours vu entre gouvernements comme entre hommes; on ne cède jamais qu'à ses dépens.

Tous les gages de paix offerts à la France par le ministère de la paix à tout prix se réduisent donc à la promesse d'un système politique dont on ose espérer le désarmement général de l'Europe, et, quand on entend auprès de cela demander des subsides de guerre, tout de bon peut-on compter que la France reprendra cette confiance qui ne se commande pas, qui ne se conseille pas, mais qui vient d'elle seule, ou plutôt des circonstances, quand les circonstances sont faites pour l'inspirer?

Non il n'est point au pouvoir du ministère du 13 mars d'obtenir le désarmement général de l'Europe, parce que, comme nous l'avons dit tant de fois, les gouvernements de l'Europe ne s'en fient point aux assurances particulières qu'on leur fait parvenir, et voient trop bien, dans la différence du langage secret au langage officiel, que ceux qui promettent la paix ne la peuvent pas donner, et sont tout au plus capables de

retarder la guerre pour le peu de temps que durera leur administration.

De la singulière interprétation du principe de non-intervention donnée par le président du conseil, la conséquence forcée qui se présente la première, c'est que, si les gouvernements étrangers voulaient intervenir dans nos affaires, dans ce cas-là seulement nous ferions la guerre, et que nous ne ferions qu'une guerre défensive. Nous n'aurions pas osé tirer de nous-mêmes cette conséquence, crainte de paraître vouloir susciter à tout prix des alarmes. Mais c'est M. le général Sébastiani qui, de la question politique, a fait sortir cette grande question militaire, et qui l'a imprudemment préjugée. Si nous avions la guerre, nous la recevrions chez nous, a dit le ministre des affaires étrangères; nous ne pourrions la soutenir avec avantage que sur notre sol, au milieu des ressources de notre population, et des circonstances favorables d'un pays qui nous appartient et que nous connaissons. Nous ne savons pas comment seront reçues de telles paroles dans nos départements de l'Est, déjà dévastés par trois invasions; mais nous serions bien trompés si elles n'augmentaient pas l'énergie du sentiment instinctif qui pousse ces patriotiques et valeureuses populations à désirer, à hâter de tous leurs moyens l'affranchissement des pays qui les avoisinent. Elles ont besoin d'un rempart entre elles et ces gouvernements étrangers contre lesquels on ne les protégera plus à l'avenir que par des négociations.

Comment en face de l'Europe armée M. le général Sébastiani a-t-il pu faire une déclaration pareille? Est-ce de l'aveu de M. le président du conseil? Non, cela ne

se peut pas. Annoncer à l'Europe qu'elle peut préparer en toute liberté la guerre d'invasion contre nous, sûre que nous nous bornerons à la guerre défensive, que nous nous garderons bien d'oser faire un pas hors de nos frontières pour épargner à l'ennemi la moitié du chemin, cela ne peut avoir été délibéré en conseil. Que devient donc cette unité d'action et de pensée dont le ministère du 13 mars venait de se vanter à la France? Mais M. Sébastiani, un ministre, un militaire considérable, prendre de tels engagements en face de l'Europe, cela nous passe! La France a-t-elle à opposer des déserts comme ceux de la Russie pour pouvoir désirer qu'on l'attaque chez elle? Allez demander à un homme d'État anglais s'il serait avantageux à la Grande-Bretagne d'attendre pour combattre qu'on vînt faire une descente chez elle, par la raison que toutes les ressources du sol, de la population, de l'industrie, seraient accumulées contre l'ennemi! En général, plus un pays est riche et peuplé, plus il est couvert de villes, plus sa culture est avancée, plus il a d'intérêt à faire la guerre hors de ses frontières, quand il ne peut plus éviter la guerre. Est-ce donc que la doctrine contraire prévaudra, comme semble l'annoncer l'opinion émise par M. Sébastiani? Non, nous ne saurions le croire; cela n'a pu être mûrement pensé ni par M. le général Sébastiani ni par le président du conseil, et pourtant on est conduit à dire de telles choses quand on veut la paix à tout prix. (*National.*)

[La révolution de juillet ayant suscité des mouvements libéraux dans différentes parties de l'Europe, une scission, d'abord cachée, puis ouverte, éclata en France entre le gouvernement, qui ne voulut pas s'immiscer dans les insurrections, et le parti du mouvement, qui prétendait que les aider c'était pourvoir à la sûreté et à la grandeur de la France.]

22 mars 1831.

Le nom de partisans de la paix à tout prix n'a pas été inventé pour le ministère du 13 mars. Il avait été à peu près accepté à la chambre par ceux qui à leur tour appelaient partisans de la guerre à tout prix les hommes plus frappés qu'eux de l'impossibilité d'éviter une rupture avec l'Europe. Dans tous les temps, les partis ont été en possession de se qualifier les uns les autres. Quand la querelle est passée, la situation résolue, et que les passions ont changé d'objet, on trouve habituellement que l'expression employée dans la colère était un peu forcée; mais sous cette expression forcée, il y a, comme on dit, un fond de vrai auquel le public s'attache, et qui reste. Les mots sont toujours bien placés quand on est universellement d'accord sur ce qu'il faut entendre par eux.

Le ministère du 13 mars appartient à la fraction de la chambre qui n'a cessé de vouloir la paix à tout prix, c'est-à-dire au prix de concessions qui révoltaient le côté opposé de la chambre; il est bien nommé ministère de la paix à tout prix; c'est moins sa conduite que son origine qu'on exprime par là. On sait d'où il vient; on ne peut pas parler encore beaucoup de ce qu'il a fait, puisqu'il s'établit à peine.

En politique, on juge ses adversaires avec ses propres

impressions; quand donc nous parlons d'hommes qui veulent la paix à tout prix, à toute condition, nous ne les accusons que de la différence qui existe entre leur susceptibilité nationale et la nôtre. Nous ne disons pas qu'ils soient gens à descendre au dernier degré possible de la lâcheté pour éviter la guerre ; il nous suffit que les concessions auxquelles nous les voyons disposés soient au delà de tout ce que nous pourrions accorder, pour que l'honneur de la France nous paraisse compromis entre leurs mains. Or, il n'y a point de degrés dans le déshonneur des nations ; sacrifier un peu plus ou un peu moins, c'est pour nous absolument la même chose. Nous nous alarmons tout aussi vivement pour entendre dire à la face de l'Europe armée que la France se condamne à tout jamais à la guerre défensive dans l'enceinte de ses limites de 1814, que si l'on nous disait qu'on ne songera à défendre la révolution de juillet que quand une nouvelle coalition sera maîtresse de Paris.

Le ministère du 13 mars ne veut pas la paix à tout prix, disent ses amis ; il n'y a personne en France qui voulût se soumettre à ce comble d'humiliation. On exagère le reproche à dessein ; on ne répond qu'à ce qu'il y a d'outré, de métaphorique dans l'expression ; on repousse la forme, et l'on croit par là sauver le fond. C'est une tactique usée ; c'est celle qu'employaient, non sans une sorte d'esprit, les écrivains qui, il y a un an, prétendaient venger le ministère du 8 août du reproche d'absolutisme. Quand ils avaient prouvé que ce ministère ne voulait pas, ne pouvait pas vouloir le rétablissement de la royauté telle que l'avait exercée Louis XV,

ils croyaient avoir réduit à l'absurde ceux qui soutenaient que vouloir des majorités complaisantes par devoir, ou ne pas vouloir de gouvernement représentatif, c'était absolument la même chose. De même, aujourd'hui, ceux qui nous disent que le ministère du 13 mars ne veut pas la paix à tout prix, qu'il fera la guerre si la dignité de la France l'exige, sont loin de nous convaincre d'injustice et de folles terreurs. C'est sur la question de dignité que nous ne nous entendons pas avec eux. Ce qui leur paraît à eux parfaitement digne, nous paraît, à nous, parfaitement honteux. La mesure de la honte sera comblée pour nous depuis longtemps qu'elle ne le sera pas encore pour eux. Ils se sentiront blessés, à leur tour, quand il y aura lieu pour eux de l'être; nous ne le nions pas; mais que nous importe à nous? Sentir trop tard ou ne pas sentir du tout, rompre trop tard ou ne pas rompre du tout, se soumettre jusqu'à la fin, c'est pour nous la même chose, c'est toujours livrer la France.

Dès le lendemain de la révolution de juillet, la question de la paix ou de la guerre s'est présentée. C'est à tort qu'on a voulu faire dépendre cette question des dispositions de l'Europe à notre égard. Bien disposée ou non, en juillet 1830, pour le principe auquel elle avait fait une guerre de vingt-cinq ans, l'Europe n'en était pas moins constituée vis-à-vis de nous en état de spoliation. L'expulsion des Bourbons qui avaient signé les traités infâmes de 1814, entraînait la révision de ces traités. C'était un devoir pour nous de demander, d'exiger cette révision immédiate. Ceux qui n'ont pas été de cet avis, ceux qui ont voulu la paix au prix du main-

tien des traités de 1814, l'ont voulue à un prix assez humiliant, assez onéreux, pour qu'on puisse justement les appeler partisans de la paix à tout prix. Il n'y a pas longtemps qu'un ministre, répondant à un orateur de la droite, disait que la restauration ne s'était perdue que pour avoir souscrit à la honte de deux invasions, pour avoir lâchement vendu à l'étranger nos frontières et les places fortes qui les protégeaient. Et l'on veut fonder sur la ratification de ces honteux marchés un trône nouveau, une royauté populaire! C'est une absurdité qui fait justement appeler partisans de la paix à tout prix ceux qui la soutiennent.

Veut-on la preuve que, par suite de préoccupations déplorables, et qui, malheureusement, existent fort haut, le parti national n'a cessé de perdre du terrain depuis six mois sur cette question vitale de la paix ou de la guerre?

Aussitôt après la révolution de juillet, la lutte s'engagea entre ceux qui voulaient que le nouvel ordre de choses ne fût qu'un replâtrage de la restauration et ceux qui ne le comprenaient que comme l'expression de l'affranchissement de la France au dedans et au dehors. Le parti national soutint que les traités de 1814 étaient rompus de fait par l'expulsion des signataires de ces indignes traités; le parti de la paix à tout prix allégua la faiblesse de notre état militaire, le dénuement dans lequel la restauration avait laissé volontairement notre armée et nos places. La conséquence naturelle, c'était qu'on se hâtât de mettre notre armée et nos places sur un pied respectable, qu'on se préparât à la guerre. Le ministère de la quasi-légitimité s'y engagea formelle-

ment; il fit les plus belles démonstrations guerrières. Eh bien! le maréchal Soult est venu déclarer il y a quatre jours à la tribune, avec le consentement, sans doute, du nouveau président du conseil, que tout ce qui avait été fait jusqu'ici l'avait été dans l'hypothèse du maintien de la paix. On trahissait donc et trompait la France quand on lui jurait qu'on la préparait à la guerre.

La révolution belge est survenue et nous a conviés à reprendre nos anciennes limites. C'était une belle occasion. On a cherché une défaite, et le parti de la paix à tout prix en a trouvé une excellente en inventant son fameux système de la non-intervention avec la volonté ferme de ne pas s'en écarter, mais d'en tirer tout le parti possible. Qu'ont fait les partisans de la paix à tout prix? Ils se sont mis à chicaner sur le mot. Ils ont prétendu que le Luxembourg n'était pas partie intégrante de la Belgique; que la Prusse n'intervenait pas en fortifiant ses garnisons de la rive gauche du Rhin, en adressant, par ses gouverneurs, des injonctions menaçantes à la population du Luxembourg. Ils ont soutenu que la Russie ne faisait qu'exercer son droit en voulant réduire à la condition de province russe une nation qui, aux termes mêmes des traités de 1815, devait conserver une existence distincte de celle de l'empire russe; que l'Autriche, que la Prusse n'intervenaient point en bloquant la Pologne du côté de l'ouest et l'empêchant de recevoir aucun des secours d'hommes, d'argent et d'armes que le zèle des particuliers tentait de lui faire parvenir.

Enfin, comme le principe de la révolution de juillet, tout combattu qu'il était par le gouvernement né de

cette révolution, se répandait et faisait sans cesse au dehors de nouvelles conquêtes; comme les cas où le parti de la paix à tout prix pouvait se trouver obligé d'engager la guerre en exécution du principe de la non-intervention se multipliaient, il a fallu sortir de la déception, lever le masque, dire hautement que le principe de la non-intervention n'avait pour objet que de se condamner à ne se point mêler de ce qui se passait au delà de ses limites de 1814, et le ministère du 13 mars est venu, en désespoir de cause, s'emparer des affaires. Il n'y a pas huit jours que ce ministère gouverne, et déjà l'un de ses membres a osé dire à la tribune que la France renonçait à la guerre offensive, même pour sa propre défense; qu'elle aimait mieux exposer ses départements frontières à tous les malheurs de l'invasion que de les prévenir en faisant un seul pas hors de son territoire!

Voici donc toutes les périodes de dégradation par lesquelles nous sommes passés avant d'arriver à un ministère qui se déclarât franchement partisan de la paix à tout prix.

On proclame, il y a quatre mois, comme équivalent de la rupture des traités de 1814, le principe de la non-intervention.

On nous trompe pendant quatre mois en nous disant qu'on nous prépare à la guerre, tandis que tout se fait dans l'hypothèse du maintien de la paix.

On laisse violer par toute l'Europe le principe de la non-intervention, jusqu'à ce que les violations se soient assez accumulées pour qu'on soit obligé de nous dire que ce principe ne peut être soutenu au dehors que par des négociations, et que les négociations sont insuffi-

santes pour arrêter des armées qui marchent par ordre de leurs gouvernements. On nous déclare que l'Europe doit être libre d'intervenir partout où bon lui semblera, pourvu que ce ne soit pas chez nous.

Enfin même, s'il plaisait à l'Europe d'intervenir chez nous, ce serait seulement par la guerre défensive que nous résisterions. Il ne reste plus au parti de la paix à tout prix, après avoir traversé cette série de concessions, que de nous montrer ses scrupules pour la résistance, dans le cas où nous viendrions à être envahis. Le parti de la paix à tout prix nous assure qu'alors il trouvera toute son énergie, et qu'il nous étonnera par les efforts qu'il fera pour la défense du sol. Nous voulons bien le croire; mais on ne peut pas nous contester que tout ce qu'il y a en France d'hommes incapables de transiger avec une quatrième restauration n'en soient venus au point d'être obligés de chercher, dans l'association des énergies individuelles, une plus sûre garantie d'indépendance. C'est là le sentiment qui fait naître spontanément, sur toutes les parties du territoire, des coalitions de particuliers contre l'Europe (1); et le dernier malheur qui pût arriver au gouvernement, c'était de se déclarer contre de telles associations. (*National.*)

[Annonce d'une brochure politique de M. de Chateaubriand.]

25 mars 1831.

Une opinion de M. de Chateaubriand, jetée au milieu

(1) Il se formait alors, sous le nom d'*association nationale*, des associations où l'on s'engageait, en dehors du gouvernement, à défendre le pays et la révolution de juillet.

des contestations des hommes qui prétendent avoir tous également voulu la révolution de juillet, est un événement considérable. M. de Chateaubriand est le seul homme qui ait voulu sincèrement l'alliance de la liberté et de la légitimité, alliance à laquelle la liberté et la légitimité se sont montrées également rebelles. M. de Chateaubriand a eu le bonheur unique de demeurer fidèle à ses deux croyances les plus chères; il n'y a que lui en France qui puisse, au nom de cette liberté que son admirable talent défendrait encore si jamais elle était menacée, venir reprocher à la France d'avoir désespéré trop tôt de la branche aînée des Bourbons.

M. de Chateaubriand a été silencieux témoin de la marche des événements pendant six mois. Il regarde comme faite aujourd'hui une expérience sur laquelle il s'était prononcé quand il refusa son serment de pair à l'ordre de choses actuel; et ce qu'il a vu le confirme dans son premier sentiment. Il vient le dire avec une franchise dont il a acquis le droit. Nous croyons, nous, que ce n'est point la monarchie républicaine, la seule qu'on eût pu vouloir fonder en juillet, qui a été essayée jusqu'ici, mais que l'expérience n'a porté que sur le misérable système de la quasi-légitimité, et que celui-là, en effet, était impraticable.

Nous ne pouvons pas donner ici toute la brochure de M. de Chateaubriand; nous en avons tiré les passages les plus frappants, et nous avons eu la loyauté de citer aussi bien les opinions qui nous sont contraires que celles qui combattent le plus vivement nos adversaires. Toutefois, et nous sommes fiers de le dire, si M. de Chateaubriand eût pu concevoir la royauté fondée autre-

ment que sur un passé de quatorze siècles, et se mêler aux espérances du nouvel ordre de choses, M. de Chateaubriand serait un homme du mouvement, et non pas de la résistance. Nous ne répondons pas que, là-dessus, des niais ou des intrigants ne vont pas s'écrier que cela n'est point étonnant, et que le mouvement est un peu carliste. Il faut laisser dire ces tristes gens, et en avoir pitié. (*National.*)

[Les rois philosophes du XVIIIe siècle ne voulaient pas que leurs peuples fussent philosophes.]

31 mars 1831.

Les cabinets étrangers, depuis Pilnitz jusqu'aux Cent jours, n'ont jamais manqué de prétextes pour faire la guerre à la révolution. Ils ne voulaient pas traiter avec la Convention, parce que c'était un gouvernement horrible; ils refusaient la paix au Directoire, parce que c'était un gouvernement faible, une sorte de juste-milieu républicain; ils violèrent la paix conquise par le Consulat, parce que c'était un gouvernement fort. Il est impossible que la France, à moins de reculer jusqu'à l'ancien régime ou d'être avilie sous l'occupation étrangère et la restauration, les satisfasse, c'est-à-dire leur inspire sécurité. On connaît les paroles de M. de Metternich au maréchal Maison : « Périr pour périr, nous » aimons mieux succomber par la guerre que par le » poison de vos doctrines et les émeutes que vous nous » susciteriez. »

La France tient par sa population, sa civilisation, ses arts, sa situation géographique, l'attrait de ses mœurs,

l'empire de ses idées et de sa langue, un tel rang en Europe, qu'il ne peut pas s'opérer chez elle une révolution qui n'ait des conséquences forcées pour l'Europe entière. Qu'elle le veuille, qu'elle ne le veuille pas, elle prêche d'exemple quand elle agit. C'est le propre de tout ce qu'elle imagine, de tout ce qu'elle découvre, de tout ce qu'elle acquiert pour elle, de s'appliquer aisément à toutes les nations qui l'entourent, et qui diffèrent d'elle par leur condition plutôt que par leurs besoins. Les rois d'Europe s'étaient faits révolutionnaires, athées, philanthropes, dans le dernier siècle, pour complaire aux idées françaises. Voltaire et ses amis gouvernaient le monde quand il y avait un Joseph II, une Catherine, un Frédéric II, qui voulaient être loués par la Clio française. Tant que les peuples n'étaient pas de la partie, ce fut une correspondance de sentiments et de goûts pleine de charmes et de sécurité ; mais, le jour où les idées du XVIIIe siècle eurent un peuple entier, et le peuple le plus militaire de l'Europe, pour disciple et propagateur, les rois virent que le pouvoir absolu ne pouvait être philosophe qu'à la condition que les peuples ne le fussent point : ils se repentirent et voulurent la destruction des idées françaises du XVIIIe siècle : c'est la lutte commencée il y a cinquante ans, et qui dure encore.

Depuis cinquante ans les rois sont sur la défensive à l'égard de la France ; quand ils l'attaquent, c'est pour la prévenir ; ils l'attaqueront jusqu'à ce qu'elle les ait tous renversés. Il n'y en a pas un qui, en jetant les yeux sur la carte, n'ait envié l'admirable situation de la France entre les deux mers, et ne se soit écrié comme Frédéric : « Si j'étais là, je ferais la loi à tout le

» monde.» Il n'y en a pas un qui, en précipitant ses armées contre la convention, n'ait dit : Il faut que je proclame la république chez moi ou que je la détruise en France; pas un qui, en se traînant aux pieds de Bonaparte, n'ait dit : Il faut que je le renverse ou que j'aie bientôt un de ses soldats pour successeur; pas un qui, en apprenant la révolution de juillet, n'ait pensé qu'il y avait bien autour de lui quelque cousin disposé à prendre sa place en jurant une charte, et qu'il fallait encore une fois arracher aux idées françaises l'argument des usurpations heureuses et des révolutions à bon marché.

Oui, la France est dévouée à l'irrésistible loi de la propagation de ses idées. Il faut ne savoir pas un mot de son histoire pour en douter. D'où vient cette nécessité? C'est tout bonnement de ce que la France est la nation moderne qui a le plus d'idées, de mouvement, d'esprit, d'activité, d'intelligence, et que ces facultés naturelles sont appuyées sur le développement scientifique le plus haut; et, comme les nations ne vivent pas seulement de pain, mais d'idées et de connaissances positives, c'est à la nation qui est à la tête des sciences, à la tête des idées, qui jouit de la plus belle assiette géographique, qui possède les institutions militaires les plus fortes, qui est douée de l'instinct guerrier le plus sûr et le plus étendu, de donner le pas en Europe. Il y a eu un monde grec, un monde romain; il y a depuis un siècle un monde français, qui tôt ou tard imposera son unité à l'Europe, moitié persuasion, moitié contrainte, et donnera droit de cité aux peuples. S'il y a des gens chez nous qui le nient par amour pour un passé qu'ils veulent conserver, en revanche l'Europe des rois ne s'y

trompe pas : elle sait ce qui la menace, ce qui l'attendrait si elle était encore une fois vaincue, et c'est pour cela qu'elle nous préviendra si elle peut. Il ne fallait pas être dans ses secrets il y a six mois pour dire que les Autrichiens envahiraient l'Italie, et les Prussiens la Belgique, si nous ne le faisions pas avant eux, et nous le pouvions. Les événements ont parlé; qui a eu tort de prévoir? qui a trahi la France en fermant les yeux? Nous le verrons bientôt. (*National.*)

[Toutes les opinions politiques doivent pouvoir s'exprimer.]

12 avril 1831.

Il y a une manière d'exécuter les lois à la lettre, qui est la violation la plus manifeste de leur esprit. Personne ne doute, par exemple, que M. Persil n'ait le droit de traduire un journal devant la cour d'assises, toutes les fois qu'il y trouve une chose attaquable; que la cour d'assises n'ait le droit d'accorder au ministère public le maximum de la peine et de l'amende, toutes les fois qu'elle le juge à propos. Cependant, si cela se répète plusieurs fois par mois pour le même journal; si tel journal a cinq procès pendants, un autre quatre, un troisième six; si la sévérité de la cour d'assises est invariablement assurée et toujours la même, il n'y a pas de cautionnement qui puisse y résister, pas de santé de gérant de journal qui ne doive en peu de temps être tuée par la loi; et cette loi c'est une conquête de juillet; c'est l'accomplissement d'une des promesses de l'hôtel

de ville : l'intervention du jury dans les délits de la presse! Veut-on nous faire dire à nous-mêmes ce que nos ennemis nous disent sans cesse, que nous nous sommes fait des dons empoisonnés?

Brûler n'est pas répondre, disait-on autrefois à la sainte inquisition, et l'inquisition brûlait parce qu'elle le pouvait; mais ruiner n'est pas répondre non plus, et il ne suffit pas à M. Persil de le pouvoir, aux termes rigoureux de la loi, pour que son système de persécution acharnée contre les journaux qu'il regarde comme républicains ou carlistes ne soit pas une odieuse violation de l'esprit de la loi. Nous avions rayé à jamais de notre code la confiscation et la censure; que nous importe que les mots n'y soient plus, si les choses nous reviennent? Saisir d'un seul coup le cautionnement d'un journal, le capital de 60,000 francs que doit déposer tout homme qui veut publier sa pensée, ce serait un crime, il y aurait confiscation; mais enlever à l'entreprise 6,000 francs aujourd'hui, 6,000 francs demain, autant les jours suivants, jusqu'à épuisement entier du capital, c'est parfaite justice! Allons, il y a de la sottise à entendre ainsi la loi.

Veut-on amener les écrivains à dire qu'ils regrettent la censure, qu'elle leur vaudrait mieux qu'une trompeuse liberté, une liberté qui les expose à être ruinés et à passer leur vie en prison? Il est certain qu'il n'y a point de différence entre la censure et la manière dont M. Persil applique la loi. Ce n'est pas un écart, un délit accidentel de la presse qu'il prétend réprimer, et la loi n'est faite que pour cela. Il met le délit dans l'opinion; il arrête que ce sera pour un journal un crime de tous

les jours que sa couleur ou républicaine ou carliste ; qu'il n'aura lui, conséquemment, que l'embarras du choix pour lancer ses réquisitoires; que, du moment où il prouvera l'esprit républicain ou carliste d'un journal, ce sera pour lui cause gagnée. Ce sont de véritables procès de tendance ; nous y revenons; et, que le jury y prenne garde, il ne comprend pas sa mission.

Pourquoi, en effet, le système de proscription que M. Persil applique aujourd'hui à la *Tribune*, à la *Révolution*, à la *Quotidienne*, lui ou un autre ne l'appliquerait-il pas demain à des journaux d'une couleur moins prononcée? Un ministère dans les opinions du *Courrier français* et du *National*, en n'usant de la loi que comme fait M. Persil, ruinerait en moins d'un an le *Constitutionnel* et les *Débats*, ou réduirait ces deux journaux au silence qu'on obtenait par la censure. Ce n'est pas la liberté de la presse telle que nos lois l'ont consacrée.

L'erreur de M. Persil c'est de ne pas voir qu'il y a dans nos lois sur la presse deux pensées : une de conservation, une de répression. Le législateur veut la répression des abus de la presse, mais il veut plus encore l'exercice libre de cette faculté. C'est restreindre la liberté de la presse, c'est rentrer dans l'esprit des lois restrictives, que de faire servir la lettre des lois purement répressives à la ruine matérielle d'une entreprise de journal. Nous ne connaissons pas de milieu entre la censure et l'exécution franche des lois qui ont aboli à jamais la censure et la confiscation.

Sous le régime né de la révolution de juillet, et avec les lois actuelles sur la presse, il y a place pour tous les genres d'opposition légale, pour tous les systèmes, pour

tous les regrets, pour toutes les espérances. Un homme doit avoir le droit d'écrire qu'il est peiné de la chute des Bourbons parjures, qu'il fait des vœux pour la légitimité, ou bien qu'il aime mieux la république sans institutions monarchiques que la monarchie avec des institutions républicaines. La presse se répond à elle-même sur toutes les questions de systèmes et de principes. J'ai tort, réfutez-moi ; élevez tribune contre tribune ; vous en avez le droit et les moyens. La liberté de la presse pour vous comme pour moi. La répression légale ne doit intervenir que quand il y a diffamation des individus et proposition directe de renverser le gouvernement établi ; hors de là, on doit pouvoir tout écrire.

Le ministère ferait mieux d'avoir à lui un bon journal que de déchaîner M. Persil contre la liberté de la presse. La conduite de M. Persil à l'égard des journaux qu'il suppose ennemis de l'ordre de choses existant ne devrait pas être tolérée sous une administration composée d'hommes doués de quelque esprit. On devrait se souvenir que, sous la restauration, les journaux libéraux étaient visiblement ennemis de la dynastie, et que le *Constitutionnel* a pu se faire en paix 20,000 abonnés. Le *Courrier*, le *Journal du commerce*, le *National*, ont été persécutés ; mais jamais, même sous le ministère Polignac, ces journaux n'ont été traités comme le sont aujourd'hui la *Quotidienne*, la *Tribune*, la *Révolution*. Le jour où le ministère du 8 août vit qu'avec son journal officiel il était trop faible contre les feux croisés de la presse révolutionnaire, il établit la censure. Il faut finir par là tôt ou tard quand on ne veut pas compren-

dre que la presse porte en elle la meilleure réparation des maux qu'elle peut faire. (*National.*)

[Des violences contre les Orangistes avaient lieu en Belgique. Elles avaient servi de prétexte aux journaux conservateurs; mais, quoi qu'il en fût de ces désordres, la France ne pouvait abandonner la cause de la Belgique.]

17 avril 1831.

Nous voulons accorder au ministère et à ses écrivains ce qu'il leur plaît de débiter depuis dix jours sur la prétendue ingratitude de la Belgique à l'égard de la France, sur l'horreur sans pareille des excès que des manœuvres orangistes y ont provoqués. La Belgique, dit-on, est indigne de ce que la France a fait pour elle; elle a souillé sa révolution; elle ne mérite pas d'être libre; si les vengeances de l'Europe tombent sur elle, elle n'y aura que trop donné lieu. Nous ne contestons aucune de ces absurdités; la Belgique aura toute espèce de tort en voulant que notre gouvernement s'intéresse à elle; notre gouvernement, les plus justes motifs de s'indigner de ses prétentions, si on le veut absolument.

Mais la Belgique est à nos portes; sa révolution et la nôtre sont solidaires; s'emporter contre elle, c'est se mettre en colère contre soi, tant les intérêts et les situations sont confondus! Où donc en veut-on venir avec l'étrange langage qu'on nous tient?

Le gouvernement a eu, dès le principe, deux partis à prendre à l'égard de la révolution belge : ou favoriser

la majorité qui voulait la réunion à la France, et accomplir cette réunion sans en demander permission à personne, ou renoncer à la frontière du Rhin, et confier cette frontière à une puissance intermédiaire assez forte pour n'être à la merci ni de la Hollande, ni de l'Angleterre, ni de la Confédération germanique.

Il n'y avait d'honorable que ces deux partis; quel est celui des deux que le gouvernement a suivi?

On a écarté d'abord tout ce qui eût pu ressembler à un peu d'ambition de notre part; on a refusé le duc de Nemours aux Belges, qui l'imploraient; on n'a pas voulu la réunion des deux royaumes sous une même couronne; on a protesté contre toute idée de réunion pure et simple; on a dit : La Belgique doit avoir une existence nationale, indépendante; la France ne veut point s'agrandir au péril d'une guerre générale; elle ne veut pas se donner une Irlande; elle a besoin d'une alliée dévouée, forte, indépendante : la Belgique doit rester un pays séparé.

Nous n'avons jamais été de cet avis. Nous croyons que la réunion était le vœu de la majorité dans les deux pays, et que cette réunion, opérée en temps opportun, n'eût pas rencontré une opposition bien vive de la part de l'Europe; mais enfin, la séparation a été maintenue, il a fallu en prendre son parti. Dès lors, nous le demandons, la France n'a-t-elle pas eu tout autant intérêt que la Belgique à ce que cette dernière devînt une nation capable de défendre son indépendance et de répondre de la frontière du Rhin aussi bien que nous-mêmes, si nous eussions repris nos limites naturelles?

Le ministère ne peut, sans trahir les intérêts de la

France, mais nous entendons trahir de la manière la plus coupable, la plus lâche, la plus infâme, permettre que la rive gauche du Rhin appartienne à d'autres qu'à lui ou à une nation tout à fait en communauté d'intérêt avec lui, telle que pourrait être la Belgique, formant un royaume ou une république indépendante. Nous avons renoncé à aller garder nous-mêmes notre frontière naturelle; nous ne pouvions la remettre qu'aux Belges, aux Belges seuls. Est-ce à cela que travaille le ministère du 13 mars?

Non, et tout ce que l'on fait depuis quelque temps pour présenter la Belgique sous les couleurs les plus odieuses révèle trop l'hypocrisie de ces scrupules derrière lesquels on se retrancha pour refuser la réunion à la France. Notre gouvernement n'était encore qu'un enfant candide; il craignait de mettre la main sur ce qui ne lui appartenait pas. « Sommes-nous bien » sûrs, disait M. Sébastiani, que ce soit la majorité na» tionale qui veuille se donner à nous, et voulons-nous » nous présenter comme conquérants sur une terre où » nous ne devons compter que des alliés? » Alors on se gardait d'examiner de trop près la question du Luxembourg; on accordait le droit qu'avait cette province de disposer d'elle-même et de vouloir faire corps avec la Belgique; on ne paraissait pas supposer seulement que par Belgique on pût entendre autre chose que le pays situé entre la rive gauche du Rhin et la frontière française; on parlait de compensation à offrir à la Prusse pour la faire renoncer à ses possessions de la rive gauche du Rhin. Maintenant les droits prétendus de la Confédération germanique et de la maison de Nassau

sur le grand-duché de Luxembourg n'ont pas d'avocat plus ardent que le gouvernement français. C'est bien là preuve qu'en fait de lâcheté on ne s'arrête jamais, on va toujours du plus bas à quelque chose de plus bas encore.

C'est absolument comme pour le principe de la non-intervention. On inventa d'abord ce principe contre ceux qui prétendaient que la France pouvait avoir intérêt à ce que des révolutions du genre de la sienne s'opérassent en Italie, en Espagne et dans les États rhénans. Soyons prudents, leur dit-on; ayons le bon droit pour nous, c'est le moyen d'être forts; si une révolution surgit quelque part, nous ne nous en mêlerons pas, mais nous défendrons à d'autres de s'en mêler, et notre principe de souveraineté nationale se répandra de lui-même. Le ministère du 13 mars est venu nous déclarer impudemment que le principe de la non-intervention consistait, pour nous, à ne nous mêler d'aucune des affaires dont tout le monde se mêle. Nous en sommes là. Aussi, au lieu de révolutions qui naissaient partout autour de nous, à notre exemple, nous sommes entourés de restaurations; c'est encore une restauration qu'on prépare en Belgique, et le ministère du 13 mars est consentant. Toutes les calomnies qu'il verse sur la Belgique n'ont pas d'autre objet que de préparer la France à une restauration belge ou à un partage. Il faut faire la Belgique bien coupable à nos yeux pour nous persuader à l'avance qu'elle a mérité son sort.

Mais la Belgique, encore une fois, est tellement située pour nous, son indépendance nationale et sa liberté nous importent si hautement, que c'est pour nous, si ce

n'est pour elle, qu'il la faut soutenir contre les prétentions de la confédération et de la maison de Nassau. Eh bien ! on l'abandonne, on la livre, on l'outrage, on la conspue; et sur quoi se fonde-t-on pour séparer sa cause de celle de la France? Sur ce que, dit-on, les dangers sont passés; sur les victoires des Polonais, sur les promesses de l'Autriche et l'esprit de M. de Talleyrand. On hausse déjà les épaules aux gens qui parlent de la possibilité d'une coalition contre la France.

Oui, la Pologne est héroïque; mais seule, détruira-t-elle la puissance russe? Croit-on que l'orgueil de l'autocrate puisse se plier à une transaction avec ceux qu'il a nommés rebelles? Si nous sommes bien informés, des armements plus puissants ont été soudoyés par les banquiers de la sainte-alliance, par nos propres agioteurs... En ce moment peut-être, une formidable armée russe vient rallier les débris de celle de Diebitsch; il n'y a plus de variations de température à espérer : une campagne nouvelle ne sera plus arrêtée par la débâcle des fleuves et le mauvais état des chemins. Nous craignons de prononcer un blasphème ; mais, si la Pologne est réduite, qui arrêtera désormais une armée russe? Qui empêchera la Prusse et toute la Confédération germanique, qu'on a laissées s'armer en vertu de leur prétendu droit sur le duché de Luxembourg, de s'ébranler subitement et de se réunir à elle? L'Autriche a déjà ses avant-gardes en Italie ; l'Espagne viole le droit des gens dans la personne de nos envoyés ; un ministère tory est au moment de ressaisir le pouvoir en Angleterre. Voilà comme l'Europe répond aux complaisances du ministère de paix à tout prix ! La séance royale de mer-

credi prochain nous apprendra peut-être où nous en sommes. (*National.*)

[Le parti qui avait abandonné M. de Villèle, combattu M. de Polignac et qu'on nommait la *défection*, avait vu dépasser de beaucoup ses projets par la révolution de juillet; aussi était-il vite rentré dans les rangs des conservateurs, à l'ombre, il est vrai, de la nouvelle royauté. On lui reprochait vivement son double passé et son rôle actuel.]

25 avril 1831.

Grâce aux indiscrétions du parti qui espérait, en gouvernant M. Périer, gouverner par ce ministre la France et le roi, nous savons maintenant que le système qui convient à la France, et que le ministère du 13 mars a été appelé à faire triompher, n'est que le système suivi par M. de Villèle jusqu'à la mort de Louis XVIII, *système appliqué d'abord par M. Decazes avec beaucoup de bonheur et de succès, et que le magnanime Alexandre avait rêvé pour notre bien au congrès de Vienne.* Qui dit système dit ensemble d'intentions et de moyens : ainsi le système que l'ancienne défection royaliste voudrait nous rendre, celui qu'elle vante comme le beau idéal du gouvernement représentatif, et que M. de Villèle, dans le temps de son amitié avec le *Journal des Débats*, avait si bien compris et si merveilleusement réalisé, c'est celui qui a vu tomber les têtes de Berton, de Vallée, de Bories, de Raoul, de Caron et de tant d'autres, celui qui a vu la représentation nationale violée dans la personne de Manuel; l'Alsace provoquée à la guerre civile par le plus abominable guet-apens qui ait jamais été osé; c'est celui qui a vu la fortune et le sang de la

France prodigués pour le rétablissement de l'inquisition en Espagne.

Toutes ces choses sont antérieures à la mort de Louis XVIII et à l'année 1824; elles sont de la première période du ministère déplorable, de ce que le *Journal des Débats* appelle si ingénument le bon temps de M. de Villèle. Ces attentats, dont quelques-uns, pour le rappeler en passant, ont figuré dans l'acte d'accusation des hommes du 8 août, le parti de la défection les a approuvés et presque commandés dans le temps. C'était lui alors qui était à la tête du mouvement contre-révolutionnaire, et qui battait des mains aux réquisitoires des Marchangy, des Bellart, aux propos brutaux de l'empoigneur Foucault; c'était lui qui couronnait, au retour, les vainqueurs du Trocadero et qui servait d'écho aux foudres absolutistes des congrès de Troppau, de Laybach, de Vérone. Peut-être nous l'avions oublié; nous ne l'aurions pas rappelé du moins : car il y a des repentirs qui valent presque l'innocence; il y a des hommes qui ont fait assez de bien à la liberté pour qu'il faille ne plus se souvenir du mal qu'ils lui firent d'abord. Mais c'est l'ancienne défection royaliste elle-même qui nous remet sur la voie, c'est elle qui nous rappelle sa conduite de 1820 à 1824, non pour la déplorer, mais pour s'en faire gloire, pour nous apprendre que c'est là qu'elle en veut revenir. Et quand tous les jours cette hypocrite faction veut nous couvrir du sanglant bonnet rouge de 93, quand elle veut que nos opinions soient criminelles aujourd'hui des fureurs auxquelles se sont portés nos pères il y a quarante ans pour défendre la cause de la révolution, nous avons bien le droit, nous,

à notre tour, de reprocher à la défection royaliste, non pas ce qu'ont fait ses pères, mais ce qu'elle-même faisait il y a moins de sept ans, *sous le bon temps* de M. de Villèle.

Nous croyons entendre les hommes de l'ancienne défection royaliste nous dire qu'il n'est pas généreux d'employer contre eux ce nom de défection qui leur fut donné par d'autres hommes longtemps leurs adversaires et les nôtres; qu'en accordant qu'ils aient été admis dans notre camp comme transfuges, ce n'est pas à nous de leur reprocher une désertion dont nous avons profité, que peut-être même nous avons approuvée, louée, quand elle nous servait. A cela nous dirons qu'on ne se déshonore point, qu'on s'honore même à changer de parti, à quitter la bannière de la tyrannie pour venir se ranger sous celle de la liberté et de la justice. Toute conversion mérite estime, mais à la condition d'être sincère, forte et durable. Si vous abjurez vos dieux pour venir adorer les miens, vous serez mon frère devant ces dieux auxquels je crois; mais, si, au premier vent de persécution qui s'élèvera sur mon culte, vous regardez en arrière; si je vous vois prêt à retourner aux autels que vous aviez quittés, vous n'êtes plus pour moi un converti, mais un renégat; votre cœur n'était pas changé, mais seulement votre intérêt; vous vous jouiez de ma conviction comme de la vôtre, et je vous hais de toute l'indignation de l'honnête homme trompé; vous êtes à mes yeux deux fois transfuge, deux fois traître; je vous méprise pour avoir abandonné ceux dont vous partagiez les opinions, et pour être venu feindre avec moi des sentiments que vous n'aviez pas. C'est là le cas de la

défection royaliste. A nous qui n'avons point changé, elle adresse les infâmes injures qu'elle vomissait contre notre parti avant de s'allier à nous; elle ne saurait plus être pour nous que ce qu'elle était à l'époque pour laquelle elle exprime des regrets, une ennemie, et il y a de moins l'estime que nous pourrions avoir pour les hommes qui la composent s'ils n'eussent jamais été que nos ennemis.

La défection royaliste a été blessée par les événements de juillet, nous le savons bien. Elle ne voulait pas le ministère du 8 août, c'est vrai; mais elle ne voulait pas non plus une révolution. Demeurée neutre pendant la lutte, elle avait des hommages et des soumissions préparées pour la légitimité, si celle-ci eût triomphé; elle a eu un serment tout prêt pour l'illégitimité qui a prévalu. Elle croit aujourd'hui que l'ordre de choses fondé par la volonté nationale ne pouvait se passer de ce serment, qu'en le lui refusant elle l'eût empêché de s'établir. A huit mois des événements, elle parle de ce qui s'est passé comme si la révolution qui a précipité les Bourbons n'eût été qu'une sorte de compromis entre elle, qui voulait conserver tous les abus de la restauration, et la colère populaire, qui n'avait vu la restauration que dans le nom et la descendance des princes derniers représentants des haines de Coblentz. La défection parle aujourd'hui comme si en juillet elle eût été en situation de dire : Passez-nous ce beau idéal de gouvernement représentatif qui a été si bien compris par l'empereur Alexandre, M. Decazes, Louis XVIII et M. de Villèle jusqu'en 1824, et nous vous passerons votre royauté des barricades; nous nous chargerons

d'entourer cette royauté populaire d'hommages, de caresses, de protestations de dévouement, que vous seriez moins propres à lui rendre. rudes, grossiers, peu habitués que vous êtes au langage des cours ; et, de votre côté, vous aimerez et servirez ce parfait gouvernement de la restauration qui n'eût jamais cessé de faire le bonheur de la France. si M. de Villèle ne nous eût pas écartés.

Où donc était la défection royaliste en juillet quand elle tint, aux généreuses passions qui brisaient le gouvernement et la dynastie de Charles X, ce langage dont elle semble vouloir aujourd'hui que nous nous souvenions? Elle qui prétend expliquer et réduire à leur juste valeur les promesses de juillet, est-ce à l'hôtel de ville ou dans la cour du Louvre qu'elle stipulait pour la charte de 1814, pour les traditions gouvernementales de Louis XVIII, de M. Decazes et du bon temps de M. de Villèle? Par quelle longue suite de pas rétrogrades sommes-nous donc arrivés à rencontrer sur notre chemin l'ancienne défection royaliste, et à l'entendre audacieusement donner au gouvernement de Louis-Philippe les mêmes enseignements, les mêmes leçons, les mêmes ordres qu'elle se vante d'avoir vus religieusement suivis par la branche aînée jusqu'en 1824? C'est au fatal choix du 13 mars que nous sommes redevables de l'éclat inattendu de ces inconcevables prétentions.

Que l'ancienne défection ne mente point, elle n'a pas figuré comme parti dans la lutte de juillet ; elle n'a point fait de conditions; elle n'a stipulé ni pour elle ni pour le système de gouvernement de M. Decazes, ni pour les rêveries libérales du grand empereur de toutes

les Russies. On ne l'a point vue; et, au milieu de cet éblouissant assemblage de résultats inespérés, d'espérances encore plus séduisantes, son nom même ne fut pas prononcé. La défection, qui se grandit aujourd'hui, qui se fait violente, qui menace, qui parle des conditions de juillet, qui se donne audacieusement pour le parti de la restauration, de la charte de 1814, n'existait pas; et, si elle était alors au monde, c'était pour se glisser entre les débris et chercher la petite porte du palais où elle entendait dire qu'une nouvelle royauté devait bientôt s'asseoir. Le véritable parti de la restauration, de la charte de 1814, c'était celui qui succombait avec la légitimité fondatrice de la charte de 1814, avec l'article 14 déposé par cette légitimité dans une constitution qu'elle avait méditée pour elle, pour elle seule, et pour la France jamais.

S'il y avait eu un parti de la restauration, un parti qui ne condamnât le gouvernement des Bourbons qu'à partir de 1824, ce parti, après s'être armé pour résister aux ordonnances de juillet, eût continué la lutte pour conserver, de la charte de 1814, tout ce qui n'était pas le fatal article 14, le seul article sujet à une interprétation destructive de la légalité. Ce parti eût accepté l'abdication de Charles X, la renonciation du duc d'Angoulême; mais il eût proclamé le droit de Henri V, parce que la légitimité était la condition première de la charte de 1814, parce qu'elle en était la source, et que la reconnaissance voulait que la concession ne fût pas tournée contre le principe dont elle était émanée. Ce parti n'eût pas permis que l'hérédité de la pairie fût mise en question, parce qu'elle était la seconde des conditions prin-

cipales de la charte de 1814; il n'eût pas souffert que l'initiative populaire ôtât à la religion catholique son droit de cité, baissât l'âge des électeurs et des éligibles, et dressât une déclaration de principes imposée à la chambre des députés pour qu'elle les rédigeât en lois. Le parti de la restauration et de la charte de 1814, s'il eût été alors ce que la défection royaliste a la prétention de représenter aujourd'hui, la majorité nationale; ce parti, disons-nous, aurait cru que c'était bien assez de l'ébranlement causé à l'édifice constitutionnel par l'attentat du 8 août, et n'eût pas voulu que la vengeance populaire en détruisît sa part parce que la légitimité avait détruit la sienne; il eût voulu sauver tout ce que les ordonnances n'avaient pas attaqué, et rétablir seulement ce que les ordonnances avaient entrepris de renverser : la liberté de la presse, la loi électorale, la majorité légalement élue. Si la volonté de ce parti, qui eût pu être fort sage et fort conséquent, ce n'est pas ce que nous examinons ici, se fût élevée contre les volontés populaires qui ont changé dans ses conditions principales la charte de 1814, il y aurait eu guerre civile entre le parti de la charte de 1814 et celui de l'hôtel de ville, comme entre ce dernier et la légitimité. Or, cela n'est point arrivé, parce que personne ne croyait sincèrement à la charte de 1814, parce qu'il n'y avait que deux partis en France, celui qui voulait de la légitimité et celui qui n'en voulait pas. Il n'y a encore aujourd'hui que ces deux partis; et la défection, qui n'a ni défendu ni renversé la légitimité, qui prétend aimer par-dessus tout la charte de 1814, et qui l'a vu mutiler le 7 août sans mot dire, ne représente que la corruption

des deux régimes, est repoussée par l'un comme par l'autre, n'a crédit qu'auprès du ministère du 13 mars, et ne gouverne en France que M. Périer, qui ne gouvernera bientôt plus personne. (*National.*)

[Le ministère de M. Périer avait pris la résolution de défendre sa politique par des articles dans le *Moniteur*. On compare ici les deux situations : celle du journal officiel et celle d'un simple journal.]

29 avril 1831.

Le ministère du 13 mars veut que nous lui sachions gré du parti qu'il prend de défendre, dans le *Moniteur*, ses intentions et ses systèmes. Nous ne voyons pas ce qu'il y a là qui lui mérite notre reconnaissance et notre admiration. Si le ministère envoie au *Moniteur* les articles de ses écrivains payés, c'est probablement parce que d'autres journaux ne veulent plus recevoir ces articles, ou que ceux qui s'en arrangeaient n'ont pas une importance assez grande pour qu'on les puisse proclamer champions officiels du gouvernement ; c'est peut-être encore parce que le ministère s'aperçoit que le journal (*les Débats*) qui aurait le plus de talent à mettre à son service lui fait plus de mal par ses antécédents que de bien par sa polémique, et, avant de lui appartenir, appartiendra toujours au parti de la restauration. En tout cela, le ministère agit suivant ses convenances, et non pas suivant les nôtres. Nous ne saurions le blâmer de préférer le *Moniteur* au *Temps*, au *Messager*, au *Journal des Débats*, mais nous ne saurions l'en remercier

non plus; qu'il se présente là où il voudra, peu nous importe. Sous un masque ou sous l'autre, nous n'avons jamais été embarrassés à le reconnaître, et, s'il lui plaît de nous montrer son propre visage, cela ne nous embarrassera guère plus.

Voilà donc le ministère décidé à manier lui-même la publicité, pour lutter contre les effets de la publicité. Il commence par se fortifier des éloges qu'un journal libéral, le *Journal du Commerce*, lui a donnés pour avoir pris cette résolution généreuse, après un mois et demi d'existence. Le journal cité par le *Moniteur*, et qui est un journal honnête, espère sans doute qu'en se défendant ouvertement par la presse, le gouvernement a l'intention de renoncer à l'abus monstrueux des réquisitoires, qui ont été jusqu'ici ses seules réponses officielles; sans cela, le *Journal du Commerce* n'eût pas exprimé sa satisfaction de voir le ministère entrer enfin dans les voies de la publicité. Le *Journal du Commerce*, dont les intentions nous sont un peu mieux connues qu'à M. le président du conseil, entend que la partie soit égale; et elle ne le serait pas si les écrivains de l'opposition avaient à lutter, d'une part, contre l'immense talent que les écrivains ministériels sont bien capables de déployer dans le *Moniteur*, et de l'autre contre le génie accusateur de M. Persil, et l'éloquence de toute la race des substituts.

N'y a-t-il pas, en effet, grand courage de la part du gouvernement à se présenter dans l'arène de la publicité avec tous les moyens dont il dispose et dont ses adversaires ne disposent pas? Le gouvernement a un million 500,000 francs d'extraordinaire sur la police, pour

créer, s'il lui plaît, des journaux ou alimenter ceux qui peuvent faire affaire avec lui; les journaux de l'opposition n'ont que la rétribution de leurs souscripteurs, et, comme l'observe fort bien le *Moniteur*, le nombre des abonnés n'est pas toujours en raison directe de l'énergie et de l'indépendance que peut montrer une feuille.

Le gouvernement calomnie ses adversaires tant qu'il lui plaît; nulle loi ne le lui défend, car ce ne sont que des citoyens; mais, si un journal de l'opposition voit clair aux secrètes intentions, aux ténébreuses menées du gouvernement; s'il déclare hardiment ce qu'il a lieu de soupçonner, il y a des lois qui le condamneront pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi. C'est chose encore si mal définie que *le gouvernement du roi*, qu'il n'y a pas de blâme, exprimé sur l'acte ministériel le plus indifférent en soi, qui ne puisse paraître à M. Persil dicté par l'envie de rendre méprisables et odieux les ministres du roi. Or, quand on peut, sur le plus léger prétexte, intenter une accusation de ce genre à un journal, quitte à lui déclarer en présence du jury qu'on a été sot ou tracassier en l'amenant là, on peut le faire une fois, deux fois, trois fois, dix fois par mois pour le même journal, suivant le caprice, et il faut avouer qu'un écrivain de l'opposition qui tremble pour un cautionnement d'emprunt ou la mise de fonds d'une douzaine d'actionnaires qui ont confiance en lui, peut ne pas toujours avoir sa liberté d'esprit pour répondre aux écrivains payés par le ministère quand ceux-ci viennent fièrement lui dire : Osez faire avec nous assaut de logique!

Mais ce n'est pas encore assez de tous ces avantages

pour le ministère, tant il est courageux, tant il compte sur l'excellence de ses intentions évidentes pour tous, tant il est assuré de la supériorité invincible de ses arguments. Nous venons, nous dit-il, accepter le combat que vous nous offrez. Si M. Persil intervient quelquefois dans nos discussions pour vous mettre en prison, dévorer un peu de votre cautionnement, c'est probablement que vous vous serez servi à notre égard de quelque expression méprisante ou haineuse; mais cela c'est l'affaire de M. Persil et non la nôtre. Vous avez à compter avec lui, ce qui ne nous regarde pas, et avec nous, ce que nous voudrions bien pouvoir éviter; mais ainsi le veut la charte de 1830. M. Persil est toujours sûr de vous faire plus de mal que vous ne lui en ferez, parce que des fonctions telles que les siennes, exercées comme il les exerce, excluent toute vanité mal placée, et que des accusations répétées, même lorsqu'elles n'emportent pas condamnation, jettent l'inquiétude dans une entreprise, et peuvent à la longue lui enlever le public. Mais nous, ministres du roi, nous avons besoin de considération : il faut que le gouvernement reste entouré, aux yeux des peuples, d'une sorte de prestige, et il y aurait déloyauté à vous, mauvaise entente des priviléges de la presse, dans nos disputes, de nous pousser trop loin, d'employer à notre égard un persiflage cruel, d'user contre nous de tous les moyens que la loi ne vous interdit pas. Il faut, en un mot, que vous ne vous serviez, en combattant le gouvernement du roi, que de fleurets mouchetés, et que nous puissions, nous, vous passer l'épée au travers du corps.

C'est là l'esprit de cette espèce d'instruction qu'a-

dresse ce matin le *Moniteur* aux journaux de l'opposition. Le ministère du 13 a tellement la manie des circulaires, qu'il faut que la presse même ait la sienne. M. Périer prend la peine d'indiquer aux écrivains de l'opposition quelle est la polémique qui lui plairait le plus ou le contrarierait le moins de leur part. Il leur signale les choses qui peuvent être dites sans blesser la loi, non pas celle dont M. Persil est le vigilant et redoutable gardien, mais la loi des ménagements et de nous ne savons quelles niaises convenances. Il ne demande pas qu'on ait pour lui de la bienveillance, et il sait fort bien, dit-il, s'en passer; mais il voudrait qu'on pût trouver, entre une bienveillance dont il se moque, et des dispositions ennemies qu'il redoute, une sorte de juste-milieu d'opposition qu'on pût combattre sans se mettre trop en frais d'esprit et de colère. En vérité, c'est vouloir gouverner trop de choses à la fois que de prétendre tailler des patrons d'articles aux écrivains du *Moniteur* et du *Messager*, du *Courrier* et du *National;* dire aux uns : vous nous défendrez de telle façon; aux autres : vous nous attaquerez avec tels ou tels ménagements. C'est ainsi que le maréchal de Tallard disait : Que ne puis-je commander une heure seulement l'armée d'Eugène! comme je le battrais après cela!

Quant à nous, nous ne demandons au ministère ni bienveillance ni adoucissement; qu'il parle de notre opposition et des intentions qui la dirigent comme bon lui semblera, nous lui répondrons; qu'il nous fasse poursuivre par M. Persil quand il se sentira blessé dans le combat, nous tâcherons de nous défendre contre M. Persil. On a le droit de nous faire dix procès par

mois, un procès par jour si on le veut. On peut nous enlever pièce par pièce notre cautionnement : ce n'est pas l'esprit de la loi sans doute ; ce n'est pas la vérité promise en juillet ; c'est, au contraire, la déception la plus flagrante ; mais c'est la lettre de la loi, et nous ne protesterons pas. Cela nous exercera, nous habituera à savoir tourner la difficulté, dire au ministère tout ce que nous pensons de lui, de sa composition primitive, de ses intentions, de ses actes, et éviter en même temps de donner prise à M. Persil. Les écrivains ne peuvent que gagner en habileté au système qu'on suit contre eux ; plus on les persécutera, plus on les rendra redoutables : car rien ne plaît et n'entraîne en France comme la vérité dite avec adresse et péril.

Au droit de persécution du ministre, comme au droit d'attaque des écrivains, nous ne connaissons d'autre borne que celle de la loi. Tout ce que nous accordons au ministère de libre action contre nous, nous le demandons pour nous, ou plutôt nous nous l'attribuons, et nous serons prêts à répondre du bon emploi devant le jury toutes les fois qu'il le faudra. Que veut-on de nous davantage ? Que nous nous taisions ? Alors il faut rétablir la censure. Que nous ne soyons pas habituellement défiants ? Alors il faut recourir aux lois de tendance. Dites, dites tout haut que c'est la liberté de la presse qui vous blesse, mais ne parlez pas des fautes de la presse, des écarts de la presse ; ne faites point de catégories de la presse ; ne dites pas qu'il y en a *de coupables et de consciencieuses :* car nulle presse ne saurait être coupable que par la déclaration du jury, et il n'y a pas de jury qui voulût être complice d'un verdict de

culpabilité coutumière lancé contre un journal ou une classe de journaux. L'expression seule est un blasphème, et nous défions celui qui s'en est servi de nous la montrer ailleurs que dans le *Moniteur* de ce matin et dans le rapport du dernier ministre qui ait osé proposer le rétablissement de la censure, dans le préambule même de l'une des ordonnances de juillet.

En résumé, qu'est-ce que le ministère demande des journaux de la catégorie qu'il appelle la *presse coupable?* peu de chose, en vérité : *Qu'on ait de la justice pour ses intentions*. Cette justice-là, le ministère la montre-t-il à l'égard de ses adversaires politiques? Il nous appelle la *presse coupable;* il prétend que c'est à l'ordre de choses fondé en juillet que nous en voulons; que nos coups sont destinés à frapper derrière lui la royauté. Lui et les siens disent et redisent sans cesse que nous sommes ivres de sang, impatients de rendre à la France les échafauds, la terreur, le culte de la raison, la loi des suspects. Il nous a accusés de tous les désordres, de toutes les émeutes, et il demande pour ses propres intentions un laissez-passer général! Il veut que l'on s'en tienne à ses actes extérieurs, à ses paroles officielles; qu'on n'essaie pas de fouiller plus avant : c'est abuser, dit-il, de la liberté de la presse. Eh bien! à ce compte nous en abuserons encore pour notre part, nous qui consentons à livrer nos intentions au soupçon, en même temps que nos opinions à l'examen, parce que nous ne concevons pas qu'il en puisse être autrement. Jusqu'à ce que le ministère nous ait prouvé qu'il n'a jamais d'intention, ni bonne ni mauvaise, en quoi que ce soit qu'il ordonne ou fasse, nous continuerons à nous demander

quelle peut être l'intention, la pensée secrète de tous ceux de ses actes ou de ses discours dont la discussion sera du domaine de la presse. Et, nous n'avons pas besoin de le dire, s'il est animé à notre égard de défiances assez grandes pour avoir pu nous classer dans la catégorie de la *presse coupable*, ces défiances, nous les lui rendons. Oui, la main sur le cœur, nous déclarons qu'à nos yeux le ministère qui a pu consentir à l'occupation de l'Italie par l'Autriche, et qui annonce qu'il permettra à la confédération du Rhin, c'est-à-dire à l'Europe tout entière moins la Russie, d'intervenir dans les affaires de la Belgique et de s'établir à six marches de Paris, trahit les plus chers intérêts de la France et conseille au roi la violation du serment du 7 août, le serment de veiller à la sûreté et à la gloire du peuple français. On ne s'étonnera pas, après cela, de l'impatience où nous sommes de voir tomber un tel ministère. (*National.*)

[Du serment au roi, et, en particulier, du serment qu'on voulait demander aux décorés de juillet. On appelait ainsi ceux à qui une loi récente devait attribuer une décoration spéciale pour leur participation à la révolution.]

5 mai 1831.

Sous la restauration, nous concevions fort bien l'intérêt que l'on avait à demander aux militaires, aux fonctionnaires de l'ordre civil, aux électeurs, aux députés, le double serment de fidélité, au roi d'abord, puis à la charte et aux lois du royaume. Il y avait alors une

royauté tout à fait distincte de la charte, et qui même se prétendait supérieure à la charte. Cette royauté était non pas consentie, non pas élue, mais légitime et de toute antiquité ; on ne le lui contestait pas. Aux termes de la charte de 1814, les Français étaient égaux devant la loi comme citoyens; mais, suivant les doctrines de la monarchie légitime, ils étaient toujours égaux au pied du trône comme sujets. La royauté demandait un premier serment pour elle comme possédant le trône par droit divin; elle en autorisait un autre à la charte et aux lois du royaume, serment qu'elle faisait elle-même. Mais la preuve que ces deux serments étaient inconciliables, c'est que, pendant quinze ans, la restauration a poussé les fonctionnaires à violer leur serment à la charte, pour entrer plus complétement dans l'esprit du serment fait au roi, et qu'enfin, en juillet, les hommes d'honneur qui avaient attaché un sens à ce dernier serment ont cru que leurs engagements de fidélité, leur condition de sujets d'un trône légitime, n'avaient pas cessé par le parjure de Charles X; ils ont cru que ce serment revenait de droit au légitime héritier de Charles; encore ont-ils attendu l'abdication du roi parjure.

Le serment fait à un roi ne veut pas dire autre chose que dévouement à la personne de ce roi, obligation de fidélité à toute épreuve, parole donnée à la vie et à la mort, quelle que puisse être la conduite de celui qui la reçoit, et qui seul peut la rendre; c'est un engagement tout féodal et d'homme lige à seigneur. Sous la restauration, qui offrait le monstrueux contre-sens d'une royauté de droit divin assise sur un trône constitu-

tionnel, le serment au roi ne signifiait que cela, ou bien c'était un ridicule mensonge. Mais il y avait une royauté de droit divin : il y avait conséquemment des sujets. Un tel fait n'est pas conciliable avec des institutions constitutionnelles. Ceux qui avaient voulu cette absurdité l'expièrent : ils prenaient à la lettre le serment fait à leur personne; ceux qui le prêtaient faisaient en faveur de la constitution une restriction mentale. Quand le jour est venu où il fallait opter entre le serment fait au roi et le serment fait à la constitution, les Bourbons restaurés ont vu qu'ils n'avaient pas de sujets en France, qu'ils s'étaient trompés en croyant gouverner autre chose que des citoyens.

La chambre des députés a, par respect pour le passé, conservé cette antique formule, ce double serment qui suppose une distinction d'intérêt et d'esprit, ou plutôt même une inimitié de principe entre la royauté et la constitution. On a cru que c'était assez de substituer à l'appellation de roi de France celle de roi des Français, et qu'il serait bon qu'à l'avenir tout fonctionnaire continuât d'engager sa foi envers le roi d'abord, puis envers la charte et les lois du royaume.

Il n'y a plus de royauté de droit divin, c'est-à-dire antérieure à la constitution; il n'y a plus de droit féodal; il n'y a plus de sujets en France, mais seulement des citoyens; le roi lui-même est un citoyen, et l'on ne peut pas demander de serment sérieux d'un citoyen à un citoyen.

Le roi est dans la constitution comme chacun de nous; il lui prête serment ainsi que nous. Ce serment

implique entre lui et nous contrat, mais non pas suzeraineté de lui à nous, dépendance et sujétion féodale de nous à lui.

Est-ce à la dynastie qu'on prête serment? C'est peut-être ainsi que l'ont entendu ceux qui ont conservé la formule de la restauration et de l'ancien régime; mais la dynastie est dans la constitution, puisque nous avons choisi à la fois en juillet un roi et une dynastie, puisque l'ordre de succession par primogéniture et de mâle en mâle est consacré par la charte.

Est-ce à la forme monarchique que s'adresse le serment? Ce ne serait encore qu'une vaine répétition du serment prêté à la constitution, puisque cette constitution est monarchique.

Ou bien encore, le serment au roi équivaut-il à la déclaration de ce fait qu'une fois Louis-Philippe élu roi des Français, la souveraineté s'est abdiquée elle-même et ne réside plus que dans le roi, comme son délégué? Il serait absurde de prendre un à un les citoyens et de les sommer de promettre par serment que ce que l'immense majorité a fait, elle ne le puisse pas défaire tôt ou tard si elle est autrement inspirée. Ceux à qui on demanderait un tel serment répondraient qu'ils ne sont pas prophètes; qu'après tout, il n'y a d'autre délégué de la souveraineté nationale que la constitution, la constitution en vertu de laquelle on fait tous les ans des députés, des maires, des officiers de garde nationale.

Quoi que ce soit qu'on ait voulu obtenir des citoyens, en leur imposant un serment au roi, distinct de celui qu'ils font à la constitution, la formule actuelle ne l'exprime pas, et elle ne répond absolument qu'à la

vieille et révoltante obligation féodale sur laquelle la France a fait connaître assez hautement son opinion en juillet.

Que vous demandiez au soldat de jurer qu'il n'abandonnera pas son drapeau sur le champ de bataille, c'est un lien dont vous fortifiez la discipline militaire, parce qu'il est matériellement vrai que c'est en se pressant autour du drapeau, en se serrant sous le feu pour le défendre, qu'on parvient à ne pas se laisser entamer par l'ennemi; mais le serment au roi, à la dynastie, à la forme monarchique, au délégué de la souveraineté nationale, en supposant que la véritable interprétation du serment au roi soit une de celles-là, qu'est-ce que tout cela ajoute à l'engagement pris de défendre la constitution et le principe de la souveraineté nationale? Dira-t-on que c'est au chef de l'armée et de la force publique que l'officier soldé et l'officier élu dans la garde nationale prêtent serment quand ils nomment le roi? Mais il serait beaucoup plus utile alors que le soldat prêtât serment à son caporal, le caporal au sergent, celui-ci à l'officier, l'officier à son colonel et ainsi de suite jusqu'au maréchal de France: ce serait l'application complète et sérieuse du principe, ce serait la vieille et rigoureuse hiérarchie féodale tout à fait restaurée, et le serment à la constitution, au principe de la majorité, deviendrait à son tour une véritable superfluité.

Que veut-on de l'électeur, du député, de l'officier municipal, à qui l'on commande le serment au roi? Y a-t-il un sentiment particulier envers le roi, qui puisse faire que l'électeur d'une commune ou d'un collége

exerce plus parfaitement le droit qui lui est donné par la constitution, apporte plus de lumières dans le choix de son maire ou de son préfet? Il y a mieux : l'esprit de la constitution serait entièrement faussé, si cet électeur de maire ou de député devait songer à l'intérêt de la cour, autant et plus qu'au sien propre, dans le choix qu'il est appelé à faire. Il en est de même de l'officier municipal ou du député. S'ils peuvent cesser de s'appartenir, est-ce à leurs commettants, à leurs administrés, qu'ils seront dévoués, ou bien à la cour? S'ils préfèrent aux intérêts de la cour ceux des hommes pauvres et loyaux qui leur ont livré leur confiance, le ministère ne sera-t-il pas en droit de leur dire, comme il l'a fait naguère en s'adressant aux officiers de l'armée et des fonctionnaires qui avaient signé les associations : « Vous avez prêté serment au roi et vous vous défiez de son gouvernement; vous voulez traverser dans leur action et dans leur système ceux qui ne parlent et ne pensent que d'accord avec le roi. » Le ministère du 13 mars a professé, sur les obligations du serment, des doctrines d'un si étrange servilisme, qu'il faut y regarder à deux fois aujourd'hui avant de s'engager.

Mais que dire de cette obligation du serment féodal imposé aux hommes qu'une enquête publique proclame comme ayant le plus contribué à renverser la royauté féodale, à reconquérir le libre exercice du principe de la souveraineté nationale? Quoi! parce que je n'ai pas voulu prêter à la royauté renversée un serment de fidélité qui était un serment de haine aux institutions; parce que j'ai perdu un bras ou une jambe en combattant pour faire prévaloir le serment que j'avais fait aux

institutions sur le serment de fidélité que d'autres avaient fait à la personne royale; parce qu'en me dévouant à périr par les balles ou par l'échafaud, j'ai contribué volontairement ou involontairement à la fortune d'une famille née près du trône, mais pas pour le trône, à cause de cela vous croyez me devoir une marque éclatante de votre estime, vous m'offrez un jouet d'enfant qui me dira chaque fois que je porterai les yeux dessus, que je dois de la reconnaissance à ceux qui m'en doivent et à qui je n'en demande pas; et il faudra que je prête à celui dont la couronne est payée d'un peu de mon sang le même serment d'inaltérable foi, d'hommage lige, de dévouement mystérieux, qu'avaient prêté les forcenés qui me fusillaient en juillet. Grand merci de votre munificence, car il n'y a pas un homme pour l'intérêt duquel j'en voulusse tuer un autre, et je me ferais horreur à moi-même si j'étais capable de tenir le serment que vous demandez. Quant à le prêter comme un jeu et sans en vouloir tenir compte, je le laisse à de plus exercés.

Voilà les réflexions qu'auront pu faire beaucoup d'entre ceux qu'on veut bien appeler les hommes de juillet, et auxquels le *Journal des Débats* s'est chargé d'expliquer ce matin la pensée intime de l'ordonnance du 2 mai. Les combattants de juillet, et ceux qui par une résistance quelconque ont contribué en risquant leur vie au renversement de la légitimité, ne voudront pas aller se rouler dans l'égout impur où a été ramassée la boue qu'on leur jette. Ils savent fort bien ce qu'ils pouvaient attendre de cette rhétorique d'impudeur qui se donne des airs de mépris, et de ces consciences monar-

chiques percées à jour de tant de serments prêtés, soldés, violés, et qui s'indignent parce qu'elles se sentent à leur dernier marché. Que répondre à ceux qui n'ont eu ni le courage d'attaquer la légitimité, ni l'honneur de la défendre, et qui aujourd'hui voudraient que les hommes de juillet se trouvassent fiers du collier de servitude sous lequel eux ont blanchi?

(*National.*)

[Encore du serment au roi et de la décoration de Juillet.]

7 mai 1831.

Le *Journal des Débats* trouve mauvais que le serment fait à la personne du roi ait été considéré par nous comme une dernière tradition féodale. « En France, le » roi, dit-il, ne veut que ce que veut la loi; et c'est » pour cela qu'on lui a juré fidélité, non à titre » d'homme, mais comme représentant de la loi. Le » serment féodal, le serment d'hommage lige et de » dévouement à la personne, ne seraient pas compa- » tibles avec un gouvernement représentatif. »

Nous ne comprenons que ce qui est clair, et le langage du mysticisme monarchique ne l'est pas à beaucoup près, il faut en convenir. Qu'est-ce qu'un représentant de la loi dans un pays où la loi est l'expression de la volonté et des lumières générales? La loi est écrite pour tout le monde : elle n'a pas besoin que personne la représente; il ne lui faut pas, comme à l'idée de la divinité chez les chrétiens, un corps, un visage, des bras, des

jambes, à l'image de l'homme, pour être sentie par des imaginations grossières. Quiconque peut mettre dans sa poche, pour trente sous, les cinq Codes format in-32, a une idée on ne peut plus claire de ce que c'est que la loi, et n'a pas besoin qu'on la lui représente en chair et en os.

Mais admettons qu'il faille à la loi un représentant marchant, mangeant et parlant; si l'identité entre le représentant et l'objet représenté est aussi parfaite que le soutient le *Journal des Débats*, pourquoi deux serments, un à la loi et un autre à celui qui, dit-on, la représente? La loi tant qu'elle existe, tant qu'elle n'est pas constitutionnellement abrogée ou changée, est infaillible, immuable : elle est la même pour tous, c'est là son grand caractère de souveraineté; elle est infaillible, et c'est pour cela qu'elle s'appelle *la loi*. Ce représentant visible et vivant de la loi, que le *Journal des Débats* nous donne comme étant avec la loi une seule et même chose, est donc infaillible aussi, lui? « Non, dit le *Journal* » *des Débats;* il peut faillir, parce qu'il est homme; il » peut sortir de la loi; mais, quand il sort de la loi, on » est délié de son serment envers lui. »

Ainsi, le *Journal des Débats* soutient que le roi est la même chose que la loi, et qu'en même temps il peut différer assez de la loi pour être en état de flagrant délit de violation vis-à-vis d'elle; il dit qu'on ne prête pas le serment au roi comme homme, tant qu'il observe la loi; mais que, quand il se sépare d'elle, il redevient un homme; et que, comme tel, on est délié de tout serment envers lui. Heureux ceux qui peuvent concilier cela! Mais ce tour de force nous passe.

Le *Journal des Débats* prétend que le serment d'hommage lige, de dévouement féodal et sans réserve à une personne royale, ne serait pas compatible avec un gouvernement représentatif. Le *Journal des Débats* soutient aussi que nous avons eu sous la restauration, et par la charte de 1814, le gouvernement représentatif dans toute sa sincérité, que nous en avons eu le beau idéal jusqu'en 1824 inclusivement. Eh bien ! sous la restauration, l'armée prêtait serment à la personne du roi et point à la charte. On expulsait les officiers qui osaient se croire au service d'un prince sujet à la loi ; il y avait des souscriptions ouvertes dans les journaux royalistes, y compris le *Journal des Débats*, pour élever des monuments aux combattants de Quiberon, aux Chouans, aux dévaliseurs de grandes routes, soi-disant soldats de la légitimité ; les Suisses, auxquels, pour le dire en passant, le ministère du 13 mars va faire payer par capitulation leur arriéré de solde, les Suisses s'engageaient à servir le roi tout seul ; d'ailleurs, étrangers dans notre pays, ils n'étaient pas même justiciables de nos tribunaux ; la garde royale, c'est-à-dire trente mille hommes, l'élite de l'armée, les gardes du corps, les cent-suisses, enfin toute la maison militaire des Bourbons, se regardaient comme commis à la défense spéciale de la personne et des intérêts du roi. Ils le pensaient ainsi et ils l'ont fait voir. Beaucoup d'entre eux étaient ennemis des jésuites et amis de la liberté dans l'acception générale du mot, et le serment était plus fort que leur opinion politique. Le serment au roi a empêché l'armée, à de fort petites exceptions près, et les fonctionnaires de l'ordre civil sur tous les points du royaume, d'entrer dans le soulè-

vement général de la population contre le gouvernement de Charles X, et il y avait beaucoup de gens d'honneur, nous n'en doutons pas, dans ceux qui restèrent neutres jusqu'à ce que le peuple de Paris l'eût emporté.

L'homme qui a, dans un autre temps, fait la gloire du *Journal des Débats;* celui qui a écrit le livre *De la monarchie suivant la charte;* celui qui, abreuvé des injustices de la monarchie, disait fièrement: « Je ne serais pas ainsi dédaigné sous une république »; le seul qui ait conservé le droit de dire ce que le *Journal des Débats* alléguait plaisamment en faveur de lui-même il y a peu de jours: « J'ai rêvé quinze ans l'alliance de la légitimité et de la liberté; » M. de Chateaubriand, dont l'admiration pour l'héroïque révolution de Paris est venue s'exprimer en termes qui égalaient la magnificence même de l'événement, a cru que les Bourbons, maîtres de sa parole, ne lui laissaient pas le droit d'être rien de plus en France que membre de l'Académie. Tant pis pour l'opinion royaliste constitutionnelle, à laquelle appartenait M. de Chateaubriand, si nous ne pouvons citer que cet exemple éclatant de la protestation la plus vive contre la royauté parjure, unie à l'accomplissement le plus religieux du serment fait à cette royauté! Tant pis pour notre temps s'il y a une grande élasticité dans les consciences! Mais si le serment n'engage plus personne aujourd'hui, qu'on ait la pudeur de renoncer au serment.

Le serment féodal, le serment à la personne royale, a donc paru, quoi qu'en dise le *Journal des Débats*, compatible pendant quinze ans avec le gouvernement repré-

sentatif. Nous aurions voulu que cette compatibilité, qui n'en a jamais été une pour nous, cessât du moins avec la restauration et ses hommes. On nous dit aujourd'hui que ce serment au roi n'est que conditionnel; qu'il suppose à peu près le développement suivant: « Je » vous fais serment comme au représentant de la loi; » mais, s'il faut jamais opter entre le pays et vous, je » vous déclare que je ne serai pas pour vous. » Depuis quand donc cette explication du serment? Ne fûmes-nous pas condamnés l'an dernier, sous le gouvernement représentatif, deux mois avant les ordonnances de juillet, pour avoir dit que, si la royauté essayait de fouler à ses pieds la constitution, on enverrait la royauté se promener encore une fois en Europe pendant vingt-cinq ans. Certains écrivains nous avaient condamnés d'avance, en nous taxant au moins d'imprudence: ils en étaient encore à la doctrine qu'il ne faut pas que le roi rende son épée; mais, depuis que Charles X a jeté en effet son épée, et que la France l'a relevée pour la mettre dans la main du duc d'Orléans, nos adversaires de ce temps-là se sont retranchés dans la doctrine du serment conditionnel, pourvu toutefois que la condition ne soit qu'une restriction mentale, une réserve non exprimée, et qu'en jurant entre les mains d'un roi élu, on soit assez de bon goût pour avoir l'air de se croire encore aux pieds d'un légitime monarque, d'un homme qui puisse dire: « L'État, c'est moi. »

Le *Moniteur*, qui s'était tu jusqu'ici sur toute cette affaire, et qui vient aujourd'hui au secours du *Journal des Débats*, trouve étrange, avec ce journal, que ceux qu'on appelle les hommes de juillet ne veuil-

lent pas se soumettre, en recevant la croix de Juillet, aux mêmes conditions que les citoyens qui reçoivent celle de la Légion d'honneur. Nous rappellerons aux deux feuilles ministérielles qu'après les journées de juillet, la décoration de la Légion d'honneur fut refusée en masse par les blessés, par les journalistes signataires de la protestation, par les élèves des écoles polytechnique, de droit et de médecine, et enfin successivement par toutes les légions de la garde nationale auxquelles on l'offrit. Nous savons bien que beaucoup d'intrigants ont été solliciter après en dessous main et par la petite porte, ce que l'immense majorité avait refusé au grand jour, sur la place publique, et en présence de l'opinion. Mais pourquoi ce premier refus, dans les temps encore voisins des grandes journées? C'est qu'un sentiment juste disait à tout le monde que la Légion d'honneur, comme la croix de Saint-Louis, était d'origine despotique; que le serment attaché à la possession de l'une ou de l'autre de ces deux distinctions entraînait une idée de dévouement de personne à personne, et, comme nous l'avons déjà dit, de sujétion féodale qui n'était plus en harmonie avec la glorieuse résurrection du principe de la souveraineté nationale. Ce que nous pensions alors, nous le pensons aujourd'hui, et nous le pensons pour la Légion d'honneur aussi bien que pour la croix de Juillet. La révolution commandait une réforme des statuts de la Légion d'honneur, et, entre autres changements, la substitution du serment à la constitution au serment que Napoléon et la légitimité ensuite avaient exigé.

Allez donc demander à un brave d'Austerlitz, de Wagram, de la Moscowa, s'il a entendu, en donnant

son serment en échange de l'accolade, et prenant la glorieuse étoile, en consolation de quelque membre laissé au champ d'honneur, jurer fidélité conditionnelle à l'empereur constitutionnel des Français, ou bien engager sa foi à la dynastie de 1804, se dévouer à sa fortune bonne ou mauvaise? L'immortelle campagne de 1814 n'a guère été que la résistance de cette poignée de légionnaires cicatrisés, qui formaient les vieux rangs de la garde impériale, et il s'en est fallu de peu qu'ils ne nous dévouassent aux horreurs de la guerre civile, plutôt que de consentir à la déchéance de celui qu'ils avaient fait caporal à Montenotte, consul au 18 brumaire, empereur après la violation de la paix d'Amiens. Ceux donc qui ne seraient pas disposés à prêter serment pour la croix de Juillet ne le prêteraient pas plus sans doute pour la Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis, ou tout autre ordre institué dans un esprit monarchique exclusif.

On trouve que c'est là de la fierté, et quelque chose même de moins noble, une ridicule manie de se singulariser. Il y a des gens qui portent à la boutonnière le signe de tout le mépris que dix gouvernements ont fait d'eux, l'un après l'autre, depuis trente ans, et qui viennent vous dire : « Vous êtes des aristocrates à votre façon ; vous voulez vous singulariser, être des hommes à part, affranchis de toutes nos bassesses, et l'on découvre votre orgueil à travers les trous de votre manteau ; venez, faites comme nous : vous voyez que nous n'avons rien perdu à jurer à tous ceux qui ont passé, puisque ceux qui y sont se complaisent encore à recevoir nos serments. Nous ne sommes plus au temps des

esprits forts et de la sauvagerie républicaine; il vous faut une livrée comme à nous, ou bien vous serez sifflés par tout ce qui sait un peu vivre en France. » Il faut dire à ces écourtés d'honneur, qui prêchent pour avoir des pareils, comme au renard sans queue de La Fontaine :

Mais tournez-vous, de grâce, et l'on vous répondra.

(*National.*)

[Un bon nombre de décorés de Juillet s'étaient réunis, et là avaient décidé de refuser le serment. Cette décision, attaquée par le *Moniteur*, est défendue par le *National*.]

9 mai 1831.

Le *Moniteur* fait du sentiment et de la logique au sujet de la détermination qui a été prise par un grand nombre de décorés de Juillet, dans la réunion d'avant-hier ; nous nous étonnons de ces lamentations perpétuelles du ministère du 13 mars, sur l'opposition qu'il rencontre dans la plupart de ses actes, comme si l'opposition n'était pas de l'essence du gouvernement représentatif, et n'en était pas même l'une des deux conditions principales. Gouverner légalement en dépit des résistances légales, résister sans attenter à l'existence et à la forme du gouvernement établi, voilà tout le système constitutionnel ; quelle est la nuance d'opinion qui pourrait se flatter aujourd'hui d'être à la tête des affaires, et de n'y rencontrer aucune espèce d'opposition ? Les véritables hommes politiques doivent savoir que tout ce qui n'est pas avec eux est contre eux, et que ce

n'est qu'en luttant de force, d'habileté, de persévérance, qu'ils peuvent l'emporter sur leurs adversaires, et demeurer maîtres du poste une fois conquis. Le ministère du 13 mars est appuyé par des hommes qui ne donnaient ni cesse ni relâche au précédent ministère, en prétendant que ce ministère perdait tout par ses concessions; il est appuyé par ceux qui, à la seule appréhension de voir une combinaison de gauche l'emporter il y a deux mois, parlaient déjà de se coaliser pour refuser l'impôt, pour prévenir le retour des échafauds, des mitraillades, du maximum, d'une terreur enfin, tant bien que mal imitée de celle de 93. Ceux qui ménageaient le ministère Laffitte, et qui eussent appuyé un ministère de gauche, font la guerre à outrance au système qui les a calomniés, et qu'ils regardent comme contraire aux intérêts du pays; ils ne font pas seulement tout ce que la loi leur permet, mais tout ce que leur conscience leur dicte. Que le *Moniteur* les combatte, et ne pleure plus sur leur aveuglement; car toute cette fausse sensibilité, ces airs de tendre amicalement la main aux gens qu'on déteste, sont plus inutiles encore que ridicules.

Que prétend le *Moniteur?* prouver que les décorés de Juillet ne peuvent, ni légalement ni logiquement, refuser le serment qu'on leur demande? Voyons ses raisons:

« L'acte, dit-il, en vertu duquel les citoyens désignés par la commission des récompenses nationales recevraient une distinction publique est émané des trois pouvoirs. Les deux chambres ont délibéré cet acte; mais le troisième pouvoir *l'a approuvé*, et le pouvoir

qui approuve, le pouvoir exécutif, a droit d'imposer la condition du serment, lors même que les deux pouvoirs qui ont délibéré auraient oublié de la faire entrer dans la loi. »

Nous ne connaissons pas d'article de la constitution en vertu duquel la couronne puisse suppléer à un oubli des deux pouvoirs délibérants dans la confection d'une loi. La couronne donne sa sanction ou la refuse; si elle donne sa sanction, si elle consent ainsi à compléter la loi, c'est qu'il n'y a rien eu d'oublié par les deux pouvoirs délibérants; et si un oubli de ce genre a eu lieu, la couronne le signale en refusant sa sanction, en le remettant à une révision plus mûre de l'acte législatif.

Le droit de révision ne lui appartient pas, elle n'a pas droit d'ajouter à une loi délibérée par les deux autres pouvoirs, la condition particulière sans laquelle il ne lui serait pas possible d'accorder sa sanction.

Dans le cas dont il s'agit, la couronne n'a point été étrangère, comme le *Moniteur* voudrait le faire croire, au travail des deux pouvoirs délibérants. C'est la couronne qui a proposé cette loi des récompenses nationales en vertu de son initiative; le gouvernement a assisté à la discussion et s'y est mêlé. Le projet de loi ne faisait aucune mention d'un serment à exiger de ceux qui recevraient la décoration spéciale; le gouvernement n'en a jamais parlé dans le cours de la discussion. Ainsi, l'oubli a d'abord été général, les deux chambres n'ont pas songé à la condition du serment; le ministère Guizot, qui proposa la loi, n'y avait pas pensé non plus; le ministère Montalivet, qui a présidé à la discussion, n'a pas fait à cette prétendue nécessité du serment la moin-

dre allusion. C'est le ministère du 13 mars qui, arrivé à temps pour recevoir la loi toute faite et disposer de la sanction royale, s'est ravisé au nom de la couronne, est revenu sur l'oubli prétendu des deux chambres et des deux ministères qui l'ont précédé; et, ressuscitant l'article 14, a voulu suppléer par ordonnance à l'insuffisance de la loi. Nous ne prétendons pas que le ministère du 13 mars dût se croire engagé par ce qu'avaient fait les deux chambres, par ce qu'avaient négligé le ministère Laffitte et le ministère Guizot; mais, puisqu'il voyait inconvénient et danger à laisser porter la décoration des trois jours par des hommes qui ne s'engageraient pas sous serment à défendre, envers et contre tous, la dynastie née des victoires des trois journées, la seule chose qu'il eût droit de faire, c'était de renvoyer la loi à une autre session, comme incomplète : son ordonnance est illégale.

Mais pourquoi le ministère du 13 mars s'est-il ravisé? Le *Moniteur* l'avoue avec une ingénuité vraiment précieuse. « Le roi, dit-il, le roi, qui *approuve* les désigna- » tions faites par la commission, n'a pu vouloir, par cette » approbation même, que, parmi une classe de citoyens » dont il garantit les droits par des jugements rendus » en son nom, il pût se rencontrer des hommes *en hos-* » *tilité ouverte avec nos institutions* et avec les lois du » royaume; des hommes qui proclameraient et prati- » queraient des principes contraires à ces institutions et » à ces lois, *des hommes pourtant à qui nos gardes natio-* » *nales et nos soldats seraient tenus de porter les armes.* »

Nos gardes nationales et nos soldats portent les armes tous les jours à des hommes qui ont la croix de

Saint-Louis, à d'autres qui ont reçu du ministère Villèle ou du ministère Polignac la Légion d'honneur; mais, ce n'est pas à ceux-là que le ministère du 13 mars en veut. On sait, depuis le réquisitoire de M. Persil dans l'affaire de la prétendue conspiration républicaine, ce qu'il faut entendre par *les hommes en hostilité ouverte avec les institutions;* quelques-uns de ces hommes, qui avouent noblement que la république les eût plus satisfaits que la monarchie républicaine, ont paru sur les bancs de la cour d'assises; on croit sans doute qu'ils n'y étaient pas tous, et ce sont eux qu'on veut exclure de la liste des décorés de Juillet. Le moyen est bien simple, on les connaît gens d'honneur, on leur demandera un serment qu'on sait à l'avance devoir répugner à leurs principes; ils le refuseront, on leur dira : « Retirez-vous, » et tout finira par là, on l'espère du moins.

Nous ne croyons pas que le plus grand nombre de ceux qui se sont montrés blessés de la condition de serment exigée d'eux par l'ordonnance du 2 mai aient puisé leurs motifs dans des opinions républicaines. La plupart sont des hommes loyaux, qui trouvent mauvais qu'on leur demande par ordonnance un serment que la loi, dit-on, a oublié de leur imposer, et qui ne veulent d'illégalité ni grande ni petite, quel qu'en soit le prétexte. Il y en a aussi qui, très persuadés que la forme du gouvernement qui a répondu en juillet au vœu de la majorité nationale, n'a pas cessé d'être le vœu de cette majorité, croient d'une manière générale les serments de fidélité à la personne du roi incompatibles avec le principe populaire de la Constitution de 1830, et nous sommes de ces derniers; mais nous nous devons

à la défense de tous, parce que nous ne croyons pas qu'il soit permis au gouvernement, ni à personne, de distinguer entre les hommes présentés par la commission des récompenses nationales, d'écarter ceux qui, depuis juillet, ont pu manifester telle ou telle tendance politique, plus ou moins amie de la combinaison qui a consenti à être saluée en juillet, à la face du peuple, du beau titre de la meilleure des républiques.

La décoration de Juillet doit servir à distinguer les hommes qui se sont le plus généreusement dévoués à renverser non pas seulement la royauté parjure, mais *la royauté légitime.* La commission des récompenses nationales n'a pas eu à rechercher quelles opinions, quels intérêts même avaient pu déterminer au moment du danger chacun des dévouements en particulier. Elle a dû seulement constater le fait lui-même, et dans ce fait il y a droit suffisant, droit nécessaire à la récompense nationale, qu'on ait ou non souscrit à l'établissement monarchique du 7 août. La distinction n'est pas monarchique, quoi qu'on en dise, mais historique ; cette distinction doit être telle qu'en l'apercevant à la boutonnière d'un citoyen, on dise : Voilà un des hommes qui nous ont délivrés de la royauté légitime, et non pas : Voilà un royaliste constitutionnel, voilà un homme dévoué à la branche cadette des Bourbons, voilà un garde du corps de Louis-Philippe. Si la croix de Juillet doit signifier tant de choses à la fois, alors il ne la fallait pas déclarer spéciale, et elle l'est, elle ne peut être que spéciale aux événements des trois jours, à la conduite qu'y ont tenue les citoyens, sans que le mérite de cette con-

duite doive être diminué le moins du monde par ce qu'ils ont pu dire avant ou depuis les trois jours.

C'est sur ce principe que la liste de la commission des récompenses a été dressée ; la commission n'a pas exclu les hommes de mouvement, elle n'a pas exclu non plus ceux du juste-milieu. Si elle avait eu à rechercher quels hommes avaient dévié de la ligne monarchique depuis les trois journées, elle aurait eu à rechercher aussi quels étaient ceux qui avaient dévié de la ligne populaire, et, d'épuration en épuration, peut-être n'eût-elle eu à proclamer que des indignités ; les uns lui auraient paru vouloir trop, les autres ne vouloir pas assez. Que diraient ceux des hommes du ministère du 13 mars qui n'ont pas été oubliés dans le travail de la commission, si un ministère de gauche l'eût emporté sur eux, et qu'en promulguant la loi des récompenses nationales, ce ministère eût exigé d'eux un serment au peuple souverain, au principe de la constitution de 1830? Ne crieraient-ils pas à la tyrannie ! ne seraient-ils pas en droit de dire : « Ce n'était pas pour proclamer le » dogme de la souveraineté nationale, mais pour résis- » ter à la royauté parjure, que nous nous sommes dé- » voués en juillet, et notre dévouement doit rester intact, » quels qu'aient été notre rôle et notre opinion dans les » querelles subséquentes? » Les décorés de Juillet qui refusent le serment exigé par l'ordonnance du 2 mai ne disent pas autre chose. L'injustice d'une part, de l'autre le droit, sont les mêmes.

Entre la royauté légitime renversée en juillet, et la royauté élue, proclamée le 7 août, il y a eu un interrè-

gne rempli par la dictature populaire. Les hommes de juillet veulent devoir à cette dictature la récompense, ou plutôt le signe de leur dévouement, comme Louis-Philippe, roi des Français, lui doit sa couronne.

Voilà ce que nous avons à répondre de plus péremptoire au *Moniteur*, et sans doute on n'exigera pas que nous prenions au sérieux sa doctrine de la prétendue obligation des citoyens, de prêter serment à la personne du roi, pour être protégés par les lois que la couronne est appelée à sanctionner et à promulguer comme troisième pouvoir. Les citoyens, en acquittant l'impôt, paient la protection que la loi leur accorde ; ils paient la justice, la police, l'armée, la liste civile : tout leur dévouement est là, et il n'y a pas de gouvernement qui ne s'en contente. Si, au lieu d'un budget de 1,200 millions, nous offrions à la royauté de juillet des flagorneries, en l'invitant à faire avec cela de son mieux les affaires de la France, on tomberait bientôt d'accord avec nous qu'il n'y a pas de plus brave dévouement monarchique que celui qui se résout en écus dans la caisse des receveurs généraux. (*National.*)

[De la peur que causent les émeutes.]

15 mai 1831.

Tout le monde se souvient d'avoir vu Potier, sur le théâtre des Variétés, se jeter à plat ventre devant un mannequin qu'il a pris pour un voleur, et puis, s'apercevant de sa méprise, revenir petit à petit de sa terreur, s'approcher du mannequin, mettre la main dessus, et

bientôt le frapper à coups de pied et à coups de poing, le terrasser comme un véritable voleur, en lui adressant de l'air le plus sérieux les injures les plus burlesques. Nous avons de fiers champions de l'ordre public qui se conduisent, avec l'être fantastique, demi-dieu ou demi-diable, qu'ils appellent l'émeute, absolument comme M. Bonardin avec son voleur-mannequin. Apprennent-ils qu'on a fait tapage après boire dans quelque coin de Paris, ou qu'il s'est trouvé sur une place publique, à une heure indue, des hommes qui se réjouissaient on ne sait de quoi, les voilà livrés à toutes les angoisses de la peur. Qu'est-ce que ce nouveau bruit? est-ce seulement un charivari de jeunes fous, ou bien une révolution? Peut-être n'est-ce rien! Mais si cela gagnait, s'étendait, grandissait, comme les courses de polissons qui ont commencé dans Paris la résistance du peuple aux ordonnances de juillet! Si quelque lutte sérieuse allait s'engager; si les presses quasi-légitimistes allaient être exposées à l'insulte de cette multitude qui se repaît des productions de la presse coupable! On se tait alors, ou bien on hasarde quelques phrases timides, ambiguës, qui ne compromettent rien, qui ménagent tout le monde. Voyez plutôt, dit-on, le *Moniteur*, et l'on cite quelqu'un de ces articles énigmatiques par lequel l'organe officiel annonce la réapparition à peu près périodique de la déesse Émeute, arrière-petite-fille, à ce qu'on dit, de la déesse Raison. Ce n'est guère que vers le troisième ou le quatrième jour que nos Bonardins se relèvent de terre pour se précipiter avec la plus amusante colère sur le fantôme qui les avait d'abord pétrifiés.

Ordinairement une agitation quelconque, motivée ou non motivée, qu'elle ait pris naissance dans un cabaret ou à quelque coin de rue, dure trois jours. Est-ce parce qu'il y a une main invisible qui tire le fil au moyen duquel se meuvent les bras et les jambes du mannequin? Nos effrayés, quand ils ont retrouvé leur courage et leur verve fanfaronne, ne manquent jamais de donner cette explication; mais il y en a une autre. Si le bruit est venu de quelque inquiétude populaire réelle, comme en octobre, en décembre, en février, ou bien de quelque discussion entre les écoliers et l'université, comme en mai, ou par l'effet de quelque controverse politique provoquée par les réquisitoires de l'habile M. Persil, ou bien des fumées de quelques verres de champagne, comme il paraît que cela a eu lieu dans la nuit du 9 au 10 mai, ou bien enfin de quelque grossière insulte faite par la police à un sentiment national, comme lorsqu'on a couvert de boue les vingt mille couronnes déposées en trois jours au pied de la Colonne; dans tous ces différents cas, il y a un premier mouvement, irréfléchi ou médité, qui appartient au sentiment honnête ou méchant, peu importe, à la prétention juste ou folle, qui ont été amenés à se produire. Cela, c'est l'affaire du premier jour.

Le second jour, tout Paris apprend, par le *Moniteur* ou par des affiches, que l'anarchie a relevé une de ses cent têtes; qu'il y a eu la veille au soir, ou dans la nuit, des désordres dont on ne peut parler qu'en termes circonspects, tantôt par pudeur, ou bien parce que M. Persil informe déjà, d'autres fois parce que c'est M. Ouvrard qui est le grand meneur, et qu'on ne veut

pas alarmer la bourse. On termine par annoncer que l'autorité a l'œil sur les agitateurs, et que sa vigilance ne sera pas en défaut. Cela veut dire qu'il y aura toute la journée évolution et petite guerre, déploiement et formation de colonnes serrées, charges par pelotons et par escadrons, des coups de sabre et des coups de fusil en l'air, et peut-être, au bout de cela, les résultats inévitables, comme l'a dit si bien le *Moniteur*, de la rencontre des gens à cheval et des gens à pied, de ceux qui ont des baïonnettes et de ceux qui n'en ont pas. Le *Moniteur* n'a pas encore parlé des pompes (1), ni avant, ni depuis; il a senti que pour le gouvernement, c'était descendre de l'Olympe que de déposer la foudre en échange de la seringue, et il a laissé le soin des facéties sur le merveilleux effet de cette nouvelle arme à des gens probablement peu habitués à voir des visages, aux Diafoirus de la presse périodique.

En France, et à Paris surtout, on aime beaucoup les beaux uniformes, les beaux casques qui réfléchissent le soleil, et les lampes à gaz hydrogène. On aime les dragons, les hussards, les lanciers à flammes tricolores; il y a à toute heure du jour, sur les boulevards, trente mille flâneurs d'habitude, qui ne font autre chose que de regarder sans acheter les beaux soldats lithographiés de Vernet, de Charles, de Bellangé; on a, pour satisfaire cette même manie militaire, les revues passées par Bonaparte en personne au Cirque-Olympique, à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin. Paris est fou de ces spectacles.

(1) M. le général Lobau avait fait arroser avec des pompes à incendie les rassemblements qui se faisaient autour de la Colonne en l'honneur de Napoléon.

Qu'est-ce donc quand M. Périer annonce que, dans la journée, à la tête de quinze à vingt mille hommes de gardes nationales et de troupes de ligne, il recevra l'émeute de pied ferme, tantôt place du Châtelet, tantôt place Vendôme? Croyez bien que, s'il y avait moyen de louer des fenêtres dans le quartier indiqué, pour voir comment les choses se passeront, les femmes de la haute société y viendraient parées comme au bal des Italiens. Mais on y va comme on peut, on s'approche en voiture, en cabriolet, à pied, chacun suivant ses moyens; on porte là des motifs de curiosité divers : le plus grand nombre ne veut qu'aller frémir au retentissement du pas de charge et du cliquetis des fourreaux de sabre; il y en a qui veulent voir à cheval M. le comte Lobau, ou bien jouir de l'effet dramatique des trois sommations; il y a des politiques du juste-milieu qui veulent voir de leurs propres yeux si l'émeute est engraissée ou maigrie depuis les dernières nouvelles qu'ils en ont eues par le *Journal des Débats*. Curiosité d'une part et patience de l'autre, on gagne le soir du second jour; la garde nationale s'ennuie d'être sur pied et commence à prier un peu moins poliment les regardants de s'éloigner. Tel qui sera le lendemain pour son compte avec le sac et le fusil sur le dos, est au moment d'être arrêté comme perturbateur par celui que peut-être il arrêtera demain. La troupe de ligne aussi veut rentrer dans ses casernes, les vieux officiers grognent de ce que l'heure du pansement et du repas des chevaux est déjà passée; on manœuvre, on charge, on enfonce, on blesse quelques maladroits, et la morgue est là pour recevoir ceux qui n'ont pas de chez eux.

Le troisième jour, la troupe revient sombre, parce que la veille elle a été harassée ; les groupes ont un caractère d'obstination qu'ils n'avaient pas la veille. La chose est un peu plus sérieuse, parce qu'on s'est de part et d'autre irrité, et des pierres pourront même être lancées par le bras de deux ou trois furieux, si quelque tacticien de pharmacie a eu l'impertinente idée de seringuer ceux que la loi permet de tuer. Mais, après tout, en y regardant, les hommes désarmés ne tarderont pas à comprendre que, si la troupe se fâche tout de bon, et qu'il n'y ait pas d'ordonnance de juillet à lui opposer, force doit rester à la police. Chacun s'en va chez soi, et le lendemain calme parfait, comme si l'on ne se fût pas ému du tout.

Voilà l'histoire à peu près invariable de toutes les agitations qui n'ont pas eu, comme celles du mois de décembre et du mois de février, un motif fort grave. Les écrivains dont nous avons parlé en commençant devraient avoir maintenant l'œil assez exercé sur tous les mouvements de ce genre, pour ne pas attendre à se mettre en frais de colère et de courage contre l'émeute, qu'elle soit allée se replonger sous la fameuse arcade du pont des Arts (1) : si, par exemple, au lieu de se taire le 11 et le 12 mai, ils eussent parlé comme aujourd'hui, qui sait s'ils n'eussent pas conseillé l'emploi de ces merveilleuses pompes qui, suivant eux, n'ont pas compromis d'autre majesté que celle des émeutes ? Ceux qui trouvent de si bonnes raisons en faveur de la découverte, étaient dignes de la faire ; on saurait que ce sont eux qui ont mérité la se-

(1) Allusion à une conspiration républicaine, qu'on disait avoir tenu un de ses conciliabules sous le pont des Arts.

ringue et le tablier d'honneur, tandis qu'on ne sait pas précisément quel est le nouveau Jupiter tonnant à qui cette gloire appartient. M. Casimir Périer n'en veut pas pour lui, et le silence du *Moniteur* est la preuve que ce ministre, homme de résolution, est pour le régime des balles, et non pour l'arme insinuative des docteurs du juste-milieu. M. le comte Lobau s'en défend comme un homme qui est devenu quelque chose au passage du Danube, sous le feu de huit cents pièces de canon qui se croisaient dans la trop fameuse île dont il porte le nom, et son brave chef d'état-major sait trop ce que c'est que l'honneur d'un corps aussi recommandable que celui des pompiers, pour l'avoir voulu compromettre par un service ridicule. Ceux donc qui seuls aujourd'hui tirent vanité de l'héroïque jeu de pompes du 12 mai, et à qui cela sied si bien, devraient nommer l'inventeur ; il y a là à gagner, pour l'homme dont on pourrait désirer faire la réputation, une immortalité de quolibet qui laisserait loin derrière elle celle de l'empoigneur Foucault (1).

Maintenant on demande : Est-ce la police, est-ce l'opposition qui fait les émeutes? Par tout ce que nous avons dit ci-dessus, on voit que les émeutes sont le fait de tout le monde, que personne n'en est innocent. Quelqu'un commence? Oui, et c'est tantôt au cri de vive l'empereur ou de vive la république ! Cris qui, dit-on n'inspirent pas une indignation bien vive aux adversaires habituels du gouvernement. Mais en quel temps n'y a-t-il pas eu des cris séditieux ? Et parce que nous dé-

(1) Celui qui avait empoigné Manuel pour l'expulser de la chambre des députés.

fendons, nous, la liberté sous une forme précise, la gloire nationale dans des questions déterminées, serons-nous obligés de répondre de tout ce qui se criera de factieux ailleurs, pour un but vague de liberté et de gloire nationale? Si l'on exagère le crime des fous et des ignorants, devrons-nous leur jeter aussi la pierre par tactique d'opposition? Chacun ses moyens, ce ne sont pas là les nôtres. Quand une faute est commise par des gens qui paraissent plus près de notre opinion que de celle du gouvernement, nous disons: « Tant pis pour notre opinion! » sûrs que nous sommes de retrouver plus tard le bénéfice de la franchise. C'est donc quelqu'un, disons-nous, qui commence les agitations; mais qui les continue? qui les grandit? qui les propage? Ceux qui en profitent. Et à qui profitent les agitations, si ce n'est au gouvernement, qui les exploite, qui les jette à la tête de l'opposition dans toutes ses discussions avec elle; qui en fait le prétexte d'une foule de petites illégalités; qui travaille par elles les colléges, la garde nationale; qui parvient par elles à distraire la France des grandes questions du dehors, à lui persuader qu'elle est trop émue encore pour faire respecter son nom et son drapeau par l'Europe des rois? (*National.*)

[Le *Moniteur* n'a toujours raison que quand il parle tout seul.]

16 mai 1831.

Il y a eu un temps où le *Moniteur* avait toujours raison: c'était le temps où il n'était permis à personne de lui répondre, et où il avait pour rédacteur à peu près unique S. M. l'empereur des Français, ou le général

Bonaparte, premier consul. Le *Moniteur* de ce temps-là fait mal à lire ; il n'est pas un des sentiments de liberté dont la France aujourd'hui se fait gloire, qui ne soit menacé du donjon de Vincennes. Il n'y a plus qu'un seul homme en France qui ait droit de dire ce qu'il pense ; la presse est devenue, dans la main du despotisme, une arme de plus. Et pourtant il y a de ces articles du *Moniteur* qui sont des modèles achevés de discussion et de langage ; on y sent un rude jouteur qui n'eût pas dû craindre la liberté de la presse, et que peu d'hommes en ce temps-là eussent été capables de combattre dans une telle langue, soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort.

Aujourd'hui, le *Moniteur* ne parle pas tout seul ; il a des adversaires à qui la loi permet non-seulement de répondre, mais d'attaquer, et que le jury n'envoie pas en prison aussi volontiers que le pourraient désirer messieurs les gens du roi. Le *Moniteur* est pourtant au-dessous de ce qu'il a jamais été, quand les plus bas agents de la police impériale s'essayaient, en l'absence du maître, à trancher de la supériorité de raison et de l'insolence despotique. On ne sait où M. Périer va prendre les plumes qu'il emploie pour rédiger ses manifestes contre l'opposition, mais on n'était pas descendu aussi bas dans l'ignoble, que le *Moniteur* en son article de ce matin.

Nous savions bien que les dernières agitations de Paris, tout insignifiantes qu'elles aient paru à la population, seraient exploitées par le ministère au profit de ses candidats dans les élections ; mais nous ne pensions pas que la sottise et la basse méchanceté que suppose

une telle manœuvre seraient étalées à si grand jour.

Le *Moniteur*, après avoir parlé dans les termes les plus méprisants des scènes nocturnes qui ont eu lieu à la suite du banquet des *Vendanges de Bourgogne*, mépris qui peut être fort mérité, surtout si la police est pour quelque chose dans ces ignobles farces, comme on a tout lieu de le croire ; le *Moniteur* ose s'adresser aux électeurs, et leur dit : « Vous jugerez entre ces gens-là et nous. »

Et comment les électeurs auront-ils à prononcer un semblable jugement ? Nomme-t-on des gens arrêtés sur la place Vendôme, dans la nuit du 12 mai, dansant la Carmagnole, puisque c'est la *Carmagnole*, au dire des témoins, qui a été dansée et chantée ? Nomme-t-on de tels hommes parmi ceux qui auront à lutter dans les élections contre les candidats ministériels ? S'il y en a, qu'on les fasse connaître, qu'on les juge, surtout qu'on prouve contre eux ce qu'on avance, et qu'on les livre après à ce qu'en pourront penser les électeurs dont ils brigueront les suffrages. Mais si l'on se borne à de mystérieuses, à d'incroyables accusations, qu'on ne sait pas seulement appliquer à un nom propre, quelle lumière nouvelle espère-t-on donner aux électeurs ? Quel argument sera-ce contre les candidats de l'opposition, que ces turpitudes prétendues républicaines ? Jamais la restauration n'entreprit d'influencer les élections par des insinuations plus lâches ; jamais elle n'en inventa de plus niaises.

Savez-vous ce que répondront les électeurs quand vous leur direz qu'il ne faut pas nommer d'hommes du mouvement, parce que les républicains, qui sont aussi du mouvement, ont dansé la *Carmagnole?* Les électeurs

gens de bon sens répondront : « Si ces scènes de nuit n'ont réveillé personne, il n'en fallait pas parler le lendemain, et vous n'auriez pas eu pendant trois jours les promenades de badauds et de désœuvrés. Si la machine infernale n'eût pas fait tant de bruit et renversé un quartier de Paris, Bonaparte n'eût pas voulu qu'on en parlât ; après tout, vous êtes gouvernement, c'est pour veiller à l'ordre que nous vous donnons quinze cents millions ; vous avez assez, faites votre métier. S'il n'y avait pas à se remuer au poste où vous êtes, vous n'y gagneriez pas votre argent ; notre intérêt à nous, c'est de nommer des députés qui regardent d'un peu près aux chiffres du budget, et qui nous disent si la meilleure des républiques ne serait pas aujourd'hui la plus coûteuse des monarchies ; qu'ils aient horreur de la Carmagnole ou qu'ils s'indignent du titre de *roi très chrétien, fils aîné de l'Église*, donné au roi des Français, peu nous importe, pourvu qu'ils sachent compter, car tout à l'heure l'ordre public va nous coûter plus cher que l'anarchie. »

Nous avons reproché au *Moniteur* la mauvaise foi avec laquelle il voulait faire des agitations de la place Vendôme et du souper des *Vendanges de Bourgogne*, une seule et même affaire, surtout la lâcheté avec laquelle il taisait la circonstance de l'enlèvement des couronnes déposées au pied de la colonne ; le *Moniteur* s'est piqué de franchise et voici comme il avoue le fait. Il faut l'avoir lu dans d'autres journaux pour en reconnaître quelque chose dans le passage qui suit, et qui est un véritable chef-d'œuvre d'amphigouri ministériel :

« L'autorité, qui voit qu'on méconnaît même sa tolé-
» rance, est obligée d'enlever à l'esprit de parti des pré-

» textes dont il abuse, et les mêmes passions qui ont pro» voqué cette mesure de prudence, s'en faisant une » arme contre le repos général, saisissent cette occasion de » distraire le public des sentiments d'indignation qu'in» spirent les circonstances déjà connues du banquet de » la veille. La démagogie se cache derrière la gloire. »

(*National.*)

[L'allocution et la réponse étaient des actes politiques et elles sont discutées ici.]

20 mai 1831.

Voici le discours adressé au roi par M. le commandant de la garde nationale de Louviers, et la réponse du roi : « Sire, la garde nationale dont je suis l'organe vient » offrir au père de la patrie, au pacificateur de l'Europe, » l'expression de son amour et de sa reconnaissance ; elle » n'ignore pas, sire, que, sans le sublime dévouement de » Votre Majesté, la France était menacée de l'anarchie. » Une poignée de rêveurs politiques, aidés de quelques » intrigants prêts à sacrifier la tranquillité publique à » leur intérêt particulier, cherchent à entretenir la divi» sion parmi nous ; qu'ils apprennent, ces hommes qui » osent se dire la France, qu'ils n'ont aucun écho dans » nos départements ; qu'ils sachent surtout que, si leurs » tentatives obtenaient un succès momentané, tous les » vrais Français sont prêts à seconder leurs frères de la » capitale. Croyez, sire, à la sincérité de ces sentiments ; » ils sont vrais, puisqu'ils sont inspirés par les vertus » publiques de Votre Majesté. »

Réponse du roi : « Nous ne nous rappelons que trop

» les maux qu'a faits à la France l'exagération des théories politiques. Elle veut se renfermer dans la pratique de la liberté; la liberté ne consiste que dans le règne des lois. Que chacun ne puisse pas être tenu de faire autre chose que ce que la loi exige de lui, et qu'il puisse faire tout ce que la loi n'interdit pas, telle est la liberté : c'est vouloir la détruire que de vouloir autre chose; la chercher dans de vaines théories, c'est appeler sur la France des excès et des désordres; l'espoir de l'en préserver m'a déterminé à accepter le trône, je n'ai pas eu d'autre ambition. J'emploierai tous mes moyens à écarter de mon pays le fléau de l'anarchie, à maintenir l'honneur national et notre indépendance contre tous.

» La garde nationale a une grande force, elle m'a secondé dans cette grande entreprise, elle a suffi pour comprimer les agitations du dedans, et sa force imposante a sans doute puissamment contribué à nous préserver du fléau de la guerre extérieure; car il n'y a pas d'armées étrangères qui puissent pénétrer sur un sol où tous les bras armés pour la patrie sont déterminés à défendre son honneur et son indépendance. »

Le système du ministère faiseur d'émeutes paraît ici dans son jour. Le gouvernement, en calculant sur le grossissement des objets à une certaine distance, ne s'est pas trompé; les agitations qu'il provoque ici par ses fautes, qu'il fait durer par ses ridicules déploiements de force, qu'il amplifie par ses relations officielles, gagnent encore à être vues d'un peu loin. La population laborieuse et paisible de Paris ne se doute pas certainement

qu'elle ait besoin d'une croisade des gardes nationales du département de l'Eure pour être préservée de l'anarchie. Eh bien ! voilà qu'à vingt lieues de Paris, on parle au roi comme si la France était en guerre civile, comme s'il ne régnait qu'à la tête d'un parti et qu'il eût tous les jours à gagner sa couronne contre un autre parti ; le roi ne peut pas, sans se séparer de ses ministres, combattre des impressions qu'ils ont répandues à dessein sur toute sa route. Aussi s'élève-t-il lui-même dans sa réponse contre ceux qui, en cherchant dans de « vaines théories la liberté, appellent sur la France des excès et des désordres. » Quelles sont donc ces théories tant reprochées à l'opposition? Celle qui ne veut pas que le drapeau tricolore soit insulté d'un bout à l'autre de l'Europe ? Celle qui a repoussé les fleurs de lis comme emblèmes de la restauration ? Celle qui refuse à la royauté élue une liste civile de dix-huit millions? Ces théories peuvent paraître vaines à ceux qui croient qu'une nation a toujours assez d'honneur quand elle a la vie sauve, qu'elle est assez riche quand son revenu est supérieur de quelques mille francs aux quinze cents millions qu'on lui demande pour la gouverner; mais, vaines ou non, ces théories ne sortent pas du champ de la discussion légale ; ceux qui les soutiennent, et qui n'en paient pas moins leur part d'impôt, ont droit à n'être pas traités d'anarchistes et de mauvais citoyens par ceux dont les prodigalités sont payées du travail de tout le monde.

On parle aussi au roi « du sublime dévouement » qu'il a montré en acceptant la couronne qui lui était déférée par la volonté nationale. Et le roi répond à M. le commandant de la garde nationale de Louviers « que l'es-

» poir de sauver la France de l'anarchie l'a déterminé » seul à accepter le trône. » Il répond à M. le président du tribunal de Louviers, dont le discours plein de convenance ne renferme pourtant aucune flatterie « que, » quand il a fallu se dévouer pour son pays, il l'a fait » de tout son cœur, et que son sacrifice a été entier. » Ces paroles méritent une sérieuse attention ; et, quand la présence de deux membres du cabinet auprès du roi ne nous autoriserait pas à les considérer comme l'expression réelle de la pensée du ministère, on sait que le ministère seul en serait responsable comme de toute parole sortie de la bouche du roi. C'est là encore une de ces *vaines théories* constitutionnelles qui avaient cours même sous la royauté de droit divin ; et nous ne pensons pas que les amis éclairés de nos institutions soient disposés à y renoncer.

Si le principe de la souveraineté nationale peut être rayé de notre nouveau droit constitutionnel ; s'il y a quelque moyen légal de le remettre en discussion, et si l'accord des trois pouvoirs peut le faire disparaître de la charte de 1830, que les hommes de la quasi-légitimité l'entreprennent franchement ; peut-être réussiront-ils. Mais tant que la France n'aura pas formellement renoncé au principe qu'elle a proclamé en juillet, il faudra respecter ce principe. Or, que devient la souveraineté nationale s'il est permis de dire, avec M. Guizot et ses amis, que la France a choisi M. le duc d'Orléans, parce qu'il était presque légitime, et parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'éviter l'anarchie ; si M. le duc d'Orléans, au lieu d'un roi élu et tirant sa légitimité du libre choix du peuple, n'a plus été qu'un usurpateur

nécessaire ; si, au lieu d'être honoré, distingué, servi par le choix qu'on a fait de lui, c'est lui au contraire qui nous a honorés et servis par son acceptation ; si, au lieu d'être l'obligé du peuple par le fait de l'élection, il en est le bienfaiteur ; si la reconnaissance, enfin, doit être du côté de ceux qui ont donné leurs voix ou de celui qui les a reçues !

Nous ne voulons pas laisser accréditer ce qui est à la fois un faux historique, une sorte d'annihilation de l'exercice du droit de souveraineté nationale qui a été fait en juillet. Le choix de la nation a été libre, pesé, volontaire ; il s'est exercé dans toute la plénitude du droit. Une fois le principe de la légitimité détruit, il n'y avait plus en France de légitimité directe ni indirecte ; il n'y avait plus de princes que sur la route de Cherbourg ; tout ce qui n'était pas là était citoyen et rien de plus. La France a pris un citoyen et en a fait un roi ; elle l'a pris riche, elle eût pu le choisir pauvre ; elle a préféré M. le duc d'Orléans, suivant la déclaration même du grand orateur des centres, M. Dupin, *non comme Bourbon, mais quoique Bourbon*. La France a donc fait un choix et non pas subi une nécessité.

Maintenant, que le duc d'Orléans eût le droit de refuser ou d'accepter, cela n'est pas douteux ; mais il a accepté l'offre de la couronne, et, si en cela il a cru faire un sacrifice, user de générosité envers nous, se dévouer à nous sauver de l'anarchie, cela n'a pas été exprimé, il faut le dire, au moment où le refus était encore possible, comme on le fait aujourd'hui, neuf mois après une acceptation sur laquelle il n'est pas facile de revenir. Nous tenons à ce que la gloire de la grande semaine

reste pure, et nous ne pouvons, sans que tous nos souvenirs protestent, entendre dire que la France fût menacée d'anarchie au moment où M. le duc d'Orléans accepta la lieutenance générale du royaume, et prit ainsi avec la révolution de juillet un engagement qui était sans retour. C'était le samedi de la grande semaine, six jours seulement après les coupables ordonnances de Charles X ; alors il n'y avait point anarchie dans Paris. La Bourse, le Musée, le palais de M. le duc d'Orléans, étaient sous la protection d'un peuple vêtu de haillons, et avec lequel la garde nationale, spontanément formée, était glorieuse de partager son service. Il y avait de l'ordre, sans gouvernement, sans police, sans gendarmes; l'ordre le plus beau qui puisse régner dans une cité d'un million d'âmes; l'ordre voulu, non pas seulement par les trente ou quarante mille citoyens brillamment armés qui ont été passés en revue, il y a huit jours, dans le Champ de Mars, mais par cette unanimité de deux à trois cent mille citoyens, dans laquelle se confondaient tous les âges, toutes les conditions, toutes les misères. Que d'espérances, alors, et qu'il eût paru étrange celui qui, dans un tel spectacle, n'eût vu que désordre, excès, anarchie, convulsions sans fin! C'étaient des mots dont le dernier gouvernement nous avait tant fatigués, qu'on leur eût à peine trouvé un sens au milieu des barricades encore dressées.

M. le duc d'Orléans accepta ce qui lui fut offert sur les tombeaux de milliers de citoyens, qui venaient de périr pour détruire un passé corrompu et fonder une ère de liberté nouvelle. Il accepta, et ce fut l'intérêt bien entendu de sa famille, de lui-même, autant que

de la France. Nous ne serions pas allés examiner la question des convenances personnelles de M. le duc d'Orléans dans le fait de son acceptation de la couronne, s'il ne nous importait de répondre, une fois pour toutes, à ce que les courtisans ont déjà insinué bien des fois sur la reconnaissance obligée des donateurs envers le donataire. Nous aimons à penser que, si M. le duc d'Orléans n'eût pas accepté la couronne, la France se serait souvenue qu'il avait été étranger quinze ans à toutes les entreprises de la restauration contre nos libertés; mais elle eût agi probablement comme la Belgique, après le refus qui lui a été fait de M. le duc de Nemours; elle eût cherché ou un autre roi, ou une autre forme de gouvernement, et le régime, quel qu'il fût, qui se serait établi, aurait été obligé d'user envers la famille de M. le duc d'Orléans de la même politique qui a été observée, depuis juillet, à l'égard de la famille du prince Eugène: on ne lui eût permis ni le séjour, ni même le voisinage de la France. Peut-être la France eût-elle été divisée, livrée à de grands désordres, et certainement il en eût souffert plus que personne. L'immense fortune possédée par la famille d'Orléans avant la révolution eût bien pu n'être pas aussi respectée que les propriétés des Bourbons d'Holyrood l'ont été par la chambre de 1830. Félicitons-nous de ce que les choses n'aient pas ainsi tourné, d'accord; mais qu'on ne qualifie plus de sacrifice, de sublime dévouement, l'acceptation d'un don fait par la France, don qu'elle sera appelée à renouveler chaque année par celui d'une liste civile, qu'on a jugée ne pouvoir s'élever à moins de 18 millions. Et, en effet, plus vous faites la France menacée de désordres, d'excès,

d'anarchie, au moment où elle offrit la couronne à M. le duc d'Orléans, plus le refus de M. le duc d'Orléans eût été ruineux à lui et aux siens ; cela est on ne peut plus logique.

Nous ne cherchions pas cette discussion, mais nous ne la craignons pas, et il n'y a qu'un moyen d'en éviter à l'avenir de semblables, c'est de sortir du langage bas, des hâbleries *courtisanesques* qui ont perdu la restauration, en lui persuadant qu'on lui devait de la reconnaissance pour avoir octroyé une charte qu'elle ne pouvait pas ne pas accorder. La prétention est absolument la même : ceux qui ne voulaient pas qu'il y eût un contrat entre la royauté et le pays en 1814, ne veulent pas qu'il y ait eu choix libre du pays en 1830. Hier, le *Moniteur*, parlant de ce voyage de Normandie, ne disait-il pas : « Le roi, qui a voulu fonder son trône sur » des institutions nationales, etc. » Le roi n'a fondé ni trône, ni institutions : la souveraineté nationale seule a tout fait, et le trône et les institutions. La souveraineté nationale a donné le trône après l'avoir érigé, et elle l'a donné sous condition. Il y a trop loin de là au régime de la charte octroyée et des rois fondateurs ou concessionnaires d'institutions, pour que nous y puissions jamais revenir. (*National.*)

[Parallèle de M. Périer sous la restauration avec M. Périer sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il y avait alors des élections ; et M. Périer, qui se présentait devant un collége, et qui était partisan de l'hérédité de la pairie, hérédité condamnée d'avance devant la plupart des colléges électoraux, se refusait à exprimer son opinion nettement et équivoquait sur l'indépendance du député.]

25 mai 1831.

A M. le ministre de l'intérieur, président du conseil.

Il y aura quinze ans bientôt, monsieur le ministre, que je votai pour vous dans un collége de Paris ; vous vous présentiez alors pour la première fois aux suffrages de vos concitoyens, n'ayant d'autre titre encore qu'une brochure financière, assez faible, lancée contre le ministre Corvetto, et votre réputation de fortune. Vous vous exprimiez d'ailleurs, sur le compte des hommes de la restauration, de manière à disposer favorablement pour vous ceux qui n'aimaient pas la restauration. Il y avait auprès de moi des gens qui ne revenaient pas de l'air gracieux avec lequel vous quêtiez des voix, et qui disaient pour avoir eu affaire à vous : « Chez lui, c'est un bien autre homme ! » Tant mieux ! leur répondais-je ; il n'est pas mal d'opposer à nos fiers marquis d'ancien régime des bourgeois enrichis par la révolution et qui aient le ton aussi élevé, l'humeur aussi impérieuse, les habitudes aussi despotiques, et la bourse mieux garnie que ces messieurs. Les aristocrates de nom et d'armes n'ont pas d'adversaires plus déterminés et plus redoutables que les aristocrates du comptoir ; et, si M. Périer a tout cet orgueil d'homme d'argent dont vous parlez, si à la belle figure que vous voyez il joint, comme on le dit, de la capacité et une facilité naturelle à parler, c'est l'homme qu'il nous faut envoyer à la chambre.

Vous fûtes nommé, monsieur le ministre, et de session en session vous surpassâtes nos espérances : j'entends celles des électeurs qui pensaient comme moi. D'abord, on vous distingua par ces colériques exclama-

tions dont vous n'avez pas perdu l'habitude depuis que vous êtes président du conseil, et qui, pour le dire en passant, amusent beaucoup moins dans la bouche d'un ministre que lorsqu'elle viennent d'un député de l'opposition. Vous aviez des collègues qui interrompaient aussi fréquemment que vous les ministres, les orateurs des centres et de la droite ; mais nul ne le faisait avec plus de passion, et il n'y en avait pas à qui la passion fît rencontrer un aussi grand nombre de traits mordants. Bien des gens croyaient que vous vous étiez moins chargé de représenter notre arrondissement que d'amuser la France entière aux dépens des hommes de la restauration ; et, pour ma part, je vous suis encore tout reconnaissant des quarts d'heure d'épanouissement que vous me procuriez alors comme l'interlocuteur infatigable de la sonnette de M. Ravez.

On a vu depuis, monsieur le ministre, que vous étiez propre à toute autre chose qu'au rôle de tirailleur d'opposition et d'enfant perdu de l'extrême gauche ; mais vous aviez sagement fait peut-être de vous annoncer par là, dans un temps où Manuel et Foy étaient en possession des grands effets de la tribune. Aussi vous grandîtes quand l'ignoble chambre des Trois Cents eut fait arracher de son banc l'orateur à qui nul ne pouvait répondre ; quand l'éblouissant langage de Foy eut cessé de charmer les bancs même de la majorité ventrue. Dans ce temps-là, les électeurs de l'Aisne envoyaient M. Sébastiani, de tout temps modeste, recueillir l'héritage de Foy ; notre pauvre Benjamin Constant, toute sa vie faible de poumons, baissait à vue d'œil et se ménageait pour les grandes occasions. Lafayette était trop près des répu-

gnances de Manuel, pour pouvoir se produire souvent, et vous deveniez l'homme éminent de la gauche. Un financier faisait les affaires de la restauration, et vous, consommé dans la pratique des chiffres, vous étiez maître désormais d'attirer sur ce terrain qui vous était avantageux la guerre parlementaire. Vous devîntes naturellement l'adversaire le plus considérable de l'agioteur Villèle.

Vos commettants du département de la Seine ne vous demandaient pas alors de déclaration de principes; et sur quoi vous en eussent-ils demandé? il y avait dans votre opposition de tous les jours, de tous les instants, de quoi satisfaire des hommes qui détestaient la restauration sans trop savoir ce qu'ils pourraient mettre à la place; vous étiez à peu près invariable dans le système de conduite que vous reprochez à d'autres d'observer aujourd'hui à votre égard. Vous attaquiez pour attaquer; vous combattiez tout ce que proposait le ministère; tout ce qu'il ne proposait pas, vous le réclamiez; vous supposiez toujours la mauvaise intention, crainte de vous tromper une seule fois en admettant la bonne, et l'on assure que vous éprouvez aujourd'hui que c'est là l'instinct général des partis qui ne gouvernent pas. Bref, nous étions satisfaits, je dirai même fiers de vous; et, lorsque enfin le ministère Villèle tomba, nous crûmes avoir puissamment contribué à sa chute par le choix que nous avions fait de vous.

Les demandes d'explications et de professions de foi n'ont commencé à devenir nécessaires avec vous, monsieur le ministre, que vers la fin de la session de 1828; mais alors vous ne nous représentiez plus, vous aviez

opté pour la ville champenoise qui paraît vouloir mettre, cette fois, des conditions à votre réélection. Il vous en souvient, monsieur le ministre, à peine on eut voté l'adresse qui qualifia de déplorable le ministère renversé en grande partie par votre opposition, que vous vous enfermâtes dans le silence, non pas mystérieux, mais au contraire bien facile à deviner d'un homme qui n'est point sans espoir d'arriver lui-même aux affaires, et qui sent le besoin de se purger de la réputation de tracasserie, de violence et d'esprit révolutionnaire, qu'on ne manque jamais de s'attirer en faisant l'opposition même la plus fondée, la plus patriotique : témoin Manuel et Benjamin Constant. Vous fûtes souffrant, accablé, mourant, tant que M. de Martignac travailla à réaliser sa fameuse conception politique, le juste-milieu de ce temps-là, le grand projet de fusion des intérêts de l'ancien régime avec ceux de la révolution. Il entrait dans ce plan de choisir un certain nombre de pairs dans les centres et même dans le côté gauche de la chambre ; vous étiez de ceux qui n'avaient à désirer au monde que de la naissance ou les titres qui en tiennent lieu. La cour pensait à vous, vous fûtes même visité par l'auguste prince qui depuis.... mais alors il n'avait encore fait sabrer son peuple que légalement ; vous plûtes au roi gentilhomme par la magnificence et le bon goût que vous déployâtes en lui faisant les honneurs de votre usine ; et vous en fûtes récompensé par l'exclamation bien connue qu'il laissa échapper en se séparant de vous : « Mais il est né cet homme-là ! » Vous portez encore à la boutonnière la preuve du plaisir avec lequel vous fûtes vu dans ce temps par nos princes légitimes.

Or, il est écrit : « Nul ne peut servir deux maîtres, » et plus vous croissiez en grâce et en faveur devant le vieux châtelain des Tuileries, plus se refroidissait cette confiance que dix années de l'opposition la plus vive vous avaient obtenue de vos concitoyens. Les électeurs de Troyes, voyant en vous un homme destiné à la pairie, se disposaient à vous quitter avant d'être quittés par vous, et tout au moins eussiez-vous été exposé, de leur part, à quelques questions du genre de celles qu'ils vous adressent aujourd'hui, si la brutale rupture du 8 août ne vous eût rendu, bien malgré vous, à l'opposition, votre vocation première, et n'eût fait évanouir les espérances de pairie pour vous et les vôtres, qui vous avaient humanisé un moment jusqu'à vous faire danser dans un quadrille de cour, vous qui dans ce temps-là marchiez à peine, et ne trouviez plus la force d'articuler un mot qui rappelât à vos commettants champenois le député de gauche! Mais que n'a-t-on pas dû pardonner à cette fameuse adresse des 221, qui répondait si généreusement à l'insolente déclaration de guerre du 8 août! Vous fûtes un des votants de l'adresse, et les électeurs de l'Aube ne durent pas vous en demander davantage. Ils vous nommèrent parce que la cour leur enjoignait de ne plus vous nommer, et cela vous dispensa d'une profession de foi.

Vous voyez bien, monsieur le ministre, que, si les électeurs qui à diverses reprises vous ont choisi, à Paris et à Troyes, se sont abstenus de vous demander des explications, ce n'est pas qu'ils ne crussent point en avoir le droit, mais c'est que ces explications ne leur eussent rien appris; ils croyaient assez vous connaître : sous le

ministère Villèle, votre opposition ne leur laissait rien à désirer; sous le ministère du 8 août, vous répariez, par votre adhésion à l'adresse des 221, la faiblesse qu'on avait pu vous reprocher depuis la chute du ministère Villèle. Mais combien ne doit-on pas se féliciter de ne vous avoir jamais demandé, quand vous faisiez si bien, de profession de foi sur les matières dont vous alliez vous occuper comme législateur! En 1824, par exemple, si, au moment de vous élire pour la deuxième fois, nous vous eussions prié de nous faire connaître votre opinion sur les lois de l'indemnité, du sacrilége et du droit d'aînesse qu'on savait préparées par le ministère déplorable, vous n'eussiez pas manqué de nous répondre comme vous le faites aujourd'hui aux électeurs de l'Aube, à propos de l'hérédité de la pairie « qu'une conscience digne des suffrages des électeurs ne pouvait contracter d'avance une conviction convenue indépendamment des lumières que les débats y opposeraient plus tard. » En vérité, vous nous eussiez effrayés par cette indépendance parlementaire si rigoriste, et nous vous aurions cru disposé à voter pour l'indemnité, c'est-à-dire que nous vous aurions repoussé de toutes nos forces.

Les électeurs ne vous ont pas interrogé, monsieur le ministre, tant que vous avez eu leur confiance. Et la preuve que vous ne l'avez plus aujourd'hui, c'est qu'ils vous interrogent. Lors donc qu'au lieu de répondre catégoriquement à leurs questions, vous les renvoyez aux sentiments, à l'opinion qu'ils ont professée pour vous dans un autre temps, ou vous ne les comprenez pas, ou vous feignez de ne pas entendre ce qu'ils demandent de

vous. Probablement, lorsque les électeurs de l'Aube vous ont montré le désir de savoir votre opinion sur l'hérédité de la pairie, ils se sont souvenus de ce que vous en pensiez, il y a dix-huit mois, sous le ministère de M. de Martignac ; mais peut-être attendaient-ils de cette franchise qu'ils ont louée en vous une sincère déclaration, au lieu d'une évasion ridicule ; soyez bien assuré, par exemple, que les électeurs de Meaux ne demanderont pas au général Lafayette s'il doit voter ou non pour l'hérédité de la pairie. Il y a cinquante ans que le monde sait l'opinion du général Lafayette sur les priviléges héréditaires ; il est du petit nombre de ceux qui n'ont jamais cru que Napoléon ou la restauration pussent leur rendre les titres nobiliaires déposés volontairement par eux dans la nuit du 4 août.

Laissez, monsieur le ministre, laissez vis-à-vis de vos commettants ces grands mots d'indépendance parlementaire et de véritables principes du gouvernement représentatif. Il est beau de résister aux *offres* d'un gouvernement haïssable, de ne pas se taire un an parce qu'on a l'espoir d'être ministre ou pair de France ! C'est là que l'indépendance parlementaire est un noble privilége pour qui sait le faire respecter. Mais quelle est cette incorruptibilité d'une nouvelle espèce dont vous prétendez vous parer vis-à-vis de gens qui, au moment de vous charger de les représenter, veulent savoir si vous les représenterez en effet? Nous ferez-vous concevoir une situation dans laquelle le mandataire puisse être détourné par ses commettants du devoir qu'il est censé remplir dans leur seul intérêt ? Allons, vous avez voulu plaisanter, ou plutôt, malgré toute cette franchise dont

vous vous parez, vous n'avez osé dire : Je voterai pour l'hérédité de la pairie.

Vous parlez, monsieur le ministre, de la dignité de député, et vous dites qu'elle doit ne se plier à aucun engagement qui enchaîne à l'avance ses convictions. Je pourrais vous parler, moi, de la dignité de l'électeur, qui ne doit pas se ravaler jusqu'à enchaîner la volonté de la France au bon plaisir de quelques-uns, et permettre qu'on appelle cette insultante fiction du nom de gouvernement représentatif; mais je veux me borner à vous signaler l'étrange confusion dans laquelle vous êtes tombé, sans doute par l'effet de votre longue possession qui ne vous permet pas de vous considérer comme cessant un seul instant d'être député. Vous dites aux électeurs de l'Aube que ce n'est pas comme ministre, mais comme député, que vous voulez bien leur répondre; or, ce n'est ni au ministre, ni même au député, que les électeurs de l'Aube ont voulu s'adresser, mais simplement au candidat, à l'éligible. Ainsi, tout ce que vous alléguez, touchant la dignité de l'indépendance obligée du député, ne répond nullement à ce que les électeurs de l'Aube ont désiré de vous; pour eux vous êtes candidat, non député, encore moins ministre.

Les électeurs de l'Aube n'ont pas renoncé au désir de vous porter à la chambre, mais ils veulent savoir si vous les représenterez réellement; c'est une simple conversation qu'ils désirent avoir avec vous. Ils ne vous disent pas ce qu'ils pensent de l'hérédité de la pairie, ils vous demandent sans détour ce que vous en pensez vous-même, non comme député, car vous ne l'êtes plus, mais comme candidat. Sur ce que vous leur direz, ils réflé-

chiront; et, si votre avis est le leur, ils vous nommeront probablement; sinon, non. Voilà toute l'affaire. Vous trouvez qu'il serait imprudent à vous de vous prononcer; vous vous taisez, on appréciera votre silence. On ne vous demande point d'engagement qui puisse vous obliger à voter contre votre conviction, si elle venait à céder aux lumières de la discussion; et encore, si les électeurs ne le font pas, ce n'est pas qu'ils n'en aient le droit : c'est toujours à un candidat qu'ils parlent, et jamais à un député; c'est à ce candidat à voir si la majesté parlementaire serait blessée dans sa personne par les conditions qu'on lui propose, et alors libre à lui de laisser la place à un autre.

Vous devez donc répondre, monsieur le ministre, à des questions qui ne vous sont adressées, ni comme ministre, ni comme député, mais comme candidat; vous le devez, si vous tenez à être élu, et j'espère des électeurs de l'Aube qu'ils n'auront pas la faiblesse de sacrifier leur dignité, leurs devoirs de représentants immédiats du pays, aux exigences d'une prétendue majesté parlementaire qui ne devrait de compte qu'à elle-même, à l'exemple de cette royauté de droit divin que nous venons de renverser.

Un électeur du département de la Seine.

(*National.*)

[De la qualification de roi très chrétien, fils aîné de l'Église, donnée au roi Louis-Philippe.]

29 mai 1831.

Suivant le *Journal des Débats*, on a été fort injuste

envers M. de Saint-Aulaire, quand on lui a reproché d'avoir employé les qualifications de *roi très chrétien* et de *fils aîné de l'Église*, en parlant au nom du roi des Français. M. de Saint-Aulaire, disent ses apologistes, a agi en cela très politiquement. Il faudrait lui savoir gré de s'être montré si souple sur les mots; car c'est grâce à cette heureuse facilité qu'il a pu sauver des têtes, arracher des proscrits à la mort. Le *Journal des Débats* ferait bien de nous donner les noms de ceux des patriotes italiens auxquels M. le comte de Saint-Aulaire a sauvé la vie par ses concessions de langage; nous pourrions bien, nous, donner en échange au *Journal des Débats* les noms d'hommes envers lesquels l'ambassadeur de France a oublié tous les égards dus au malheur. Nous avons aujourd'hui même sous les yeux des lettres écrites d'Italie, et qui nous apprennent combien peu est respectée cette voix de la France, qui pouvait donner des ordres en Italie, et qu'on a réduite à un rôle d'intercession aussi méprisé que méprisable. L'Autriche continue à livrer au gouvernement papal les patriotes faits prisonniers par ses troupes; à Naples, on a emprisonné et on met en jugement les premiers réfugiés qui ont reparu sur la foi de l'amnistie, et l'on assure que Menotti et sept de ses compagnons ont été pendus dans une autre partie de l'Italie.

Si M. de Saint-Aulaire avait, comme on le prétend, trompé les gouvernements italiens par ses apparentes concessions sur les mots; si par là il avait réussi, en effet, à se faire mieux venir et à sauver les jours des patriotes proscrits, venir divulguer dans un journal le secret de sa politique, ne serait-ce pas lui ôter le moyen

de la continuer, donner l'éveil aux gouvernements bourreaux, et détruire par avance l'effet de toutes les bassesses de langage auxquelles notre ambassadeur pourrait être conduit par l'espoir d'arracher de nouvelles victimes à la mort? Mais on n'a voulu que défendre M. de Saint-Aulaire, et bien assurément on ne court pas le risque de compromettre son système en le publiant. Ce que M. de Saint-Aulaire, ce que notre gouvernement ont espéré en revenant aux vieux titres de la monarchie de saint Louis, ce n'a pas été d'obtenir grâce pour des infortunés, mais pardon, indulgence, pour cette usurpation dont on va rougir partout, et plus à Rome encore qu'ailleurs. La royauté de juillet en est-elle aujourd'hui à n'oser dire son nom devant une douzaine d'intrigants mitrés qui ne reconnaissent de rois que ceux qu'ils ont huilés au front? Il faut avoir les sentiments de la royauté de droit populaire, quand on ne peut pas atteindre à ceux de la royauté du droit divin. M. de Saint-Aulaire a commis un acte de faiblesse inqualifiable en n'osant parler de son souverain sous les seuls titres qui lui appartiennent, et tout ce qu'on peut dire du gouvernement qui ne s'est pas senti humilié d'un tel langage, c'est qu'il a été bien dignement représenté.

(*National.*)

[La grande affaire du moment était l'hérédité de la pairie. Cette question avait été réservée lors de l'établissement du gouvernement de juillet, et devait se décider par une chambre qu'on élisait en ce moment. Les conservateurs essayèrent de conserver une pairie héréditaire, leurs adversaires ne voulaient

qu'une pairie viagère; les électeurs penchaient manifestement de ce dernier côté ; et de toutes parts on imposait aux députés le mandat impératif de voter contre l'hérédité.]

13 juin 1831.

Les partisans de l'hérédité, car il y aurait duperie à nous de dire les adversaires du mandat électoral, se plaignent de ne pas voir leurs raisons pesées avec toute l'attention qu'elles méritent suivant eux. On décide légèrement ; on tranche en courant, disent-ils, des questions qui embarrassent les esprits les plus distingués, et sur lesquelles les sages, après avoir médité bien des années, ne sont pas certains de pouvoir se faire par la suite une espèce d'opinion. Cela prouve, suivant eux, qu'on a des arrière-pensées d'émeute ; car, si l'on dédaigne la discussion, si on laisse passer, sans y répondre, des arguments de la force de ceux qui sont présentés journellement contre la doctrine du mandat, c'est que l'on compte réussir par d'autres moyens que la force du raisonnement et la puissance du talent, comme disent les camarades doctrinaires.

Ils ont de singulières distractions, les hommes qui voudraient paraître complétement désintéressés dans la question de l'hérédité, et qui ne s'élèvent, disent-ils, contre le mandat électoral que pour faire triompher un principe abstrait, sans application aucune à l'affaire de l'hérédité, le principe de la souveraineté absolue du député et de la complète dépendance de l'électeur. Si ce n'est pas en effet de l'hérédité de la pairie qu'il s'agit entre nous et eux, mais seulement de la doctrine du mandat, qu'ils nous disent donc comment s'y prendrait le génie de l'émeute pour obliger les colléges à deman-

der l'opinion des candidats sur l'hérédité. La calomnie dégénérée en habitude devient quelquefois un rabâchage bien niais, il faut en convenir. Mais Basile n'a pas cessé de croire que de la calomnie il restait toujours quelque chose, et Basile, en se faisant, de jésuite qu'il était, pédant et académicien, n'est devenu ni plus adroit ni plus aimable.

On aurait bien voulu que l'opposition laissât de côté la question de l'hérédité, et se bornât à discuter celle du mandat. Peut-être qu'en parvenant à grossir l'importance de la dernière, on eût réussi à faire passer l'autre à la suite et comme inaperçue ; les électeurs, en voyant que le droit de poser des questions aux candidats était controversé entre les journaux de la restauration et ceux de la révolution d'une manière si animée, auraient pu concevoir quelque doute sur la légitimité de ce droit ; ils auraient pu croire que ce qui faisait question entre les politiques de métier, pouvait faire question pour eux, et peut-être ils se seraient abstenus dans la plupart des colléges. Voilà ce que l'on espérait ; mais le piége était trop grossier. L'opposition n'y a pas donné ; elle s'est bornée à encourager les réunions préparatoires dans lesquelles les électeurs procédaient à l'examen des candidats, et a laissé les journaux du juste-milieu réfuter facilement les absurdes doctrines qu'on lui prêtait sur le mandat.

Aujourd'hui les habiles s'écrient : « Voilà que les » électeurs interrogent partout les candidats, et que la » question du mandat se résout par le fait : nous le » voyons bien, vous avez gagné votre procès, mais vous » n'avez pas plaidé ; vous n'avez pas répondu à telle et

» telle bonne et belle raison que nous avions donnée,
» pour prouver que les électeurs auraient tort de suivre
» votre avis! »

Nous nous sommes adressés aux électeurs, et les électeurs nous ont entendus, ou plutôt ils nous avaient presque partout devancés; cela a pu nous faire oublier un peu les sophistes, nous en convenons. C'est que nous ne combattons pas les sophistes pour faire assaut d'esprit et de fécondité avec eux, mais pour l'opinion que nous avons du mal qu'ils peuvent faire. Si leurs déclamations ne sont pas de force à atteindre la raison publique, nous les laissons tomber d'elles-mêmes; nous les combattons avec énergie quand elles présentent quelque danger, et jusque-là il n'était pas arrivé aux partisans honteux de la légitimité et de l'hérédité, de se plaindre de notre négligence à leur égard.

Cette fois nous avons vaincu sans combat: l'opinion n'avait pas besoin d'être éclairée. Les sophistes, battus par le résultat, veulent se prévaloir du mépris qu'on a fait de leurs arguties, et nous disent que le succès ne fait pas le droit; que, parce que les colléges se prononcent partout contre l'hérédité de la pairie, il n'est pas du tout prouvé que les électeurs aient le droit de n'envoyer à la chambre que des hommes repoussant, comme eux, la pairie transmissible.

Nous pourrions, en effet, avoir réussi et n'avoir pas raison: cela se voit tous les jours. Quels sont donc ces victorieux arguments auxquels nous n'avons pas répondu, et qui, dit-on, nous avaient réduits au silence? Voyons si nous avons contribué à l'établissement d'une mauvaise doctrine.

Les prétendus champions de la dignité et de l'indépendance des chambres ont prouvé, disent-ils, que la conscience et l'intelligence du député ne doivent pas être enchaînées à l'avance par un mandat impératif. A les entendre, l'opposition aurait avancé qu'un député n'était que l'envoyé d'un collége, le porteur d'opinions toutes rédigées, qu'il était obligé d'aller soutenir, même contre sa conviction, en supposant qu'il vînt à en changer en écoutant ses collègues. L'opposition n'a jamais avancé cette absurdité : il a fallu la lui prêter pour avoir moyen de dire qu'on la réfutait. L'opposition croit que les candidats ne sont pas des députés ; qu'il est permis à un collége d'avoir une opinion, d'interroger les candidats qui se présentent à lui pour savoir s'ils exprimeront l'opinion qu'il désire faire prévaloir ; de tirer même d'eux l'engagement qu'ils appuieront ou repousseront tel ou tel principe.

L'opposition ne se refuse pas à considérer le député comme le plénipotentiaire du collége ; mais quel est le plénipotentiaire qui ne reçoit pas d'instructions, qui n'est pas lié par avance à ne pas céder sur tel ou tel point, quelles que soient les raisons que puissent lui présenter les avocats de la partie adverse? Assurément, si l'on veut prendre dans leur sens absolu les mots plénipotentiaire d'un État, représentant libre d'une province, il n'y a pas d'État, pas de province qui ne dussent livrer les yeux fermés, l'un ses intérêts, l'autre ses libertés, à l'homme chargé de les représenter, et cependant ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

En quoi consistent donc ce prétendu empiétement des représentés, cette humiliation prétendue des repré-

sentants? Un homme s'offre pour candidat à un collége; il a l'âge et paie le cens requis; il prêtera serment à la charte; cela veut dire qu'il peut être ami de nos institutions et de la révolution de juillet, ou comme M. Berryer, ou comme le général Lafayette : l'ordre légal n'en demande pas plus. Les électeurs courent bien rarement après le candidat; c'est bien plutôt celui-ci qui va les chercher pour les convaincre de son mérite, leur détailler tout le profit que les intérêts de la localité tireraient certainement de sa nomination. On lui dit : « Monsieur, vous n'êtes pas le seul qui vous présentiez à nos suffrages; nous avons du choix, et naturellement nous voulons envoyer à la chambre l'homme qui représentera le plus exactement, non pas la surface de l'arrondissement en mètres carrés, mais son état moral et intellectuel. On discutera dans la prochaine session plusieurs questions graves, l'hérédité de la pairie entre autres. Nous croyons avoir là-dessus une opinion suffisamment éclairée : dites-nous ce que vous pensez vous-même; nous verrons si vous représentez notre opinion plus complétement que M. tel ou tel, votre concurrent. »

Prenons un collége qui veuille l'hérédité de la pairie; peut-être il y en a, qui sait? Le candidat n'est point prévenu par la manière dont la question est posée : il fera une profession de foi pour ou contre. S'il est adversaire de l'hérédité, peut-être il fera changer d'opinion ceux qui l'auront entendu. On lui dira : « Nous n'étions pas de votre avis d'abord; mais, sur vos raisons, nous vous préférons à M. tel, qui penchait comme nous pour l'hérédité. » Si le candidat est partisan de l'hérédité,

et confirme par son opinion les électeurs dans la leur, on lui dira : « C'est bien, nous sommes d'accord ; mais » êtes-vous assez sûr de l'opinion que vous venez d'ex- » primer pour compter que vous n'en changerez pas, » et nous donner l'assurance formelle que vous soutien- » drez l'hérédité ? Notez que nous ne vous forçons pas » d'être notre député ; mais si vous aviez des scrupules » de conscience, si vous ne vous sentiez pas assez sûr de » l'opinion que vous venez d'exprimer, nous aimerions » mieux envoyer à la chambre M. tel, qui, depuis vingt » ans, pense comme nous, et qui s'engagera avec certi- » tude de tenir parole. »

Les honnêtes sophistes auxquels nous répondons nous arrêtent ici, et, disent-ils : « Si le désir d'être nommé » à la députation faisait prendre à un candidat l'enga- » gement que son esprit désavoue, le mandat enchaîne- » rait pourtant ici une opinion. » Il n'y a que la corruption qui puisse faire de ces objections, et celle-là vraiment est ingénue. Eh quoi ! l'homme que vous voulez affranchir complétement de l'inspiration des colléges, celui que vous voulez revêtir d'un mandat de confiance illimitée, vous le supposez assez faible, assez vain, pour payer le titre de député par un engagement pris contre sa conscience ! Vous dites qu'il y en aura bien de ces candidats qui, « de l'incertitude sur la question de l'héré- » dité passeront tout à coup à la certitude, *afin d'attra-* » *per à la volée* quelqu'un des mandats qui se donne- » ront à ce prix ! » Et, malgré cette haute opinion que vous avez du commun des candidats, vous voulez l'indépendance absolue du député, sa complète liberté de disposer des intérêts qui lui sont remis ! Eh ! s'il est

homme à trahir sa conscience pour obtenir le titre de député, il la trahirait ensuite pour un cordon, pour une place; on ne pourrait pas compter sur une seule opinion indépendante de sa part. Tant mieux donc si, à l'égard des électeurs, dont l'opinion est toujours désintéressée et doit compter dans l'urne, il est lié par des engagements qu'il soit forcé d'accomplir au grand jour.

Singulier système que celui qui concilie la fragilité nécessaire du candidat avec l'abnégation forcée de l'électeur! L'opposition est un peu plus conséquente, elle ne veut pas ravaler le député en rehaussant l'électeur; mais elle croit que l'électeur touche de plus près au peuple, origine de la souveraineté, que le député; elle entend que le député soit le chargé de pouvoirs des colléges; elle admet qu'il y aura beaucoup d'actes législatifs abandonnés à l'arbitraire du député, pendant les cinq sessions d'une chambre quinquennale; mais elle veut que les instructions du corps électoral puissent faire prévaloir certains principes fondamentaux. Il n'y a pas de mandat impératif possible, puisque au moment où les électeurs s'assemblent, on ne prévoit que le plus petit nombre des questions qui pourront occuper toute la durée de la législature; mais le mandat s'étend à ce qui est prévu, et tout au moins à la question devant laquelle une législature a dû se retirer pour faire place à une autre.

Ainsi, pourquoi la dernière chambre a-t-elle été dissoute? C'est qu'il n'était pas possible, à moins de provoquer une nouvelle révolution, de la laisser juge de la question de l'hérédité. On a senti qu'il fallait une nouvelle chambre; et l'on ne voudrait pas que cette

chambre fût composée d'hommes qui consulteraient le pays dans les colléges, qui s'engageraient à faire voter le pays et les colléges eux-mêmes dans la question de la pairie, de manière à écarter toute cause d'une révolution nouvelle ! Et voyez un peu si la latitude laissée à ces députés qu'on veut nous présenter comme humiliés, dégradés par les électeurs, n'est pas encore assez belle. Il s'agit de fonder une seconde chambre. Les colléges n'expriment qu'une volonté, c'est qu'elle ne soit pas héréditaire ; du reste, on la constituera comme voudra la chambre des députés. Elle sera élue par le roi ou par des colléges d'un ordre particulier ; elle sera dotée par l'État ou ne le sera pas ; elle admettra ou n'admettra pas les membres de la pairie actuelle ; elle aura telle ou telle prérogative, telle ou telle haute juridiction. Les colléges ne cherchent nullement à se mêler de cela : ce sera l'affaire de leurs députés. Seulement, comme ils se souviennent que la chambre haute avait accepté le concours avec le ministère du 8 août, et qu'elle a été complice des ordonnances de juillet en ne protestant pas contre elles ; comme ils savent que la révolution s'est faite autant contre la royauté de droit divin que contre la pairie de droit divin ; comme ils ne veulent pas de nouvelle révolution, et qu'ils n'ont pas oublié les orages causés par les intrigants qui veulent ajourner une question résolue en même temps que celle de la royauté légitime par la victoire du peuple ; par toutes ces causes, les électeurs disent à leurs députés : Vous constituerez et doterez la seconde chambre comme il vous plaira ; seulement n'allez pas la faire héréditaire, parce que le pays ne le veut pas, et que nous sommes las de voir le pays

et le gouvernement en désaccord. Voilà à quoi se réduit ce mandat prétendu général, impératif, illimité, contre lequel s'évertuent toutes les plumes ministérielles, pour la plus grande indépendance de cette majorité parlementaire, dont on voudrait faire une majorité à l'image de la cour, et non du pays. Mais le temps des déceptions est fini, on ne veut plus de gouvernement représentatif au profit de quelques-uns. (*National.*)

[Telle était la tendance de l'opinion contre l'hérédité de la pairie que beaucoup de membres du parti conservateur, n'osant pas s'en déclarer ouvertement les partisans, se bornaient à dire qu'ils se décideraient suivant les circonstances. On reproche cette tergiversation à des gens qui, précédemment, avaient toujours tenu pour une pairie héréditaire, à l'exemple de l'Angleterre.]

15 juin 1831.

On nous cite aujourd'hui l'opinion de Benjamin Constant sur l'hérédité de la pairie, comme on nous citait, il y a six mois, les opinions du général Lafayette dans la question de l'abolition de la peine de mort. On nous dit : « Si Benjamin Constant, qui a écrit plusieurs pages » en faveur de la pairie transmissible, se présentait » aujourd'hui aux électeurs de Strasbourg, l'illustre » défenseur des droits du peuple serait donc obligé de » prendre l'engagement de voter contre sa conscience, » ou de renoncer à la députation ? »

Benjamin Constant est mort adversaire de l'hérédité de la pairie. Benjamin Constant fut de ceux qui s'opposèrent à l'ajournement au mois d'août dernier. Il

avait été converti en voyant combien la pairie de 1814 était impropre à protéger la couronne contre l'entraînement populaire, et la liberté contre les empiétements de la couronne. Il avait un mépris souverain pour cette aristocratie prétendue qui, s'étant attachée timidement à la fortune du ministère du 8 août, n'avait su ni empêcher une révolution ni la faire. Voilà ce que pensait Benjamin Constant dans les derniers mois de sa vie, et nous l'affirmons pour le lui avoir entendu dire. Ainsi, il ne serait pas, aujourd'hui, condamné à refuser la députation . ou à mentir, l'homme si regrettable que l'atroce calomnie a poursuivi jusque dans la tombe.

Mais admettons que Benjamin Constant, malgré ce qu'il avait vu de la prétendue aristocratie de 1814, fût demeuré partisan de la pairie héréditaire; on dit qu'il eût été forcé de s'engager contre sa conscience, de se soumettre au mandat impératif. Non, car Benjamin Constant était homme d'honneur, et ne reculait pas devant ses opinions. Benjamin Constant n'eût pas dit : « La question est grave, j'ai besoin d'y penser encore, » et je suis dans l'incertitude sur ce que je dois penser. » Il avait trop de loyauté pour recourir à une si misérable défaite; il avait trop d'esprit pour rester court. Benjamin Constant se fût avoué partisan de l'hérédité ; il eût donné ses raisons, et nous aimons à croire que les électeurs de Strasbourg lui auraient dit : « Nous ne sommes » pas de votre avis sur ce point; mais il en est tant » d'autres sur lesquels nous ne saurions avoir de plus » courageux et de plus éloquent représentant que vous; » nous vous devons tant de reconnaissance pour le passé, » et vous donnez un si bel exemple de franchise, que

» nos plus chers intérêts, nos opinions ne sauraient en-
» core être mieux placés qu'entre vos mains. Nous vous
» laissons libre. »

Mais quelle comparaison y a-t-il à faire entre Benjamin Constant s'avouant partisan d'une erreur, et ceux qui s'en montrent honteux, qui veulent faire prévaloir, par l'intrigue et la déception, une doctrine qu'ils n'espéreraient pas d'emporter à force ouverte? Croirions-nous jamais ceux qui, ayant professé depuis quinze ans les principes de la constitution anglaise, sans vouloir considérer, ni avant ni depuis la révolution de juillet, si les données de cette constitution s'appliquaient à notre état social, se retranchent hypocritement aujourd'hui dans les irrésolutions d'apprentis publicistes? Vous ne savez, dites-vous, que penser de l'hérédité : vous avez besoin de réfléchir encore; mais jusques à quand réfléchirez-vous? quand aurez-vous fini vos études? Dites au moins quels furent vos motifs au mois d'août dernier, pour protester si énergiquement contre l'abolition immédiate du privilége de l'hérédité. Ceux qui ne voulaient plus alors d'aristocratie transmissible donnaient les mêmes raisons qu'ils sont prêts à donner aujourd'hui. La pairie de 1814, alliée du ministère du 8 août, et restée neutre dans la lutte de juillet, était, pour eux, complice de la restauration; ils voulaient qu'elle pérît avec elle. Vous qui demandiez un sursis, qui vouliez que la question fût examinée avec plus de calme, vous aviez vos raisons pour appuyer le sursis, pour croire que l'hérédité n'était pas une si mauvaise chose qu'on le disait dans la colère. Eh bien! ces raisons, vous ne sauriez plus même vous les rappeler aujourd'hui quand les

colléges vous interrogent ! Vous n'avez pas une parole ni pour ni contre ; il faut que vous vous enfermiez, que vous retourniez à vos bouquins, que vous alliez lire la constitution anglaise ! Cette duplicité méprisable est précisément ce qui a ouvert les yeux des électeurs. Plus on s'est défendu d'entrer dans les explications, plus ils les ont exigées. On en est réduit aujourd'hui à déclarer qu'on attend l'effet général des élections pour savoir s'il faut oui ou non renoncer à l'hérédité. On n'a jamais vu mensonge si niais. (*National.*)

[Il y eut à ce moment de l'agitation dans la ville, et des rassemblements dont le but n'était pas très manifeste, mais qui troublaient la paix publique. Le gouvernement accusait les agitateurs ; ici on accuse et l'on raille l'imprévoyance du gouvernement. Les émeutes ne tardèrent pas à se dissiper, mais elles renaquirent plus formidables l'année suivante.]

18 juin 1831.

Nous croyons, avec le *Moniteur*, que le nombre des véritables agitateurs est extrêmement peu considérable. Il y a un moyen bien simple de s'en assurer, c'est de se transporter de bonne heure dans le quartier de la porte Saint-Denis, puisque c'est là que les derniers troubles ont pris naissance. Les premiers groupes, ceux qui existent dès huit heures du matin, sont vraisemblablement composés des hommes qui restent les derniers sur la place, c'est-à-dire de ceux qui ne se dispersent que le soir, quand l'autorité a déployé tous les moyens de force dont elle dispose.

On nous a dit bien des fois que c'était calomnier l'autorité et méconnaître surtout le loyal caractère de M. Périer, que de supposer que la police fût en rien dans les agitations. Nous voulons le croire; ainsi, nous tenons pour de véritables ennemis de l'ordre, des anarchistes, les hommes qui composent les premiers groupes. Or, tout le monde a pu remarquer que ces groupes s'augmentent peu à peu jusqu'à l'heure où la circulation devient très générale et très active, c'est-à-dire vers dix heures, et que ce n'est que dans la soirée, à l'heure où la moitié de Paris ne travaille plus, mais se promène, que ce qu'on appelle l'émeute a acquis tout son développement et présente de loin une apparence formidable.

La police ne forme point les premiers groupes, nous l'avons accordé. Est-ce un parti qui les forme, est-ce l'opposition, comme les journaux ministériels se complaisent à le faire entendre? On voudra bien peut-être traiter l'opposition aussi loyalement qu'elle traite le ministère. Les groupes naissent d'eux-mêmes: ce sont des gens sans travail, ou même paresseux; il y a des esprits ignorants et ardents, tourmentés d'un sentiment de malaise indéfinissable, qui croient à une révolution prochaine, et se lèvent matin pour venir l'attendre, peut-être même pour y aider. Il s'y mêle des escrocs, des crieurs de nouvelles, des chanteurs, des enfants affamés, hideux de misère, de ceux-là qui, en juillet, n'ont pas été des derniers à compter parmi les héros. Voilà l'aspect général des premiers rassemblements, et ils ne diffèrent en rien de ceux qui, le jour de la publication des ordonnances, firent entendre sur les places publi-

ques les premiers cris de : *Vive la charte !* En révolution, les premiers prêts, ce sont naturellement ceux qui, sous tous les régimes, sont à peu près également malheureux, également froissés et à plaindre. Ils engagent la lutte ; on les laisse faire quand tout le monde en veut au gouvernement, quitte à les satisfaire ou à les contenir ensuite le mieux qu'on pourra. N'oublions pas que, dans la première semaine qui a suivi la révolution de juillet, on avait pour les haillons presque le même respect qui depuis est revenu pour les cordons. Jamais monarque ne s'entourera d'une garde plus martiale et plus imposante que cette bande déguenillée qui fournissait les factionnaires du Palais-Royal dans les premiers jours d'août, et que tant de poignées de main historiques accablèrent. Cela doit paraître aujourd'hui bien incroyable ; mais alors tout le monde sentait ainsi. Nous rappelons cela, non pour regretter que l'impression n'ait pas duré, mais pour ramener un peu de modération et d'humanité dans le cœur de ceux qui aujourd'hui mettraient volontiers hors le droit tout homme qui porte une casquette et une veste.

« Ce sont, dit-on, toujours les mêmes, des incorri-
» gibles, des êtres immoraux, stupides, déhontés, qui
» cherchent l'occasion du pillage ; qui, au fond de leur
» cœur, en veulent à la propriété ; et, quand il en péri-
» rait au hasard quelques centaines par les balles ou
» sous les pieds des chevaux, le mal ne serait pas grand.
» Peut-être on en aurait fini bientôt, car ils ne sont pas
» nombreux ; et la seule chose qu'on trouve à déplorer
» au milieu de tout cela, c'est qu'il y ait des curieux,
» des désœuvrés, qui viennent accroître et protéger de

» leur présence les rassemblements anarchistes. » Voilà le langage que tiennent beaucoup de personnes après avoir lu les journaux du gouvernement et les proclamations du préfet de police. Il est, en effet, bien plus facile d'exciter une partie de la population contre l'autre, que de maintenir le calme dans une grande capitale, quand une foule de questions politiques irritantes s'agitent. Mais c'est un mauvais moyen que d'enflammer certaines passions pour combattre d'autres passions; on ne sait pas où l'on va avec ce système, et plus d'un gouvernement s'en est mal trouvé.

Si tout ce que l'on dit des mauvaises intentions et du petit nombre des agitateurs est vrai; si les rassemblements commencent, se grossissent et se fondent presque invariablement aux mêmes heures, comme nous l'avons dit; si le rendez-vous des premiers groupes est connu à l'avance, et cela est depuis quatre jours, comment se fait-il qu'on attende au soir pour agir? Hier, avant-hier et les jours précédents, les groupes existaient entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, dès neuf heures du matin: pourquoi n'a-t-on pas choisi le moment pour les entourer, les sommer et faire des arrestations? A midi, il y avait les agitateurs, et les gens affairés qui sont plus nombreux dans ce quartier que partout ailleurs. A midi, on commence à battre la générale dans toute la ville; on fait rentrer les soldats dans leurs quartiers; la police envoie ses agents dans toutes les directions, observer les progrès de l'émeute; les aides de camp vont du Carrousel aux chefs-lieux d'arrondissement; M. le comte Lobau s'est levé tard, il faut attendre; l'état-major fait sa toilette, dîne, et vers

sept heures du soir les troupes de ligne, la garde nationale marchent au lieu de l'émeute ; on se précipite vers la porte Saint-Denis par toutes les rues qui y conduisent, on prend position sur les boulevards au delà et en deçà de la porte ; on refoule les uns sur les autres, promeneurs, curieux, gens affairés, agitateurs, hommes, femmes parées, bonnes d'enfants, tout ce qui se rencontre. Quiconque n'est pas revêtu d'un uniforme est en danger d'être arrêté comme suspect, heureux s'il en est quitte pour des injures et trouve dans la garde nationale quelqu'un qui le protége contre les coups, au risque d'être traité lui-même comme factieux ! Un homme bien vêtu, si par malheur il porte un chapeau blanc, est arrêté comme carliste ou républicain, c'est tout un. La veste, les pieds nus dans de gros souliers, sont des signes certains de rébellion. Pour ceux-là, il n'y a que des coups de crosse, de plat de sabre et quelquefois des lardons de baïonnette.

Voilà l'épouvantable désordre au prix duquel chaque soir, depuis trois jours, on prétend maintenir l'ordre dans Paris ; et certes, nous ne chargeons pas le tableau, nous taisons des détails révoltants. Et M. Périer de se frapper la tête ; de protester pour la vingtième fois, dans le *Moniteur*, que c'est la faute des curieux ; que, s'il n'y avait point de curieux pour protéger les agitateurs, ceux-ci seraient saisis dans leur petit nombre et livrés aux lois qui les attendent. Mais pourquoi la force armée ne se déploie-t-elle pas à l'heure où il n'y a pas de curieux, et où l'on n'aurait affaire qu'aux seuls agitateurs ? car c'est un fait qu'on ne peut ignorer, que nous avons déjà avancé, et que nous répétons, les agi-

tateurs ne viennent point à la suite des curieux, ils les précèdent; ils sont là dès neuf heures du matin, ni plus ni moins nombreux qu'à neuf heures du soir.

Mais enfin, si les troupes sont à l'exercice le matin, si M. le comte Lobau est occupé de détails d'administration jusqu'à son dîner, et ne peut marcher à la tête de la garde nationale qu'à l'heure du spectacle, pourquoi ne prend-on pas des mesures qui puissent isoler les agitateurs, et faire qu'à neuf heures du soir, comme à neuf heures du matin, on les rencontre seuls? Qu'on essaie, par exemple, d'empêcher l'immense circulation qui a lieu sans cesse de la porte du Temple à la porte Saint-Honoré. A six heures du soir, les rues Saint-Martin, Saint-Denis, du Temple, Montmartre, Richelieu, vomissent sur les boulevards, qui sont la seule promenade intérieure de la ville, une partie de leur immense population, et celle des centaines de rues transversales qui vont de l'une à l'autre de ces grandes voies. Jusqu'à onze heures, dans la saison où nous sommes, cent mille individus de tout âge, de toute profession, de tout sexe, vont et viennent, passent et repassent devant les théâtres du boulevard, depuis celui des Italiens jusqu'aux Acrobates. Si des ordonnances de police, affichées la veille, n'ont pas ordonné, sous les peines les plus sévères, aux citoyens qui font des boulevards leur promenade habituelle, ou qui peuvent les parcourir pour aller à leurs affaires, de s'enfermer chez eux à six heures du soir, il est impossible que le plus affreux encombrement n'ait pas lieu, et qu'une foule de malheurs particuliers n'arrivent pas lorsque les bataillons de la garde nationale et de la ligne viennent se serrer en masse dans

toute la largeur de la chaussée, forçant les voitures à rebrousser chemin, à se rejeter sur les piétons, et que des escadrons parcourent au grand galop les contre-allées, habituellement occupées par des rangs de chaises et des femmes assises.

Or, voilà le spectacle qu'offrent les boulevards depuis trois jours. Depuis trois jours, les cent mille citoyens qui peuplent habituellement les spectacles, les cafés, les bancs, les allées du boulevard à neuf heures du soir, auraient dû, suivant M. Périer, se tenir chez eux, ou aller prendre le frais sur les grandes routes, pour laisser aux agents de l'autorité la faculté de saisir les cinq ou six cents véritables agitateurs qui la bravent toute la journée, sans qu'on fasse rien pour les disperser.

Comment ne verrions-nous pas là un parti bien pris non de provoquer les agitations, mais de les alimenter, de les faire durer pour agir sur l'esprit de la garde nationale, pour diviser profondément la population, et mettre les classes inférieures aux prises avec la classe moyenne, qui est armée et par laquelle on veut régner? Ce criminel système porte déjà ses fruits. La garde nationale s'arme au rappel ; elle vient à l'heure où on la demande. On la dirige sur les points que les agitateurs ont paisiblement parcourus tout le jour. On lui montre de loin des masses de gens sans armes ; on l'excite contre tout le monde, sans distinction, en lui disant avec le *Moniteur :* « Les curieux sont aussi coupables que les agitateurs. » Souvent l'encombrement est tel qu'il y a impossibilité matérielle de se disperser, de fuir avec la rapidité qu'exigent les sommations, et l'on frappe et blesse ceux qui ont le malheur de se trouver le plus

près des chevaux et des baïonnettes. Jamais la police de Paris n'a été faite avec cette brutalité.

Nous n'accusons point la garde nationale, et pourtant elle est loin d'être sans reproche. Elle oublie souvent la première de toutes les règles de discipline, qui est de n'obéir qu'à la voix du chef. S'agit-il d'éloigner un groupe, ou seulement quelques individus, on se précipite tous à la fois ; on injurie, on frappe ; chacun se croit en droit d'ajouter son irritation personnelle à ce qu'il y a déjà de trop acerbe dans les mesures de l'autorité. L'officier est réduit souvent à se faire le protecteur de ceux qu'on maltraite ou qu'on arrête à tort et à travers. Les imaginations une fois montées, on voit partout des poignards ; on en cherche dans les poches de ceux qu'on arrête ; on fouille les portefeuilles, on suspecte jusqu'aux parapluies. On se permet des actes de violence et d'arbitraire qu'on eût dénoncés aux tribunaux s'ils fussent venus de la gendarmerie sous le dernier gouvernement. Ce n'était pas là l'esprit et les habitudes de la garde nationale il y a quelques mois ; mais alors la garde nationale était unanime ; personne ne manquait à l'appel ; et, il faut le dire, beaucoup de citoyens, dont la modération contiendrait certains furieux de juste-milieu ou de carlisme déguisé, ne paraissent pas parce qu'ils sont fatigués du langage et de la conduite que tient le ministère. Le ministère s'est rapproché des hommes de la restauration, et les amis de la restauration sont ceux qui se montrent le plus animés aujourd'hui sous l'habit de garde national qui les couvre et les cache.

Qu'arrive-t-il de ces dispositions violentes montrées

par un nombre de gardes nationaux peu considérable d'abord, dispositions dont le ministère se félicite comme d'une preuve de sa force ? C'est que des cris s'élèvent contre la garde nationale ; et ces cris déplorables, ces cris injustes, comme tous ceux qui s'adressent à un corps en masse, blessent, au moment où ils sont proférés, tous ceux qui portent l'habit de garde national. Aux coups de crosse, on répond par des pierres qui attaquent aussi bien le citoyen vraiment modéré que le carliste honteux ou le furieux de modération, et petit à petit toute une compagnie s'irrite. A la fin on ne distinguerait plus entre ceux qui se sont rendus à l'appel dans le simple amour de l'ordre, et ceux qui y sont venus avec des sentiments haineux. Nous ne saurions trop nous élever contre ces cris : *A bas la garde nationale !* que nous regardons comme tout à fait funestes, et qui ne peuvent servir qu'à rendre plus profonde la division que le ministère du 13 mars a intérêt à entretenir entre les classes de la population. La manière dont ces cris : *A bas la garde nationale !* cris rares autant qu'insensés, ont été exploités par le ministère, nous prouve assez l'usage qu'il en veut faire. C'est aux bons citoyens, aussi bien à ceux qui portent l'habit de garde national qu'à ceux que le hasard peut faire tomber dans les rassemblements, qu'il n'est facile d'éviter qu'en restant chez soi, de se défendre des mouvements d'irritation qui peuvent naître de ces collisions dont l'autorité est seule coupable.

L'autorité est coupable de laisser se grossir, de neuf heures du matin à neuf heures du soir, des rassemblements qu'il lui serait facile de disperser avant l'heure de la grande circulation sur les boulevards.

Elle est coupable, dans des occasions où la troupe soldée suffirait, de prodiguer le zèle de la garde nationale, et de fournir des prétextes aux mauvaises passions que quelques individus apportent dans ses rangs.

Elle est coupable de chercher à tirer parti des cris imprudents d'hommes clair-semés dans la population, et des voies de fait qui répondent à ces cris, parce que c'est vouloir précipiter Paris et la France entière dans les horreurs de la guerre civile. Mais de quoi n'est pas capable pour se conserver un ministère qui croit qu'il n'y a plus de légalité, plus d'ordre possible s'il vient à se retirer? un ministère qui dit, comme celui de M. de Polignac : Nous ferions conscience d'abandonner la partie, car nous sommes les sauveurs de la monarchie, et sans nous le trône et la liberté n'existeraient pas plus l'un que l'autre. (*National.*)

[Les générations nouvelles attachées à la révolution proclament ses bienfaits et sont pures de ses souillures.]

19 juin 1831.

Les journaux ministériels, qui ont applaudi au roi acceptant les offres de service du commandant de la garde nationale de Louviers (1) contre les théoriciens (2), trouvent bon que le roi n'ait pas voulu entendre à leur tour les théoriciens quand ils se sont permis de former

(1) Voyez plus haut, p. 250.

(2) Le parti conservateur accusait les *théories* de causer l'agitation, et nommait *théoriciens* ou agitateurs ceux qui, discutant les choses politiques et sociales, mettaient en question la monarchie.

des vœux pour le salut de la Pologne et pour l'abolition de la pairie héréditaire. Ces journaux sont conséquents, ils ont désiré que le roi allât dans les départements, non pour connaître les vœux de la France, mais pour inculquer à la France les doctrines de son gouvernement ; ils ont voulu que ces doctrines fussent approuvées, et non pas réfutées. On sent toutefois ce qu'il y a de choquant même auprès des hommes les plus modérés, dans un incident qui rappelle trop la fameuse revue du Champ de Mars et ce langage hautain qu'a soutenu depuis si misérablement Charles X. On se rejette sur la sagesse générale qui préside aux réponses du roi ; on veut que la France se confie les yeux fermés à la prudence d'un homme qui a vu la révolution, qui l'a jugée, qui a éprouvé les funestes effets des entraînements passionnés ou généreux, qui a été trop bien instruit par les spectacles auxquels fut livrée sa jeunesse pour vouloir exposer la France à retomber dans de tels égarements.

Cette expérience, que nous ne contestons pas à Louis-Philippe, n'est pas ce qui a manqué aux deux rois qui l'ont précédé. Louis XVIII et Charles X aussi avaient vu la révolution, mais ils l'avaient vue, le premier en philosophe timide, en esprit cultivé et épuré plutôt qu'élevé, le second en orgueilleux sans cœur et sans génie. Tous deux émigrés de Coblentz, ils avaient vécu pour étouffer la révolution et la détester ; ils ont régné l'un et l'autre ayant la peur et la haine des principes de la révolution dans le cœur, et c'est ce qui a perdu leur dynastie parce que la France, quoi qu'on dise, a le sentiment que la révolution lui a bien plus rapporté que coûté. Louis-Philippe a assisté d'un autre point de vue à nos pre-

miers orages. Mais quel point de vue, quelle école, quel entourage, que cette cour jacobine de Philippe-Égalité depuis 91 jusqu'à 93 ! Est-ce là, vraiment, qu'un jeune prince, né brave et spirituel, pouvait s'attacher aux généreuses pensées, aux légitimes exigences de la révolution, et pardonner en leur faveur quelque chose aux excès d'une génération que le despotisme avait livrée à la liberté avec les mœurs de la servitude? Toutes les impuretés de l'ancien régime, et ce qu'il y avait alors de plus bassement atroce, de plus honteusement cupide, avaient fait alliance dans cet antre de débauches et de sang que l'on appelait le Palais-Royal, et où l'un des êtres les plus immoraux et les plus lâches qui aient dégradé l'humanité rampait sous un nom populacier, cherchant à faire oublier ses richesses et sa naissance. Non, ce n'est pas à cette école qu'on pouvait prendre de l'estime pour la révolution, et nous nous indignons justement quand on va chercher en pareil lieu des exemples, des souvenirs, des objets de comparaison, pour en flétrir les hommes de notre temps, les opinions que nous professons, et que vingt ans de martyre, sous le despotisme impérial et l'inquisition jésuitique des Bourbons, ont assez purifiés.

Si nous cherchons quelquefois à détourner les esprits du souvenir des excès de la révolution pour les reporter vers les résultats de cette grande lutte, c'est que nous sommes de la génération qui a profité de la révolution, qui croit lui devoir reconnaissance; c'est que nulle souillure de ces temps de grandes choses et d'atroces colères n'est empreinte sur nos fronts. Si nous croyons qu'aujourd'hui des mœurs plus douces, une civilisation

plus avancée, et l'état si différent de l'Europe, permettraient d'achever, sans immolations et sans vandalisme, une révolution qui ne fut barbare que parce qu'elle fut barbarement combattue, c'est une illusion peut-être; mais cette illusion on ne la détruira pas en nous opposant ce qu'on a vu de l'impur entourage de Philippe-Égalité : car il n'y eut jamais là d'illusion trompée. Aussi, une nouvelle révolution, des passions plus furieuses que celles de 93, agiteraient jusque dans ses fondements notre société actuelle, qu'elles n'en feraient certainement pas sortir quelque chose d'aussi odieux, d'aussi immonde, que cette boue d'ancien régime qui s'était répandue sur la plaie sanglante de la révolution, et qui l'infecta. (*National.*)

[Les aristocraties ne se créent pas.]

27 juin 1831.

L'Angleterre est le seul pays du monde où il y ait une aristocratie de droit, car, partout ailleurs, l'aristocratie est, comme la royauté, un pouvoir de fait; et partout où l'aristocratie et les trônes ne sont pas un fait consenti par les peuples, l'aristocratie et les trônes auront la même destinée : ils périront ensemble.

D'où vient cette situation particulière de l'aristocratie anglaise ? De ce qu'elle est encore aujourd'hui l'expression vivante de la dernière conquête qui ait eu lieu en Europe. La conquête normande a trouvé en Angleterre une civilisation commencée qu'elle n'a pas détruite.

mais à laquelle elle s'est pour ainsi dire superposée ; et nous ne serions pas plus ridicules que le savant auteur de l'*Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, en disant avec lui qu'aujourd'hui encore la race normande est représentée par la chambre des lords, tandis que la race saxonne est dans les communes d'Angleterre.

Ceux qui lisent à tort et à travers la constitution anglaise, et nous la présentent toute faite comme le meilleur modèle que nous puissions suivre, feraient bien de nous dire où et quand cette constitution a été délibérée ; quels sont les profonds politiques anglais qui se sont imaginé les premiers qu'une royauté non responsable, une chambre des communes votant l'impôt, et une chambre haute tenant la balance entre la couronne et les communes, seraient une fort belle combinaison. Ce sont les siècles, c'est l'expérience, qui ont fait la constitution anglaise. Les éléments dont elle se compose n'ont jamais été délibérés : on n'y a jamais agité, par exemple, la question de savoir s'il fallait deux chambres, ou une seule ; s'il était bon qu'une de ces chambres fût héréditaire, ou ne le fût pas. Les choses, en Angleterre, ont fait les institutions, sans que les hommes les plus versés dans l'histoire de ce pays puissent dire où et quand les institutions, qui naissaient insensiblement des choses, ont commencé à prendre le caractère qu'elles ont aujourd'hui.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le pouvoir absolu, sous Henri VIII et sa fille Élisabeth, existaient concurremment avec ces deux mêmes chambres que depuis on

a appelées, et qui sont devenues réellement, deux pouvoirs, mais qui n'étaient alors que ce que la royauté voulait bien qu'elles fussent.

Ce qu'il y a de certain encore, c'est que la liberté, qui avait fait son chemin en Angleterre à l'ombre du protestantisme, sous Henri VIII et Élisabeth, éclata tout à coup, sous Jacques I[er] et Charles I[er], en prétentions qui parurent souverainement injustes à ces deux princes. Elles n'étaient justifiées, en effet, que par les textes obscurs de vieilles chartes qui, dans les temps où elles avaient été accordées, n'avaient jamais eu cette large signification libérale, ni pour ceux qui les avaient données, ni pour ceux qui les avaient reçues.

Comment tout cela eut-il l'air d'une constitution achevée et précise, lorsque, vers 1640, la lutte s'engagea d'une manière décisive entre la couronne et le parlement ? Les historiens véridiques sont obligés d'avouer que le fait le plus clair pour eux dans les contestations de cette époque, c'est que l'esprit public avait prodigieusement grandi, et que le pouvoir royal avait singulièrement perdu de sa force. Charles I[er] défendait le pouvoir royal tel que Henri VIII et Élisabeth l'avaient exercé ; il pouvait se croire dans son droit ; le parlement réclamait de prétendues libertés anciennes en faveur de besoins de liberté tout à fait nouveaux, et, s'il était dans le droit général de l'humanité en réclamant ces libertés, il mentait sciemment en les revendiquant comme le patrimoine de la vieille Angleterre, qui n'avait jamais eu l'idée qu'on pût justement résister au pouvoir royal. Mais, en ce monde, il n'y a jamais eu de droit que pour

les forts. La royauté fut vaincue en 1640, et le droit constitutionnel qui régit encore aujourd'hui l'Angleterre fut fondé.

En 1640, l'aristocratie anglaise fit cause commune avec le peuple contre la royauté. Pourquoi ? Est-ce parce qu'il était écrit dans les vieilles constitutions : *L'aristocratie jouera le rôle de pouvoir modérateur ?* Non, car cette formule n'était pas même inventée. Mais il y avait encore en Angleterre une véritable aristocratie composée des hommes qui réunissaient aux titres les plus élevés les plus grands biens. Cette aristocratie ne voulait pas être nivelée par le despotisme royal, comme elle en avait été menacée sous Henri VIII et Élisabeth ; et, quand le peuple parla d'émancipation pour lui, l'aristocratie parla d'émancipation pour elle. Elle fut révolutionnaire en 1640, parce que c'était son intérêt. Les règnes despotiques qui avaient menacé son existence lui avaient appris qu'elle ne serait indépendante du pouvoir royal que quand la liberté serait de droit commun pour tout Anglais.

Mais la révolution de 1640 apprit bientôt autre chose à l'aristocratie anglaise. Elle vit, par ce qui lui arriva, que, si elle avait besoin de la liberté des communes pour résister au pouvoir royal, elle avait besoin du pouvoir royal pour résister aux communes, qui, à la rigueur, pouvaient très bien se passer de royauté et d'aristocratie, et qui le prouvèrent en 1645, en renversant l'une après l'autre. Il est venu depuis des théoriciens qui ont dit fort gravement : « Il faut dans toute bonne constitution, une aristocratie qui tienne la balance entre le » pouvoir royal et le peuple. Voyez plutôt la constitu-

» tion anglaise. » D'une expérience privée, ces gens-là ont tout bonnement conclu un principe général applicable à tous les pays. Mais l'histoire de ce qui est arrivé en Angleterre de 1630 à 1660, a prouvé seulement que, là où il y avait une aristocratie réelle, c'est-à-dire une classe placée depuis des siècles, par les titres et la richesse, au-dessus de la masse du peuple, cette aristocratie ne pouvait être indépendante qu'à la condition que la loi fût souveraine pour tous, et que, d'un autre côté, cette aristocratie ne pouvait se soutenir contre les exigences populaires qu'à la condition d'être l'associée d'un privilégié plus grand qu'elle, LE TRÔNE, et de voter avec ce suprême privilégié contre le peuple, toutes les fois que la majorité non privilégiée pourrait entreprendre de demeurer pouvoir unique.

Lors de la restauration de 1660, l'aristocratie anglaise, relevée en même temps que l'ancienne royauté, avait compris son rôle, et la vieille royauté des Stuarts n'avait pas compris le sien : c'est ce qui fit que, vingt-huit ans après, en 1688, l'aristocratie anglaise voulut une dynastie nouvelle qui, tenant le pouvoir de la nation, consentît à la souveraineté de la loi, à condition que la loi fût faite par trois pouvoirs, dont deux privilégiés. Guillaume III et ses successeurs ont depuis entendu les vrais intérêts de la royauté anglaise comme l'aristocratie entendait les siens. C'est depuis lors seulement qu'on a pu appeler l'ensemble des formes du gouvernement anglais une constitution ; mais cette constitution, c'est le temps, c'est l'état social particulier des Anglais qui l'ont faite.

Pas plus en Angleterre qu'ailleurs, la royauté et

l'aristocratie n'existent pour le peuple : elles existent pour elles-mêmes; et, comme tout ce qui existe, elles ont droit de vouloir se conserver. Huit siècles d'inutiles attentats, d'expériences incertaines, de tâtonnements douteux, ont appris à l'une et à l'autre à quelles conditions elles pouvaient vivre au milieu d'un peuple qui avait à la fois les besoins et les préjugés du peuple anglais. Il s'est trouvé que la souveraineté de la loi a été pour le peuple anglais un besoin senti de fort bonne heure, et auquel il était impossible de donner le change; qu'en même temps les préjugés, ou, si l'on veut, les mœurs sociales du peuple anglais pouvaient s'accommoder de l'existence de deux pouvoirs privilégiés, mais qui tiendraient de la loi leur privilége, et ne l'outrepasseraient jamais. Dès lors, la constitution anglaise s'est faite d'elle-même. Et, en effet, on cite en Angleterre les grands hommes qui ont commenté la constitution; mais ceux qui l'ont faite, on ne les connaît pas. C'est que le développement naturel des choses a seul fait cette constitution. Il s'est trouvé là, comme presque partout, il y a huit siècles, une royauté, une aristocratie, un peuple; mais, à la différence de ce qui est arrivé en beaucoup de pays, la royauté n'a pas pu là détruire l'aristocratie et commander au peuple; l'aristocratie n'a pas pu renverser la royauté et retenir le peuple en obéissance; le peuple a tué un roi et dépouillé des nobles, sans pouvoir se défaire complétement du sentiment qui le portait à respecter la royauté et l'aristocratie. Aussi, après la mort du grand homme qui, pendant dix ans, avait tenu lieu à l'Angleterre de tous les pouvoirs définis et légaux, la royauté, l'aristocratie, le peuple

se sont retrouvés, sans aucune intervention étrangère, rapprochés l'un de l'autre. Chacun de ces éléments a repris dans la société anglaise le degré d'influence qu'il pouvait défendre contre les deux autres; les forces se sont équilibrées, et ce beau mécanisme que nous admirons comme produit de la civilisation politique des Anglais, mais non pas comme ces découvertes de la boussole et de la vapeur qu'on peut transporter d'un peuple à l'autre; ce mécanisme, disons-nous, a commencé à jouer avec une facilité sans égale, mais propre à la seule Angleterre.

Ceux qui nous prêchent aujourd'hui la nécessité d'une aristocratie à l'image de celle des Anglais, et qui croient qu'en titrant et en enrichissant cette aristocratie, on lui ferait facilement jouer dans la constitution le rôle de la pairie anglaise, oublient de se demander si les mœurs sociales de la France se prêtent à l'existence d'un corps privilégié comme ceux de l'Angleterre. Eh bien! en Angleterre, les timides adversaires du privilége aristocratique se sont bornés à demander, depuis soixante ans, la réforme électorale. S'ils l'obtiennent, ce sera, nous n'en doutons pas, tôt ou tard la mort de l'aristocratie anglaise; mais l'immense majorité ne s'en doute pas, et s'arrêterait peut-être si elle soupçonnait à la question qui va s'agiter une si grande portée révolutionnaire. Chez nous, c'est tout haut qu'on repousse le privilége aristocratique, et le sentiment général à cet égard est si prononcé que les rares et honteux partisans du privilége héréditaire en sont réduits à se donner simplement pour incertains.

Une autre chose qu'oublient ou ne savent pas ceux

qui veulent nous doter d'une belle et bonne aristocratie, parce qu'il y en a une en Angleterre, c'est comment cette aristocratie anglaise s'est relevée après la révolution de 1640, qui l'avait renversée. L'aristocratie anglaise n'avait pas été entièrement dépouillée par la révolution, comme la nôtre, laquelle était déjà si pauvre en 89 qu'elle vivait du livre rouge, et si déconsidérée qu'elle s'abdiqua elle-même dans la fameuse nuit du 4 août. L'aristocratie anglaise rentra dans ses biens en 1660, excepté celle qui n'abjura point le papisme. En 1688, quand cette aristocratie, qui ne s'était montrée rien moins que libérale sous le corrompu Charles II, vit que l'imbécile Jacques allait la perdre comme l'avait déjà perdue une fois Charles Ier, elle se hâta de prendre les devants sur l'indignation populaire; elle comprit à merveille qu'il fallait que cette seconde révolution se fît par elle ou contre elle; et ce fut elle qui agit, qui conspira, qui corrompit l'armée, chassa le Stuart parjure et couronna Guillaume, moyennant quoi le peuple ne s'agita point. Il n'y eut qu'un changement de personnes sur le trône; mais tout, d'ailleurs, se maintint dans le même état. Aussi, quand l'aristocratie anglaise a lutté depuis contre les empiétements de la démocratie, elle a pu fièrement rappeler qu'elle avait fait ses preuves contre le pouvoir absolu, et que la glorieuse révolution de 1688 était son ouvrage. Qu'a fait de semblable chez nous cette aristocratie qui s'était abdiquée elle-même en 89, qui nous est revenue dans les rangs étrangers en 1814, qui n'a point protesté contre le ministère du 8 août quand la France entière le repoussait avec horreur, et qui, depuis, mutilée, mise en suspicion de son

propre consentement, ne s'est senti d'autre courage que celui d'offenser une révolution à laquelle elle a demandé quartier?

Pourquoi les grands esprits du XVIIIe siècle, qui avaient vu l'Angleterre à l'époque la plus brillante de sa constitution, et qui certes n'étaient pas satisfaits du gouvernement des courtisanes-maîtresses de Louis XV, ne nous ont-ils pas prêché la constitution anglaise? C'est qu'ils avaient trouvé l'Angleterre bien différente de la France, et que, prévoyant une révolution dans leur pays, ils n'auraient pas voulu changer contre la constitution politique de l'Angleterre les espérances que leur donnaient les mœurs de la France et cette liberté d'esprit sans bornes qui n'appartient qu'à nous et qu'on copiait lourdement ailleurs. Mirabeau et quelques hommes de la constituante ont les premiers cité à notre patrie les exemples de l'Angleterre. Eh bien! Mirabeau, l'homme le plus fort certainement de la constituante, le seul dont la sagacité ait saisi l'instant précis où la révolution allait se jeter dans l'inconnu et courir le danger de périr en se dévorant, Mirabeau, qui voulut sincèrement consolider la royauté de Louis XVI, aperçut-il autour de lui quelque chose qui pût tenir, dans l'œuvre de la constituante, la place de la pairie anglaise? Non; Mirabeau, député du tiers état, et qui avait pris une patente de marchand de drap pour être élu, avait renié son ordre, et ceux qui l'avaient renié comme lui n'eurent pas même le soupçon que quelqu'un après eux pût regretter cet entraînement et vouloir reconstituer une aristocratie. Qu'on se reporte aux débats législatifs de cette époque, on verra que tout a été dit sur l'aristocratie nobiliaire,

et jamais privilége politique ne se relèvera chez nous des anathèmes de la constituante. (*National.*)

[En ce moment se faisait l'élection de la chambre qui devait décider si la pairie serait héréditaire ou non. On reproche aux journaux conservateurs leur inconséquence quand, après avoir déclamé contre le mandat impératif au sujet de la pairie, ils approuvent les électeurs d'avoir exigé des professions de foi monarchiques. On ne peut pas scinder ; et, dans l'un et l'autre cas, les électeurs ont agi conformément à leur droit.]

7 juillet 1831.

Ce n'est pas nous qui avons condamné les réunions électorales préparatoires ; ce n'est pas nous qui avons prétendu qu'un électeur n'avait d'autre droit à exercer que celui de choisir entre tel ou tel candidat ; ce n'est pas nous qui nous sommes indignés dès que le mot de mandat fut prononcé, et qui avons protesté à l'avance contre tout engagement imposé au député par l'électeur. Au contraire, nous avons dit aux électeurs : On ne vous a pas consultés en juillet, parce que les circonstances ne le permettaient pas. Les élections générales vous appellent un peu trop tard peut-être, mais vous appellent enfin à dire ce que vous avez espéré de la révolution de juillet. Vous allez légitimer tout ce qui s'est fait sans votre concours dans les jours de victoire, de désordre et de surprise. Ce que vous approuverez sera sanctionné ; ce que vous condamnerez devra disparaître. Si vous ne voulez plus de ces listes civiles écrasantes pour le pays, dites-le ; si vous croyez qu'une pairie héréditaire ne soit

plus en harmonie avec les mœurs de la France, dites que vous ne voulez plus de privilége héréditaire ; informez-vous soigneusement de ce que pensent à cet égard vos candidats ; ne nommez que ceux qui penseront comme vous, et ne vous contentez pas de professions évasives, exigez des engagements précis.

Nous sommes l'opposition, et notre rôle d'opposition ce n'est pas d'insister sur les intérêts qui nous paraissent assez protégés, assez défendus par le pouvoir, mais sur ceux dont nous nous regardons comme les tuteurs. Ainsi nous n'avons point dit aux électeurs : En même temps que vous interrogerez vos candidats sur la liste civile, la liberté de l'enseignement, le privilége aristocratique, informez-vous soigneusement si ceux qui se présentent à vous ne sont pas des républicains cachés. Nous savions bien que nos adversaires, les partisans-nés de tout pouvoir qui existe, aujourd'hui monarchistes par excellence, ne manqueraient pas d'accuser, devant les colléges, tous les candidats de l'opposition de vouloir le renversement de l'ordre de choses actuel ; et, peu habitués à nous contredire, nous avons dû trouver très juste que les électeurs exigeassent des professions de foi monarchiques des mêmes hommes qui se montraient empressés à promettre leur vote contre l'hérédité de la pairie. Quand nous avons soutenu si énergiquement contre les écrivains ministériels le droit des commettants à l'égard des mandataires, c'était à la condition que les électeurs exerçassent ce droit dans toute sa plénitude aussi bien en faveur de tel principe dont nous sommes chauds amis, que de tel autre auquel nous pouvons paraître moins favorables, ou qui peut se passer de notre appui.

Les inconséquents, ce sont ceux qui n'ont pas voulu que les électeurs exigeassent des candidats de professions de foi, ceux qui se sont élevés contre la doctrine du mandat, ceux qui ont essayé de faire mentir l'histoire pour persuader à la France que la constituante avait érigé en principe la confiance absolue, obligée du commettant, et le libre arbitre illimité du mandataire. Et ces hommes ont aujourd'hui assez peu de souvenir de leur langage d'il y a un mois, pour venir louer la haute prévoyance de ces mêmes électeurs qu'ils traitaient d'ignorants boutiquiers, de gens à grosses idées, et qui leur paraissent aujourd'hui tout à fait en droit d'exiger des professions de foi et des engagements, parce qu'usant de ce droit que leur contestait le ministère, ils ont voulu n'envoyer à la chambre que des hommes à la fois dévoués à l'ordre de choses fondé en juillet, et des ennemis du privilége aristocratique. Ici les électeurs se sont prononcés vivement contre l'hérédité de la pairie, on feint de ne les avoir pas entendus; là on a voulu que le candidat s'expliquât sur des circonstances qui avaient pu le faire soupçonner d'arrière-pensées républicaines, et l'on en triomphe ; on veut que nous convenions que notre attente a été bien trompée, que nous étions loin de penser, en prêchant la doctrine du mandat, que les électeurs feraient de cette doctrine un appui de plus à l'ordre de choses. Vous vous trompez, messieurs, nous réclamions pour les électeurs un privilége tout entier ; nous voulions qu'ils en usassent à leur gré pour faire ou défaire, conserver ou abattre, suivant ce qu'ils jugeraient l'intérêt du pays. Les électeurs ont voulu qu'on s'expliquât sur la royauté de

juillet ; ils ont bien fait. Leur vœu sera connu du moins. On saura que les électeurs de la nouvelle charte veulent l'hérédité de la première magistrature de l'État, mais non pas de pouvoir législatif héréditaire. Ce sera à la prochaine chambre des députés à compléter la constitution sur ces deux données.

Le *Journal des Débats* se fait presque goguenard pour nous dire : « Eh bien ! vos candidats se sont expliqués » au gré des électeurs sur la royauté de juillet ; mais il » n'a pas été question de la monarchie républicaine » dans leurs professions de foi : est-ce donc que la chimère de la monarchie républicaine serait abandonnée, » ou bien qu'on n'a pas cru qu'il fût prudent d'en entretenir les électeurs ? » Nous accordons trop de sens aux électeurs, pour n'être pas persuadés que les mots ne les effraient pas, et que, s'il eût convenu à l'un des candidats de la gauche de soutenir devant eux que le nom de monarchie républicaine était le seul qui pût convenir à une forme de gouvernement, dans laquelle il y aurait un roi élu et deux chambres populaires, les électeurs n'auraient pas trouvé cela mauvais : ils eussent compris à merveille qu'une constitution émanée de la souveraineté nationale ne pouvait pas s'appeler une charte octroyée par le droit divin ; que la monarchie qui s'appelait théocratique et aristocratique, avec une religion d'État et une pairie héréditaire, prenait nécessairement un autre nom en se séparant de la religion d'État et du privilége, en perdant l'appui des institutions aristocratiques et cherchant celui des institutions populaires. Nous sommes bien assurés que les candidats de l'opposition pouvaient, sans compromettre leurs espé-

rances, appeler monarchie républicaine cette combinaison d'un trône élu et de deux pouvoirs électifs, que la prochaine session est destinée à réaliser. Les électeurs auraient compris que l'absurdité, s'il y en a une, ne peut pas être dans le mot, mais dans la chose qu'il représente exactement; et cette chose, les électeurs la veulent; ils prescrivent, par mandat, à leurs députés, de donner toute la solidité, toute la durée possible à une royauté héréditaire, soutenue par deux pouvoirs électifs. Cela ne peut guère être qu'une monarchie républicaine. On dit que le mot est nouveau, nous n'en disconvenons pas, mais la chose aussi est parfaitement nouvelle, et c'est la révolution de juillet qui l'a voulue.

On ne reproche pas seulement aux candidats de l'opposition de ne pas s'être servis d'une formule dont le gouvernement veut bien s'effrayer; on s'égaie presque à leurs dépens sur cette profusion d'expressions de loyauté, d'attachement, de dévouement inaltérable à la dynastie qu'ont employées plusieurs d'entre eux en répondant aux questions des électeurs. Ce n'est pas la faute des députés de l'opposition sincèrement dévoués à la royauté de juillet, si le langage qui allait à leur conscience, à l'état véritable de leurs sentiments, a été rendu passablement banal par les innombrables manques de foi de ceux qui, depuis l'usurpation heureuse de 1804, n'ont cessé de faire métier de leurs sentiments monarchiques. Des hommes qui n'avaient pas eu occasion, ni sous Bonaparte, ni sous la Restauration, de parler de leur dévouement à la personne du prince, en venant, pour la première fois, exprimer ce sentiment à l'égard d'un roi élu, sont bien obligés de se servir

d'une langue qu'ils trouvent toute faite; mais ce n'est pas eux qui ont rendu cette langue méprisable : ils en sont à leur premier serment. On eût voulu peut-être qu'en parlant de leur dévouement à la royauté de juillet, ils fissent publiquement certaines réserves qu'on croit exister au fond de leur esprit, et, par exemple, celle-ci, qu'ils ne tiendront le serment à cette royauté qu'autant qu'elle-même tiendra ses promesses; on eût désiré peut-être encore qu'en parlant du prince, ils fissent l'aveu que certaines réponses officielles qui ont retenti naguère en Normandie et en Alsace étaient loin de les avoir satisfaits; qu'ils y avaient trouvé la trace d'une direction fâcheuse, et qui n'était pas celle des premiers jours de la révolution : alors on eût eu belle à les accuser d'arrière-pensées, de préméditation de parjure. Si quelques-uns des candidats auxquels le *Journal des Débats* prétend faire allusion eussent parlé ainsi, nous sommes persuadés qu'ils n'eussent fait qu'exprimer un sentiment général parmi les électeurs, et que cela ne leur eût fait aucun tort. On semble leur reprocher d'avoir gardé ici des ménagements intéressés; nous aimons à croire, nous, que ces ménagements ont été de pure générosité. Mais l'interprétation malveillante qu'on en fait leur apprendra, nous l'espérons, que les ménagements sont peine perdue avec des adversaires qui n'en tiennent pas compte, et que, si l'on doit toute son opinion à des électeurs qui vous interrogent, on doit toute la vérité à la France, qui écoute et qui juge en dernier ressort. (*National.*)

[L'anniversaire du 14 juillet, jour de la prise de la Bastille, avait été l'occasion d'une démonstration de la part de quelques hommes ardents. Le gouvernement avait dispersé sans peine ceux qui y avaient pris part.]

16 juillet 1831.

Nous ne savons pas quel est le nombre d'hommes qui a pu vouloir célébrer l'anniversaire du 14 juillet par la plantation d'un arbre de la liberté. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette démonstration a été blâmée par tous les journaux de l'opposition sans exception ; nous l'avons blâmée, pour notre part, comme engageant une lutte d'opiniâtreté et d'amour-propre dont l'issue n'était pas douteuse, comme pouvant fournir au ministère un prétexte contre l'opposition vis-à-vis de la prochaine chambre. Si nous exprimâmes en même temps la presque certitude de ne pas voir nos conseils écoutés, c'est que nous savions, par l'expérience de quinze années de luttes légales suivies contre la restauration, qu'à la suite de toutes les oppositions se presse une certaine masse d'hommes plus énergiques qu'éclairés, plus ardents qu'habiles, et qui, comme tout le monde, ont les inconvénients de leurs qualités. Leurs qualités ne servent que dans les cas tout à fait extraordinaires, et alors il y a des héros parmi eux ; leurs inconvénients sont de tous les jours, et sont bien souvent l'embarras, la gêne du parti dont le drapeau les rallie. Il y aurait de la lâcheté à ne pas leur dire quelquefois qu'ils se conduisent en brouillons ; mais il y aurait lâcheté plus grande encore à les répudier quand on les a trouvés entreprenants, intrépides, infatigables, au jour du danger.

C'est cette espèce d'hommes audacieux, indisciplinés,

jeunes la plupart et sans expérience, que le ministère désigne aujourd'hui sous le nom de scélérats, d'anarchistes, de républicains, d'hommes de malheur. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il n'est nullement question ici des misérables qui peuvent jouer la passion et se mêler aux agitations pour les exploiter; ceux-là appartiennent à la police d'Holyrood ou à celle qui gaspille en ce moment les millions votés de confiance par la dernière chambre.

Les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui étaient à notre place il y a moins d'un an; ils combattaient à la tête de l'opposition, du parti qui, à tort ou à raison, s'appelait alors comme aujourd'hui le parti patriote par excellence. Il n'y a pas longtemps de cela, et on voudra bien nous accorder que, depuis, la composition de ce parti est peu changée. Or, ceux qui parlent aujourd'hui avec des expressions de violence exagérées, une recherche de termes outrageants, haineux, méprisants, tout à fait calculée en vue de l'effet qu'ils espèrent produire sur la classe moyenne, aujourd'hui battue de tant de pertes, désespérée de ses vains efforts pour retrouver la confiance; ces anciens chefs de l'opposition libérale, ces hommes qui s'écriaient en pleine chambre : « Nous » sommes trente millions contre trois cents, » ignoraient-ils, à l'époque dont nous parlons, de quoi se composait le parti ennemi de la restauration et de la Sainte-Alliance?

Ils étaient l'opposition légale, d'accord; ils n'avaient reçu mandat que d'électeurs payant 300 ou 500 francs de contribution : nous le savons bien. Mais qui les soutenait, qui les applaudissait au dehors? Qu'enten-

daient-ils dans ce temps-là par ce parti libéral à qui ils demandaient de la popularité? Eux étaient dans la légalité et s'y tenaient; ils avaient fait serment aux Bourbons et voulaient garder leur foi; ils s'en sont vantés depuis. Eh bien! savaient-ils, ne savaient-ils pas que, sur les mêmes bancs où ils s'asseyaient, il y avait des ennemis déclarés des Bourbons? Ignoraient-ils que les anciens partisans de Bonaparte, ceux qui tendaient à un 1688 français, ceux qui, par netteté d'esprit et pureté d'âme, préféraient la république à la monarchie, se confondaient dans un même sentiment : la haine des Bourbons? Leur était-il échappé, par hasard, que tous les serviteurs de Bonaparte n'étaient pas de bien sincères amis de la liberté; que tous les vieux républicains n'étaient pas des hommes sans tache; que les jeunes théoriciens, amis de cette forme de gouvernement, adoptaient l'héritage complet, les uns de la Constituante, les autres de la Gironde; de plus ardents encore, de la Convention tout entière? Et ces hommes cependant se pressaient à la suite de l'opposition légale, se ralliaient au même drapeau, et poussaient aux élections de 1827, à l'adresse des 221, à toutes les résistances permises par la constitution, sans préjudice de celles que la constitution ne permettait pas.

C'était alors que nos hypocrites de légalité, nos hommes gouvernementaux d'aujourd'hui eussent dû proclamer hautement ce qu'ils pensaient et des bonapartistes, et des républicains, et des admirateurs de la Convention, et des théoriciens plus aventureux encore qui prétendaient que Babœuf et ses amis avaient péri innocemment; que la propriété était le mal fondamen-

tal de nos sociétés. Non, on ne repoussait pas l'alliance de toutes ces sectes politiques, si diverses dans leurs dogmes, si contradictoires parfois dans leurs exigences. On savait que c'eût été folie de les vouloir concilier, de prétendre les gouverner d'une manière absolue. On se contentait de savoir qu'elles se ralliaient toutes à un mot d'ordre unique, *liberté*, parce que la liberté est le premier besoin de tous les partis, de toutes les idées qui n'ont pas le pouvoir. On allait plus loin : on comprenait que la jeunesse des écoles, qui savait lire, ne pouvait pas rester indifférente aux combats de la presse, aux discussions déjà très peu mesurées de la tribune, et qu'elle ne savait manifester ses sympathies pour les doctrines de l'opposition que par des scènes tumultueuses toujours irrégulières, mais au fond peu coupables.

On descendait bien plus bas encore dans la société, et l'on ne s'étonnait pas que le peuple, qui souffrait de la marche du gouvernement, et que de puissants instincts patriotiques rendaient sensible à l'humiliation de la France, s'ameutât quelquefois pour se réjouir d'un échec du ministère, pour faire éclater ses bruyantes joies à la porte des splendides hôtels qu'il voyait parés d'illuminations anti-ministérielles. Le lendemain des dragonnades de la place Louis XV, on déplorait l'imprudence des jeunes gens qui étaient venus se livrer sans armes comme des fous au sabre des cavaliers, et l'on ne doutait pas que la police n'eût tendu un piége à leur étourderie pour incriminer ensuite les doctrines de l'opposition. Après les scènes de la rue Saint-Denis, en novembre 1827, celles qui furent provoquées par les illuminations de la Chaussée-d'Antin, on s'indignait du massacre que

l'autorité d'alors appelait un simple coup de collier. On trouvait tout naturel que les gens du peuple eussent cru que le pavé leur appartenait aussi bien qu'à la garde royale. On demandait une enquête sur ce déploiement légal, mais non pas indispensable, de la force armée, et la Cour royale évoquait l'affaire. En un mot, tout ce qui compose l'opposition d'aujourd'hui, toutes les passions, toutes les forces aveugles qui se pressent à la suite de cette opposition et qui la compromettent, la gênent, l'entravent souvent bien plus qu'elles ne la servent, tout cela était dans ce grand tout des trente millions de Français, dont M. Casimir Périer, alors tribun, menaçait les trois cents de M. de Villèle. Alors on n'exécrait aucune nuance des opinions révolutionnaires, on ne répudiait aucune alliance; c'était le ministère déplorable qui parlait d'ordre public, qui accusait l'opposition de tous les embarras du commerce.

Les hommes de cette ancienne opposition libérale sont-ils les mêmes qui ont pu inspirer l'épouvantable chant de triomphe qu'on lit aujourd'hui dans le *Moniteur?* Ces lignes sanglantes, nous avons vainement cherché quelque chose à leur comparer dans le recueil du *Moniteur* à l'époque la plus furieuse de la réaction de 1815. Et il s'en faut bien que les articles dans lesquels MM. de Clermont-Tonnerre et de Peyronnet racontaient à la France le coup de collier de la rue Saint-Denis respirent cette odeur de meurtre. La langue que nous avons habitude de parler, langue courageuse, nous osons le dire, et de gens qui se respectent, n'a pas de termes pour répondre à ces horribles provocations.

Aussi nous laissons là le *Moniteur*, et nous revenons

à la conduite respective du ministère et de ces insensés de jeunesse ou d'ignorance, que nous blâmons pour qu'ils le sachent, et non pour que d'autres le remarquent, mais que nous ne répudions pas, parce que nous les croyons plus sincères encore qu'imprudents, parce que c'est notre devoir de ne pas laisser avilir aujourd'hui ceux dont nous n'avons pas repoussé l'alliance dans d'autres temps et contre d'autres ennemis. S'il s'est mêlé à eux d'impurs éléments de carlisme ou de police, ils y étaient exposés; mais, pour peu qu'on le veuille, il est facile de distinguer le bon grain de l'ivraie.

A l'égard de ce projet de plantation d'un arbre de la liberté, le ministère avait deux choses à faire : permettre ou empêcher. Permettre, c'était le plus sage, nous le croyons; mais le ministère était juge; les autorités qui dépendent de lui ont la police des voies et places publiques; c'était leur droit d'empêcher, puisque, selon elles, l'arbre de la liberté ne rappelait que des souvenirs de sang. L'autorité savait à l'avance le nombre des planteurs d'arbres; elle connaissait, par ses agents, les places dont ils avoient fait choix. On a occupé de bonne heure ces places avec des forces imposantes : par cela seul, le projet était déjoué; que voulait-on de plus?

La dispersion des turbulents n'a pas satisfait l'orgueil du ministère. On a voulu un engagement avec eux; on les a fait provoquer et traquer par les agents embrigadés à cet effet et payés; ils n'attaquaient pas, il a fallu les attaquer pour avoir à raconter le lendemain, dans le *Moniteur*, une victoire qui se présentait facile. Et cette victoire, qu'en veut-on faire? On espère que

ce sera un titre auprès de la chambre prochaine. On croit pouvoir persuader aux députés nouveaux arrivants que, tandis qu'ils étaient en route pour se rendre à leur poste, il a fallu sauver la royauté d'une grande conjuration républicaine. On transforme en attentat contre les lois, contre la Constitution, la plantation d'un arbre de la liberté, et c'est à l'ombre des arbres de liberté que la Constitution de 89 a été proclamée ! Un caprice a interdit l'ovation populaire, et, d'un essai de résistance à ce caprice, on veut faire un monstrueux échafaudage de crime qui pèsera sur l'opposition tout entière, et qui servira de prétexte pour demander contre elle des lois d'exception à la prochaine chambre. Mais la tribune, dont on nous menace, la tribune fera justice bientôt de ces infâmes machinations. L'opposition a d'inébranlables organes, elle sait son devoir, elle ne se laissera pas prévenir. (*National.*)

[On avait insinué plus d'une fois que l'opposition de Carrel tenait à des mécomptes, et que, si on lui avait fait une place dans le nouveau gouvernement, il s'y serait allié. Il se défend sans peine, et avec la dignité qui lui était naturelle, contre de pareilles insinuations. Son ambition (car il en avait sans doute) était plus grande ; il voulait être directeur d'un certain ordre d'idées, chef d'un certain parti ; mais il ne voulait être ni préfet, ni administrateur, ni conseiller. A ce moment il donnait pour programme à un ministère de gauche, si la nouvelle chambre renversait celui du 13 mars, l'abolition de l'hérédité de la pairie, l'évacuation de l'Italie par les Autrichiens et la reconnaissance de la Pologne. Il n'y eut pas de ministère de gauche, et de ces trois choses une seule fut faite.]

21 juillet 1831.

Nous avons affaire à des gens qui jugent de nous par eux, qui réduisent toute notre opposition contre le système du 13 mars à la jalousie que peuvent nous inspirer les talents des chefs de ce système, à l'amour du pouvoir, à la soif des places et des distinctions, à l'impatience d'entrer en possession du gouvernement, nous et les nôtres. Nous savons bien que c'est à ces deux seules passions, à l'avidité, à la basse envie, que nous avons dû l'alliance toujours suspecte, toujours vacillante de certains hommes contre les deux derniers ministères de la restauration. Mais, d'eux à nous, il y a quelque différence. On ne nous cite pas par les emplois que nous avons brigués, les faveurs inexplicables que nous avons obtenues, le haut prix auquel nous avons mis notre assistance. Contre qui que ce soit, nous avons toujours fait la guerre à nos frais, avant comme depuis la révolution. Nous pouvons mettre au défi ceux qui vont colporter contre nous l'accusation misérable d'ambition déçue, de dire ce qu'il y a jamais eu de commun entre eux et nous; quelle est la curée de places dans laquelle nous nous sommes rencontrés avec eux, et s'il est vrai, comme ils se plaisent parfois à le faire entendre, que nous ne nous montrons si impatients que parce que nous n'avons rien à perdre. Cela veut dire, sans doute, que, n'ayant jamais rien usurpé, rien acquis par la fraude, l'abus, le gaspillage, nous n'avons rien à restituer, que le pays n'aura jamais à nous faire rendre gorge.

Jalousie des talents, des honneurs du 13 mars! Et de quels talents parle-t-on? de ceux qu'ils avaient pu

montrer sous le dernier gouvernement comme écrivains, comme orateurs, comme membres de la célèbre opposition de 1822 à 1827, ou bien de ceux dont ils ont fait preuve depuis la révolution de juillet, en gouvernant leur pays? S'il ne s'agissait que de décerner la palme de l'éloquence, d'ouvrir les portes de l'Académie, d'apprécier telle ou telle renommée parlementaire, ce n'est pas nous qui contesterions à M. Dupin sa mordante verve, son courage de tribune, son expression claire, hardie, rapide, populaire; à M. Guizot, les grandes qualités d'esprit, la gravité, la propriété de langage, qu'il a apportées le premier dans les travaux historiques; à M. Périer, l'esprit d'opposition et de harcellement le plus varié, le plus ardent, le plus fécond, qui ait paru sur nos bancs de gauche depuis 1815. Voilà les trois grandes renommées derrière lesquelles se rangent nos adversaires; voilà les plus imposantes capacités que les élections aient laissées au service du système du 13 mars dans la prochaine chambre. Eh bien! que leur refusons-nous? Qu'ont-elles mérité avant la révolution de juillet que nous ne leur accordions? Quel service ont-elles rendu contre le dernier gouvernement dont nous ne nous souvenions pas? Qu'on cesse donc de nous parler d'ingratitude, de jalousie, de préférences intéressées. Ce ne sont pas les hommes que nous comparons, que nous opposons; ce sont les principes, ce sont les systèmes qui, à nos yeux, peuvent perdre ou sauver la France. Nous ne tenons qu'aux principes, et, de tous nos principes, le premier c'est qu'il faut que la France soit sauvée.

Nous touchons à la fin de l'interrègne parlementaire,

et nous avons montré, dès le début des élections, que nous ne voulions remettre qu'à la prochaine chambre, au jeu naturel de nos institutions, le salut de la France. C'est cette confiance si vive dans la majorité d'hommes nouveaux que nous envoient les départements, qui fait notre grand crime aux yeux de nos adversaires. Il eût été commode pour eux de nous voir protester contre la légalité de cette nouvelle assemblée, nous qui avions toujours regardé la dernière chambre comme pouvoir intrus, depuis le 7 août. Ils eussent pu rabâcher encore pendant des années ce banal et unique argument du juste-milieu, que toute puissance a été donnée aux majorités de fait, et que contester la légitimité d'une assemblée non confirmée par le pays, c'est repousser le gouvernement représentatif. Nos adversaires ont vu avec un immense déplaisir, un dépit dont nous ne leur arracherons pas l'aveu, nous le savons, qu'avec la prochaine chambre, avec une majorité à laquelle nous déclarions vouloir nous attacher, il n'y aurait plus moyen de nous tenir au ban de l'ordre légal et de donner à notre opposition le caractère de la sédition. C'est pour cela qu'ils redoublent de violence à notre égard; c'est pour cela qu'ils ont désiré d'imprudentes démonstrations, que nos habitudes de loyauté connue nous obligeraient à accepter comme fautes de notre parti. Prêchant l'émeute et rejetant sans examen la majorité qui s'avance, nous eussions été pour eux d'impayables adversaires; mais, espérant franchement dans cette majorité et donnant d'assez bonnes raisons à l'appui de nos espérances, nous voilà de dangereux ennemis, on le sent : on prévoit qu'il faudra compter enfin avec

nous, que le temps des calomnies est passé; on voudrait nous irriter, nous jeter hors de nous-mêmes, nous arracher des vœux qui ne sont pas les nôtres, nous pousser à un langage menaçant et désespéré, parce qu'on ne craint pas la colère et qu'on redoute souverainement la discussion à armes égales. Mais tout cela sera peine perdue. Ce que nous avons avancé aux premiers résultats électoraux qui nous furent connus, nous le soutenons : la majorité qui s'avance a le salut du pays entre ses mains.

L'impossibilité pour le ministère du 13 mars de préparer un discours d'ouverture qui soit conséquent avec la marche qu'il a suivie depuis quatre mois et qui satisfasse la nouvelle majorité, est chose manifeste et que nous n'essaierons pas de démontrer. La preuve ne se fera pas longtemps attendre : dans deux jours vient la séance d'ouverture. Ce sera ici le lieu de montrer si nous avons à combattre pour tel ou tel homme contre tel ou tel autre. Nous ne nous attachons qu'à la situation, au prompt changement de conduite qu'elle exige. Qui fera mieux que les hommes du 13 mars? qui nous arrêtera sur le penchant de l'abîme et replacera la révolution de juillet dans ses voies nécessaires? peu nous importe, nous ne recommandons personne, nous ne nous attachons qu'à la France.

On feint de nous prendre pour des hommes légers, qui croyons qu'il suffirait de deux ou trois idées, tant bien que mal appliquées, pour rendre à la France la sécurité, le travail, l'honneur; pour intimider l'Europe, la faire renoncer à ses projets contre nous, ou changer sa face. Non, la besogne ne nous paraît pas si facile,

au point où l'on a conduit les choses, et, puisque aujourd'hui la question semble nettement posée entre un ministère du milieu et un ministère composé des hommes de l'ancienne gauche, nous ne craignons pas de dire qu'un ministère sera loin de surmonter les difficultés par cela seulement qu'il appartiendra à la gauche; c'est un charlatanisme que nous laissons à de plus entendus, à ceux qui disent: prenez-moi ou prenez un tel, mon ami, et les choses iront d'elles-mêmes. Quelle est la difficulté devant laquelle s'arrêtent aujourd'hui les hommes du 13 mars? Il y a deux choses qu'ils ne peuvent pas ne pas faire: se prononcer définitivement sur la question de la pairie héréditaire; prendre des engagements avec la France en faveur des Polonais. S'ils se prononcent pour la pairie, l'adresse de la Chambre leur apprendra qu'ils n'ont point la majorité; s'ils promettent vaguement de s'intéresser à la Pologne, on leur dira qu'il faut une reconnaissance positive, et une reconnaissance positive c'est la guerre. Le ministère du 13 mars, de quelque sagacité qu'il soit pourvu, ne découvrira pas une formule qui, aux yeux de la Chambre et de la France, ait l'air d'une reconnaissance formelle, et qui ne soit pour l'Europe qu'un simple vœu d'humanité en faveur des Polonais. Qu'aurait donc à faire un ministère de gauche? Sur la question de la pairie, nous ne pensons pas qu'il puisse hésiter. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de milieu entre l'hérédité et la non-hérédité. Sur la question extérieure, des hommes appartenant à la gauche ne se fourvoieraient pas, nous l'espérons. Cependant, il faut le leur dire, entre la paix et la guerre il n'y a pas de milieu non plus.

Tout ce qu'il y avait à faire pour conserver la paix, le ministère du 13 mars l'a essayé, et il est démontré maintenant que la paix ne peut être maintenue qu'au prix de l'honneur de la France. Un ministère de gauche serait obligé de prendre l'Europe à l'état où l'ont amenée les négociations qui se poursuivent depuis six mois. Il y a des faits accomplis et sur lesquels il est difficile de revenir; d'autres qui sont encore en discussion, et sur lesquels il nous appartient de prononcer.

Désormais la Belgique est livrée à l'influence anglaise, et nous ne voyons guère par quelle chicane de détail nous pourrions aujourd'hui détruire l'effet d'un marché conclu. Mais qu'il soit enjoint à l'Autriche d'évacuer les légations et de rentrer dans les limites qui lui furent assignées par les traités de 1815; que la reconnaissance pure et simple de l'indépendance polonaise soit notifiée à la Russie, et qu'on attende les réponses des deux cabinets, on verra bientôt si le trône de carton sur lequel vient s'asseoir le prince Léopold est à l'abri des contre-coups. Tout ministère qui ne se déclarerait pas contre l'hérédité, qui n'exigerait pas l'évacuation immédiate des légations, qui ne reconnaîtrait pas à la face de l'Europe l'indépendance polonaise, ne serait pas un ministère assez différent de celui du 13 mars pour que ce fût la peine d'essayer un changement. Ainsi ce que nous demandons, nous, ce n'est pas un changement de personnes dans l'administration, c'est seulement une autre marche. Nous tenons peu à donner au roi Louis-Philippe d'autres ministres que ceux qui reçurent sa confiance au 13 mars; et, si le discours de la couronne nous apprenait que la Pologne est recon-

nue, au risque de ce qu'en pourra penser le gouvernement détenteur du duché de Posen; que l'Autriche est sommée de rentrer sous quinze jours dans les limites du royaume lombardo-vénitien; qu'enfin le gouvernement renonce à faire, du privilége aristocratique, l'élément constituant de la seconde chambre; si tout cela était exprimé dans un langage tellement clair qu'on ne pût pas craindre de voir ces engagements démentis par des manœuvres d'antichambre et de tortueuses menées diplomatiques, nous trouverions le ministère du 13 mars tout aussi bon qu'un autre à faire les affaires de la France. Ce n'est donc pas aux hommes que nous en voulons, c'est seulement au système qui a vendu la Belgique, renié la Pologne, livré l'Italie, et entrepris de restaurer la légitimité en lui laissant prendre position, sous forme du privilége législatif, dans la chambre haute. (*National.*)

[De ceux qui étaient dans l'opposition sous la dynastie déchue et qui sont les plus violents dans la réaction.]

23 juillet 1831.

A mesure que nous allons, nous apprenons à nous connaître les uns les autres. Aux plaintes amères qu'exhalent aujourd'hui contre la presse et l'opposition en général beaucoup de gens qui, sous le dernier gouvernement, s'honoraient d'appartenir à l'opposition, et usaient largement de la liberté de la presse, on voit que tous ne savaient pas également bien ce qu'ils faisaient

en se déclarant alors adversaires du pouvoir, ni de quel instrument ils se servaient. N'allez pas rappeler à tel écrivain, qui fait aujourd'hui du ministérialisme de salon, les éloquents défis qu'il lançait à M. de Villèle ou à M. de Polignac, au nom d'un peuple qu'il peignait le bras levé et prêt à frapper; à tel autre qui, n'ayant jamais rien gouverné dans le monde qu'une classe, est devenu, on ne sait comment, un homme profondément gouvernemental, les petites ergoteries par lesquelles il s'étudiait à ruiner une à une toutes les prérogatives royales, à prouver que la monarchie représentative n'était que la république déguisée. Si vous rencontrez un des célèbres votants de l'adresse des 221, n'allez pas lui dire qu'il n'y a jamais eu d'exemple d'une telle monarchie représentative; que jamais couronne souveraine ne reçut pareil cartel d'une assemblée, pas même la pâle royauté de Louis XVI dans le temps de sa triste lutte contre les constitutionnels de 89; qu'en un mot, pour se montrer si intraitables, si fiers, si impérieux à l'égard d'une dynastie à qui l'on ne contestait pas son titre de fondatrice de la charte, il fallait n'avoir pas grand'peur des révolutions et se sentir un furieux penchant aux idées républicaines. Tous ces Gracques d'il y a dix-huit mois vous répondent : « Ah! c'était bien différent alors; nous avions une royauté imposée par les » baïonnettes étrangères, et qui ne voulait pas franchement les institutions. Cette dynastie était incorrigible, » il a fallu la renverser. Aujourd'hui, au contraire, la » royauté veut la charte; elle a besoin d'être soutenue; » il faut se rallier à elle, et la même opposition, qui » était juste et patriotique il y a dix-huit mois, est au-

» jourd'hui imprudente et coupable. La presse ne pou
» vait pas alors être trop violente ; elle ne l'était peut
» être pas assez ; aujourd'hui elle ne saurait être tro
» réservée, il faudrait même qu'elle eût la sagesse de se
» taire tout à fait. »

Voilà les propos qu'on entend journellement de gens qu'on a lieu de croire dans leur bon sens, ou qui, du moins, parlent avec toutes les apparences du sérieux. Ils ne voulaient pas des Bourbons, parce qu'ils étaient imposés par les baïonnettes étrangères, et ils se rallient à un ministère qui veut le maintien des traités imposés par ces mêmes baïonnettes étrangères ; ils réprouvaient les rois du droit divin, et ils soutiennent qu'on a choisi en juillet M. le duc d'Orléans parce qu'il était cousin des Bourbons et presque légitime ; ils confessent qu'ils usaient contre les Bourbons de la liberté de la tribune et de la presse d'une façon qui n'eût été ni tolérable, ni constitutionnelle. avec d'autres princes, et tous les jours on les entend renier les conspirations de ce temps-là, dire qu'eux ont tenu leurs serments jusqu'à ce que la royauté eût violé les siens. Ils veulent bien qu'on loue en eux l'habileté infinie avec laquelle ils avaient rendu la légalité impraticable au dernier gouvernement, si ce n'est avec des ministres de leur goût, et ils disent qu'ils ne se sont déclarés contre ce gouvernement que lorsqu'il eut brisé la légalité. Ils ont envoyé à Ham M. de Chantelauze, comme rédacteur des considérants de l'ordonnance contre la presse, et ils se passent à l'oreille que M. Barthe enfante en ce moment un projet de loi qui *préviendra* les excès de la presse ; ils faisaient dans ce temps-là de beaux discours pour réfuter ce que disaient les

absolutistes de l'imminence de nouvelles convulsions sociales, si la légitimité venait à succomber; ils haussaient les épaules à qui leur parlait de 93, à qui ne comprenait pas comme eux que la terreur avait été une nécessité dont l'émigration et les coalitions étaient seules coupables, et aujourd'hui ils rêvent de gilets à la Robespierre, de chapeaux à la Danton; l'arbre de la liberté, la cocarde au feutre rond, leur rappellent les temps de la commune de Paris, sans doute parce qu'ils ont vu, spectacle unique dans l'histoire du monde! un peuple affamé, ruiné, mitraillé, victorieux, maître de Paris pendant deux jours, s'abdiquer à la fin du troisième, sans avoir pillé un pain, tué un ennemi désarmé, proféré un cri qui rappelât la sanguinaire multitude des 5 et 6 octobre, du 10 août, du 2 septembre. Hommes conséquents! Nous ne finirions pas, si nous voulions donner le résumé complet des contradictions au sein desquelles ils se pavanent avec des airs d'hommes réfléchis et prévoyants.

Nous ne concevons rien, pour notre part, à ce que les grands politiques d'aujourd'hui entendent par les excès relatifs et les excès absolus de la presse, les actes d'opposition qualifiés aujourd'hui de coupables et qu'on trouvait sous la restauration parfaitement loyaux. Il n'y a pas eu assez de couronnes pour Béranger et Paul-Louis Courier, qui n'écrivaient pas un vers, une ligne, sans que les procureurs du roi fussent à leurs trousses; il n'y a pas eu assez de larmes pour les infortunes de Magallon et de Fontan, qui s'étaient livrés aux plus outrageantes personnalités contre le dernier roi; Manuel a remporté le prix du civisme, en lançant, du haut de la

tribune, à la dynastie restaurée, l'anathème et le mépris de la France. Rien de tout cela, nous dit-on, ne sortait alors de la sphère du privilége parlementaire : c'était de bonne et vertueuse opposition ; et aujourd'hui, Paul-Louis Courier, Béranger, seraient traités de libellistes par M. Persil ; Manuel serait empoigné comme républicain ; Fontan, Magallon, seraient envoyés à Poissy faire des sabots, et quelqu'un des avocats qui les défendirent, M. Barthe peut-être tout le premier, recourrait au *Moniteur* pour revoir les discours de M. de Peyronnet, et savoir si l'on ne peut pas imaginer contre la profession d'écrivain quelque expression plus haineuse et plus flétrissante que celles dont la France alors s'indigna.

On ne s'entendra jamais sur ce que c'est que l'opposition dans le gouvernement représentatif, tant que les partis ne se seront pas accordé réciproquement que les adversaires du gouvernement, que les ennemis mêmes de son principe ont droit de dire et d'écrire contre lui tout ce qu'ils pensent, à la seule condition d'échapper, s'ils le peuvent, aux lois répressives. Il faut que toute administration vive avec ces deux conditions obligées, la liberté de la tribune et la liberté de la presse, et gouverne par elles, pour n'être pas obligée de gouverner malgré elles. Il faut que tous les partis, toutes les nuances d'opinion s'habituent à considérer la liberté de la presse comme leur patrimoine commun. La presse n'est exclusivement à personne, elle est à tout le monde ; le système qui gouverne aujourd'hui, s'il est renversé demain, sera l'opposition à son tour, et voudra la liberté absolue de la presse. On l'a dit sous le dernier gouvernement : écrire, publier sa pensée, ce n'est pas un droit, ce n'est

pas une liberté; c'est une faculté comme celle de se mouvoir, et dont l'abus est prévenu par des lois. La faculté est sacrée, inattaquable, l'abus seul peut être criminel, punissable. Les lois préventives attaquent la faculté dans sa source, et sont elles-mêmes criminelles; les lois répressives règlent seules légitimement l'exercice de cette faculté désormais acquise. Ceux qui les premiers ont posé et développé cette théorie contre le dernier gouvernement, seraient de grands misérables s'ils venaient l'abjurer aujourd'hui et demander des lois préventives contre la presse, sous prétexte qu'ils ne peuvent plus gouverner avec elle. Si la presse est plus forte qu'eux, c'est qu'ils ont abandonné sans doute à l'opposition la logique et les véritables sentiments nationaux. Qu'ils reviennent à la logique, au sentiment national, et la presse leur sera un moyen au lieu d'un obstacle.

Mais déjà ce n'est plus nous que nous défendons ici; c'est une discussion toute désintéressée, toute généreuse, que nous soutenons en faveur de la liberté de la presse et de la tribune. Si nous n'avons pas cessé de compter sur la prochaine chambre, nous devons espérer, nous devons croire que bientôt l'épreuve de la tribune aura été fatale au système du 13 mars, et qu'un ministère déclaré contre l'hérédité, prononcé pour l'indépendance polonaise, aura pris sa place. Quel sera le rôle obligé des partisans du système du 13 mars, en les prenant comme des gens convaincus, si ce n'est l'opposition? Quel sera leur retranchement, si ce n'est la presse? Laisseront-ils, sans résistance, tomber cette hérédité de la pairie qu'ils croient une nécessité de la monarchie représentative? Se résigneront-ils à ne jamais demander

une explication sur les négociations, sur les armements, sur les entreprises qui pourront entrer dans le système d'un ministère qui aura pris pour devise, non pas la guerre à tout prix, mais l'honneur de la France à tout prix? Nous ne le pensons pas.

Ils feront donc de l'opposition; ils en feront à la tribune et dans les journaux. Leur opposition sera très redoutable, nous en sommes convaincus, et sera certainement la plus grande entrave d'un ministère de gauche. Eh bien! si, avant de se retirer, ils ont persuadé à la France que tout le mal de la situation est dans l'opposition, dans les violences de la presse, eux qui déjà ont menacé de refuser l'impôt, de protester au nom des intérêts de la royauté contre la prérogative royale elle-même, au cas qu'un ministre de gauche vînt à être dépositaire de cette prérogative, c'est contre eux-mêmes qu'ils auraient provoqué l'orage, c'est leur propre opposition qu'ils auraient à l'avance discréditée, dénoncée à la haine du pays. Et qu'ils le croient bien, ces haines, il ne serait pas difficile de leur fournir un aliment, pour peu qu'un ministère de gauche le voulût. Si nos adversaires ont réussi quelquefois à nous reléguer dans les espaces imaginaires du mouvement sans but et sans terme, nous n'aurions pas de peine à les acculer, eux, dans le carlisme et la contre-révolution. La défiance nationale, qui vient de se manifester si universellement dans les élections contre les hommes de l'ancienne défection royaliste, nous seconderait peut-être fort énergiquement contre la défection libérale confondue avec eux dans le système du 13 mars. L'intérêt bien entendu des hommes de ce système, et nous dirons, si l'on veut,

l'intérêt des hommes de tous les partis, c'est donc de ne pas pousser les choses au pire, de ne pas vouloir dégoûter la France de libertés que tout le monde a intérêt à conserver et qui peuvent être si précieuses demain à celui qui voudrait les renverser aujourd'hui. On ne fait pas tous les jours des révolutions, mais il y a, dans le gouvernement représentatif, des retours de système qui changent, intervertissent le rôle des combattants aussi complétement que le feraient des révolutions. Nous conseillons la prévoyance à nos hommes gouvernementaux d'aujourd'hui ; nous pourrions bientôt voir à l'épreuve s'ils sont gouvernementaux avec d'autres que leurs amis. (*National.*)

[Description de la fête de juillet.]

29 et 30 juillet 1831.

Il eût été difficile au sentiment douloureux qu'a laissé dans beaucoup de familles la gloire si chèrement payée des journées de juillet de se reconnaître dans ce deuil d'étiquette, ces regrets d'opéra, ces pompes mensongères, qui ont rempli le premier des anniversaires de juillet : aussi n'y avait-il rien à dire de ce qui s'est passé dans la journée du 27, sinon que le programme de désolation, tracé à l'avance par les faiseurs du ministère, avait été suivi fort exactement.

Le *Moniteur* de ce matin rend un compte assez vrai du mouvement de l'allégresse populaire pendant la journée d'hier ; cependant c'était cette vulgaire allé-

gresse qui se retrouve tous les ans aux époques des fêtes royales, et qui n'a besoin pour se manifester que du spectacle gratis, des danses et des mâts de cocagne des Champs-Élysées. En y cherchant le souvenir des journées de juillet, on n'en eût guère retrouvé que le bruit : car le soir, aux fins de l'illumination la plus brillante, c'est-à-dire la plus générale que Paris ait peut-être jamais vue, les explosions de pétards et de fusées, à tous les coins des rues et sur les places, rappelaient presque la victorieuse fusillade du 28. D'ailleurs, aucun cri qui indiquât d'une manière bien précise le sentiment dominant chez cette multitude, qui semblait chercher des transports et n'en trouvait pas.

Ce n'est qu'aujourd'hui et à l'occasion de la magnifique revue de la garde nationale et des troupes de ligne cantonnées aux environs de Paris, qu'un grand et vif reflet des immortelles journées de juillet a lui sur la capitale; l'autorité s'était montrée tolérante hier soir en ne troublant pas la bruyante joie des tireurs de fusées et de pétards. On n'avait pas à tort et à travers sommé les gens groupés de se disperser, et une sorte de disposition à un retour mutuel de confiance se remarquait ce matin entre les citoyens rangés sous les armes et la population inférieure. On avait oublié ces funestes distinctions d'anarchistes et d'amis de l'ordre, qui, il y a quinze jours, à la voix d'un ministère aux abois, faisaient encore couler le sang dans Paris; les légions et les régiments en bataille laissaient approcher leurs imposantes lignes. Le peuple enivré de la beauté du spectacle, criait tour à tour : *Vive la ligne! Vive la garde nationale!* Il allait chercher dans les rangs les citoyens

décorés du ruban ou de la médaille de juillet et leur faisait fête. Les officiers et les ouvriers en veste se serraient la main avec ces paroles d'effusion et de cordialité qui réunissaient, il y a un an, toutes les classes de la population derrière les barricades. Rencontrait-on un blessé de juillet, on le portait en triomphe des rangs de la garde nationale dans ceux de la ligne ; c'était plus que de l'affection et de la reconnaissance, c'était du respect qu'on montrait à ces braves citoyens, comme lorsque, le 28 au soir, on les rencontrait pâles et sanglants sur les civières qui les transportaient.

Il manquait à tout cela un cri dans lequel vinssent se confondre les sentiments du garde national, du soldat, de l'homme du peuple, lorsque s'est répandue la nouvelle d'une grande victoire remportée par les Polonais sur les troupes de Paskewitsch, victoire, disait-on, qui sauvait tout à fait la cause polonaise. La rapidité avec laquelle cette nouvelle a traversé Paris, de la barrière de l'Étoile à celle du Trône, et au milieu d'un concours de plus de quatre cent mille citoyens, est un véritable prodige. Il faut l'impressionnable population de Paris pour accomplir de ces miracles. Bientôt on n'a plus entendu que le cri : *Vivent les Polonais! Vivent nos frères! La Pologne est sauvée!* La ligne, la garde nationale, la population, ont été parfois mêlées sur plusieurs points ; on s'embrassait, on dansait, on se livrait aux mêmes transports de joie que lorsqu'on apprit, il y a un an, que les Bourbons avaient fui de Saint-Cloud. Le roi a été fort souvent témoin de ces transports ; il a entendu pendant plus de deux heures les cris de *Vive la Pologne!* partout répétés. La musique des légions de la garde

nationale jouait, en défilant : *La victoire est à nous!* Une légion, en passant devant l'hôtel des affaires étrangères, a fait retentir jusqu'aux nues les cris de : *Vive la Pologne!* La troupe de ligne n'était pas moins animée. En un mot, ceci n'a pas été une simple commémoration, c'est une quatrième journée de juillet : même unanimité, même vivacité, même puissance, même élan de patriotiques inspirations. On a tant dit que les journées de juillet n'avaient pas prononcé sur les questions de politique extérieure ! Désormais il sera connu que Paris, que la France ne pouvaient pas plus vouloir de la Sainte-Alliance que de la restauration. Les journées de juillet 1830 se sont faites contre la restauration ; le 29 juillet 1831 est une journée contre la Sainte-Alliance. C'est maintenant à la nouvelle chambre à faire passer dans son adresse le vœu si admirablement manifesté aujourd'hui par la population de Paris, le vœu de la garde nationale, de l'armée, du peuple, de la jeunesse, des femmes, de tout ce qui a voix et fait corps dans la population. Nous craignons que la nouvelle d'un avantage partiel, remporté par les Polonais, n'ait été fort grandie en passant de bouche en bouche. Si Paris a été trompé par un bruit, il restera plus à faire à la chambre, car quel serait aujourd'hui le mérite d'une reconnaissance pure et simple de la Pologne, si la Pologne était sauvée et n'avait pas besoin de nous? (*National.*)

[Le roi, en ouvrant la session des chambres, annonça que la flotte française avait pénétré de force dans le port de Lisbonne, saisi les vaisseaux portugais, et contraint don Miguel à donner les réparations demandées ; il annonça en même temps qu'une partie des forteresses belges élevées contre la France seraient demantelées. Ces événements n'étaient pas accueillis avec beaucoup de faveur par le parlement anglais ; car l'alliance anglo-française commencée par Louis-Philippe était encore toute nouvelle, et les paroles ennemies qui retentissaient à la tribune anglaise provoquaient des paroles non moins violentes de ce côté-ci du détroit.]

29 et 30 juillet 1831.

Les deux assertions qui ont produit le plus d'impression sur la chambre et sur le public dans le discours de la couronne, la première concernant le démantèlement des places *offensives* de la Belgique, la seconde annonçant la soumission de don Miguel, ont occupé les deux chambres du parlement d'Angleterre dans leur séance du 26.

En Angleterre, pas plus qu'en France, on n'a su ce que c'était que cette distinction nouvelle entre les forteresses défensives et les forteresses offensives : on a compris seulement que notre ministère voulait parler des places qui ont été construites, depuis 1815, avec le produit de nos tributs de guerre, aussi bien pour défendre la frontière du royaume belge-hollandais contre les attaques de la France, que pour servir de point d'appui à des armées qui envahiraient notre propre frontière.

Ainsi que nous l'avions annoncé dès le jour de la séance royale, les étrangers n'admettent point notre distinction de forteresses défensives et offensives. Ils disent

que toute forteresse défend le pays qui la possède, et ne peut être démantelée par lui sans folie. En cela ils ont raison; mais le duc de Wellington dans la chambre haute, et le marquis de Chandos dans celle des communes, ont été plus loin ; ils ont avancé que les forteresses en question appartenaient aux *quatre grandes puissances ;* qu'elles avaient été construites par elles, et ne pouvaient être démolies que de leur consentement.

Nous qui n'avons jamais cessé de penser que le drapeau tricolore n'avait pu reparaître au monde sans que les infâmes traités de 1815 disparussent, notre réponse à la prétention élevée par lord Wellington est toute simple. Nous ne connaissons pas de puissances qui, au nombre de quatre, aient droit de s'intituler aujourd'hui les *grandes puissances*. Nous ne reconnaissons pas le droit de ces prétendues grandes puissances à prononcer sur la conservation ou le démantèlement des forteresses qui furent construites avec l'argent de la France, sur un territoire que le vœu de ses habitants nous avait rendu il y a quatre mois. Mais le ministère, que peut-il dire? Il reconnaît les traités de 1815 : il faut bien qu'il reconnaisse aussi la Sainte-Alliance qui nous les impose. Or, cette Sainte-Alliance, elle existe toujours. C'est lord Wellington, son général et son héros, qui nous le déclare. Suivant lui, les *quatre grandes puissances* ont encore, en leur qualité d'alliés de 1814 et 1815, des consentements à donner ou à refuser sur la question des forteresses belges.

Qu'est-ce donc que ce nouveau royaume belge que les coupables efforts de notre gouvernement ont tant contribué à édifier, si ce n'est un poste avancé de la

Sainte-Alliance ? Comment ! ces places dont nous serions maîtres aujourd'hui si nous l'avions voulu, on ose nous dire qu'elles appartiennent toujours aux *quatre grandes puissances !* Nous ne sommes donc considérés encore que comme les vaincus de Waterloo, la première, si ce n'est la seconde des puissances secondaires, car l'Espagne passait avant nous ! Et notre ministère le souffrira !

Comment ne le souffrirait-il pas, lui qui renie Waterloo, les cent jours, la chambre de 1815, pour faire bassement sa cour au prince que les cent jours avaient forcé de partager l'exil des Bourbons de la branche aînée : car voilà, oui voilà, il faut le dire enfin, le fondement de cette étrange politique extérieure qui ne veut dater que de Valmy, parce que Marengo, Wagram, Austerlitz, Friedland, la Moskowa, Dresde, Leipsick, Montmirail, Montereau, Fleurus, Waterloo, sont l'histoire d'une autre dynastie. Mais c'est aussi l'histoire de notre France, de cette France impatiente de redevenir la grande nation quand on ose lui parler des volontés, des consentements, des refus des *quatre grandes puissances.* La France ne veut point dater de Jemmapes et de Valmy, parce qu'elle ne faisait que préluder alors au rôle qu'elle a joué depuis dans le monde ; parce que son importance n'est pas celle que lui ont laissée les petits arrangements de 1815 entre rois, tous complices de notre abaissement. Mais son importance réelle, la puissance d'opinion dont elle dispose encore, et que les journées de juillet lui avaient un moment rendue entière, se compose de l'impression, du retentissement de génie, de force et d'audace qu'ont laissés derrière elles les grandes choses qu'elle a faites sous son incomparable

premier consul, sous ce noble empereur qu'elle ne reniera jamais comme l'homme de sa gloire, si elle eut à condamner en lui l'ennemi de sa liberté.

Qu'on prenne la révolution tout entière, depuis Valmy jusqu'à Austerlitz, jusqu'à Waterloo, jusqu'à un combat devant Alger, sous le drapeau blanc. C'est cette France-là, cette France qui n'a point émigré, qui n'a point fui, qui a porté le poids des bons et mauvais jours, cette France qui ne s'est jamais manqué à elle-même, ni sous la terreur, ni sous l'empire, ni sous la restauration; c'est elle qu'il faut représenter en face de l'Europe, dans les sentiments de la solidarité la plus complète, si l'on veut être à la tête de ses idées, de ses souvenirs, de ses forces. La France de 1831 ne renonce à rien de ce qu'elle a fait depuis quarante ans; elle ne répudie point les cent jours; les vingt mille braves qui sont morts à Waterloo étaient ses plus glorieux enfants, elle ne permettra pas que ceux qui ont passé sur leurs cadavres pour regagner leurs palais souscrivent en son nom aux traités de 1815, et la laissent reléguer parmi les puissances secondaires, tandis que les alliés de Waterloo s'intituleraient encore insolemment les *quatre grandes puissances*, et lui enjoindraient de respecter les forteresses du nouveau royaume anglo-belge comme *leur propriété commune*, car ce sont là les expressions dont on s'est servi dans le parlement d'Angleterre, et que les journaux de ce pays ont répétées à l'envi l'un de l'autre.

Ce n'est pas sans une sorte de joie que nous avons vu lord Wellington et ses amis, qui gouverneront avant peu l'Angleterre, démasquer l'implacable haine qu'ils

portent à la France, et que nous leur rendons de toute la puissance du patriotique sentiment qui nous anime. Le trop heureux général de Waterloo n'a-t-il pas été jusqu'à s'indigner de l'entrée de notre escadre dans le Tage, tandis que l'Angleterre était déshonorée par la présence de nos vaisseaux devant Lisbonne? Et il n'y a pas un mois que l'Angleterre tirait de don Miguel une satisfaction absolument semblable. Wellington est bon Anglais, et, comme Pitt, comme Castlereagh, ne place l'honneur de son pays que dans le déshonneur de la France. C'est le sentiment, un peu moins fortement exprimé, des collègues de lord Grey; car lord Althorp, interpellé sur le sens des deux passages du discours de la couronne de France qui concernent la Belgique et le Portugal, s'est empressé de répondre, au nom du ministère, que la Belgique ne démolirait *que les forteresses dans lesquelles elle ne peut mettre garnison et qui seraient trop facilement prises par la France en cas de guerre.* Ainsi, ce qui nous a été présenté par le discours de la couronne comme un résultat avantageux, ne serait, au contraire, qu'une mesure prise contre nous; notre ministère a ramassé les miettes de la table de Léopold et a voulu nous en faire un festin. Lord Althorp a ajouté que le pavillon tricolore ne flottait pas sur les murs de Lisbonne, mais *sous* ou *devant*, c'est-à-dire au mât de nos vaisseaux, ce qui n'est pas la même chose. Et pourquoi n'aurions-nous pas eu le droit de planter à Lisbonne le drapeau tricolore, aussi bien que Charles X l'a eu de planter le drapeau blanc sur les murs d'Alger? Le dey d'Alger nous avait, certes, beaucoup moins gravement offensés que don Miguel. Nous savons bien que l'Angle-

terre a toujours eu la prétention de se déclarer protectrice de nos ennemis, quels qu'ils fussent ; mais on a vu comme elle a soutenu cette prétention en Afrique l'an dernier, et en Morée il y a trois ans. Probablement que si l'amiral Roussin, dans l'entraînement du succès, eût repoussé les concessions de don Miguel et eût voulu s'emparer de Lisbonne, Wellington en serait quitte pour ses frais d'indignation. Nous ne traiterions pas avec moins de mépris ses menaces au sujet des forteresses belges, et nous ne craignons pas d'avancer, sans savoir quel ministère sera chargé de régler nos relations définitives avec la colonie anglaise des Pays-Bas, que, le jour où les forteresses disputées cesseront d'être belges, ce sera pour devenir françaises. et non pour recevoir garnison des quatre grandes puissances.

(*National.*)

[Le gouvernement voulait consulter la chambre des pairs sur la question de l'hérédité de la pairie, question qui était pendante. On prétend ici que la chambre des députés est seule juge de cette question.]

31 juillet 1831.

Ceux qui soutiennent qu'il appartient à la seule chambre des députés de prononcer dans la question de l'hérédité de la pairie ne sont pas, comme le prétend ce matin un journal, réduits à ce seul argument : « Que » la pairie ne peut pas être juge et partie dans sa propre » cause. » Pour les hommes droits et loyaux, pour ceux qui ont la moindre notion du juste et de l'injuste. cet

argument suffit sans doute ; mais, pour les sophistes qui déraisonnent sciemment et avec audace, quand ils ont intérêt à nier le droit où il est, à le placer où il n'est pas, on a d'autres raisons encore, et celles-là, il ne suffit point des dénégations de la mauvaise foi pour les réfuter.

On dit que ce raisonnement : « La pairie ne peut pas » être juge et partie dans sa propre cause, » est absurde ; qu'il est pitoyable ; qu'il n'a pu être mis en avant que par des gens qui veulent sortir de la légalité, pousser l'un des trois pouvoirs à l'oppression des deux autres. Or, l'absurdité, voici comme on la prouve : « La cause » de la pairie, dit-on, n'est pas sa cause, c'est celle des » intérêts généraux ; ce n'est pas son intérêt qu'elle dé» fend, c'est l'intérêt public attaché à sa conservation. » Mais vous supposez précisément ce qui est en question, ce que les défenseurs de la pairie auront à démontrer dans la discussion. Nous vous contestons précisément que la cause de l'hérédité soit celle des intérêts généraux ; que sa conservation importe à l'intérêt public. Nous attaquons, nous, la pairie héréditaire comme un *privilége*, comme l'attribut conféré au petit nombre, aux dépens du grand nombre. Cette contestation, non-seulement la Charte de 1830 nous autorise, mais nous appelle à la soutenir. La Charte de 1830 a formellement déclaré qu'il serait décidé, dans la session de 1831, si l'hérédité était un privilége compatible ou incompatible avec l'intérêt public. Jusque-là, s'il n'est pas légalement établi que l'intérêt de la pairie soit opposé à l'intérêt public, au moins il est mis hautement en doute que la cause de l'hérédité soit celle des intérêts géné-

raux. Et vous dites, vous : « La pairie ne sera pas partie » dans le procès, puisque sa conservation importe à l'in- » térêt public, et que c'est l'intérêt public qui est mis en » cause! » Encore une fois, vous supposez ce qui est en question ; c'est vous qui êtes de pitoyables logiciens. Ce que nous avons dit reste : « La pairie ou le privilége » sera partie, puisque c'est le privilége qui est en ques- » tion : donc la pairie ne peut être juge. » Elle ne le pourrait pas dans un tribunal où il faudrait seulement la majorité des voix. Il est doublement faux, absurde, immoral, qu'elle le soit quand l'*unanimité* des voix est exigée par la constitution, et que, de sa seule voix, elle suspendrait indéfiniment le jugement du pays, c'est-à-dire se perpétuerait.

Mais nous pouvons prendre les choses de plus haut. Y a-t-il eu oui ou non interrègne de huit jours entre la chute de la royauté de droit divin et la proclamation de la royauté consentie? On peut nier cela, car on peut nier la lumière du soleil en plein midi. Si vous niez l'interrègne, toute discussion cesse naturellement entre nous. Ne partant pas du même point, nous ne saurions nous rencontrer nulle part. Mais si vous accordez ce que trente millions de Français, ce que l'Europe tout entière ont vu, et vous attesteront pour peu que vous le désiriez, par quoi a été rempli l'interrègne, si ce n'est par la dictature populaire? La dictature populaire a relevé le drapeau tricolore, a mis en pièces celui des lis, a proclamé le principe de la souveraineté nationale, et rompu avec la légitimité, le droit public du continent. La dictature populaire s'est armée de la chambre qui avait été convoquée pour le 3 août par un pouvoir qui n'existait plus;

elle a fait de cette chambre son premier instrument. La chambre, en vertu du mandat qu'elle tenait de la dictature populaire, a fait un lieutenant général, chassé de la chambre des pairs soixante-quinze membres, et ajourné le privilége aristocratique de l'hérédité pour comparaître dans la session de 1831 et y être jugé dans une situation plus calme des esprits. Les débris de l'ancienne pairie sont demeurés, comme seconde chambre provisoire, en possession du tiers de puissance législative que la raison publique voulait voir exercée dans la nouvelle constitution monarchique par un pouvoir dont le rôle politique ne serait pas changé, mais dont la condition sociale serait ultérieurement revisée. Depuis le 7 août, a-t-on contesté à la seconde chambre provisoire l'exercice de sa tierce part de puissance législative ? Non, parce que ce n'est pas là l'attribut mis en question. On veut deux chambres, on veut trois pouvoirs, on veut l'unanimité de ces pouvoirs dans la confection des lois : c'est là ce qui importe à l'intérêt public.

Mais maintenant arrive ce procès commencé pendant l'interrègne des huit jours. Le rôle politique de la seconde chambre étant conservé, sa condition sociale sera-t-elle maintenue? Qui sera juge, si ce n'est le pouvoir unique qui fut le premier saisi de la cause, qui le premier reçut mandat de la dictature populaire? La chambre des députés, qui toute seule a fait un roi, toute seule a chassé de la chambre haute 75 membres, toute seule a légalisé le passage violent du droit public de l'Europe au droit national de 1830. Ce que cette chambre a fait toute seule aux sept-huitièmes, elle ne pourrait l'achever sans dire aux intéressés : « Asseyez-vous, et

» dites-nous ce que vous pensez du privilége qu'on vous » dispute ; délibérez, votez comme nous ; il faut l'unanimité des voix : si votre avis est de demeurer pourvus, vous resterez pourvus, et nous n'aurons rien » à dire ! » La plaisanterie serait par trop mauvaise, et il ne faut pas espérer qu'elle réussisse en France.

La révolution de 1830 a renouvelé tous les pouvoirs. La chambre des députés, la royauté, tiennent leur mandat de la nation, et s'en font gloire. La seule pairie héréditaire vit, au milieu de notre constitution, en vertu du privilége aristocratique antérieur à la Charte de 1814 et à la révolution de 1789. Elle seule est de droit divin entre deux pouvoirs qui sont de droit populaire ; ce n'est pas à elle à prononcer si elle doit continuer à vivre de par le droit divin, cela appartient à l'aîné des trois pouvoirs existants, à celui qui reçut le premier mandat de la dictature populaire, et qui est allé de nouveau recueillir dans les colléges électoraux la pensée intime de la France ; en un mot, la chambre des députés est le seul juge. Elle n'a pu vouloir, en août 1830, en appeler que d'elle à elle-même. (*National.*)

[La nouvelle chambre était rassemblée ; M. Casimir Périer l'avait mise en demeure d'appuyer son ministère ; mais elle avait donné une minorité si forte pour la présidence à M. Lafitte, candidat de l'opposition, que le ministère voulait quitter la place. Tout à coup le roi de Hollande prend les armes, une armée hollandaise envahit la Belgique ; le roi Léopold demande secours à la France. Dans cette grave conjoncture,

M. Périer rentre aux affaires; une armée sous le commandement du maréchal Gérard est envoyée en Belgique; les Hollandais sont chassés; et le ministère de M. Périer est définitivement consolidé.]

6 août 1831.

Les journaux belges, dont nous publions les extraits, parlent tous avec plus ou moins d'effroi de l'invasion hollandaise. On ne peut pas douter, au langage de ces journaux, que le roi Léopold n'ait très sincèrement imploré le secours de la France. La Belgique n'a point d'armée, et les tristes résultats des dernières délibérations y ont tué l'esprit public. Le courage n'est plus dans le sentiment populaire, il faut que le gouvernement nouveau trouve moyen de ressusciter pour sa propre défense une partie de cette énergie nationale qui s'est courbée pour lui faire place.

L'espèce de panique qui a régné d'Anvers à Gand, et presque jusqu'aux portes de Bruxelles, au moment de la brusque entrée des Hollandais, a été telle, que notre gouvernement, sous peine de commettre sa responsabilité de la manière la plus grave, ne pouvait différer un instant de donner les ordres par suite desquels le maréchal Gérard et cinquante mille Français entrent en Belgique. L'urgence de la mesure est incontestable. Mais pourquoi faut-il que le gouvernement, enlacé dans ses éternels protocoles, vienne donner de sa conduite un motif ridicule, nous dire qu'il vole au secours de son allié Léopold, avec l'assentiment de toute l'Europe, tandis qu'au fond, et dans l'incertitude des dispositions des cabinets, c'est dans l'intérêt de notre révolution, c'est pour préserver notre territoire d'une surprise à laquelle

il l'a trop exposé par son absurde système de paix à tout prix, qu'il a dû se jeter en force dans la Belgique, sans savoir bien clairement pour qui et contre qui il agirait?

Un ministère de gauche eût envoyé aussi une armée, à la première nouvelle de la reprise des hostilités; mais c'eût été pour défendre une révolution sœur de la nôtre, c'eût été pour soutenir le principe que nous avons proclamé en juillet, et non pour se tenir dans la froide et stricte exécution des protocoles de Londres, pour secourir un allié, M. le prince de Saxe-Cobourg. Si, au fond, la conduite est la même, qu'importent, dira-t-on, les motifs? qu'importent les prétextes? L'urgent, n'était-ce pas d'envoyer une armée en Belgique? Libre à chacun d'expliquer après, la démarche comme bon lui semblera.

La différence n'est pas dans les mots, elle est dans les choses, et elle est fort grave. Si, en effet, nous agissons ici comme alliés de la révolution belge, comme intéressés à ce que le principe de cette révolution, qui est le nôtre, ne soit point attaqué, c'est pour nous que nous travaillons, pour la gloire du drapeau tricolore, pour la France de juillet; il n'est pas besoin de protocoles signés, de traités écrits entre les Belges et nous, pour que nous volions à leur secours. Nous ne nous informons pas si les autres gouvernements approuveront ou n'approuveront pas notre démarche, parce que ce que nous faisons, nous le devons à notre sécurité, à notre honneur, à nos principes : nous en serons récompensés par le bien que nous nous serons fait à nous-mêmes.

Mais, je vous prie, si ce n'est ici, comme le veut le ministère du 13 mars, qu'une assistance de cabinet à

cabinet, un prêt d'hommes et d'argent fait au roi Léopold par le roi Louis-Philippe, une simple expédition chevaleresque, tout à fait désintéressée de notre part, quel rôle nous fait-on jouer? Nous avons affaire ou à un allié, ou à un prince trop faible pour mériter de nous ce titre. Si le roi Léopold n'est pas notre allié, si c'est pure générosité de notre part que de le secourir, lui comme faible, nous comme forts, le ministère est bien coupable d'avoir laissé s'établir en Belgique, pays qui s'offrait à nous, un gouvernement incapable de faire respecter par lui-même son territoire. Si le prince Léopold est un allié, s'il a droit d'attendre de nous des secours, comme ami, où sont les traités entre lui et nous? Quand deux pays font alliance offensive et défensive, cela veut dire qu'ils se soutiennent l'un et l'autre envers et contre tous. Eh bien! le traité entre Louis-Philippe et Léopold est-il tel que la France doive compter sur un contingent belge, si elle était attaquée sur la frontière des Alpes, de Suisse, ou d'Espagne? A moins de cela, nous ne croyons pas qu'on pût innocemment mettre notre sang et nos trésors à la disposition du roi Léopold, quand ce roi est encore détenteur de Mariembourg et de Philippeville, qui nous furent enlevés par la Sainte-Alliance, et donnés au roi des Pays-Bas. Il n'est pas besoin de traités, si c'est une affaire de peuple à peuple, de révolution à révolution, parce que l'alliance est toute naturelle quand il y a communauté de principes et de dangers; mais, si c'est une affaire de cabinet à cabinet, la chambre exigera qu'on mette sous ses yeux les traités qui engagent la France à soutenir la Belgique, et, sans doute réciproquement, la Belgique à soutenir la France.

Que le cabinet du Palais-Royal essaie donc d'entrer dans le vrai ; qu'il ne soutienne pas absurdement que c'est en conformité parfaite avec les dispositions des traités de 1815, avec l'assentiment de la Sainte-Alliance, qu'il entame comme auxiliaire de la Belgique une guerre où la Belgique ne peut figurer que par suite de la destruction des traités de 1815 en ce qui la concernait. Que le cabinet du Palais-Royal se souvienne qu'il a prêté serment à la révolution, et qu'il ne rougisse pas d'avancer que c'est dans l'intérêt de cette révolution, et pour la préserver de toute surprise, qu'il se jette dans la querelle ; qu'il coure au-devant de la Hollande, non parce que c'est la Hollande, qui ne saurait nous effrayer sérieusement, mais parce que c'est peut-être l'avant-garde d'une nouvelle coalition ; qu'il cesse de demander aux protocoles de Londres l'approbation d'une conduite qui n'a de juge suprême que la France, et alors il aura droit d'appeler à lui toutes les opinions ; mais, jusque-là, cette opposition, qu'on aime mieux calomnier qu'écouter, restera au pied du drapeau tricolore, et ne se ralliera qu'à lui. (*National.*)

[Défense de l'opposition accusée d'une façon railleuse, si elle proteste de son attachement à l'ordre de choses, de s'abandonner elle-même; accusée hypocritement, si elle attaque le système suivi, de favoriser l'anarchie. Et comme, à ce moment, le principal thème de l'opposition était sur les affaires extérieures, on revient sur ce qu'il aurait fallu faire en faveur de la Pologne, au lieu de se borner à de vaines assurances.]

13 août 1831.

Qu'avait à faire le parti des intrigants dans la discussion de l'adresse, si ce n'est d'attirer et de retenir le plus longtemps possible l'opposition sur le terrain des généralités, de l'obliger à se prononcer pour le désordre contre l'ordre, pour la république contre la monarchie, pour la guerre de conquêtes et de propagande contre la guerre juste, ou la paix et ses avantages? Il y a toutes sortes de petits faux-fuyants d'orateur, au moyen desquels les gens sans conscience et sans cœur, tout en jurant qu'ils ne s'adressent à personne dans la chambre, savent pourtant mettre quelqu'un dans la nécessité de leur répondre. « Moi, Messieurs, dit-on, je crois à l'hon-
» neur de tous les membres de cette chambre ; je crois
» qu'il n'y en a pas un qui n'aime le roi de tout son
» cœur, qui n'ait la plus grande horreur des anarchistes,
» des propagandistes, des bonapartistes, des carlistes,
» qui ne veuille la royauté de juillet, l'ordre et la paix ;
» mais le ministère est le plus ferme appui de l'ordre ;
» il a la confiance du roi, la haine des anarchistes ; il ne
» veut pas laisser retomber la France sous le pouvoir
» du sabre. Je n'accuse personne, mais je crois que
» l'administration a pour adversaires tous les hommes
» qui ont plus de haine pour le ministère actuel que
» pour la république, pour les anarchistes, pour les
» émeutes, pour la guerre, la banqueroute, les réquisi-
» tions et le despotisme d'un seul, fin de toute guerre.»

Vous jugez bien qu'un membre de l'opposition ne peut rester calme à un tel discours. On a beau lui jurer hypocritement qu'on ne parle que de l'opposition

extra-parlementaire, de ceux qui ne sont pas là pour relever les grossières injures, les calomnies, les impertinences, et en faire justice. Il faut bien qu'il se place quelque part, qu'en se portant adversaire du ministère, il soutienne qu'on peut être de l'opposition et ne pas vouloir l'anarchie, la république, la guerre sans raison ni terme. Ici, on l'interrompra; les bancs ministériels s'exclameront, crieront que le ministère n'en veut qu'aux fauteurs de désordres, que les fauteurs de désordres l'empêchent seuls de gouverner. Et voilà carrière toute nouvelle pour le député de l'opposition. Il faudra que, malgré lui, sa conscience révoltée s'écrie : « Mais, les » désordres dont vous nous fatiguez, sur lesquels vous » rejetez tout le mal qui vient de vous, vous nous en » faites un monstre à plaisir, vous exagérez le danger » pour qu'on ne voie pas votre impuissance ; vous ima- » ginez d'atroces projets pour détourner l'attention de » ceux que vous cachez. » Et voilà comme un député de l'opposition se trouve, malgré lui, constitué, devant ses collègues nouveaux, palliateur et presque solidaire des pensées de désordre ou des opinions anti-monarchiques, qu'il aurait à combattre demain, contre lesquelles il jouerait loyalement sa popularité s'il était au pouvoir.

Ces discussions sont scabreuses pour l'opposition ; elle le sent fort bien, tout aussi bien que ses adversaires, lorsqu'ils manœuvrent pour l'acculer dans la défense indirecte, mais obligée, de ce qu'on appelle l'opposition extra-parlementaire, c'est-à-dire étrangère à la chambre. Les nouveaux députés, à force de voir le ministère toujours insistant sur les dangers dont la monarchie est menacée par l'esprit de désordre, l'opposi

tion toujours soutenant qu'on exagère les désordres pour s'en faire une défense, un moyen de gouvernement, les nouveaux députés, disons-nous, pourraient, petit à petit, s'habituer à considérer le ministère comme plus ami de l'ordre et de la monarchie, l'opposition comme moins ennemie de la république et du désordre. Voilà l'impression qu'a cherché à faire naître, et que cultive soigneusement dans la nouvelle chambre, par un enchaînement de discours et d'interruptions calculées, le parti des intrigants. Peut-être cette tactique leur avait-elle assez bien réussi hier, jusqu'au moment où M. Odilon-Barrot a pris la parole. Les intrigants ont été confondus de la franchise avec laquelle il s'est exprimé, au nom de ses amis, sur tous les points où lui et eux étaientodieusement calomniés. Il restait aux intrigants un espoir, et ils le confessaient hier au sortir de la chambre : c'était que l'opposition extra-parlementaire se déchaînerait ce matin dans les journaux contre ce qu'il leur a plu d'appeler les concessions de M. Odilon-Barrot.

Pourquoi donc le *Journal des Débats*, qui tire gloire ce matin des *interrogations vives et lestes* qui ont été adressées, dit-il, à l'opposition par deux députés, fraîche et importante conquête de son parti, MM. Thiers et Rémusat, semble-t-il ignorer avec quelle netteté et quelle complaisance de détails M. Odilon-Barrot a répondu hier aux apostrophes de toute nature qui ont été adressées à l'opposition? Malheureusement on ne fera pas que la chambre n'ait point entendu ce discours qu'elle a applaudi, qui a satisfait, sans nul doute, sa majorité, et qui, au dehors de la chambre, a été admiré, ainsi qu'il devait l'être, comme échappant précisément à ces in-

convénients de position que tout à l'heure nous signalions. M. Odilon-Barrot a su, en effet, conserver le droit de réduire à leur juste valeur toutes les déclamations du parti des intrigants sur l'anarchie et la république, et ôter le droit à ses adversaires de lui imputer la moindre sympathie pour l'esprit de désordre, de lui supposer à l'égard de la royauté de juillet ou du *gouvernement de juillet*, comme disent ces messieurs, aucune arrière-pensée dont on veut faire le partage de l'opposition. La complète sincérité de M. Barrot, pour venger ses amis, a mieux trouvé le chemin des cœurs que le fiel doctrinaire qui venait d'être distillé de la tribune pendant deux heures.

Le parti des intrigants avait fait, il est vrai, beaucoup de questions; il en avait fait, non-seulement de fort lestes, mais de fort ridicules : il demandait, par exemple, si les hommes qui s'indignent des traités de 1815, voulaient porter la guerre de propagande, de Prusse en Russie, de Russie en Tartarie, de Tartarie en Chine, et de là revenir par le continent américain en faisant le tour du monde? On a répondu aux hyperboliques interrogateurs que ce ne serait pas une mauvaise chose que le genre humain tout entier pût jouir des bienfaits de la civilisation politique, mais qu'il fallait procéder par ordre; qu'il n'était pas besoin de déchirer, les yeux fermés, tout l'ensemble des traités de 1815; qu'il suffisait d'empêcher qu'ils se reformassent là où le contre-coup de notre révolution avait fait brèche, et où la clef de l'édifice était tombée; que la Pologne, la Belgique, l'Italie avaient fait leurs preuves; qu'on demandait droit d'existence de peuple pour chacune d'elles, quoi qu'en

pensât, quoi qu'en pût dire la Sainte-Alliance. Ainsi, il n'est pas question de Vienne, de Berlin, de Moscou, de Turin même, mais de Bruxelles, de Luxembourg, de Bologne, de Modène, de Varsovie, qui veulent être libres, qui se sont montrées dignes de l'être, et qui le seraient sans l'intervention étrangère.

Le parti des intrigants a demandé qu'on voulût bien lui indiquer le moyen d'envoyer à vol d'oiseau une armée de quatre cent mille hommes sur la Vistule. On a répondu aux intrigants que la Pologne n'en avait jamais tant désiré, qu'elle était trop raisonnable pour exiger l'impossible, trop brave pour avoir besoin qu'on lui envoyât des armées au travers des airs; que, jugeant mieux que personne sa position et ce qui pouvait la secourir, elle avait imploré une simple reconnaissance; que l'effet de cette reconnaissance, c'était naturellement le renvoi de l'ambassadeur de Russie, l'espoir rendu aux populations du duché de Posen, de la Wolhynie, de la Lithuanie, de la Podolie, peut-être quelques bons conseils à la Porte, et, suivant les progrès des événements, peut-être une expédition sur la côte du duché de Posen ou dans la mer Noire. Que cela ressemble furieusement à la guerre générale, c'est possible : l'opposition ne l'a pas nié; mais elle se moque de la guerre générale en 1831, qui n'est plus 1793 ni 1815; elle sait aussi bien l'histoire de la révolution que ceux qui l'ont écrite et qui s'en repentent. On n'est pas plus catégorique que l'opposition.

Le parti des intrigants a demandé encore si l'opposition parlementaire (car il faut accepter la distinction de M. Guizot, et en reconnaître deux, l'une à la chambre,

l'autre au dehors) voulait la royauté de juillet. L'opposition a pu répondre qu'elle avait fait serment à Louis-Philippe, qu'elle n'avait point prêté ce serment sans le peser, sans envisager les obligations qu'il lui imposait; que ce serment, venant d'elle, avait d'autant plus de valeur; qu'elle avait peut-être fait, en le prêtant, un sacrifice au sentiment de l'immense majorité des Français, et que c'était le premier qu'elle eût prêté. L'opposition extra-parlementaire, en la supposant, elle, ouvertement républicaine, est désormais prévenue qu'elle n'a point d'alliés dans la chambre, point d'organes qui la veuillent servir contre l'ordre de choses établi. Que peut-on demander de plus à l'opposition?

Le parti des intrigants a sommé l'opposition de déclarer si elle voulait la banqueroute, et l'opposition a pu répondre que c'était parce qu'elle ne voulait plus ni de la banqueroute, ni du ruineux expédient du papier-monnaie, qu'elle protestait contre un budget de paix de 1500 millions, contre une liste civile de 18 millions, contre la ridicule importance des inutilités payées 15 ou 20 mille francs par an pour porter un habit bleu de roi à fleurs de soie bleu de ciel, et s'appeler conseiller d'État, contre les pensions qu'il fallait faire à la chambre haute pour avoir une manière d'aristocratie qui ne fût pas réduite à voyager en omnibus. Le parti des intrigants, qui sait bien que la banqueroute est venue une fois du livre rouge des abus de l'ancien régime, et non des efforts imposés à la révolution de 89, a bien dû voir par toutes ces explications que le côté gauche de la chambre ne veut pas la banqueroute.

En revanche, lorsque l'opposition a demandé au parti

des intrigants : Êtes-vous pour ou contre l'hérédité de la pairie? il a dit : « Qu'est-ce? » — Qu'avez-vous fait de votre principe de non-intervention? Il a dit : « C'est bien absolu ; cela peut conduire à la guerre. » — Voulez-vous entrer dans le système des économies? Il a dit : « Donnez-nous trois douzièmes provisoires, car nos pensions, nos subventions traînent. » — Voulez-vous que les vingt mille Autrichiens qui sont à Ferrare y demeurent éternellement? Il a dit : « Nous verrons. » Êtes-vous décidé à reconnaître que le mot nationalité doit signifier pour la Pologne la même chose que pour la Belgique? Il a poussé un soupir, et dit : « Ah ! M. Bignon nous joue là un vilain tour! » Enfin, voulez-vous communiquer les pièces relatives à vos prétendues négociations et à vos médiations? et leur dernier mot a été « Non. » Voilà la sincérité du parti des intrigants. La discussion des articles du projet d'adresse achèvera de le faire connaître. (*National.*)

Lettre d'un député au rédacteur du National.

[Cette prétendue lettre est destinée à représenter les impressions qu'avait reçues la chambre de la discussion de l'adresse.]

20 août 1831.

Vous avez raison, Monsieur, de nier que la majorité de la chambre soit acquise au ministère. Elle n'est à personne quant à présent ; point à l'ancienne opposition, point au ministère : elle s'appartient encore, ou plutôt elle est à la France qui l'a nommée. Elle n'est pas venue avec un parti pris à l'égard du ministère du 13 mars ; elle n'a point voulu le renverser sans l'entendre, et je

ne crois pas qu'après l'avoir entendu, elle tienne beaucoup à le conserver.

Ceci ressemble à de l'irrésolution, et ce n'en est pas. Les ménagements qu'a rencontrés dans les chambres le ministère du 13 mars étaient commandés par la situation même à laquelle il a conduit les affaires. Il eût été à craindre qu'en le forçant brusquement à se retirer, nous n'eussions quelque peine à transporter à d'autres les conséquences et la responsabilité des actes qui lui appartiennent. N'allez pas, Monsieur, me prendre, à ce langage, pour un de ces jeunes députés dont la ridicule petite prudence aime mieux nier la révolution que de s'avouer les périls et la grandeur de la tâche qu'elle leur a léguée. Député de 1831, je ne suis ni de ceux qui disent que nos grandes journées ont eu pour unique objet de convertir la royauté aux institutions, ni de ces redresseurs de torts qui prétendent soutenir le ministère du 13 mars, parce que, disent-ils, ils sont toujours du parti du faible contre le fort; ce n'est pas moi non plus qui ai prétendu que la révolution de juillet était toute politique, et nullement sociale; j'ai laissé à d'autres le soin de démontrer qu'un gouvernement doit persécuter de préférence ceux qui ont le plus contribué à l'élever, et j'ai haussé les épaules de pitié quand j'ai entendu dire qu'on ne pouvait rien en faveur de la Pologne, à moins de lui envoyer 400 mille hommes à travers l'Allemagne. J'ai donc quelque droit de me croire dans mon bon sens, de me ranger parmi les meilleurs amis de la révolution de juillet, et pourtant je suis dans le sentiment de la grande majorité, qui n'a prétendu, en votant l'adresse, ni obliger le ministère

du 13 mars à se retirer, ni lui adresser requête pour qu'il continuât à sauver la France.

Au fond de nos départements, nous ne comprenions pas le ministère du 13 mars ainsi qu'il s'est montré dans le discours de la couronne et dans la discussion de l'adresse. Nous pensions que le ministère, exécuteur testamentaire de la dernière chambre, nous entretiendrait, à notre arrivée, de la nécessité de maintenir au dedans le privilége aristocratique, pour comprimer l'entraînement révolutionnaire; au dehors, les traités de 1815 et l'ascendant de la sainte-alliance, pour éviter la guerre. Si le ministère nous eût recommandé le privilége aristocratique dans le discours de la couronne; s'il nous eût dit qu'il fallait abandonner la Pologne et la Belgique comme l'Italie; s'il eût répété que nous devions nous réserver pour la guerre défensive, attendre que la Lorraine et la Champagne fussent envahies pour résister; si, en un mot, il eût essayé auprès de nous de ce langage, de ces professions de foi qui lui réussissaient si bien auprès de la dernière chambre, nul doute qu'il n'eût pas vécu deux jours en notre présence.

Mais il faut convenir, monsieur, que le ministère a fait bien des pas au-devant de la nouvelle majorité; qu'il s'est presque métamorphosé pour lui complaire. Avons-nous pu l'accuser vraiment de vouloir le privilége aristocratique, de n'exister que pour le salut de cet oripeau d'ancien régime, quand il abandonnait de si bonne grâce au verdict national la postérité législative de ses nobles amis de la chambre haute? Devions-nous ne voir, dans M. Périer, que la personnification du système de la paix à tout prix, au moment même où il envoyait

une armée de cinquante mille hommes et deux princes français au secours de la Belgique? Je sais ce que je dois penser de cette expédition; mais, pendant plusieurs jours, on a douté du consentement des puissances, on a été forcé de convenir que mille circonstances imprévues pouvaient faire d'une guerre de protocoles le commencement de la guerre générale; que l'ordre de départ des cinquante mille hommes, consenti ou non par la petite sainte-alliance de Londres, avait un air de soudaineté, de spontanéité, qui pouvait passer pour de la décision. En un mot, l'impression produite par l'entrée d'une armée en Belgique, venant si à propos soutenir le ministère au moment où il défaillait, a plané sur toute la discussion de l'adresse; elle n'a plus permis à l'opposition d'attribuer au ministère le système absolu de la paix à tout prix; elle a semblé disculper par analogie le ministère quand on lui reprochait sa conduite à l'égard de la Belgique et de l'Italie. La réponse du roi à l'adresse de la chambre vient de nous apprendre que notre armée rentrait, et que l'empire des protocoles était rétabli; mais, pendant toute la discussion de l'adresse, on nous avait prudemment laissé croire qu'il s'agissait peu, dans cette affaire, des déclarations de la conférence, et beaucoup du respect dû au principe de notre révolution.

Vous remarquerez encore, monsieur, que le ministère, non content de ne pas publier son sentiment sur le privilége législatif, et de montrer, par l'envoi d'une armée en Belgique, qu'il ne veut plus, comme dans la dernière session, attendre l'ennemi sur notre territoire, a abandonné tout à fait le langage qu'il parlait il y a six

mois; il n'a plus dit que son patriotisme était égoïste, que le sang de la France ne devait pas être versé pour les étourderies des libéraux d'Europe. Il a déploré, au contraire, qu'il y eût quatre cents lieues entre la Pologne et nous, et que l'impossibilité physique de lui porter secours le condamnât à ne point proclamer une reconnaissance inefficace. Il n'a plus dit que les Italiens se tirassent d'affaire comme ils pourraient; au contraire, il s'est étendu sur tout ce qu'il a fait pour leur obtenir, sinon la liberté dont nous jouissons, au moins une somme de garanties politiques suffisante ; il a dit que, si le Piémont n'était pas entre notre frontière et le royaume lombardo-vénitien, il eût secouru la Pologne et Modène. Enfin, il est presque entré dans le sentiment de l'opposition, à l'égard du système extérieur qui a été suivi depuis un an, en disant qu'il avait trouvé ce système établi et n'avait fait que le continuer; qu'il y avait eu des protocoles avant le 13 mars; qu'avant le 13 mars on n'avait pas plus fait que lui pour la Pologne et l'Italie; que ce n'était pas lui qui avait refusé la couronne offerte à M. le duc de Nemours. C'était visiblement rejeter le mal sur cette camarilla diplomatique du Palais-Royal dont on a tant parlé; mais c'était mettre la chambre, et les nouveaux députés surtout, dans un assez grand embarras.

En effet, monsieur, que voulez-vous que nous fassions maintenant pour la moyenne Italie, rentrée sous l'autorité du saint-siége; pour la Pologne, qui s'est habituée à ne plus compter que sur elle, et dont nous nous attendons à chaque instant à apprendre les derniers malheurs? Quelle faveur pourrait trouver auprès

de nous le système dit de la propagande, aujourd'hui que l'état de l'Europe, partout désespérée, ressaisie par l'étouffante main de la sainte-alliance, ne se prête plus aux contre-coups de notre révolution ? La Saxe, la Bavière, les États rhénans, un moment émus, pris de sympathie pour nous, ne s'informent plus seulement si nous existons au monde. Lisbonne a vu du plus grand sang-froid les couleurs qu'à Nîmes, à Tarascon, nos carlistes insultaient il y a deux mois, sous la protection des autorités du juste-milieu. L'Espagne sait que nous arrêtons et emprisonnons ses réfugiés, et s'accommode de Ferdinand VII jusqu'à nouvel ordre. On nous a fait au dehors une réputation de déclamateurs, d'inconséquents, de peureux, de vantards, qui a cruellement fait pâlir notre crédit révolutionnaire. Une tout autre marche que celle qui était dans l'esprit de nos belles journées de juillet a été suivie, et il nous faut attendre quelque fait nouveau sur lequel nous la puissions arrêter court, car jusqu'ici nous jugeons des faits acccomplis, des résultats qu'il ne nous est pas donné de changer. Ces faits appartiennent-ils tous au ministère du 13 mars, ou bien à ceux qui l'ont précédé, ou bien encore à la camarilla diplomatique du Palais-Royal ? Peu nous importe. Nous sommes en face d'un ministère qui désavoue et ses actes et ses opinions, qui se fait à la nouvelle majorité, et prétend que cette majorité vient à lui. Nous sommes forcés d'attendre que le naturel reparaisse, et le ministère alors nous connaîtra.

Pensez-vous, en effet, qu'aucun de ceux qui ont voté pour l'amendement définitif de M. Bignon, j'entends pour la substitution du mot *assurance* à celui de *certi-*

tude, et je suis du nombre, aient pu prendre le change sur la petite mystification ministérielle et les étranges raisonnements dont on a voulu la couvrir. M. Périer et ses amis n'avaient-ils pas dit qu'ils se retireraient si l'amendement de M. Bignon passait? Or, cet amendement, en quoi était-il grave? Est-ce parce qu'il déclarait la nationalité polonaise impérissable? Non, certes; c'est parce qu'il représentait en peu de mots les intentions et l'esprit d'un discours plein de modération et de science, dans lequel le ministère était accusé d'avoir commis *de ces fautes comme il ne s'en commet pas deux dans trois siècles*. En quoi le mot *assurance*, substitué à celui de *certitude*, changerait-il la pensée d'un amendement motivé par des considérations aussi accablantes pour le ministère que celles qui composaient le discours de M Bignon? En admettant une différence entre les mots *certitude* et *assurance*, du moment que M. Bignon acceptait ce dernier terme, déclarait y retrouver l'expression de sa pensée, le résumé suffisamment exact du discours qu'il avait prononcé et qui avait fait une si vive impression sur la chambre, était-ce moins l'amendement de M. Bignon, la condamnation que le ministère avait déclaré ne pouvoir accepter? Non certes, ce n'est pas la chambre qui est venue au ministère; c'est le ministère qui est venu à la majorité, en prétendant qu'il pouvait s'accommoder des discours et de l'amendement de M. Bignon, par la simple substitution du mot *assurance* à celui de *certitude*.

Pour moi, qui ne conçois pas qu'on soit plus assuré d'une chose quand on en est certain, ou qu'on en soit moins certain quand on en est seulement assuré, la finesse

de M. Sébastiani a été absolument la même que si, dans cette phrase : « La nationalité polonaise ne périra *point*, » il eût proposé de substituer le mot *pas* au mot *point*, en déclarant que *point* disait plus que *pas*, et que le gouvernement se verrait moins engagé par *pas* que par *point*. S'il ne s'était trouvé au mot *certitude* un synonyme si parfait, je suis persuadé que c'est sur la signification comparée des monosyllables *pas* et *point* que se serait engagée la discussion. Je me serais arrangé, je vous jure, de *pas* au lieu de *point*, tout aussi bien que de l'assurance à la place de la certitude, et très convaincu que je votais pour l'amendement de M. Bignon, non pour l'amendement Sébastiani. Ne riez pas de l'assimilation; car je la crois frappante, et tous ceux de mes collègues à qui je l'ai soumise ont pensé comme moi. Soyez bien persuadé que le ministère n'eût pas été plus embarrassé de soutenir la différence entre *pas* et *point* qu'entre *assurance* et *certitude*. M. Sébastiani serait monté à la tribune, et, avec son sérieux ordinaire, il vous eût parlé de l'extrême gravité, de la haute importance du changement proposé par le ministère; il eût dit que la chambre était trop politique, avait trop le sentiment de la portée de certains mots, pour exiger que le ministère acceptât une expression trop absolue et qui enchaînerait la couronne dans l'exercice de son droit de paix et de guerre. M. Barthe eût établi, par voie d'insinuation, qu'on ne savait pas toujours pour qui l'on travaillait, en s'abandonnant à un sentiment généreux, et il s'y connaît; il eût sué et fait suer la chambre pendant deux heures, pour montrer que le *point* de M. Bignon relèverait les espérances de ce parti de la guerre qui veut précipiter le

gouvernement et cache ses affreux desseins sous les motions les plus indifférentes en apparence. M. Périer serait venu dire, avec la netteté que tout le monde lui reconnaît : Le mot *point* est la retraite du cabinet. J'avoue que j'aurais été fâché de désobliger un ministère si facile à contenter, et j'aurais accordé *pas* aussi complaisamment qu'*assurance*, bien persuadé que le ministère se rendait à l'amendement Bignon, et non la chambre à la prétendue modification du ministère.

Voilà, monsieur, comme nous autres, nouveaux députés, croyons avoir donné la majorité au ministère. Il nous a paru, ainsi que vous l'avez fort bien dit, qu'en faisant le procès à un passé que tout le monde se rejette, en voulant remonter à la source d'engagements pris dont personne ne veut être coupable, nous perdrions beaucoup de temps sans découvrir autre chose que la profonde ténacité de mutuels ressentiments qui appartiennent à la dernière chambre. Nous avons quitté nos départements, décidés à en finir avec le système de la quasi-légitimité et de la paix à tout prix. Ce double système n'a fait que se renier lui-même depuis l'ouverture de la session ; les hommes qui le soutenaient, il y a un mois, font, pour venir à nous, des efforts que nous ne repoussons pas. Nous les observons de sang-froid ; nous les attendons aux propositions directes qui doivent nous apprendre définitivement qui nous sommes les uns et les autres, et nous ne les attendrons pas longtemps, à ce qu'il paraît. (*National.*)

[Sur les regrets qu'excite parmi les conservateurs l'abolition, désormais jugée inévitable, de l'hérédité de la pairie.]

23 août 1831.

Renoncer à cette hérédité pour laquelle on combattait honteusement ou ouvertement depuis un an, ce peut être fort prudent, fort politique, en présence d'une chambre dont on n'espère rien; c'est reconnaître quelque puissance, quelque ascendant à cette presse périodique, objet de tant de mépris affectés, car la presse seule a connu du grand procès de l'hérédité; c'est elle qui a confondu les prétentions du privilége aristocratique, à tel point que ce qui paraissait une question grave il y a un an, ce que l'on déclarait ne pouvoir être assez pesé, mûri, retourné, passera sans discussion, comme cela eût pu se faire en juillet 1830. L'hérédité est abandonnée. Le ministère qui fut institué tout exprès pour sauver l'hérédité ne la soutiendra pas même devant les députés de 1831; il déclare que ce serait peine perdue.

Et pourquoi peine perdue? Ah! nous dit-on, c'est que ces nouveaux députés n'entendent pas raison, pas plus que les électeurs; ce ne sont pas des hommes politiques; cela ne sait rien, n'a rien vu; cela arrive tout bouffi des maximes du *Contrat social* et de la *Déclaration des droits de l'homme*. Pas une notion de mécanique gouvernementale; ils ne savent ce que c'est que poids et contre-poids, équilibre, pondération des pouvoirs; il faudrait les prendre à l'A, B, C, remonter avant la naissance du monde : cela est trop fatigant. C'est un malheur d'avoir affaire à des sourds. Tels électeurs, tels

députés : ni les uns ni les autres ne veulent entendre parler d'aristocratie; c'est pure jalousie bourgeoise, préjugé de marchands et de petites gens, mais ainsi l'a voulu la révolution de juillet : on ne soutiendra pas le principe de l'hérédité. Le gouvernement voit certes bien la faute que l'on fait; mais il s'en lave les mains : arrive ce qui pourra.

N'est-ce pas là le thème sur lequel les journaux ministériels brodent l'oraison funèbre de l'hérédité depuis quelques jours? Tous les salons politiques retentissent des mêmes gémissements; on ne voit que prôneurs et faiseurs de juste-milieu désolés, non pas seulement de ce que l'hérédité est cause perdue, mais de ce qu'elle succombe sous les coups des ingrats et des ignorants. Des ingrats, car comment ne pas se souvenir du bien qu'a fait la pairie sous la restauration? Des ignorants, car comment ne pas savoir que c'est à son aristocratie que l'Angleterre doit sa prospérité sans seconde?

Eh! messieurs les hommes politiques par excellence, si vous avez de bonnes raisons à donner en faveur de l'hérédité, parlez, qu'on vous entende. Vous trouvez la France si gouvernable, si intelligente, si prompte à concevoir, quand vous l'entretenez des dangers de l'anarchie, des maux qu'a répandus depuis un an l'esprit de désordre! Est-ce que vous n'auriez d'éloquence que pour ces lieux communs? ne sauriez-vous persuader que quand vous calomniez? Point tant de mépris pour vos collègues en législation; tentez auprès d'eux la puissance des considérations qui, suivant vous, militent en faveur de l'hérédité. Si vous ne les entraînez pas, la postérité saura du moins ce que vous avez pensé. L'ave-

nir, dites-vous, doit prouver que vous seuls aviez raison au milieu de votre pays qui se trompait. Eh bien ! faites retentir au moins vos protestations; défendez l'hérédité comme si vous aviez quelque chance de réussir : fussent-elles sifflées aujourd'hui, vos paroles ne seront pas perdues; elles se retrouveront plus tard, au jour qui confondra les adversaires actuels du principe aristocratique.

Il y a une première raison que messieurs les partisans honteux de l'hérédité n'osent pas donner, et qui pourtant est la principale : c'est que la moitié des siéges de l'ancienne pairie sont aujourd'hui vacants, et qu'il serait fort doux de voir mis au concours de l'intrigue et de la flagornerie ces titres, ces siéges, ces pensions dont on a dépouillé les pairs créés par Charles X. C'était déjà quelque chose, sous la restauration, que les *nobles amis* du Luxembourg. Il fallait voir comme reverdissaient, par la faveur du gouvernement et les mésalliances, les antiques souches; comme vieillissaient et se faisaient respectables d'année en année les jeunes races déjà parvenues à leur deuxième quartier. Toute la fortune de la France aspirait à l'honneur de s'engloutir là. Vingt héritières pour une allaient se mettre aux pieds du législateur de dix-neuf ans, qui n'avait encore de valeur personnelle que son ignorance et ses dettes. Cet heureux commerce de l'argent et des illustrations, il faudrait le relever, à ce qu'il paraît, au profit de gens qui n'ont pour le moment ni argent, ni illustration, mais qu'on illustrerait en les faisant pairs, et qu'on enrichirait ensuite parce qu'ils seraient législateurs inféodés, eux et leurs enfants nés ou à naître. Voilà le premier motif des partisans honteux de l'hérédité. On

conçoit que celui-là, ils ne le veulent pas donner à leurs collègues de la chambre de 1830.

Qu'allèguent d'ailleurs ces poursuivants honteux d'aristocratie qui n'ait été dit, redit, réfuté des millions de fois depuis quarante ans? Il nous faut, disent-ils, une pairie héréditaire, parce qu'il y en a une en Angleterre, et parce que notre révolution de juillet est un 1688 français.

Il y a une chambre aristocratique en Angleterre. Dites-nous donc quelle est la convention, l'assemblée de législateurs qui a fait la constitution anglaise, qui a voulu que trois pouvoirs, l'un monarchique, l'autre aristocratique, le troisième populaire, se fissent contre-poids l'un à l'autre? En quel temps ce beau mécanisme politique a-t-il été inventé? Il y a une aristocratie en Angleterre parce que le pouvoir absolu n'a pas réussi à la dépouiller, à la soumettre, à l'humilier, comme cela est arrivé de la vôtre sous Richelieu et Louis XIV. Cette aristocratie a survécu à la révolution démocratique de 1640, parce qu'elle n'a pas émigré, qu'elle n'a pas fait cause commune avec l'étranger; elle s'est battue sur le sol de l'Angleterre, elle y a soutenu la plus terrible des guerres civiles, avec ses seules ressources, son seul courage, l'épée des vaillants hommes qui la composaient, et cette lutte a duré dix ans. Et quand la restauration est revenue, en 1640, l'aristocratie l'avait précédée; on n'avait pas eu besoin de la réhabiliter, parce qu'elle ne s'était pas déshonorée; elle n'avait pas perdu son droit de cité : c'était un grand parti politique en état de faire ses conditions quand les Stuarts revinrent, et il les fit telles, qu'en 1688, ce fut lui qui chassa définiti-

vement les Stuarts, accomplit, sans le secours du peuple, et même un peu contre les prétentions du peuple, la glorieuse révolution dont les résultats gouvernent encore l'Angleterre. Mais votre aristocratie nationale française, elle était déjà perdue dans l'opinion et politiquement dépouillée au commencement du dernier siècle, au temps de Saint-Simon, qui n'en parle qu'avec désespoir et mépris. La queue vint s'abdiquer elle-même en 89, dans la fameuse nuit du 4 août; puis, se repentant, elle émigra; elle alla mendier le pain étranger, armer l'étranger contre la France. Elle se fit prussienne, autrichienne, anglaise, en haine du nom français. Elle n'est revenue trôner au Luxembourg et balbutier les mots de charte octroyée et de vote de l'impôt qu'en passant, à la suite des coalitions, sur les corps de deux millions de glorieux plébéiens, nos pères, nos frères, soldats de la république et de Bonaparte. Ce n'est pas seulement de la légitimité, c'est de l'ancienne aristocratie qu'on peut dire que ses titres nous sont revenus dans le porte-manteau des Cosaques. Comme nous haïssions la légitimité, nous haïssions l'aristocratie; c'est le même intérêt, la même cause, les mêmes hommes, et, quand on nous parle d'ingratitude, c'est qu'on ne place pas la reconnaissance où il faut la mettre. Nous, notre reconnaissance est pour les deux millions de soldats qui sont morts en défendant le sol contre les alliés de la légitimité et de l'aristocratie. Nous ne voulons pas que ce sang, le plus pur de notre sang, quoi qu'on dise, le sang de nos héros, ait coulé en vain.

Mais c'est une aristocratie toute nouvelle qu'on ferait, disent les partisans honteux de l'hérédité; cette aristo-

cratie serait régénérée ; elle n'aurait rien de commun avec l'ancien régime, elle daterait de juillet 1830. Absurdité pure ! On ne régénère pas plus les aristocraties que les dynasties ; on les tue ou on les dépossède ; on les oblige à se résigner, on ne les convertit jamais. L'aristocratie qui dressa le bill des droits en 1688 y fit entrer la doctrine du contrat originel, mais ce fut pour soumettre la royauté, et non pour s'engager elle-même ; elle fondait une dynastie révolutionnaire, mais ne consentait pas, pour sa part, à dater de 1688 : c'est toujours l'aristocratie héritière de la conquête. Elle n'en a jamais voulu démordre. S'il n'y a pas en France les éléments d'une aristocratie dont l'origine se perde dans le passé et qui puisse être acceptée par la masse de la nation, on n'en créera pas une nouvelle. On ne fonde point en un jour ce qui est la représentation, le produit des siècles. On peut donner de l'argent à de jeunes députés, leur apprendre à danser, à se présenter dans un salon, à saluer de la main, à singer les manières des grands seigneurs ; on ne fera pas qu'ils aient de vieux et grands noms. Et si les vieux noms ne sont plus considérés, on ne ressuscitera pas pour eux ce respect transmis de génération en génération, ce prestige auquel décidément se prête peu une nation qui, pendant trente ans de merveilles, a vu naître et passer tant de popularités justement acquises, et souvent plus justement perdues, une nation que Bonaparte même, l'étonnement des siècles à venir, n'a pas captivée plus de cinq ou six ans.

Il s'y est perdu, ce grand Bonaparte, à vouloir créer

une aristocratie politique, quand d'ailleurs il se regardait si justement comme le représentant des intérêts plébéiens, le législateur de l'égalité civile. Peu converti, il disait encore à Sainte-Hélène que les mauvais choix seuls avaient corrompu son aristocratie naissante, mais qu'il fallait une aristocratie ; que vouloir gouverner un pays sans aristocratie, c'était entreprendre de naviguer avec le secours d'un seul élément. C'est là une belle image sans doute, mais aussi une très mauvaise raison. On gouverne un pays avec les éléments qu'on y trouve. Quand il n'y a pas d'aristocratie, on n'en crée pas. Une véritable aristocratie ne sert jamais; elle ne partage même pas, elle commande. Une véritable aristocratie eût déposé Bonaparte quand il commença à jouer, avec ses propres intérêts, ceux de la nation entière; une véritable aristocratie n'eût pas laissé Charles X se commettre avec le *taureau populaire;* elle l'eût renversé non pas la veille des ordonnances, mais le lendemain du 8 août, parce que dès lors il y avait violation des intentions du pacte fondamental. Si le sénat n'a pu que trahir lâchement Bonaparte, sans lui avoir jamais résisté, si la pairie de la restauration n'a su ni prévenir ni faire l'inévitable révolution de juillet, c'est qu'il n'y a pas en France les éléments d'une véritable aristocratie, ou plutôt c'est que toute aristocratie née ou à naître a été vaincue par la révolution de 89.

Loin de s'en plaindre, il faudrait s'en réjouir, car c'est un pas de fait. Le sol, après tout, reste; la population, l'industrie, l'intelligence, la sociabilité, sont parvenues chez nous à un développement inconnu jus-

qu'alors. Malheur à qui ne saurait pas tirer parti de tels éléments, et regretterait celui qui, depuis deux siècles, tombe en pourriture!

(*National.*)

[On ne crée pas une aristocratie là où elle n'existe pas. Discussion, à ce point de vue, des témoignages historiques en faveur de l'aristocratie.]

24 août 1831.

On ne s'est pas trouvé prêt aujourd'hui à présenter à la chambre des députés le projet sur la pairie ; mais un ministre est venu annoncer que samedi prochain, sans faute, le gouvernement apporterait cette loi. En attendant, le *Journal des Débats* semble vouloir tenter un dernier effort en faveur de l'hérédité. Il n'éprouve pas, dit-il, cette répugnance instinctive que montrent certaines gens pour le privilége de la pairie héréditaire. Cela se peut, mais cela vient peut-être de ce qu'il a pour le privilége un goût instinctif très prononcé et que d'autres n'ont pas. Jusqu'ici lui et ses amis n'avaient rien allégué en faveur de l'hérédité, si ce n'est qu'ils y tenaient sans trop savoir pourquoi. Interrogés dans les dernières élections par les colléges, ils répondaient que la question leur paraissait fort grave ; qu'ils n'y avaient pas assez songé ; qu'ils voulaient s'éclairer de la discussion. Et voilà que cette discussion n'aura pas lieu. Le ministère de paix et d'hérédité à tout prix cède à l'entraînement de la nation entière, qui repousse l'hérédité parce qu'elle y retrouve l'ancien régime, l'émigration,

la dernière tradition féodale, et parce qu'elle se souvient d'avoir versé son sang et prodigué sa fortune pendant vingt ans pour repousser l'émigration, l'ancien régime et la féodalité. Ce peuvent être de grands clercs que ceux qui par instinct voudraient nous ramener au passé que tout le monde veut fuir; mais décidément le ministère du 13 mars paraît reconnaître qu'il y avait danger à se laisser conduire par eux.

Tout le plaidoyer du *Journal des Débats* roule sur les prétendus témoignages de l'histoire en faveur des grands corps aristocratiques. Il cite le sénat de Rome et la chambre des lords en Angleterre. Nous admirons autant que vous le sénat de Rome et la haute chambre du parlement anglais. Mais regardez autour de vous. Trouvez-vous des éléments qui puissent servir à édifier quelque chose à l'image de ces grands corps? Où sont vos patriciens, où sont vos lords? Qui a institué les patriciens de Rome et les lords d'Angleterre? Citez-nous l'époque où une assemblée générale du peuple romain a déclaré qu'elle se régirait par la doctrine de l'équilibre des pouvoirs; dites-nous en quel temps les Anglais ont découvert qu'il était bon d'élever entre la royauté et les communes un corps qui participât des intérêts de la couronne et de ceux du peuple; qui empêchât le peuple, dans ses accès de fougue, de porter la main sur la royauté; qui protégeât, au besoin, la liberté contre la couronne. C'est le temps qui a élevé, pierre par pierre, l'édifice de la constitution anglaise et de la loi politique romaine. Si dans l'une et dans l'autre l'élément aristocratique a prévalu, c'est que, par des circonstances toutes locales, il était plus fort que le prin-

cipe monarchique, plus intelligent et plus agissant que l'élément démocratique. Chez nous, par d'autres circonstances qui nous sont également propres, le principe monarchique a régné sans partage pendant des siècles; l'élément démocratique a fini par prévaloir, et le juste-milieu aristocratique ne s'est point trouvé. Il ne se trouvera pas.

Le caractère aristocratique de la constitution anglaise et de la loi politique romaine vient uniquement de ce que, dans ces deux pays, la monarchie pure a été renversée par l'aristocratie. Il n'en est pas ainsi chez nous. C'est la démocratie qui a renversé la royauté pure; c'est elle qui a dû lui succéder, prévaloir après elle dans l'ordre politique. Toute révolution est un *ôte-toi de là que je m'y mette*. Le vainqueur prend la place du vaincu. Si des patriciens chassent Tarquin sans le secours du peuple, ils fonderont une oligarchie; la force qui aura surmonté le pouvoir absolu dictera la constitution et s'y fera la part qui lui appartient : vous aurez le sénat de Rome. Si des prétoriens étranglent dans son lit un empereur soldat, ils vous donneront un autre soldat pour empereur : un Othon pour un Galba, un Vitellius pour un Othon; et vous aurez le gouvernement militaire. Si les lords d'Angleterre appellent Guillaume de Hollande et déposent Jacques II, pendant que les communes, l'armée, le peuple, s'endorment sous le despotisme, l'aristocratie prévaudra plus que jamais dans le gouvernement; les faits auront prouvé quel est l'élément politique à la fois le plus susceptible et le plus puissant. Mais si les ordonnances de juillet éclatent dans Paris sans qu'un seul grand corps donne signe de vie; si les

pavés de vos rues s'indignent pendant que les voûtes de vos assemblées législatives se taisent; si l'homme des faubourgs, après trois jours de victoire et de sacrifices, envahit le palais des rois, s'affuble, en riant, de leur manteau, puis s'en dépouille et le foule aux pieds avec mépris, peut-être vous relèverez furtivement un trône, mais ce sera à la condition qu'il soit entouré d'institutions républicaines; mais vous serez obligés de proclamer la souveraineté du peuple, parce que le peuple aura prouvé qu'en lui est la force, c'est-à-dire la souveraineté. Si votre royauté veut vivre, il faudra qu'elle se proclame l'élue du peuple; si vos débris d'aristocratie, revenus de la peur, essaient de se rapprocher, de se réchauffer, de reprendre part à la curée, il faudra qu'ils viennent, chapeau bas et tendant la main, mendier la conservation de leurs priviléges. Ils seront réduits à la plus déplorable des ressources, à essayer, tant bien que mal, de démontrer que leurs priviléges intéressent le peuple.

Une véritable aristocratie descendrait-elle à ce degré d'abjection? Non certes; elle se présenterait fière au partage du butin; elle ferait son lot; elle le couvrirait de son épée, et saurait dire : « Que personne n'y touche ! » Il faudrait lui passer son insolence ou lui faire la guerre, et, si on la trouvait trop difficile à détruire, on la supporterait, on lui accorderait ses priviléges à la condition qu'elle s'engageàt à respecter les garanties des divers intérêts opposés aux siens. Voilà comme se font les constitutions. Ce ne sont jamais que des conventions, des trêves entre ennemis qui, ne se pouvant ni tout à fait détruire, ni tout à fait expulser

les uns les autres, consentent à vivre ensemble, à se supporter à certaines conditions. Il n'y a point de royauté, constitutionnelle ou absolue, consentie ou non consentie, qui n'ait la haine des priviléges aristocratiques et des libertés populaires. Il n'y a pas d'aristocratie constituée ou non constituée, qui ne voulût faire la loi comme à Venise, si elle le pouvait, parce que c'est là le dernier mot de la puissance aristocratique : le gouvernement sans contrôle, sans discussion, sans résistance. Il n'y a pas de peuple qui ne renversât la royauté et l'aristocratie là où elles existent, si le pouvoir organisé pouvait se vaincre sans effusion de sang. De tout cela, il faut conclure que, quand l'aristocratie se laisse mettre en question dans un pays, quand elle n'est pas de force à faire elle-même sa part et à la défendre, c'est qu'elle n'existe plus que de nom. Et, vouloir qu'elle existe, qu'elle ait dans les institutions la place qu'elle n'a plus dans la société, c'est vouloir faire quelque chose avec rien; prétendre la donner pour contre-poids à l'élément démocratique quand sa pesanteur équivaut à zéro, c'est au moins proposer une niaiserie. Pour agir, il faut exister; pour faire résistance dans un mécanisme quelconque, il faut être une force; or, l'aristocratie n'est plus qu'un mot. Si l'on veut absolument deux chambres, si l'on croit indispensable qu'une des deux fasse résistance à l'autre, il faut tâcher de découvrir une force étrangère au peuple, ennemie de la tendance démocratique, et capable de lutter contre elle; mais cette force n'est pas dans la pairie de 1814. (*National.*)

[Discussion sur l'opportunité des essais qu'on fait, en ce moment, pour créer une aristocratie en maintenant l'hérédité de la pairie.]

26 août 1831.

Il ne nous suffit pas, il ne peut nous suffire qu'on abandonne l'hérédité, comme repoussée par le préjugé national, comme inapplicable en pratique, si l'on continue à la soutenir comme théorie, à reprocher à la France de ne pas voir que ses libertés sont intéressées à la conservation du privilége aristocratique. Certes nous n'avons pas voulu vaincre par surprise. Il y a huit mois que nous provoquons nos adversaires à une discussion qu'ils acceptent seulement aujourd'hui. C'était trop tôt, disaient-ils, aborder un sujet si grave; ils ne concevaient pas l'impatience qui nous poussait à vouloir presser la solution d'une question réservée à la session de 1831. Avant de hasarder leur propre opinion sur l'hérédité, ils voulaient éprouver, par les élections, s'il y avait dans le pays quelque chance de succès pour cette opinion; si les déclamations contre l'anarchie, contre l'émeute, l'esprit de désordre et d'innovation, n'agiraient pas sur le public en un sens favorable au privilége de l'hérédité. Ils ont attendu, et se sont trompés : il est trop tard aujourd'hui, disaient-ils, pour ramener les esprits. La cause est entendue, et ils n'ont point parlé. A qui la faute? Au reste, ce n'est là que l'argument de consolation des gens battus. On dit qu'on persiste dans son sentiment, qu'on subira l'erreur de la majorité, mais en la dénonçant. Ce que nous voulons prouver, nous, c'est que la majorité ne se trompe

point; c'est qu'elle n'obéit pas à quelque niais et intraitable préjugé, cultivé en elle par les discussions de la presse, mais à un sentiment très juste de ce qui est, à l'évidence complète des faits.

Nous avons dit qu'on ne crée pas l'aristocratie là où elle n'est pas; que, là où elle est, elle n'attend pas qu'on aille la chercher : elle se manifeste, elle soutient son droit, stipule son intérêt, se fait sa part dans la constitution, et obtient cette part, quand, d'ailleurs, on la sait capable de la défendre, de tout bouleverser, de tout remettre en question si on la repousse. A cela, on nous répond : « Pourquoi ne créerait-on pas une aristocratie, puis-» qu'on crée bien une royauté? il n'y avait pas plus de » royauté que d'aristocratie, le 28 juillet. On a fait une » royauté nouvelle le 30, et cette royauté vit; pourquoi » n'eût-on pas fait aussi bien une aristocratie? »

Pourquoi? Vous devez le savoir, car vous avez essayé et vous n'avez pas réussi. Oublie-t-on qu'il y a eu à ce moment-là discussion entre ceux qui voulaient conserver l'aristocratie et ceux qui la repoussaient; que tout ce que purent les partisans de l'hérédité, ce fut de gagner du temps en faisant ajourner la question? Encore gagner du temps, comment l'obtinrent-ils, si ce n'est parce que la question de la royauté était déjà résolue, et que la nouvelle royauté, favorable au maintien du privilége, les fortifia de son alliance, appuya et fit prévaloir l'ajournement, ce qui était dans sa prérogative. Il y avait aussi des adversaires de la royauté, et d'assez notables, de bien puissants, le lendemain des barricades. Pourquoi la royauté ne fit-elle pas question cependant aux yeux du grand nombre; pourquoi les républicains,

puisqu'il faut les appeler par leur nom, crurent-ils devoir transiger avec le principe monarchique? C'est que le principe monarchique, bien que déprécié par l'attentat auquel venait de se livrer la monarchie légitime, ralliait encore à lui d'immenses intérêts. Si on lui eût dit : « Sortez », il eût répondu : « Oui, si vous pouvez me mettre hors. » L'aristocratie légale, c'est-à-dire la pairie de 1814, était-elle dans cette position, elle qui, muette la veille comme le lendemain des ordonnances, ne reparaissait que pour souscrire à sa mutilation et à sa mise en prévention ?

On n'a point créé la royauté en juillet, on l'a reconnue parce que sa clientèle était puissante encore; on a transigé avec elle; on lui a fait des conditions; on lui a imposé la sanction populaire. Si la république eût été proclamée par surprise en juillet, comme cela eût été possible assurément, il y aurait eu, dès le lendemain, guerre civile entre la république et trois prétendants monarchiques : Henri V, Napoléon II, le duc d'Orléans. Qui l'eût emporté à la fin? Nul ne le sait; mais c'eût été se précipiter dans le chaos, et tout le monde sentait le besoin de se recueillir, de reconnaître ses alentours le lendemain d'une révolution qui avait dépassé toute prévision humaine. Le prétendant de Neuilly était dans la situation la plus favorable pour être préféré; il était, quoi qu'on en ait dit, fort intéressé à cette préférence, et c'est pour cela que la royauté a été si facilement, si promptement proclamée dans sa personne et dans sa famille.

Le principe monarchique a donc prévalu en juillet, non comme une spéculation, mais comme un fait; il a

vécu parce qu'il avait les moyens de ne pas périr. La France avait pendant quinze ans essayé de la royauté constitutionnelle, plus la légitimité; les ordonnances de juillet lui paraissaient généralement le crime de la seule légitimité, la royauté constitutionnelle gardait son crédit dans les esprits : aussi n'y a-t-on touché que pour déplacer son origine, la transporter du droit divin dans le droit populaire. On peut dire qu'en juillet la France a été à peu près unanime à vouloir essayer de la monarchie consentie, populaire ou républicaine, comme on voudra l'appeler; à consacrer de nouveau l'hérédité du rang suprême dans une famille, quelle qu'elle fût, pourvu que cette famille consentît à tirer son droit de la volonté nationale.

Nous nous sommes écartés de la pairie héréditaire, et nous y revenons. La royauté légitime n'était pas tout l'ancien régime : c'était la tête, mais les deux bras, c'étaient le pouvoir sacerdotal et le pouvoir aristocratique. Vous avez vu ce qu'est devenue la religion de l'État et vous avez à prononcer aujourd'hui sur le privilége aristocratique. L'origine de ces trois choses, la légitimité monarchique, aristocratique, sacerdotale, est la même : la restauration, l'invasion étrangère. Tout cela n'a pu se rétablir que par l'extermination de deux millions de Français, et il est bien juste que trente millions de Français, les fils, les frères, les amis, les admirateurs de nos glorieux combattants de Fleurus, de Zurich, de Marengo, de Montmirail, de Waterloo, n'aient pas plus de goût pour la légitimité aristocratique que pour les deux autres. Encore s'il y avait à marquer un rang entre ces trois légitimités, l'hérédité de la

pairie serait la dernière, c'est-à-dire la plus complétement anéantie. Il y a bien encore peut-être une Vendée et quelque fanatique méridional pour la croix et pour Henri V. On peut soulever, égarer les populations au cri : *Vive la religion ! Vive le roi légitime !* Mais le cri *Vive la noblesse !* n'armerait pas trois paysans sur la surface entière de la France. C'est que ce n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier que l'aristocratie est morte: elle était déjà ruinée d'argent, de crédit et d'honneur, quand la révolution est venue l'acculer dans l'émigration, qui était sa dernière forme possible. Elle ne sortira pas de là, quoi qu'on fasse. Noblesse, aristocratie, pairie héréditaire, tout cela pour la France veut dire émigration; et ce n'est pas autre chose.

Est-ce à nous qu'on peut reprocher de revenir aux théories de la Constituante, de partir du principe que tous les hommes sont égaux, pour ne pas vouloir d'aristocratie, de pairie héréditaire? Nous ne disons pas, avec les hommes de la Constituante, qui, dans leur temps, ont fort bien fait de s'exprimer ainsi, que tous les hommes *naissent* égaux, mais nous affirmons qu'en 1831 tous les Français *sont* égaux; qu'il n'y a pas aujourd'hui un intérêt, une force, une chose qui s'appelle aristocratie, et à qui l'on puisse, sans rire, attribuer la troisième part du pouvoir législatif. Nous laissons l'égalité du droit originel au temps où il a fallu proclamer cette doctrine pour sortir de l'ancien régime et faire contre le prétendu droit monarchique originel une révolution juste. Nous nous en tenons au fait actuel, aux réalités produites par la révolution de 89 et par sa lutte de vingt-cinq ans contre l'Europe; nous disons que l'égalité est

dans les mœurs de la France comme dans les choses, et que l'avantage d'être allé conspirer à Pilnitz, à Coblentz, à Mittau, d'avoir maudit pendant vingt-cinq ans la fortune et la valeur de la France, ne peut pas entraîner en 1831, pour l'ancienne caste noble, l'incommensurable privilége de pouvoir suspendre les lois qui sembleraient bonnes à la France, toujours restée France, depuis 1789 jusqu'en 1831.

Si l'aristocratie était autre chose qu'un mot, elle aurait eu sa part dans le travail de réorganisation qui a succédé en France au mouvement révolutionnaire, car tout n'a pas été anarchie, destruction, gâchis, de 89 à 1815, et nous vivons encore un peu de la sagesse de ces belles époques, calomniées à l'envi par l'ignorance et l'ingratitude. La France n'a pas eu besoin de deux invasions, du pillage de ses départements frontières et des élucubrations de Louis XVIII, pour apprendre à se gouverner. Du comité de salut public et de la dictature conventionnelle, elle était repassée, par le seul conseil de son expérience, au régime de deux assemblées se servant de frein l'une à l'autre, et à la concentration du pouvoir exécutif entre cinq hommes au lieu de 300. S'il lui eût été donné de faire d'elle-même un pas de plus, elle serait revenue, encore sans le secours de la violence militaire, du gouvernement de cinq au gouvernement de trois, et de celui de trois à l'unité absolue. Bonaparte, en se faisant le premier des trois consuls, puis consul à vie, c'est-à-dire unique, ne faisait qu'accomplir les idées de la France. Peut-être il l'eût moins séduite avec les vertus d'un Washington qu'avec le génie de César; mais enfin, si

loin qu'il l'ait égarée, quelque amour qu'il ait essayé de lui rendre pour les titres et les distinctions monarchiques, il y a un pas qu'il n'a jamais essayé de franchir, celui de restaurer l'ancienne noblesse comme pouvoir politique ; et que de choses pourtant il avait ressuscitées !

En 1814, les Bourbons trouvèrent le gouvernement monarchique tout établi ; le culte catholique relevé et salarié comme la religion de la majorité ; la législature partagée en deux branches, un sénat, une chambre de députés. La France en était là. Les Bourbons, rentrés dans Paris par la brèche des canons de Blücher et de Schwartzenberg, s'ajoutèrent à cet état de choses, et y ajoutèrent l'émigration, la fidèle compagne de leurs traverses ; ils lui ouvrirent la chambre haute, avec privilége héréditaire de faire des lois. Cela n'a pu survivre à la restauration. Ce fut, comme elle, importation étrangère, et c'est bien assez qu'il nous faille encore aujourd'hui respecter au dehors la loi de l'étranger, sans être obligé de nous y asservir au dedans.

On reconnaît aujourd'hui que la légitimité et la France étaient incompatibles. La question, puisqu'on en appelle aux faits, est de savoir si la pairie héréditaire a tenu pour la France ou pour la légitimité dans la lutte décisive de ces trois dernières années. Eh bien ! oui, la pairie de 1814 a fait constamment cause commune avec la légitimité. Nous ne voulons pas remonter trop haut et lui reprocher le sang de Ney, qui souillera éternellement le nom de la cour des pairs, nous rappelons seulement quelle fut sa conduite à l'avénement du ministère Polignac. L'avénement de ce ministère, c'était la guerre à mort déclarée aux institutions ; on ne

le contestera pas. La France protesta par les associations pour le refus de l'impôt ; la chambre des députés refusa son concours ; la pairie promit hautement le sien : son adresse de 1830 est là pour en témoigner. La pairie ne prit point parti contre les ordonnances ; elle tint pour le droit de Henri V. Si la chambre élective a suivi le mouvement national pendant que la chambre héréditaire ne voulait pas que la légitimité rendît son épée, c'est donc une audacieuse imposture de venir dire aujourd'hui à la France qu'à moins d'être héréditaire, une seconde chambre sera impropre à défendre la liberté. La liberté a vécu en juillet malgré la pairie héréditaire, et, comme il n'est pas probable que la liberté se retrouve à pareille épreuve, on voudra bien nous accorder qu'elle peut se passer, à l'avenir, de l'hérédité.

(*National.*)

[Le parti conservateur accusait le parti hostile à l'hérédité de la pairie d'aller plus loin en intention et de vouloir par là ôter un appui à la royauté.]

27 août 1831.

Toutes nos objections sur l'hérédité restent sans réponse. Aussi, nos adversaires sont-ils réduits à mettre en question la droiture de nos intentions. Si, disent-ils, l'aristocratie actuelle est en effet déconsidérée et ridiculement impuissante, pourquoi tant de passion dans nos attaques contre elle ? C'est donc à quelque chose de plus respecté que nous en voulons. Si nous sommes si vifs à demander le renversement d'un privilége que nos sentiments repoussent, et si en même temps nous usons

de circonspection quand il faudrait proposer quelque chose à mettre à la place, c'est, disent-ils encore, que nous voulons détruire et point édifier, faire à tout prix à la charte une large trouée, et laisser à d'autres le soin de la fermer du mieux qu'ils pourront, en attendant que notre tour vienne. Enfin, si nous aimons cet argument, que, pour avoir droit à siéger comme pouvoir législatif, il faudrait que l'aristocratie pût elle-même faire sa part et la couvrir de son épée, c'est que nous voulons partout mettre la force à la place du droit, c'est que nous rêvons encore quelque appel à la puissance et aux passions du peuple, c'est que nous sentons le besoin de préparer d'avance les esprits à considérer comme légitime tout ce qui pourrait s'établir par la force des masses.

Nous voilà noircis de main de maître. Seulement, qui persuadera-t-on? Car il ne s'agit pas ici d'une utopie, d'une chimère, mais du sentiment le plus universel et le plus enraciné dans notre France de 1831 : la haine du privilége aristocratique. Si l'on ne pouvait être opposé à l'hérédité de la pairie sans nourrir au fond de l'âme tous ces exécrables desseins, Dieu sait combien nous aurions de complices. Avant tout, nos adversaires devraient tâcher d'être conséquents. Lorsqu'ils prêchent les avantages de l'hérédité de la pairie, ils ne manquent pas de mettre en première ligne que l'hérédité est la seule garantie de l'indépendance d'une seconde chambre, que sa conservation est le besoin de la liberté bien comprise. Ceci s'adresse aux gens qui peuvent prendre le change; mais quand on nous réplique, à nous, et qu'on essaie de

repousser nos attaques contre l'hérédité, loin de nous dire : « Insensés, vous aimez la liberté, et c'est la liberté » que vous aller dépouiller de sa principale garantie ; » « Mauvais citoyens, nous crie-t-on, niveleurs impla- » cables, c'est à la royauté que s'adressent vos attaques ; » c'est elle que vous voulez livrer sans défense aux » coups des factions. » Ce n'est donc pas l'intérêt de la liberté, c'est celui de la royauté qui vous préoccupe, sophistes du juste-milieu ; vous voulez donner à la royauté deux voix sur trois dans la constitution : sa prérogative d'abord, puis le vote de l'aristocratie ; à ce compte vous resteriez maîtres, vous le croyez du moins. Nous ne le croyons pas, nous, car l'expérience a été faite sous la restauration. Pendant quinze ans, la liberté a eu contre elle la voix de deux pouvoirs sur trois ; et comme nous n'aimons pas à revenir deux fois sur le même essai, nous disons que le temps est venu de donner au pays deux voix sur trois : car le pays n'existe plus pour la royauté, mais la royauté pour le pays ; c'est là tout au moins ce que nous avons dû gagner à passer du droit divin au droit national.

On nous a dit : « Si l'aristocratie n'est plus qu'un » mot ; si vous l'excluez en effet de la constitution, parce » qu'elle vous paraît n'avoir plus de force qui lui soit » propre, pourquoi tant de vivacité, d'amertume contre » elle ? Vous la craignez donc plus que vous ne l'avouez ; » elle n'est donc pas si faible, et ce n'est pas comme » petite et misérable, c'est comme puissante et redou- » table encore, que vous la repoussez ? » Mais vous oubliez donc qu'il s'agit d'une attribution colossale, la troisième part de la puissance législative ; que cette énorme

portion d'influence politique, il faut la prendre sur la nation représentée pour la transporter à ce je ne sais quoi d'informe qui ne représente que les décrépitudes de l'ancien régime ? Plus ce débris du passé nous paraît pauvre et grotesquement prétentieux, plus nous devons nous indigner à l'idée de lui voir attribuer un tiers de la faculté vitale du pays. Rien de plus logique que ce mépris de la vieille institution, et cette colère de la voir revenir régner sur un monde qui ne la connaît plus, qui n'a plus à faire d'elle. Nous avons dit que, s'il y avait une aristocratie véritable en France, cette aristocratie serait, de sa nature, ennemie du despotisme et de la liberté, qu'elle eût su conquérir sa place dans la constitution en se montrant blessée des ordonnances de juillet plus vivement et plus tôt que la nation même ; que le peuple tout seul avait répondu aux ordonnances de juillet par une révolution : donc qu'en France tout était peuple ; qu'entre la royauté et le peuple il n'y avait point d'intermédiaire, point de corps distinct qu'on pût appeler aristocratie et à qui il fallût abandonner un tiers de la puissance législative. Ainsi, mépriser l'ancienne aristocratie comme un élément arrivé au dernier terme de la décomposition ; trouver dans la discussion actuelle elle-même la preuve de l'avilissement de l'aristocratie, puisque la voilà sur la sellette, livrée au jugement de son ancien ennemi, le tiers-état ; s'irriter à l'idée de voir l'émigration ressaisir héréditairement, c'est-à-dire à perpétuité, ce pouvoir de faire de mauvaises lois ou d'en empêcher de bonnes, qui lui fut refusé il y a quarante-quatre ans par les états généraux : c'est se montrer fort conséquent ; et nous n'insisterons pas davantage.

Nous pourrions renvoyer à nos adversaires une de leurs obligeantes accusations, et dire que les partisans de l'hérédité se divisent en deux classes : les intrigants qui veulent le maintien du privilége, parce qu'ils en jouissent ou qu'ils en espèrent jouir, et les gens convaincus, sans prétentions pour eux, qui ne veulent pas se donner, à défaut de la noblesse ascendante qui leur a manqué, la noblesse descendante que peut conférer l'amitié d'un ministre. Il y en a peu de ceux-là, mais il y en a. Tout ce que nous pouvons dire aux premiers, c'est que s'ils veulent absolument être pairs héréditaires, ils ne le seront pas ; qu'ils ne feront point race et n'auront pas l'insigne honneur de fournir, par droit de primogéniture, et de mâle en mâle, des Lycurgue à nos enfants. Quant aux partisans convaincus de l'hérédité, leur erreur, fort respectable, vient de ce qu'ils croient que les constitutions font la société, tandis que c'est la société qui fait les constitutions. Une société ne peut mettre dans sa constitution ce qui n'est pas en elle. Si sa vie est toute plébéienne ; si l'égalité est dans ses mœurs ; si la propriété, déjà très divisée chez elle, tend continuellement à se diviser encore davantage ; si la plus démocratique des révolutions a promené son niveau sur elle et fait descendre les sommets dans les vallons ; si, en un mot, elle est homogène, qu'elle ne soit plus composée que de citoyens et ne sache plus ce que c'est que grands et petits, protecteurs illustres et valets rampants, hobereaux et gens corvéables, la stabilité, la force de son gouvernement ne sera que dans la ressemblance de ce gouvernement avec elle-même.

Dans un tel pays, un pouvoir composé de prétendus

patriciens, de prétendus grands propriétaires, de prétendues sommités sociales, qui seraient nourris par le budget pour tenir héréditairement la balance entre une royauté également entretenue par le budget et un troisième pouvoir qui seul représenterait la société, serait la plus bouffonne, en même temps que la plus dangereuse parodie de ce qui existe en Angleterre, et au sein d'une société fort différente. Cette mauvaise copie de la chambre des lords, à peine instituée, sentirait fort bien qu'elle ne ressemble à rien dans le pays ; et savez-vous à quoi elle travaillerait ? à y créer quelque chose qui sympathisât avec elle. Une fois qu'elle aurait vie, elle désirerait, pour se conserver, le rétablissement de la grande propriété ; vous y verriez arriver des pétitions pour l'institution des majorats, du droit d'aînesse et d'une foule de petits priviléges de corporations. En un mot, il lui faudrait, en sa qualité d'aristocratie prétendue, une contre-révolution sociale, comme il a fallu à la restauration, en sa qualité de prétendue légitimité, une contre-révolution politique. Vous dites déjà que cette contre-révolution ne réussirait pas plus que l'autre; que la chambre des députés ne céderait point, et aurait le peuple pour elle. Pourquoi s'exposer à la simple tentative ? Pourquoi placer un des pouvoirs de l'État dans la nécessité de vouloir autre chose que le pays par l'intérêt de son existence particulière ? Pourquoi cette nouvelle dispute avec le passé quand nous avons tout à démêler avec l'avenir ?

Mais proposez donc quelque chose à la place de l'hérédité, nous dit-on, car enfin voilà une brèche faite à la charte de 1814. Il faut la combler. Vous n'avez rien

proposé, donc vous ne vouliez que détruire. Nous nous étions imaginés, à tort à ce qu'il paraît, qu'on ne pouvait pas repousser l'hérédité sans proposer en même temps la non-hérédité et réciproquement. Eh bien, puisqu'il faut le dire, c'est la non-hérédité que nous proposons ; nous demandons une seconde chambre qui soit tout ce que l'on voudra, excepté l'aristocratie, l'émigration, la contre-révolution sociale constituées en troisième pouvoir législatif. Nous discuterons les conditions de détail après le principe. A nos yeux, tout ce qui ne sera pas l'hérédité sera, par comparaison, excellent ; et pour des hommes qui veulent marcher progressivement, sagement, quoi qu'on dise, c'est déjà un grand résultat obtenu d'avoir jeté à bas le mot qui emporte avec lui la chose. Vous dites, vous, que ce n'est pas tout, et qu'il vous faut la garantie qu'une seconde chambre non-héréditaire sera vraiment un pouvoir modérateur qui sache mettre un frein à l'ardeur des communes, qui ressente pour les intérêts de la royauté une vive sollicitude. Mais déjà vous avez pris de telles précautions contre l'entraînement qui pourrait se manifester dans une chambre des députés, que nous craignons peu cet entraînement, et que, si nous concevons la possibilité d'une seconde chambre non héréditaire aussi sage, aussi modérée, aussi monarchique que notre chambre des députés actuelle, nous ne voyons pas quels éléments prendre dans le pays pour former un pouvoir qui veuille encore plus fortement qu'elle l'ordre, la liberté, la monarchie.

Si, par exemple, vous réduisiez notablement le cens électoral, si vous renonciez à toute condition d'éligibilité pour la chambre des députés, il y entrerait vraisem-

blablement beaucoup de gens qui n'y sont pas, et en présence desquels il pourrait être bon de placer un pouvoir modérateur. Une seconde chambre non héréditaire, formée d'hommes choisis par le roi sur des listes de candidats assujettis à des conditions d'éligibilité aussi élevées que le comporte l'état divisé de la propriété, et présentés eux-mêmes par des colléges payant un cens plus élevé que les colléges ordinaires, une telle chambre pourrait peut-être jouer assez heureusement le rôle de pouvoir modérateur. Elle représenterait la classe de propriétaires la plus élevée, c'est-à-dire la plus disposée dans tous les temps à aller doucement, comme on dit, à appuyer le gouvernement existant, et c'est là tout ce que paraissent demander les partisans de l'hérédité. Pour avoir une telle chambre, nous le répétons, il faudrait auparavant consentir à rapprocher encore la chambre des députés de la base démocratique. Nous sommes convaincus que c'est là tout ce qu'il y a à faire, mais en même temps qu'il est bien inutile de le proposer, et que ceux qui ont peur de la chambre des députés actuelle ne consentiront jamais à se mettre en présence d'une représentation du pays plus complète, plus franche, plus décidée; ils ont déjà bien trop de députés nouveaux, et ne pouvaient gouverner qu'avec les centres de l'ancienne chambre. Qu'y faire? obtenir du moins tout ce qu'on peut. Nous nous sommes bornés à demander une seconde chambre non héréditaire, bien convaincus qu'on cherchera à ressaisir l'hérédité par des escamotages de listes et de noms propres. Mais, nous le répétons, le mot *hérédité* rayé de la constitution, c'est un pas immense; et comme on ne se convaincra de l'impossibilité de trouver

un équivalent qu'après y avoir essayé, nous croyons qu'il faut que l'essai se fasse, et qu'il y aurait peu de crédit en ce moment pour les propositions qui seraient sincèrement dans l'esprit de la révolution de juillet. Voilà le secret de notre réserve. Après tout, c'est au ministère et aux gens payés pour élaborer des projets de loi à parler les premiers. Le ministère a pris l'initiative : il s'est entouré des lumières du conseil d'État, et même, à ce qu'on dit, des deux chambres. Nous aurons à le juger demain, s'il tient parole. (*National.*)

[La pairie héréditaire, qui n'est pas un fait, ne peut ni être une convention ni être le produit d'une loi.]

1er septembre 1831.

Le grand argument des ennemis de l'hérédité, dit le *Journal des Débats*, se réduit à ceci : « On ne crée pas » d'aristocratie là où il n'y en a pas ; or, il n'y a pas d'aris» tocratie en France : donc, etc. »

Non, ce n'est pas là le seul argument des ennemis de l'hérédité ; ils en ont d'autres, et, pour notre part, nous l'avons assez prouvé. Mais, fussions-nous en effet réduits à cet argument unique, ce serait assez pour détruire la chimère de ceux qui veulent attribuer le tiers de la puissance législative à un je ne sais quoi, qui, de leur aveu, n'est pas une vanité comme notre ancienne noblesse, ni une réalité comme la pairie anglaise ; une chose qui ne vient pas de la royauté, qui n'est pas le peuple, et qu'on ne sait où voir, où saisir, comment nommer.

Le *Journal des Débats* nous accorde tout cela aujour-

d'hui. Ce n'est pas nous, dit-il, qui le lui avons appris. Il savait aussi bien que nous qu'on ne peut pas ressusciter la vieille aristocratie que Richelieu et Louis XIV ont livrée pieds et poings liés au peuple de 89 ; il n'a jamais imaginé qu'avec des obscurités de la veille on pût façonner chez nous, à l'imitation de ce qui est en Angleterre, d'imposantes et nobles existences, aussi vieilles que le sol, les aînées de la royauté même. Eh bien, qu'est-ce donc que votre aristocratie ? tant vous rougissez de son abaissement, tant vous sentez la nécessité de la faire petite et d'extraction vile, pour qu'on n'en ait pas peur, qu'on n'en soit pas jaloux, qu'on la souffre, qu'on oublie son histoire, qu'on lui permette de s'impatroniser sur le sol de la liberté !

Votre aristocratie, dites-vous, n'a pas le plus petit rapport avec la noblesse de l'ancien régime ; elle n'a garde de vouloir, comme la pairie anglaise, cacher son front dans les cieux et fouler de ses pieds insensibles un sol arrosé des larmes du peuple, où l'homme est moins que le cheval, moins que la plus vile pièce de gibier. Ce ne sont là, dites-vous, ni les mœurs ni les hautaines prétentions de votre aristocratie. Ce ne sont pas d'orgueilleux Titans que vos pairs héréditaires ; ils sont de ce monde ; c'est la même race, le même sang que nous. Hélas ! nous le savons bien, nous qu'on grevait et qu'on grève encore de centimes additionnels pour doter ces boiteuses hérédités, les sauver de la triste condition de marcher à pied, les tirer de la poussière, et de pis encore. Nous sommes charmés de vous voir rougir d'avoir comparé ces atomes aristocratiques aux patriciens de Rome et aux lords de la Grande-Bretagne. Désormais il sera

bien convenu entre vous et nous que rien au monde ne ressemble moins à ce que les peuples de tous les temps et de tous les lieux ont entendu par une aristocratie, et que vous n'avez appelé de ce nom jusqu'ici que faute d'autre qui représentât la chose dont vous parlez.

Mais que voulez-vous donc que les pairs actuellement existants transmettent à leurs fils ; de quoi voulez-vous que ceux-ci héritent si l'héritage est absolument nul? Qu'est-ce que cette pairie que vous voulez qu'on se passe de père en fils pour le plus grand bien de la chose publique? La définition de la pairie, la voici, d'après le *Journal des Débats* : « En France, la pairie est fille de la » loi ; ce n'est pas un fait, c'est une convention politique ; » c'est une institution et une liberté. Elle n'a point eu la » prétention de dater d'une autre époque que les autres » institutions et les autres libertés de la France. » Quoi ! c'est là toute la pairie ! Dieu ! que d'humilité ! Laissez-vous y prendre. Accordez-leur l'hérédité, à ces gens qui veulent n'être nés que de la loi, ne jouir que d'un privilége de convention, ne dater que de l'ère des institutions et du gouvernement représentatif. Vous les verrez le lendemain se redresser comme Sixte-Quint, jeter loin le bâton du paralytique, et vous montrer qu'ils se sentent les uns issus des talons rouges de la cour du grand roi, les autres dignes de cette noble descendance. Mais prenons-les aujourd'hui pour ce qu'ils se donnent, ou plutôt pour ce qu'ils consentent à paraître sous la plume des apologistes de l'institution.

En France la pairie est fille de la loi. De quelle loi, si ce n'est de la Charte de 1814? En effet, c'est la Charte de 1814, la Charte de Louis XVIII qui a octroyé l'hérédité

à une prétendue chambre haute, et le vote de l'impôt à une chambre basse, qui un beau jour a détruit tout le système et chassé les auteurs de la concession. La Charte octroyée n'est plus loi. Nous savons bien qu'on y lisait ces propres mots : « La noblesse ancienne reprend ses titres et ses dignités. » Et c'est là tout le fond de l'affaire de l'hérédité ; c'est là ce qui nous a fait confondre la pairie, qu'on veut rendre héréditaire, avec l'ancienne noblesse ruinée, avec l'émigration dénationalisée, avec les fauteurs de tant de coalitions qui sont venues se briser contre nos incomparables armées plébéiennes, avec les conjurés de Coblentz, les corrupteurs de Pichegru, les héros de la machine infernale. Qu'on y ait mêlé des hommes de la révolution, de faibles caractères qui consentaient à cacher sous des airs de noblesse leurs glorieux noms de soldats et de savants, cela est vrai ; mais l'esprit de l'institution, la pensée du fondateur, c'était de restaurer l'ancien régime de toutes pièces, royauté et noblesse ; de récompenser, de constituer l'émigration ; de lui donner une voix dans toute législature contre la voix de la nation. Est-ce vrai ? est-ce faux ? Qui a tenu pour le peuple en juillet, si ce n'est la chambre des députés ? Qui a joué la partie de la vieille royauté, si ce n'est la pairie ? L'une a répondu à son origine populaire, l'autre à son origine d'émigration et d'ancien régime. Il a fallu mutiler celle-ci, l'effrayer pour la réduire ; elle n'a vécu que pour insulter la trop généreuse révolution qui accordait à ses débris un sursis d'un an. Vous voulez qu'elle délibère dans sa propre cause, eh bien ! vous l'entendrez. La discussion la rendra malgré elle à la sincérité de son rôle. Vous verrez quels sont ses instincts, ses regrets, ses

sympathies. Il est vrai que ces regrets, ces sympathies sont partagés par bon nombre de ceux qui la défendent ; nous en appelons à leur conscience.

La pairie n'est pas un fait, c'est une convention. Assurément, ce n'est pas un fait, puisque en ce moment même on la discute. C'est une convention, dites-vous ? sans doute, entre Louis XVIII et l'auteur de la Charte : car Louis XVIII n'a appelé personne, à ce que nous sachions, à convenir avec lui de l'utilité d'une pairie héréditaire, du droit de l'ancienne noblesse à retrouver ses titres, à prendre rang dans la constitution comme branche du pouvoir législatif. Quoi ! faudrait-il recommencer contre le système du 13 mars la lutte que nous soutenions contre celui du 8 août il y a dix-huit mois ? Nous dira-t-on qu'il était utile et vrai de soutenir sous M. de Polignac que les principes de la Charte étaient la propriété, la conquête de la France avant la restauration, et qu'aujourd'hui cette doctrine est factieuse et subversive ? Tous les principes essentiels de la Charte avaient été conquis et pratiqués par la France aux diverses époques de sa révolution. La liberté de la presse, le vote de l'impôt, le partage de la législature en deux branches, la responsabilité ministérielle, l'unité de la puissance exécutive dans une seule main, étaient des vérités acquises à la France au retour des Bourbons, qui n'ajoutèrent à ces vérités que deux erreurs, leur propre légitimité et celle de l'aristocratie, autrement dit le privilége de l'hérédité législative. La révolution de juillet a voulu en finir avec ces deux erreurs. La légitimité a été exclue, et si l'hérédité a obtenu quartier, ce n'était pas le sentiment de la France, puisque le chef du cabinet est

obligé de venir proclamer à la tribune que ce qui a pu présenter un doute il y a un an, grâce aux efforts des intrigants, ne fait plus question aujourd'hui, tant la France est unanime dans ses répugnances.

Nous savons qu'on cite l'opinion de Manuel et de Benjamin Constant en faveur de l'hérédité. Benjamin Constant a vu la révolution de juillet, il a assisté aux débats dont la conservation de la seconde chambre était l'objet; il y a pris part. A-t-il été de ceux qui voulaient conserver l'hérédité, ou de ceux qui croyaient qu'elle devait périr avec la royauté légitime? Il a été de ces derniers, et ce n'est pas qu'il se soit contredit; mais il avait jugé l'hérédité en 1815 avant expérience faite; alors il y tenait, ainsi qu'il le dit expressément, comme partisan de la forme anglaise : il se trompait; mais quinze années de restauration l'avaient instruit, et en 1830, après avoir vu comme se conduisait une pairie héréditaire, comme elle était propre à maintenir la balance entre la couronne et le pays, il la repoussait; il condamnait non les hommes, mais l'institution. Nous en dirions certainement autant de Manuel, s'il eût vécu, s'il eût atteint cette révolution de juillet, qu'il était si digne de voir dans ses trois ou quatre beaux jours, et dont il avait été le glorieux précurseur. Non, celui qui proclamait en 1823 les répugnances de la France pour les Bourbons, n'eût pas été, en 1830, l'apologiste d'une institution qui avait vu sans s'émouvoir, sans s'interposer, la majesté de la représentation nationale, les droits de la nation, indignement violés dans sa personne; s'il y avait eu un pouvoir modérateur tel que Manuel avait pu le concevoir en 1815, en présence d'une tout autre royauté,

il faut le dire encore, que celle des Bourbons, Manuel n'eût pas été impunément arraché de son siége aux applaudissements de la majorité-Villèle. Là où la France et la garde nationale protestèrent, un pouvoir dont la nature eût été de préserver la constitution eût protesté aussi, et la pairie laissa faire : la chambre qui avait tué Ney pouvait-elle mieux !

Les gens qui n'ont pas vu leurs parents, leurs amis, fusillés, décapités sous la restauration, et qui étaient plutôt les amis des exécuteurs que des victimes, vont nous dire que c'est là de la passion ; que nous sommes violents, que nous voulons trancher par la haine une difficulté qui devait être éclaircie par l'étude, le calme, les lumières ; que nous avons belle à nous moquer de ce qui arrivera de toute cette discussion, parce que nous ne voulons pas de seconde chambre. Passionnés pour notre pays, pour la grande et immortelle tâche commencée en 89, oui nous le sommes ; mais cela ne nous jette jamais au delà de notre pensée. Quand nous déclarons qu'une seconde chambre, comme deuxième degré de juridiction, nous paraît utile, on peut nous en croire, et toutefois nous ne tenons pas tellement à cette idée, que nous voulussions avoir ce second degré de juridiction au prix du maintien de l'hérédité, s'il n'y avait pas d'autre composition possible. Ainsi, le *Journal des Débats* ne nous a nullement effrayés, quand, il y a trois jours, il s'est écrié qu'il lui fallait l'hérédité ou rien, l'hérédité ou pas de seconde chambre. Si, dans les circonstances où nous voyons la France, il plaisait au *Journal des Débats* de nous condamner au régime d'une chambre unique, nous en prendrions notre parti, bien assurés

d'avance de ne jamais regretter, quoi qu'il arrivât, le prétendu pouvoir modérateur de la restauration, qui n'a jamais rien su modérer, à commencer par son amour pour les indemnités et les dotations.

Le *Journal des Débats* s'étonne et s'indigne de ce que nous trouvions quelque chose de plaisant à la mauvaise grâce avec laquelle s'exécutent certains partisans honteux de l'hérédité. Oui, cela est plaisant, en effet, comme les fourberies de Scapin, comme toute intrigue qui tourne à la honte de ses inventeurs. Vous vous êtes tus, absolument tus sur l'hérédité, pendant que s'instruisait le grand procès des élections. Vous disiez : laissons le champ libre à la presse impatiente ; gardons-nous de montrer aux électeurs le bout de l'oreille ; point de fierté mal entendue ; présentons-nous comme des ignorants qui ne savons encore quelle opinion nous former sur cette grave question, et qui comptons sur la discussion pour nous éclairer. Les élections faites, voilà que vous retrouvez toute votre science, vous devenez de profonds hommes d'État, vous avez de merveilleuses raisons en faveur du principe conservateur de l'hérédité. Vous avez refusé le combat devant les colléges, vous vous réserviez pour la chambre, et voilà que la chambre n'admet pas même votre opinion aux honneurs d'une discussion sérieuse ; vous êtes réduits à tâcher d'émouvoir le pays après coup, à lui inspirer des appréhensions sur les conséquences de ce qu'il a fait. Mais il est trop tard ; vous vous êtes laissé prévenir par des adversaires qui ne se démentent point, qui, du premier jour, ont dit qu'ils ne voulaient pas de l'hérédité et le disent encore. Votre dernière ressource, c'est de vous

joindre aux adversaires de l'hérédité, de vous offrir pour régler le cérémonial de l'immolation législative, de venir donner à votre chère idole un dernier coup de pied, le coup de pied . . . . ., mais non, ce serait trop dire. Bref, comment ne trouverait-on pas cela plaisant? Comment ne s'en égaierait-on pas quand on est aux galeries, et qu'on a payé sa place? Il faut absolument que le *Journal des Débats* nous abandonne celui des priviléges de l'ancien régime qui n'a jamais été contesté aux plébéiens comme nous, la consolation de siffler les ambitieux quand ils se fourvoient, les intrigants quand ils manquent leur coup. (*National.*)

[Don Miguel avait refusé de justes satisfactions; le gouvernement français envoya une escadre sous le commandement de l'amiral Roussin. Les satisfactions ayant été de nouveau refusées, l'amiral fit taire le feu des batteries des forts, pénétra dans le port de Lisbonne et s'empara de la flotte portugaise. Le *Times* exprima, à propos de ce succès, une vaine et triste jalousie.]

3 septembre 1831.

Le *Times* persiste à présenter comme une violation du droit des gens la saisie des vaisseaux de don Miguel par notre escadre dans les eaux du Tage. A l'entendre, il n'y avait pas guerre entre le Portugal et la France, mais une simple explication comme on en voit entre gens qui apportent des armes sur le terrain pour s'intimider mutuellement, et avec la résolution bien précise de ne s'en servir dans aucun cas. En quel temps le pavillon tricolore a-t-il été prostitué à ce jeu de hableurs et de fanfarons, pour qu'un journal anglais se permette

une telle assertion? Est-ce sur terre ou sur mer qu'on nous a rencontrés jamais faisant parade de force et de courage, étalant des canons alignés, résolus à ne pas nous battre? La France a une autre réputation en Europe, et ses officiers ne passent pas pour accepter volontiers des commissions du genre de celle que le *Times* prétend avoir été donnée à l'amiral Roussin. Quand ils font la guerre, c'est pour de bon, suivant notre expression populaire.

Le *Times* avance mensongèrement que l'amiral Roussin avait obtenu la certitude que don Miguel ne ferait pas attendre plus longtemps les satisfactions exigées, quand la crainte de manquer l'occasion de se distinguer lui fit tenter chevaleresquement l'entrée du port de Lisbonne, en bravant le feu des forts. Parce que l'amiral Roussin a trouvé dans cette opération peu de résistance, le *Times* prétend que la démonstration elle-même était superflue; qu'elle n'était plus dans le droit de l'amiral, puisque les satisfactions étaient promises; qu'enfin les vaisseaux dont s'est emparé l'amiral en forçant l'entrée du port, ne peuvent appartenir à la France, qui n'a été en guerre avec le Portugal que pendant les cinq ou six heures que l'amiral a employées à pénétrer dans le port. Ce sont de si mauvaises raisons qu'il est difficile même de les saisir, quand on veut y répondre. En résumé, l'amiral a obtenu de force des satisfactions qui avaient été refusées de gré à gré. Il a couru un danger, et la France avait fait une expédition coûteuse. Les vaisseaux portugais saisis dans le port ont acquitté à la France le danger et les frais de l'expédition : c'est le droit de la guerre; et le *Times*, dans sa jalousie contre

nous, n'a pu contester à la France ce droit qui a été si souvent le droit de l'Angleterre, qu'en soutenant qu'il n'y a pas eu guerre entre don Miguel et nous.

Et pourquoi n'y a-t-il pas eu guerre? Admirez les raisons! C'est que l'escadre française n'a point éprouvé la résistance à laquelle on devait s'attendre si don Miguel se fût cru en guerre. Est-ce donc la faute de l'amiral Roussin si don Miguel a été à la fois insolent, malhabile et lâche; si les canonniers portugais, alliés de la Grande-Bretagne, comme dit le *Times*, se sont montrés mauvais tireurs? Si l'amiral Roussin, au lieu de pénétrer dans le port, eût été repoussé; si le feu des forts eût désemparé la moitié de son escadre et jeté le désordre et la mort dans ses équipages; si les vaisseaux de don Miguel, sortant sur ces entrefaites, fussent venus attaquer les nôtres à l'abordage, les eussent coulés bas, incendiés ou pris, on pourrait donc renverser les arguments du *Times* et dire que don Miguel nous doit indemnité pour avoir détruit nos vaisseaux quand nous n'étions pas en guerre déclarée. Mais non, dans ce cas il y aurait eu véritablement guerre, parce que nous aurions été battus, et que le petit tyran, allié de l'Angleterre, eût été vainqueur. La jalousie rend bien absurde; la haine fait dire de bien rares sottises, il faut en convenir! (*National.*)

[Les défenseurs de l'hérédité de la pairie disaient que cette hérédité défendrait le droit de propriété. Considérations sur les effets sociaux des révolutions.]

8 septembre 1831.

Ceux qui nous disaient il y a peu de temps que la

révolution de juillet avait été une révolution purement politique et nullement sociale, battus aujourd'hui sur toutes les considérations de sentiment qu'ils avaient fait valoir en faveur du privilége aristocratique, se rejettent sur la nécessité de constituer la société, au sortir d'une révolution qui l'a ébranlée. Ils ne voient plus d'intérêt de dynastie à fortifier; plus de vieilles institutions à entourer de splendeur et de considération; plus de larges idées, plus de grandes vues politiques, de hautes traditions nationales à perpétuer dans un petit nombre de familles; ils ne parlent plus du besoin de placer entre la couronne et la démocratie un pouvoir qui modère alternativement l'une et l'autre; ils ne citent plus le sénat de Rome, plus la pairie anglaise, plus les gouvernements oligarchiques du moyen âge; ils ont abandonné, en un mot, les seules raisons qui ressortent de la nature même du privilége qu'ils prétendent défendre, ils se bornent à vouloir raffermir une société ébranlée, disent-ils, par notre révolution de juillet.

Il est bien possible que la révolution de juillet soit, comme la révolution de 89, un avertissement à la propriété de se tenir en garde. Toutes les révolutions qui ont employé la misère et l'énergie des classes inférieures ont eu pour effet d'exposer le principe de la propriété à un examen périlleux. Les révolutionnaires religieux de 1640, en Angleterre, n'y ont pas plus manqué que nos révolutionnaires philosophiques de 1789. Comme l'a si éloquemment dit Bossuet, les protestants épiscopaux ont amené les presbytériens, ceux-ci les puritains, les indépendants, les républicains, les ennemis de toute royauté, de toute supériorité de naissance, lesquels ne

pouvaient manquer d'amener à leur tour les niveleurs, ceux qui ne voulaient plus même de propriété, parce qu'une fois rompue, la chaîne ne sait plus où se reprendre. De même nos aristocrates beaux esprits et frondeurs de la fin du XVIII[e] siècle ont amené les réformateurs sérieux et absolus de 89 ; ceux-ci, les girondins, qui, plus hardis, attaquèrent la royauté, puis les jacobins, qui la tuèrent et se rendirent maîtres de tout, hommes et choses, pour le grand but de la défense du sol. Les derniers venus, comme les niveleurs anglais, mirent en question la propriété elle-même. La société, tout ébranlée qu'elle était, fut plus forte qu'eux, elle les étouffa, et le développement rationnel de la révolution de 89 n'alla pas plus loin, parce qu'ici les choses furent plus fortes que la logique.

La propriété sera attaquée un jour, nous n'en doutons pas ; elle le sera comme l'ont été successivement l'esclavage, la féodalité, la domination ecclésiastique, le privilége aristocratique, l'hérédité du rang suprême ; mais, telle qu'elle est aujourd'hui, elle a devant elle des siècles de vie. Toutes les croyances, toutes les institutions, tous les priviléges de l'ancienne société, ont péri dans la révolution de 89 à 95, on n'en a relevé depuis que le nom. La propriété seule a soutenu une lutte victorieuse, si l'on peut appeler lutte sa résistance aux attaques des hébertistes, puis des amis de Babeuf, qui n'étaient déjà plus à l'état de parti politique, mais de secte philosophique, comme nos saint-simoniens de 1830. Les plus terribles années de notre première révolution ont passé auprès du principe de la propriété sans l'entamer : il était trop fort, trop universellement appuyé, pour qu'on

pût armer les masses contre lui. Les masses y croyaient, elles ne concevaient pas un état de choses dans lequel il n'y aurait pas de propriétaires, et elles avaient compris à merveille une société sans roi, sans évêques, sans prêtres, sans couvents, sans corporations, sans aristocrates; ce n'étaient là que les priviléges de petites minorités. La propriété ne se présentait pas comme un privilége, mais comme le droit de tous, et c'est pour cela qu'au milieu des ruines de l'ancienne société, elle était démeurée invulnérable; il n'y avait plus que cela de vrai.

Le maximum, les réquisitions, les emprunts forcés, n'étaient pas des attaques au droit de propriété, mais des mesures transitoires, extraordinaires, de l'aveu même de ceux qui les ordonnaient en alléguant la nécessité. La constitution démocratique de 93 reconnaissait formellement le droit de propriété; la seule constitution qui l'ait repoussé, c'est celle qu'avaient rêvée Babeuf et ses amis, et que le ridicule eût suffi pour tuer, si l'échafaud n'en avait pas fait justice. Les hommes du comité de salut public et leur sinistre chef de doctrine Robespierre, étaient si peu ennemis de la propriété, que ce furent eux qui proscrivirent et envoyèrent à la mort les niveleurs hébertistes; la terreur même, pour conserver dans Paris son armée déguenillée, avait été obligée de rester attachée au principe de la propriété et de proscrire ceux qui l'attaquaient. Ainsi, avant que le terrorisme thermidorien renversât le terrorisme montagnard, avant que le parti républicain constitutionnel renversât le terrorisme thermidorien, et préparât les voies de l'usurpation militaire, le parti niveleur

avait été exterminé par le terrorisme montagnard. La dernière loi proposée par le triumvirat Robespierre, Saint-Just, Couthon, la terrible loi des suspects, était encore une loi de persécution politique, et non pas de révolution sociale; mais, avant de succomber, les vaincus du 9 thermidor en avaient fini avec les hommes et le idées du parti nivèleur. Ainsi, ce n'est pas la Convention, après la chute du terrorisme montagnard, ce n'est pas le consulat, ce n'est pas l'empire, ce n'est pas la restauration et la Charte de 1814, qui ont sauvé la propriété en France. Si jamais elle fut menacée sérieusement, ce fut par la faction hébertiste, et le terrorisme montagnard, avant de voir lui-même son dernier jour, avait senti la nécessité de sacrifier cette faction.

La propriété n'a pas été sérieusement en cause dans notre première révolution, et elle ne l'est pas davantage aujourd'hui. On trouverait encore peut-être une multitude pour renverser la royauté et proclamer la république dans un jour de colère; on n'en trouverait pas pour proclamer la constitution de Babeuf, et cela est plus impossible aujourd'hui qu'il y a quarante ans, parce qu'il y a plus de sens, plus d'éléments de bien-être, plus de moyens d'arriver à la propriété dans les masses, qu'à cette époque. On pourra faire entrer dans des têtes aigries et souffrantes l'idée de pillage, mais jamais l'idée de communauté de biens. Or, on ne pille pas pour détruire la propriété, mais pour posséder à son tour, et jamais aucun effort pour réaliser l'utopie de la communauté des biens ne se fera par en bas, mais par en haut. Il en sera de la propriété comme de l'esclavage. Ce n'est pas la Jacquerie, ce ne sont pas les insurrections de pay-

sans qui ont fait cesser l'esclavage, c'est la libre volonté des seigneurs éclairés par le progrès de l'intelligence et des sentiments moraux. On en dirait autant du principe de la royauté absolue et des priviléges aristocratiques, qui ne sont tombés définitivement que quand les titulaires n'eurent plus foi en eux-mêmes, s'abdiquèrent et cessèrent de se défendre. Une réforme dans le régime actuel de la propriété viendra des propriétaires eux-mêmes, par relâchements successifs, par des concessions qui préviendront les menaces et ne détruiront pas le principe, le droit de posséder, mais l'étendront au grand nombre, tandis qu'il est borné encore aux minorités.

C'est donc une mauvaise plaisanterie de prétendre que l'hérédité de la pairie défendra la propriété, qu'il n'y a de salut pour celle-ci que dans le maintien du privilége aristocratique. Le sentiment, le goût, l'attrait, l'instinct de la propriété, sont dans l'universalité des esprits. Il n'y a point guerre entre ceux qui veulent la propriété et ceux qui ne la veulent pas ; ceux-ci ne comptent dans aucune discussion actuelle. De gens voulant la non-propriété, c'est-à-dire la communauté des biens, il y en a si peu, qu'on peut dire qu'il n'y en a pas. Mais la lutte sérieuse, la lutte réelle et à laquelle il faut véritablement songer, est entre la grande et la petite propriété. Il n'y a pas aujourd'hui d'autre division sociale que celle-là. Mettez la grande propriété dans une chambre haute, la moyenne propriété et l'aptitude à la propriété, c'est-à-dire la capacité, dans une chambre basse, et vous ferez une chose vraie, une chose prudente, qui vous permettra d'attendre des progrès du temps une plus équitable, une plus heureuse répartition de la richesse

nationale. Que la grande propriété se défende, c'est dans la nature des choses; constituez-la par de fortes conditions d'éligibilité, dans une chambre haute, mais arrêtez-vous là : ne faites pas plus, ou vous irez contre la force des choses. Si, par exemple, ce que vous ne nous dites pas, vous en voulez à la petite propriété, si vous vous effrayez du morcellement non interrompu qui la fortifie aux dépens de la grande, alors parlez-nous hardiment de lutter contre le progrès ; faites la guerre aux bandes noires ; proposez le droit d'aînesse, les majorats, les substitutions, le privilége aristocratique pensionné par le budget, entouré de splendeur, aux dépens du petit contribuable : alors nous vous comprendrons ; vous serez conséquents dans un mauvais système. Au lieu que demander l'hérédité législative comme garantie de la petite propriété, qui n'en a que faire, ce n'est pas un système, c'est une ineptie. (*National.*)

[Varsovie avait été prise par les Russes; cette nouvelle causa une émeute dans Paris.]

19 septembre 1831.

Le mal de la situation n'est pas dans l'agitation qui naît aujourd'hui, effraye pendant quelques heures, puis cède à une pluie, à un désappointement, à une charge de cavalerie qui ne tue personne. Le mal présent n'est pas dans le désordre présent : il est dans le système qui depuis le 13 mars ne cesse d'offrir, à la juste défiance des masses, ou des motifs ou des occasions. Ce système n'a point la majorité dans la chambre ; il ne le prétend

pas lui-même. Il ne s'est maintenu que par des concessions dans les mots, qui n'ont rien changé aux choses. Il y a eu depuis le commencement de la session beaucoup de paroles dites par le ministère, qui semblaient le mettre momentanément en accord avec la chambre; mais d'actes, il n'y en a pas eu un seul qui fût de nature à rétablir la confiance. C'est toujours la même conduite, avec quelques modifications dans le langage.

Que veulent dire les agitations qui depuis le commencement de la session se sont manifestées dans Paris, chaque fois qu'une occasion s'est offerte? Il ne faut pas que la chambre s'y méprenne; elle se perdrait et nous perdrait avec elle. Ces agitations signifient que, quand la chambre s'est payée des raisons du ministère, le public ne s'en payait pas. Ainsi, dans la séance même d'ouverture de la session, les paroles du roi qui exprimaient la vive sollicitude de la couronne et du ministère pour la Pologne furent accueillies avec enthousiasme à la chambre, et par le public furent reçues froidement. La discussion de l'adresse est venue; la chambre a cru satisfaire sa conscience en s'élevant d'une manière détournée et confuse contre la présence des Autrichiens en Italie, en manifestant l'espoir d'une intervention qui sauvât la Pologne; elle a cru sortir de difficulté en employant des mots vagues au lieu de mots précis, des termes auxquels le ministère pouvait attacher un certain sens pendant qu'elle leur en donnait un tout contraire. Le public aurait pu, dans d'autres temps, rire de ces petitesses; mais, en présence d'une coalition qui menace, il en a été profondément découragé, pour ne pas dire plus.

Le rôle de tout ministère, c'est de se conserver, tant

qu'on ne le repousse pas d'une manière absolue. Le rôle d'une chambre, c'est de dire franchement ce qu'elle ne veut pas, de montrer ce qu'elle veut, de placer un ministère dès l'abord dans l'alternative de venir à elle ou de se retirer. Le ministère a parlé à la chambre, dans mainte occasion, contre son opinion, contre ses vœux bien connus, contre sa conduite, qui frappait tous les yeux. La chambre ne l'a pas toujours cru : elle a vu qu'on la trompait, c'est à merveille; mais, obéissant à l'on ne sait quel esprit de ménagement, elle a semblé vouloir paraître à moitié convaincue, à moitié indulgente. C'est une politique détestable par le temps qui court. La France ne peut pas être tirée de la position terrible où elle se trouve par un ministère et une chambre qui usent de dissimulation l'un vis-à-vis de l'autre. Si le ministère n'avoue que la moitié de sa politique, si la chambre cache la moitié de son opposition, nous n'avons ni un système ni l'autre, et le temps passe, et les événements se produisent, se succèdent, sans qu'on soit préparé pour les recevoir.

Pour nous en tenir au fait particulier qui préoccupe en ce moment tous les esprits, qui que ce soit qui ait assisté aux discussions de la dernière adresse, ou qui les ait connues par les journaux, aura vu clairement, nous n'en doutons pas, que le ministère faisait effort sur lui-même pour paraître s'intéresser aux Polonais, et que la majorité de la chambre contenait en partie sa sympathie pour eux. Eh bien! cette différence, si profonde dans les intentions, voyez ce qu'elle a produit dans les choses. Relisez cette adresse, tant élaborée, tant discutée; cherchez-y le sentiment de la chambre, vous le voyez; mais

des conditions claires, précises, irrévocables, faites au ministère par une majorité qui sait ce qu'elle veut, vous ne le verrez pas. Le funeste esprit de transaction a tout émoussé, tout effacé. Le vœu de la chambre n'est plus qu'une arrière-pensée. Le ministère est mis à l'aise par la chambre, et la chambre par le ministère. Suivant le cours que prendront les choses, la chambre pourra dire qu'elle n'a point promis son appui au cabinet; le cabinet, que la chambre lui a laissé une latitude qui équivalait à l'approbation de sa conduite, dans tous les cas possibles.

Nous sommes à la fin du deuxième mois de la session de 1831. L'adresse se délibérait, que la cause polonaise était encore dans un état florissant. Si l'on veut comparer les dates, on se persuadera que cette adresse n'a point été sans influence sur le triste sort de quelques-unes des diversions tentées autour d'eux par les Polonais, et qu'elle a pu contribuer à enhardir le général russe dans les dernières opérations qui lui ont livré, par la rive gauche de la Vistule, cette ville si longtemps et si vainement pressée par la rive droite. Quels ne seraient donc pas les regrets de la chambre, si demain le ministère venait répondre aux interpellations qui lui seront adressées : « Vous vous en êtes remis à nos lumières; » nous vous avons formellement prévenus que nous ne » nous regarderions pas comme enchaînés par la sym- » pathie que vous exprimiez en faveur des Polonais; » notre bill d'indemnité est dans l'adresse même que » vous avez votée. »

Si la chambre n'a pas mérité que le ministère lui fasse sa part dans cet affreux système d'abandon qui, peut-être en ce moment, livre au supplice, sous la main des

Russes, les meilleurs citoyens de Varsovie, elle le prouvera demain en complétant la pensée de son adresse, en déclarant nettement si, en se prêtant à la transaction dont l'amendement de M. Bignon a été l'objet, elle a prétendu laisser le ministère libre d'agir ou de ne pas agir en faveur des Polonais, suivant qu'il l'entendrait. Pour un ministère de bonne foi, il y avait certainement dans les paroles de la chambre l'injonction morale la plus pressante. Ce n'était pas une simple intercession en faveur des Polonais, c'était un ordre de les sauver ou de les venger, coûte que coûte; mais, en capitulant sur les mots, la chambre a paru vouloir la fin sans les moyens; elle est convenue à la fois qu'elle souhaitait la paix et le salut de la Pologne. Le ministère pourra venir lui dire que les deux choses étaient inconciliables et que, si la Pologne est perdue, la paix a été conservée.

C'est ici qu'il faut faire éclater une indignation d'honnêtes gens, et prouver qu'en se prêtant à une transaction dans laquelle le ministère se montrait plein de bonne volonté et se parait même des sentiments de la chambre, on n'a point admis la possibilité de la chute si prompte de Varsovie, on n'a pas voulu se rendre complices de l'immolation de nos braves alliés. Il est certain, quelles que soient l'obscurité et l'hésitation du langage employé de part et d'autre, que la chambre voulait beaucoup plus fortement que le ministère le salut de la Pologne. La question est de savoir s'ils peuvent s'accommoder l'un comme l'autre de la catastrophe que nous venons d'apprendre et qui nous avertit de songer à nous-mêmes. Pour le ministère, son parti est pris; il l'a déjà fait connaître. L'ordre, a-t-il dit, règne dans Varsovie; il ne lui

en faut pas davantage. La chambre s'en tiendra-t-elle là?

Nous espérons que les interpellations adressées demain à la chambre seront telles qu'elles puissent se convertir en une résolution positive, sur laquelle la chambre ait à se prononcer en oui ou en non, de telle sorte que le ministère du 13 mars sache bien que la majorité le repousse, ou que nous sachions, nous, qu'il faut envelopper dans la même condamnation, regarder à l'avenir l'un et l'autre comme solidaires du même système, la chambre et le ministère.

On s'accorde généralement à penser que la demande d'une enquête sur les négociations qui ont eu lieu au sujet de la Pologne, notamment depuis le vote de l'adresse, est le plus simple et le plus sûr moyen qu'on puisse employer pour obtenir une solution immédiate de la cruelle situation où nous nous trouvons. Il est impossible que la discussion qui aura lieu demain n'apprenne pas à la chambre et au public qu'il faut cette enquête pour aller au fond des choses : car, avec le vague des prétendues explications de M. Sébastiani, on s'habitue petit à petit à s'entendre dire que les choses vont au mieux, que le principe de notre révolution est aussi respecté que glorieux; mais que cependant les Autrichiens ont pris l'Italie, les Hollandais la Belgique, les Russes Varsovie. Cela doit nous donner à penser; il en est temps. La discussion de demain, disons-nous, quand bien même le ministère n'en sortirait ni vaincu ni victorieux, comme cela est arrivé si souvent, aura pour effet de prouver la nécessité d'une enquête. Un ministère luttera contre cette nécessité et se verra forcé conséquemment de se regarder comme perdant sans retour la

majorité, si le plus grand nombre des bureaux se prononce pour l'enquête. Un ministère ainsi constitué en suspicion est un ministère condamné à se retirer dans les vingt-quatre heures, et la chambre a à choisir entre l'enquête et la solidarité. Quoi qu'il arrive, enfin, il faut que la séance de mardi, si ce n'est celle de demain, donne irrévocablement la chambre au ministère ou la laisse à elle-même. La situation ne permet pas de plus longs délais. Les tergiversations nous perdent; il est temps d'y renoncer. (*National.*)

Le système de la paix, non pas sans doute de la paix à tout prix, était le système que Louis-Philippe adoptait comme le plus favorable à la consolidation de son gouvernement et de sa dynastie. Une opposition ardente aurait voulu la guerre. Maintenant que les événements sont accomplis, on ne peut dire ce qu'aurait amené la guerre; mais la paix ne produisit pas l'effet espéré par Louis-Philippe. Toutefois on ne peut méconnaître que cette paix de dix-huit ans procura de très grands biens à la France et à l'Europe. L'opposition, qui voulait la guerre pour la prépondérance de la France et l'affranchissement de l'Italie et de la Pologne, la voulait aussi parce qu'elle la croyait, en tout cas, inévitable, pensant que, si on ne la faisait pas à l'Europe, l'Europe la ferait à la France. En cela elle se trompait; et elle se trompait pour ne voir pas qu'une coalition contre la France était impossible sans l'Angleterre, et que l'Angleterre, malgré des préjugés encore persistants, se rapprochait de plus en plus de la France. Louis-Philippe vit et saisit cette situation.

21 septembre 1831.

Un jeune député (M. Thiers), qui, en se dévouant à la défense du ministère du 13 mars, paraît s'être chargé de

la partie des indiscrétions, nous a déclaré aujourd'hui que le système de la paix, nous ne disons pas le système de la paix à tout prix, nous nous en tenons à la première de ces qualifications, qui est acceptée par le cabinet; que le système de la paix, disons-nous, avait été adopté comme le plus propre à consolider la royauté de juillet, à fonder la dynastie de Louis-Philippe.

Depuis que deux systèmes extérieurs sont en présence, nous avions toujours ramené les fautes, les concessions, les lâchetés du système de la paix, à la préoccupation qu'a signalée aujourd'hui M. Thiers, à la crainte de compromettre les intérêts de la dynastie nouvelle. On nous traitait de malveillants; nous n'avions fait que mettre le doigt sur la vérité. Cette vérité, on ne l'eût pas avouée il y a quatre mois; on la confesse aujourd'hui. Pourquoi? parce que toutes les concessions qui étaient à faire sont désormais consommées. On a sacrifié successivement la Belgique, l'Italie, la Pologne; on n'a plus rien à nous demander, à moins qu'on ne fasse comme la Prusse, qui a songé un instant que la Picardie jusqu'à la Somme, l'Alsace jusqu'à la Haute-Saône, pourraient s'ajouter à merveille à ses États rhénans. La chute de Varsovie consolide le système; on a cru pouvoir nous en donner le mot : grand merci! mais nous l'avions deviné.

L'apologiste du système du 13 mars a poussé fort vivement l'opposition pour savoir quel était son système à elle, lui prouver qu'elle n'en avait pas, qu'elle n'en pouvait pas avoir de praticable; que toute l'habileté, toute la connaissance des affaires, l'expérience des hommes et des choses, étaient du côté du ministère.

Si cela est, il faut avouer que le ministère a disposé de facultés bien au-dessus de sa besogne. Il n'est pas étonnant qu'il s'en soit si bien acquitté. Quelle plus facile tâche que de venir au monde à la suite d'une révolution qui inspire assez de respect pour être à l'abri, provisoirement, de toute attaque, et, une fois assis, de notifier à toutes les puissances de l'Europe qu'on veut la paix, de ne bouger, de se tenir coi, de céder sur tous les points qui pourraient donner matière à contestation! Avec très-peu de génie on pouvait se tirer fort heureusement d'un pareil système.

Posez d'abord en principe qu'il vous faut une royauté, parce que cela vaut mieux que la république; dites après que votre royauté ne pourra se conserver si elle fait la guerre; ajoutez que, dans tous les cas où l'intérêt du pays pourra vouloir la guerre, l'intérêt de paix et de royauté prévaudra invariablement : voilà les bases du système. Viennent ensuite les révolutions de Belgique, d'Italie, de Pologne, et vous répondrez à la première; abandon; à la seconde, abandon; à la troisième, abandon : voilà les conséquences. Ce que c'est que la netteté, la lucidité! On comprend tout de suite un si beau système. Il semble qu'il n'y a qu'à dormir pour le faire triompher en Europe.

Dans ce système, on admettra très-volontiers que la révolution de Belgique, ainsi que l'a déclaré franchement M. Thiers, ait été vue avec peu de plaisir par le gouvernement de juillet, et reçue comme un accident assez embarrassant. En effet, quand on veut dormir d'un sommeil doux et calme, on n'aime pas les bruits qui vous réveillent. Ainsi, la révolution de Belgique a été

pour le gouvernement de juillet une première importunité, la révolution d'Italie une deuxième importunité, la révolution de Pologne une troisième importunité. C'est M. Thiers qui le dit; il doit le savoir. La France ne sentait pas ainsi, à la vérité; mais qui est-ce qui s'amuse à tenir compte des sentiments de la France? Ne vient-on pas de lui déclarer qu'elle était folle de ne pas vouloir d'aristocratie, qu'elle était folle de ne pas se trouver très-honorée du rang où l'ont mise les traités de 1815? Toute sagesse est dans le système de paix à tout prix.

Si l'on pouvait douter combien ce système est ingénieux, on n'a qu'à y regarder de plus près. C'est une affaire qui marche toute seule. Quand vous avez abandonné deux ou trois révolutions importunes, il est plus que probable que vous n'en verrez pas venir une quatrième ni une cinquième, et que le goût de vous tourmenter passera aux gens à qui votre grand éclat de juillet avait un instant monté la tête. Soutenir des révolutions accomplies, c'est offrir une prime d'encouragement à toutes les révolutions à naître, et se créer du travail sans fin. Abandonner, au contraire, une révolution, deux révolutions, cela opère comme le fonds de l'amortissement pendant que l'on doit; cela pare aux éventualités du même genre. Enfin, vous arrivez à la dernière des révolutions qui vous importunaient; elle périt : voilà votre système tout à fait consolidé, votre sommeil à jamais garanti. C'est dommage que cela coûte par an l'entrètien de quatre cent mille hommes, absolument comme si on se remuait.

On est très-heureux quand on sait trouver, au sein de

si bonnes habitudes, les mêmes jouissances de vanité que si l'on avait couru le monde et tenté le hasard des batailles pour se procurer de la gloire. M. Thiers a ce bonheur tout particulier : il trouve que ce n'est pas nous qui avons fait des concessions en laissant exterminer nos alliés naturels, ou du moins ceux qui s'offraient à nous comme tels ; mais que c'est à nous qu'on a fait des concessions, en ne nous exterminant pas comme eux. Ainsi, l'empereur de Russie a bien voulu se borner à traiter notre révolution d'événement déplorable, tandis qu'il traitait celle de Varsovie de coupable révolte : c'est une concession qu'il nous a faite. La cour de Vienne a bien voulu sommer notre ambassadeur en Italie de déclarer que la France ne s'opposerait pas moins énergiquement que la cour de Vienne à toute tentative ultérieure des révolutionnaires italiens : c'est encore une concession qu'on nous a faite, une précieuse marque de considération qu'on nous a donnée. L'Angleterre a bien voulu nous confier, pour quelques jours seulement, l'honneur de veiller à la conservation du lion de Waterloo : c'est encore une concession qu'on nous a faite. Quand nous étions sous le drapeau blanc, on ne nous eût pas permis d'approcher de ce glorieux trophée sans nous mettre à genoux : nous croissons donc en grâce et en gloire devant l'Europe !

« Quand on nous a fait tant de concessions, dit » M. Thiers, quand on accorde tant à notre amour- » propre, nous devons accorder quelque chose aussi à » celui des autres. » A ce compte, nous ne pouvons pas trouver mauvais que l'Autriche veuille dominer en Italie, que la Prusse se croie des droits sur le Luxem-

bourg, que l'Angleterre ne veuille point qu'un Français règne à Bruxelles. Si notre révolution populaire de juillet a inspiré des craintes à l'Europe, nous devons nous mettre à la place de l'Europe, comprendre ses craintes et la payer des concessions qu'elle nous a faites, en rapetissant cette révolution jusqu'à ce qu'il n'y paraisse plus, qu'on ne s'en souvienne plus, qu'on ne puisse plus nous la reprocher. Ce n'est que de la civilité, du savoir-vivre, et c'est en même temps de la haute politique.

L'étonnant de tout cela, c'est que M. Thiers a trouvé moyen de citer, à l'appui de tant de considérations neuves en faveur de la paix à tout prix ou de la politique de la dynastie de juillet, Frédéric, qui disait: « Si j'étais roi de France, on ne tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma permission; » Napoléon, qui a dit, il y a dix ans: « Dans cinquante ans, l'Europe sera cosaque ou république. » Ces petits génies ne s'étaient pas doutés qu'il pût suffire à la gloire de la France d'avoir des préfets, des gendarmes, des télégraphes et tous les éléments de centralisation et de prompte correspondance administrative qui nous distinguent au milieu de l'Europe. M. Thiers voit dans le jeu facile de nos télégraphes la plus haute expression de notre civilisation et de notre puissance territoriale; il trouve l'opposition fort ridicule de vouloir joindre à cela un peu d'esprit public, de meilleures lois électorales, de bons bataillons de gardes nationales mobiles, et quelques corps d'observation sur nos frontières.

M. Thiers avait pris la tâche, a-t-il dit, de répondre à l'échafaudage des raisonnements de l'opposition, à la masse des déclamations dont la Pologne était le sujet.

Il a été conduit par là à une multitude d'assertions dont quelques-unes ne peuvent pas nous occuper, puisqu'il les a retirées en répliquant au général Lafayette. Nous avons, à peu près, reproduit les plus hasardées; les autres, qui n'étaient pas nouvelles, ont été mille fois combattues et réduites à leur juste valeur dans nos précédentes discussions. (*National.*)

[On combat l'opinion de ceux qui prétendent qu'une Pologne indépendante ne peut pas être rétablie. Toutefois, Carrel s'efforce vainement de mettre Napoléon parmi ceux qui se sont intéressés à l'indépendance de la Pologne; la campagne de 1812 prouve qu'il ne l'avait jamais voulue ou du moins qu'il ne le voulait plus.]

22 septembre 1831.

Comment le gouvernement a-t-il attendu la chute de Varsovie pour nous avouer que la révolution de Pologne lui avait été importune, et que dans son opinion la nationalité polonaise était une chimère qu'il n'était donné à personne de réaliser? Nous disons le ministère, car, jusqu'à ce qu'il ait déclaré que tout ce qui a été avancé hier à la tribune par M. Thiers pour prouver que la Pologne n'a jamais pu, ne peut pas exister comme État indépendant entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, n'est pas son opinion, le système de M. Thiers sera le sien. Aussi bien il ne peut que gagner à laisser dire M. Thiers, car M. Thiers manie la langue politique avec une supériorité véritable : il a des idées, de l'étude, de l'audace; il parle des grands hommes et des grandes politiques; il ne craint pas plus d'avouer la fin que les

moyens. Parti de ce fait, que la royauté de juillet ne peut pas faire la guerre, il en déduit toutes les conséquences avec une netteté, une rigueur dont tout le monde ne doit pas lui savoir le même gré que nous.

Enfin, c'est un système, et non pas ce pêle-mêle de toutes sortes de conditions, de sympathies et d'antipathies contradictoires, qui rend insaisissables les explications du ministère quand il se mêle d'en donner en personne. Jusqu'à ce que M. Périer ait prouvé à la tribune qu'il n'est pas l'élève de M. Thiers, et qu'il a de meilleures raisons à donner de sa conduite que celles qui ont été présentées par M. Thiers, nous nous en prendrons à ce jeune député comme au souffleur de la comédie qui se joue depuis quelques mois.

Il est bien malheureux que tout ce qui a été avancé hier, avec une si merveilleuse assurance, pour consoler la chambre de la chute de la liberté polonaise, ne lui ait pas été dit lors de cette mémorable discussion de l'adresse, dans laquelle la chambre fut quelque temps sans savoir si elle aurait la certitude ou seulement l'assurance que la nationalité polonaise ne périrait pas. Il s'agissait alors, sinon d'avoir une majorité amie, au moins de n'avoir pas une majorité ennemie. Le ministère avait fait une faute : il avait attaché son existence à une question de dictionnaire. Il était dans la malheureuse nécessité de trouver un mot qui, pour l'Europe, voulût dire : « Nous laisserons périr la Pologne, » et qui signifiât pour la chambre : « Nous sauverons la nationalité polonaise. » Il y avait un moyen de sortir de cette discussion humiliante pour la chambre, qui ne voulait pas mentir à la France, honteuse pour le ministère, qui

voulait tenir parole à la Russie : c'eût été qu'on lançât M. Thiers à la tribune. Il eût dit à la chambre, il eût dit aux ministres : « Comment, vous vous disputez pour » une équivoque misérable ! Vous en êtes à vouloir, les » uns toute la nationalité polonaise ; les autres, cette » même nationalité aux trois quarts ou aux sept hui- » tièmes ? Vous n'avez donc pas lu les mémoires du » grand Frédéric et les romans historiques de feu » Rulhière ? Vous ne savez donc pas que la Pologne » n'a jamais eu dans le monde qu'une existence pré- » caire ; que c'est une nation indisciplinable, ingou- » vernable, qui n'a jamais rien pu faire chez elle, et » qui s'est trouvée tout au plus bonne à sauver deux ou » trois fois la chrétienté des invasions turques ? Vous » ignorez donc qu'après y avoir bien pensé, le grand » Frédéric a trouvé que le plus grand service qu'on pût » rendre à ce pays, c'était de le partager pour le paci- » fier ; que ç'a été aussi l'avis de la grande Catherine » et du prince de Kaunitz, qui avaient tous des têtes » profondes ? Voulez-vous que je vous fasse paraître » l'ombre de Napoléon ? Il vous dira, comme moi, que » jamais il n'a songé à émanciper la Pologne ; que c'eût » été faire à l'Autriche et à la Prusse une peine que » les Polonais ne valaient pas ; que c'est une absurdité » de vouloir aller contre le génie de Kaunitz, de Cathe- » rine et du grand Frédéric. »

Ce sont à peu près là les raisons qu'a fournies hier, au sérieux près, M. Thiers, en faveur du principe de la non-nationalité polonaise. Comment donc a-t-on attendu la chute de Varsovie pour avouer ce système ? Qui sait si la chambre tout entière ne s'y serait pas convertie en

masse? C'était un beau coup de dé pour un politique de la grande école : cela délivrait tout de suite le gouvernement de juillet de cet embarras de pudeur qu'il devait naturellement éprouver en se croisant les bras pour voir périr la Pologne, tout en jurant ses grands dieux qu'elle ne périrait pas, qu'il en répondait, qu'il en avait l'assurance.

Mais quoi! C'est à lire, à méditer l'histoire, à penser avec Kaunitz, Catherine, Frédéric et Napoléon, que M. Thiers s'est fait ce beau système! O M. de Salvandy! vous qui avez écrit une si chevaleresque histoire de ce peuple aventurier, comme l'appelle M. Thiers, de ce peuple né pour être partagé, comme l'avait judicieusement pensé le grand Frédéric; de ce peuple destiné à périr, comme l'avait si prophétiquement déclaré M. Sébastiani, qui devait, en effet, en savoir quelque chose! O M. de Salvandy! Si c'est vous qui commentiez avec tant de sympathie dans le *Journal des Débats* les bulletins de Skrzynecki, ne viendrez-vous pas à notre secours? ne protesterez-vous pas avec nous contre cette affreuse politique qui comptait avec dépit les jours de la résistance de Varsovie; qui soupirait après la catastrophe, pour en faire la démonstration d'un système d'abandon prémédité? S'il y a eu quelque part des convictions honnêtes, attachées à la défense de la politique expectante du ministère, comment ne se sentent-elles pas insultées, quand on les convie à venir se ranger derrière ces considérations d'une prétendue haute politique; à prendre en hommes d'État leur parti sur la mort d'un peuple qui s'était trompé en voulant vivre, en croyant qu'il avait droit de ne pas être partagé, transplanté,

exterminé? Pitoyable vanité que celle qui va fouiller les archives d'un peuple, et faire de la science pour ôter le remords à ceux qui l'ont livré, pour leur persuader qu'en déshonorant leur pays ils se sont rencontrés avec les meilleures têtes politiques du siècle dernier; que leur lâcheté a été presque du génie; que la supériorité des armes russes a montré combien ils avaient sagement fait de ne se pas compromettre pour la Pologne! Où mène l'esprit qui n'est que de l'esprit! L'auteur de toutes ces belles explications n'a pas pensé qu'au moment où il venait faire applaudir par l'ignorance et le plat égoïsme une thèse prétentieuse, il y avait là-bas des retranchements comblés par les cadavres polonais, de sublimes tombeaux dans lesquels un magnifique peuple vient de descendre, emportant avec lui le bien, le mal, son nom, ses dieux, ses grands souvenirs, et jusqu'à l'espérance. C'était bien en présence de telles douleurs qu'il fallait se souvenir des souillures d'une agonie épouvantable et dire : Ils sont morts coupables! C'est le cas de dire avec le poëte :

> Par d'indignes clameurs ces braves outragés,
> A se justifier n'ont pas daigné descendre...
> Mais un seul jour les a vengés :
> Ils sont tous morts pour vous défendre.

Oui, pour nous défendre, car c'est encore un Waterloo pour la France; mais nous aurons le courage d'en venger deux; et si la gloire y regagne quelque chose, la vraie politique, la politique de notre temps, celle des idées, qui vaut bien celle des intrigues de cour, des partages de peuples, n'y perdra rien.

La Pologne, à en croire la nouvelle politique ministérielle, ne fut jamais rien, ne peut rien être. Et quelle nation dans le nord de l'Europe est plus justement célèbre qu'elle! Comment! ce nom qui ne peut s'éteindre; cette indestructible vitalité qui se relève périodiquement, qui trompe toutes les combinaisons de la politique, qui survit aux profonds partages, aux habiles massacres, ce n'est rien que cela! Il faut à ce peuple une patente monarchique pour avoir droit de vivre, de compter parmi les nations. On l'estimerait s'il avait des montagnes; on trouve qu'il est au premier occupant parce que c'est une grande plaine; on lui ferait place sur la carte, s'il pouvait se donner des frontières; et, parce qu'on lui a volé les siennes il y a un demi-siècle, il est plus simple de le faucher en coupe réglée tous les vingt ou trente ans, quand cette vigoureuse végétation d'hommes forts et belliqueux a repris le dessus! Voilà pourtant à quelles conditions peut se maintenir, entre le Niémen et l'Oder, la politique de 1772. Cette politique, la France de 1830 ne lui trouve pas d'autre profondeur que celle du crime : loin de l'admirer, elle en a horreur; et si dans le dernier siècle elle a pu plaire à de grands esprits, de nos jours elle ne saurait plus séduire que les esprits inconséquents. Ce n'est plus là la politique des grandes choses; ce ne fut point la politique de Napoléon, quoi qu'on ait voulu faire pour entraîner ce grand nom dans une solidarité que tous ses écrits, toutes ses paroles connues, sa vie de guerrier civilisateur, repoussent avec une égale énergie.

Napoléon voulait une Pologne indépendante; il la voulait en marchant sur Moscou. Ce qu'il n'avait pas

pu faire après Tilsit, il eût été dans son dessein comme dans ses moyens de le faire après avoir vaincu la Russie. Napoléon n'avait pas pu détacher de l'Autriche la Gallicie, de la Prusse le duché de Posen, quand déjà la Prusse et l'Autriche avaient tout perdu par leur frontière occidentale, quand il avait créé, aux dépens de ces deux puissances, le vaste système fédératif dont les royaumes de Westphalie, de Saxe, de Bavière, la confédération germanique, la vice-royauté d'Italie, les provinces Illyriennes, étaient les parties composantes. A moins de rayer absolument de la carte ces deux empires, il n'avait pas pu les entamer par leurs frontières de l'est, en même temps qu'il les morcelait par leurs frontières occidentales; c'est aux dépens de la Russie qu'il eût relevé la Pologne. Et en cela qu'eût-il fait que de rendre à la Pologne ce qui lui avait appartenu vers le milieu du dernier siècle? Est-ce que la Pologne n'avait pas alors pour frontière, du côté de la Russie, la Dwina, qui se jette dans la Baltique, le Dnieper, qui coule vers la mer Noire? Les sources du Dnieper et de la Dwina remontent l'une vers l'autre, de manière à ne laisser entre elles qu'un fort petit espace. Ce sont les frontières naturelles de l'Europe, frontières beaucoup plus fortes que celles que la Prusse et l'Autriche se sont données du côté de la Russie, en spoliant la Pologne: car les limites du duché de Posen sont purement imaginaires, et il y a loin de la frontière orientale de la Silésie à l'Oder, que M. Thiers a donné comme séparant la Pologne de la Silésie. Oui, il y a une Pologne possible entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, et cette Pologne sera un jour. Elle aura la Dwina et le Dnieper

pour frontières du côté de la Russie : elle possédera le littoral de la Baltique, des bouches de la Dwina à celles de la Vistule, parce qu'il n'y a qu'une politique étroite, imprévoyante, aveugle, qui condamne un pays doué d'énergie et d'intelligence à vivre au milieu des terres, sans commerce, sans communication avec la mer. Il y a place pour la Pologne et pour la Prusse sur le littoral de la Baltique ; la Russie, avec les golfes de Livonie et de Finlande, avec la mer Noire, est assez dans le commerce de l'Europe occidentale.

Une Pologne indépendante et forte est nécessaire à l'Europe continentale. M. Thiers a été conduit par son système à nier cette haute donnée politique, à trouver que Bonaparte avait été bien bon de faire tant de bruit du colosse du Nord. On vient de la voir à l'œuvre, a-t-il dit, cette Russie, dans les deux campagnes où elle a si difficilement triomphé de l'incapacité musulmane, dans cette guerre sur la Vistule où elle s'est consumée en efforts vains pendant dix mois. La force de la Russie est dans l'étendue immense de son territoire, dans la rigueur de son climat et la puissance de sa population, qui lui permet les grandes dépenses d'hommes. On dit que c'est avec de l'argent et de la civilisation qu'on fait des armées : d'accord ; mais c'est moins par la force de ses armées qu'elle est redoutable, que par l'espèce d'impunité qui est assurée à toutes les entreprises qu'elle peut se permettre. L'exemple de Charles XII et de Napoléon a accrédité, à tort ou à raison, l'opinion qu'on ne peut pas vaincre la Russie chez elle. Or, qu'est-ce qui retient l'ambition des nations? Est-ce l'esprit de modération, de justice, ou bien la cruauté

des représailles qu'on peut exercer contre elles? La France, l'Autriche, la Prusse, peuvent craindre de s'envahir réciproquement, parce que l'histoire de ces derniers temps a prouvé qu'avec un bon système d'alliance elles pouvaient se visiter chacune à leur tour. Mais la Russie peut envahir la Prusse, peut envahir l'Autriche; l'Autriche et la Prusse, seules ou réunies, ne se hasarderaient pas à envahir la Russie. La prodigieuse rapidité de Napoléon elle-même s'y est trompée. Bien qu'il eût le vol de l'aigle, il a éprouvé qu'on ne pouvait pas obliger la Russie, même avec une armée de quatre cent mille hommes, à en finir en une seule campagne. L'étendue de ses États lui offre mille refuges pour un; elle gagne l'hiver, si elle est plus faible, et l'hiver est son allié.

Cette situation particulière de la Russie lui donne, sur toutes les puissances du continent, des avantages immenses. Que lui importent quatre-vingt ou cent mille hommes hasardés sur les routes de la Suisse, de l'Italie, du Rhin? On exterminera son armée; mais on n'est pas chez elle. Deux ou trois ans après elle sera en état de recommencer. La Russie peut passer par des alternatives de force et de faiblesse très marquées, sans perdre un instant de vue ses projets conquérants : aussi ne les a-t-elle jamais abandonnés. Elle est toujours assurée de réparer ses pertes, si grandes qu'elles soient, pour peu qu'elle se laisse oublier quelque temps dans ses froides solitudes. On ne la vaincra que par des révolutions qui la fractionneraient. Unie, compacte, sous la main d'un autocrate, elle est la plus redoutable ennemie de la France, quoiqu'elle soit sa rivale la

plus éloignée. Elle a toujours cent mille hommes à mettre au service de toute mauvaise passion qui s'armera contre la France, et ces cent mille hommes, nous le répétons, elle peut les perdre sans craindre qu'on aille la punir de les avoir jetés sur le tapis vert. L'espace et le froid sont, pour la Russie, ce qu'est pour l'Angleterre sa position insulaire. Il est beaucoup plus facile à elle de se mêler de vos affaires, qu'à vous de se mêler des siennes: c'est pour cela que depuis deux siècles l'Angleterre a une tendance incessamment conquérante. La mission de la France, placée entre l'ambition navale de l'Angleterre et l'ambition continentale de la Russie, c'est de disputer le continent à la Russie et les mers à la Grande-Bretagne; elle ne le peut pas par ses seules forces: elle le peut par ses alliances, et pour elle un gage fécond, un gage incomparable d'alliances européennes, ce sont ses idées, sa civilisation politiques.

Voilà des considérations qui, nous en sommes persuadés, se rapprochent beaucoup plus des vues de Napoléon que celles qu'a fait valoir M. Thiers, avec un talent que personne ne lui contestera moins que nous, parce que ce talent, qui est rare, nous l'avons vu se former; et ce n'est pas sans douleur que nous le voyons s'égarer au service d'une politique basse, petite, misérable, à laquelle les inspirations du cœur, toujours si sûres, si fécondes, n'ont point de part.

Dans ces vues élevées, que nous croyons appartenir à la véritable politique de la France, à sa destinée, à sa glorieuse ère de 89, comme à celle de 1830, loin que la Pologne soit condamnée à périr, elle est appelée à vivre, à vivre de la vie d'un grand peuple. L'épée con-

tre laquelle se sont brisées les invasions musulmanes est l'épée de la civilisation, et, nous le demandons, dans quel coin du monde y a-t-il une population de trois millions d'hommes aussi capable, aussi digne de manier cette épée que celle qui vient de s'enterrer sous les murs de Varsovie? Oui, Polonais! oui, frères d'armes! nous nous reverrons! C'est pour la commune patrie que vous êtes tombés! Nous acquitterons la dette de la reconnaissance et de l'honneur. (*National.*)

[Le parti conservateur disait que l'opposition menait aux excès démagogiques; l'opposition, que le système du gouvernement menait à une invasion étrangère et à une restauration. Le langage des deux parts était sans doute exagéré; du moins la marche des choses n'a amené exactement ni l'un ni l'autre événement : d'un côté est survenue la révolution de 48, qui n'a rien de commun avec 93; et d'un autre côté est survenue, sans guerre ni invasion étrangère, une restauration sans doute, mais la restauration impériale.]

25 septembre 1831.

Toutes les fois que l'opposition a dit : « Le gouvernement de juillet prépare à la France une troisième restauration, » le parti intrigant s'est récrié; il a haussé les épaules de pitié; il a demandé comment des gens sérieux pouvaient imaginer que la dynastie actuelle n'eût brigué le trône en juillet que pour le plaisir de conspirer le rétablissement d'une dynastie rivale et ennemie; comment ceux qui s'étaient compromis à signer la déchéance du droit divin et à fonder la royauté de droit populaire pourraient vouloir se soumettre aux ven-

geances d'un nouveau 1815; comment enfin la nation électorale, qui a si bien prouvé ses sentiments, en soutenant l'adresse des 221 contre la légitimité, pourrait jamais se faire illusion au point de donner ses suffrages à des hommes de qui elle aurait à craindre le rétablissement de la légitimité.

Tout cela, c'est du sentiment, ce ne sont pas des raisons. A notre tour, nous demanderons comment la branche aînée et la branche cadette des Bourbons, dont l'une avait contribué à égorger l'autre en 93, ont pu nous revenir en 1814 si parfaitement réconciliées; comment la restauration a pu des régicides faire ses ministres, des soldats de la république ses courtisans, des féaux de Bonaparte ses satellites; comment le même pays qui avait fait, sous le canon du 10 août, les élections d'où sortit la convention, put successivement faire les élections réactionnaires de l'an III, les élections royalistes de l'an V, celles de l'an VI et de l'an VII, qui étaient un retour aux idées démocratiques, enfin celles qui donnèrent en 1815 la terreur royaliste et protégèrent les égorgements du Midi.

La France est un pays où l'on ne doute de rien parce qu'on y a fait les plus grandes choses, où l'on ne s'étonne de rien parce qu'on y a vu s'accomplir les transformations les plus incroyables. On peut écrire de beaux volumes pour démontrer comment ce qui est arrivé ne peut plus arriver; comment le parti qui en ce moment dispose du crédit, des faveurs, de la puissance, est le premier qui ait eu le privilége d'une durée sans contestation et sans terme; mais on ne lit pas ces livres. La génération qui a fait la révolution, et qui l'a laissé per-

dre, a plus d'expérience et de mémoire que ceux qui lui en ont fait l'histoire. Elle ne se rend pas compte de toutes choses; elle ne sait pas dire pourquoi elle doute, pourquoi la confiance ne lui vient pas. Il lui est resté de tout ce qu'elle a vu la conviction que le sol des révolutions est mobile; que les passions succombent seules dans la lutte, mais que les ambitions surnagent et qu'elles ont une merveilleuse aptitude à se rapprocher quand elles n'ont pas pu se détruire, à se partager le pouvoir et les abus quand elles n'ont pu réussir à les exploiter seules. En un mot, ce que la France a vu, elle craint de le voir encore : c'est là sa sagesse à elle.

Nos adversaires ne se font pas faute de rappeler à la France les inconséquences de 89, l'entraînement de 91, les excès de 93, la ruine de 95, l'usurpation du 18 brumaire, l'horrible épuisement de 1812, enfin la double chute de 1814 et 1815. Ils savent parfaitement l'histoire de la révolution quand ils peuvent effrayer la France en lui rappelant les terribles moyens du comité de salut public, les atrocités de septembre, les dévorantes luttes de la convention, les mitraillades de vendémiaire, la brutalité du sceptre impérial, l'ambition, l'insolence des soldats parvenus, payés du sang et de l'or de la France. Mais nous sommes, nous, des gens de mauvaise foi si nous rappelons l'ignominie des deux invasions, l'infamie de l'occupation étrangère, les assassinats de l'Ouest et du Midi, les proscriptions par ordonnance royale, les fusillades de généraux, les quinze ans de conjuration du palais des Tuileries contre l'honneur et les libertés de la France; enfin l'attentat de juillet, dont nous ne fûmes vengés que par l'héroïsme de ce peuple qu'on ne

sait plus nommer aujourd'hui qu'avec ingratitude et insulte.

On gouverne présentement avec la peur et par la peur des excès de la révolution, et l'on ne veut pas que nous combattions, nous, un gouvernement infidèle à ses engagements, traître à son principe, en rappelant les attentats de la contre-révolution, dont il professe les doctrines et pour laquelle il ne craint plus d'avouer ses sympathies, ses préférences. Peu nous importent les intentions. Nous livrons les nôtres. Qu'on en pense ce qu'on voudra ; nous tenons peu à l'estime de ceux que nous n'estimons pas ; nous ne demandons pas les ménagements de ceux qu'il n'est plus possible de ménager sans devenir complice d'un système de perdition. On perd la France, on la livre à l'étranger, on prépare les voies d'une restauration nouvelle. C'est déjà un crime de prévoyance universelle ; et si, tout près du ministère, dans les conciliabules des hommes du 13 mars, on partage cette même prévoyance ; si l'on s'en entretient comme d'un mal fort grand, mais d'un mal préférable à ceux qui résulteraient d'un nouveau débordement populaire, nous ne voyons pas ce que les intentions auraient à faire ici, quelle indulgence, quels égards, quelle obligeante politesse elles pourraient venir réclamer de nous.

La question est posée désormais entre ces deux craintes, toutes deux bien ou mal fondées sur l'expérience du passé : la crainte de nouveaux excès populaires, la crainte d'une troisième restauration et des vengeances qui l'accompagneraient. Eh bien, ceux qui aimeraient mieux une restauration qu'une convention

se préfèrent à leur pays. Nous, le pays avant tout; la défense du sol, la pureté du sol, car l'étranger n'y peut faire un pas sans le souiller; l'unité, l'intégrité du sol avant toute chose, avant nos biens, avant nos plus chers intérêts, avant nos habitudes de repos, de paix, de plaisirs, qui ne nous sont pas moins précieuses qu'à d'autres; avant notre vie, qui que ce soit qui doive la prendre, que nous la perdions par la balle ennemie ou par la hache du bourreau. On n'a qu'une vie pour son pays, pour sa cause. Voilà nos intentions à nous : qu'on les appelle coupables, qu'on nous en oppose de meilleures; que ceux qui aimeraient mieux une restauration qu'une convention osent avouer leur préférence comme nous publions la nôtre.

Nous savons ce que répondent les hommes du parti intrigant quand on les met ainsi au défi de s'expliquer sans détour. Ils disent que les excès d'une convention seraient encore possibles, mais qu'une restauration ne l'est point. Et pourquoi ne soutiendrions-nous pas, de notre côté, que c'est le contraire qui est vrai; qu'une restauration est possible, et que le retour des excès de 93 ne l'est pas? A tout ce qui a été dit maintes fois pour prouver que le gouvernement ne pouvait s'abandonner à la tendance du principe démocratique sans exposer la France à repasser par toutes les phases de son premier mouvement révolutionnaire, nous n'opposons qu'une chose : la modération que le peuple de juillet a montrée dans sa victoire. Si c'eût été le peuple de 89, croyez-vous qu'il eût ouvert ses rangs et posé ses armes pour voir passer le convoi de la légitimité? Non : à ce peuple de l'ancien régime, ce peuple furieux des chaînes qu'il

avait portées, ce n'était pas tant de la liberté qu'il fallait que de la vengeance, du sang, des cris, de la destruction. Le peuple de juillet avait de la douceur : il l'a prouvé quand il était maître de Paris et quand aucune force humaine ne l'eût empêché de se livrer aux représailles envers le parti vaincu, aux attentats contre la propriété, qu'on voudrait nous peindre aujourd'hui comme n'existant que par la protection de la garde nationale.

Il n'est permis à personne de calomnier ce glorieux peuple, qui nous a tous sauvés, en lui attribuant de honteuses passions qu'il n'a pas montrées dans une occasion où rien ne le contenait. Depuis 89 le peuple a changé, et la preuve que les trônes n'ont rien appris, que les intérêts et les passions des monarchies sont toujours les mêmes, c'est qu'en juillet c'est encore l'ancien régime qui nous a provoqués; c'est que depuis juillet les rois, loin de renoncer au droit de faire les uns chez les autres la police des idées, ont imperturbablement continué à appuyer, partout où besoin a été, les principes de Pilnitz, de Vienne, de Troppau et de Laybach. Les intérêts de la politique des souverains absolus sont immuables; les passions populaires se sont épurées par le progrès des mœurs. Aussi nous ne croyons pas plus au retour des excès de 93 que nous n'y croyions et que n'y croyaient il y a deux ans, en combattant la restauration, les hommes qui se sont séparés de nous; mais nous n'avons cessé de croire aux mauvaises passions des rois, parce que depuis 1815 ils ont été invariables dans cette politique : écraser d'un seul coup et sans hésiter les principes révolutionnaires partout où ils se montrent faibles;

tâtonner avec eux, négocier au besoin, gagner du temps, les prendre par la famine, là où ils sont puissants comme chez nous.

En 1821, l'Europe n'a pas traité l'Espagne comme Naples et le Piémont; elle ne nous traitera pas comme l'Espagne, parce que nous sommes plus à redouter qu'elle. Cependant souvenons-nous qu'avant d'avoir la preuve de ce que pouvaient l'audace et la ténacité des rois absolus, nous étions pleins de sécurité pour les révolutions de Naples et d'Espagne. Foy s'écriait, et Foy était un militaire distingué et un homme grave : « Les Autrichiens » entrent dans les Abbruzzes, les Abbruzzes seront leur » tombeau! » Manuel disait dans le même temps : « Si » une armée française entre en Espagne pour y ren» verser la constitution, elle y périra! L'exemple de » 1808 doit nous instruire. »

Eh bien! depuis que Manuel et Foy tenaient ce langage, nous avons acquis une expérience que nous n'avions pas : nous avons vu les révolutions d'Italie et d'Espagne succomber, de 1821 à 1823, avec une facilité inouïe; nous avons vu tout récemment l'Italie désarmée en quelques marches, la Belgique livrée sans combat, la Pologne s'abîmer après des prodiges. Seuls au monde nous restons pour soutenir un principe que l'Europe entière repousse, et pour dernier ennemi ce principe va désormais avoir le gouvernement même qu'il avait fondé. Peut-on imaginer une situation plus alarmante? Et c'est le moment qu'a pris la chambre pour adresser des tendresses au ministère du 13 mars, sauf à prouver à ce ministère que les tendresses de la

majorité ne sont pas le dévouement absolu de la majorité!

Notre révolution est de la classe de celles que les gouvernements absolus prennent par famine. Ils se seraient bien gardés de la braver dans son effervescence première. C'eût été verser de l'huile sur un brasier et répandre l'incendie sur l'Europe entière : mais, avec du temps et des ménagements, ils ont l'espoir de détacher petit à petit du principe les forces sur lesquelles il s'appuyait d'abord. Ainsi déjà le gouvernement est séparé du principe de la souveraineté nationale et presque armé contre. Il entraîne dans sa désertion toutes les administrations qui dépendent de lui et une partie de la classe moyenne, sur laquelle agit, en sens contraire des intérêts du pays, la continuelle menace du retour des excès de 93. On déserte en ne croyant pas déserter; que nous importe encore une fois, si l'effet est absolument le même, si la restauration, si l'invasion étrangère, doivent profiter de tout ce que l'on fait pour tuer l'énergie nationale? Pendant ce temps les facultés industrielles du pays s'énervent de jour en jour, et la famine, la hideuse famine, s'avance menaçante aux portes de l'hiver.

Le gouvernement croit qu'il sera en lui de relever le commerce, de lui rendre la confiance, sans laquelle il n'existe pas; il se trompe. Sa puissance va jusqu'à déconsidérer les hommes qu'on appelle du mouvement, et empêcher que le pouvoir ne leur arrive par les moyens réguliers; mais elle ne va pas plus loin. Il n'est donné à ceux qui se sont étudiés à effrayer la France sur le

retour des excès de 93, de la rassurer du côté de l'étranger, de détruire l'impression des souvenirs de 1814 et de 1815, de fermer la bouche à l'opposition, à la presse, qui ne se lasseront pas de crier : « L'étranger nous menace, l'étranger est à nos portes ! »

Tous les jours la France s'embourbe davantage entre ces deux peurs, les excès et la guerre. Le gouvernement dispose de l'une, l'opposition dispose de l'autre, et la faim gagne les masses ; la faim peut les rendre dangereuses, elles qui d'abord, victorieuses et les armes à la main, ne l'étaient pas. Pour l'Europe, laisser se prolonger cette situation, promettre au ministère actuel la paix, et toujours préparer la guerre, c'est nous réduire par famine, et l'on nous prendra par là, s'il ne s'établit avant peu un système qui cesse de s'appuyer sur la peur des excès et prévienne la peur de l'étranger, en courant, s'il le faut, au-devant des coups. Songeons-y, la nationalité polonaise vient de périr, et il n'y a pas deux mois que la France tout entière disait : La nationalité polonaise ne périra pas ! Les Russes ont mis moins de temps à détruire sur la Vistule notre dernière alliée que nous n'en avons mis à délibérer si nous reconnaîtrions ou ne reconnaîtrions pas cette alliée.

(*National.*)

[Du discours de M. Royer-Collard en faveur de l'hérédité de la pairie.]

5 octobre 1831.

On ne peut dire que M. Royer-Collard, dont la réap-

parition à la tribune a été une sorte d'événement politique, ait fait faire un pas à la question de la pairie. Ce n'est point que M. Royer-Collard n'ait été aussi noble, aussi éloquent, aussi profond que dans les temps plus heureux où sa mission était de lutter pour les intérêts populaires. Nous avouerons même que ce n'est pas sans émotion que nous avons retrouvé le souvenir de cette voix longtemps respectée, qui pour la dernière fois s'est fait entendre en combattant le ministère déplorable. Ces belles formes de langage, ce goût élevé et sévère, cette autorité d'un grand nom parlementaire, ce je ne sais quoi d'imposant et de vertueux, faux ou vrai, qui caractérise la manière de M. Royer-Collard, saisira toujours fortement, quand même on ne se laisserait pas persuader par le fond des choses. M. Royer-Collard n'a pas avancé la question, disons-nous, c'est-à-dire qu'il a plutôt cherché à nous effrayer sur la situation qu'à nous indiquer les moyens d'en sortir.

M. Royer-Collard ne s'est pas tenu dans l'ornière des vulgaires champions de la pensée ministérielle ; il a senti qu'on ne pouvait défendre l'hérédité qu'en prenant l'offensive contre le principe de la souveraineté populaire. Il a dit : « C'est la révolution de juillet qui » veut en finir avec l'hérédité. Qu'est-ce donc que la » révolution de juillet ? » La réponse, il la connaissait. C'est celle que l'on fait tous les jours : « La révolution » de juillet a été la victoire du principe de la souveraineté nationale sur la royauté de droit divin. »

Notez que cette définition est à peu près commune à l'opposition et au ministère. Le ministère nous dit tous les jours : « Est-ce que la révolution de juillet, en dé-

» trônant le droit divin, n'a pas fait une assez belle » conquête? » De son côté, l'opposition demande si la royauté de juillet, après avoir renversé le droit divin, n'a pas à réclamer les conséquences de sa victoire. Le ministère, partisan honteux de l'hérédité, l'opposition, qui repousse le privilége aristocratique, professent à peu près l'un comme l'autre que le droit divin a été vaincu en juillet, que le principe de la souveraineté nationale a triomphé.

Il y a absurdité palpable chez ceux qui, nous accordant que le droit divin a été vaincu, que le principe de la souveraineté nationale a triomphé, nous demandent de conserver malgré cela le privilége de l'hérédité. M. Royer-Collard a trop l'habitude de la bonne discussion, et sait trop la valeur des mots, pour tomber dans cette misérable confusion. Aussi, tout d'abord déclare-t-il qu'il n'y a point, qu'il n'y a jamais eu de droit divin en politique; que la souveraineté populaire est aussi une pure fiction, qu'elle n'a existé dans aucun temps: reste à trouver une autre expression de la révolution de juillet. M. Royer-Collard ne définit pas cette révolution, pour sa part; il se borne à combattre les définitions reçues. Ce n'est point la victoire d'un principe sur un principe; ce n'est pas le triomphe de la force sur le droit. Qu'est-ce donc? A cela M. Royer-Collard et les hommes de son opinion ne peuvent rien répondre, si ce n'est qu'il leur conviendrait bien qu'il n'y eût pas eu en juillet de révolution.

Ce n'est point une plaisanterie que nous faisons là. M. Royer-Collard, avec ses opinions et ses antécédents connus, ne peut pas faire de réponse plus sensée. S'il y

a eu une révolution, ses opinions, ses antécédents, lui commandaient la retraite ; s'il est encore quelque chose dans l'État, s'il a consenti à représenter la France de juillet, il ne peut être excusable qu'à la condition d'avoir pris pour un simple accident ce qui était une révolution.

Mais laissons de côté les serments faits aux personnes, les affections contractées envers la famille déchue : M. Royer-Collard peut très honorablement, très sincèrement croire qu'il a été délié, comme tout autre, après le parjure de la dynastie. Mais ce n'était point par des engagements chevaleresques que M. Royer-Collard tenait au régime vaincu en juillet. Il y tenait par des doctrines, lien tout autrement puissant que le serment, et qu'il n'est donné à aucun événement de rompre. Il professait sous la restauration la doctrine des trois pouvoirs. Longtemps avant que cette restauration fût menacée dans les personnes qui la représentaient monarchiquement, il avait fait sa théorie du gouvernement des trois pouvoirs ; il avait attaché à sa royauté, à sa chambre haute, à sa chambre élective, trois conditions de durée à jamais indispensables, et qu'il ne pensait pas voir mises en question de sitôt. Il avait dit : « Ma royauté » sera nécessairement légitime, ma chambre haute sera » nécessairement héréditaire, ma chambre des députés » nécessairement libre. Sans ces trois nécessités, point » de monarchie constitutionnelle. »

Cela, c'est un système ; nous le comprenons, et quiconque fera d'un peu haut l'histoire de la révolution, depuis 89, ne méprisera point ce système. Il a duré quinze ans, et c'est quelque chose dans la vie d'un peu-

ple. Toute la question entre M. Royer-Collard et nous, adversaires de l'hérédité, c'est de savoir si le système a fait tout son temps, si la révolution ou l'accident de juillet l'a tué ou seulement ébranlé. M. Royer-Collard a paru soutenir aujourd'hui que le système n'avait été qu'ébranlé, et que, si on lui laissait la chambre héréditaire, il pouvait vivre. L'expression générale et caractéristique des quinze années qui viennent de s'écouler, ce n'est pas, suivant lui, la légitimité ; c'est le gouvernement représentatif. Si la légitimité est tombée, le gouvernement représentatif ne demande qu'à se continuer. Il n'y a donc pas eu de révolution.

Nous le répétons, pour ne point se sentir déplacé dans la chambre où il siége, M. Royer-Collard a besoin de se persuader qu'il n'y a pas eu de révolution, et qu'avec ou sans la légitimité, c'est, ou du moins ce peut toujours être, le gouvernement représentatif, tel qu'il l'avait compris il y a, dit-on, bien des années, tel qu'il l'a professé du moins sous la restauration. En termes plus clairs, M. Royer-Collard est de ceux qui, n'ayant pas eu en juillet le degré de présence d'esprit nécessaire pour soutenir le droit de Henri V, ont cru depuis pouvoir retrouver dans le chef de la nouvelle dynastie l'équivalent de Henri V, et continuer ainsi la restauration. Aujourd'hui M. Royer-Collard a été fort entreprenant : il a ouvert la main et laissé tomber à profusion les vérités qu'il nous cachait depuis un an. Il nous a dit de la démocratie le mal qu'il en a toujours pensé, nous le croyons, et qu'il est de mode aujourd'hui, pour d'autres que M. Royer-Collard, de paraître en penser. Il nous a mis au défi de lui faire toucher du doigt notre prin-

cipe de la souveraineté nationale, lui qui avait écrit et dit sur l'abstraction de la légitimité des choses si profondes; lui qui avait fait de ce droit mystérieux, qu'il ne reconnaît plus aujourd'hui sous le nom de droit divin, un génie familier, un être réel qu'il se représentait armé de pied en cap, comme un chevalier, et de qui il disait poétiquement : *La légitimité ne rendra pas son épée!* •

M. Royer-Collard a vu naître, il y a quatorze mois, la *chimère* de la souveraineté du peuple : c'était alors qu'il fallait avertir la France, lui adresser toutes ces représentations que bien tard, et beaucoup trop tard aujourd'hui, il a fait retentir de la tribune avec peu d'espoir de les voir goûtées. Il fallait dire alors à cette France, qui s'obstinait à reprendre le drapeau tricolore, à chasser toute la branche aînée, à repousser l'hérédité aristocratique : « Que faites-vous, imprudents ? Arrêtez. » Pour vous venger de quelques hommes, n'allez pas » toucher aux seuls vrais principes du gouvernement » représentatif. Le drapeau blanc, la restauration n'é» taient pas, comme vous le croyez, le régime du droit » divin : c'était le gouvernement représentatif; et il faut » rester dans les conditions de ce gouvernement. Point » de révolution. Acceptez ces deux abdications qu'on » vous offre; couronnez cet enfant, qui est légitime; » gardez cette précieuse hérédité aristocratique, dont » l'appui est indispensable à vos libertés, et qui est le » lien nécessaire entre la légitimité et vous : moyennant » cela, vous perfectionnerez doucement vos institutions, » au lieu d'en remettre en question toutes les bases et » de vous précipiter dans l'anarchie. »

On avait alors la tête échauffée; on ne redoutait pas l'anarchie; il n'eût pas manqué de gens qui eussent répondu à M. Royer-Collard : « Vous pouvez être très
» convaincu, très sincère, mais vous avez été inconsé-
» quent. Votre système de 1814 ne peut plus vivre; il
» est confondu, et c'est vous qui lui avez porté les pre-
» miers coups; vous aviez dit que la légitimité ne devait
» pas rendre son épée, et vous l'avez, par une adresse
» toute démocratique, obligée à se laisser imposer des
» ministres de votre choix. C'est vous qui avez détruit
» une des trois conditions du système. Vous avez frappé
» de mort la seconde en mettant la chambre aristocra-
» tique dans l'impossibilité de prendre parti entre vous
» et la légitimité. La légitimité, par sa faute ou par la
» vôtre, réduite à tirer l'épée, a voulu nous égorger;
» nous l'avons vaincue : nous usons contre elle du droit
» de la guerre; nous usons du même droit envers la
» chambre haute, comme envers toute neutralité sus-
» pecte. Il nous est démontré que le même système ra-
» mènerait les mêmes luttes, que les mêmes luttes au-
» raient les mêmes résultats. Nous ne voulons plus de
» la constitution de 1814, fondée sur la légitimité et
» l'aristocratie; nous cherchons une combinaison nou-
» velle; la vôtre a fait son temps. »

Ce qu'on eût répondu alors à M. Royer-Collard, on pourrait le lui répondre demain si les convenances parlementaires permettaient à la vérité toute nue de se produire : car, enfin, qu'est-ce que ce procès fait à la révolution de juillet, au principe de la souveraineté nationale, à un entraînement de la démocratie? Qu'est-ce que cette déclaration, qu'on aime mieux la république avec

un sénat héréditaire que la royauté actuelle avec la pairie mutilée par la révolution de juillet, quand on sait toute la puissance d'effroi attachée à ce mot de république? Qu'est-ce que ce tableau si ridiculement exagéré de l'anarchie dans laquelle nous tomberons inévitablement en nous séparant du principe de l'hérédité? Qu'est-ce? si ce n'est un manifeste en faveur de Henri V, si ce n'est l'inévitabilité, l'urgence d'une restauration, démontrées par le danger, l'impossibilité de durée de tout ce qui ne serait pas cela! On a compris, fort bien compris M. Royer-Collard; mais c'est bien tard venir parler de Henri V, et il était déjà trop tard le 29 juillet. M. Royer-Collard parut le sentir alors. Qu'est-il donc arrivé depuis? C'est à notre gouvernement de se le demander. (*National.*)

[Éloge du peuple français en opposition à la noblesse française.]

[10 octobre 1831.

S'il y a un pays au monde qui puisse s'enorgueillir de sa démocratie, c'est la France. S'il y a jamais eu une démocratie appelée à de grandes destinées et capable de les réaliser, c'est la nôtre. S'il y a un peuple en Europe qui ne doive sa grandeur qu'à lui-même, qui n'ait rien fait par son aristocratie, mais tout fait, au contraire, sans elle ou contre elle, c'est le noble peuple de France. S'il y a quelque part une race plébéienne qui, de tout temps, ait été fidèle à ses traditions nationales, qui ait pu se considérer comme en ayant seule le dépôt; qui,

depuis des siècles, ait eu un but et y ait marché avec une invincible constance, tantôt par l'esprit, tantôt par les armes, c'est en France qu'est cette race choisie. L'orgueil de caste est trop petit pour notre admirable nation ; elle a laissé le blason à quelques fous de vanité, et gardé pour elle l'histoire. Elle n'a point de généalogies, mais un beau compte ouvert au grand livre de la civilisation. On ne la connaît point au bureau du sceau des titres, mais elle a peuplé le Panthéon de ses grands hommes. Un seul moment elle a eu son grain de vanité, et il lui a fallu des trônes pour hochets. Notre démocratie est la première qui ait été assez fortement trempée pour revenir à la liberté après avoir abusé de la gloire : c'est son côté le plus admirable. Le monde grec a péri par la gloire d'Alexandre; le monde romain n'a pu se relever des grandes choses qu'avait accomplies César. Bien autrement vivace, notre démocratie militaire de 1810 n'a pas péri avec Bonaparte ; elle a retrouvé, dans les barricades de 1830, ses beaux titres, sa sublime mission de 89. Son dernier mot, ce n'est pas la gloire, c'est la liberté.

S'il y a, au contraire, une aristocratie qui ait été fatale au pays qui l'a nourrie, c'est ce que nous appelions avant 1789 la noblesse française. On ne peut pas refuser à cette noblesse une certaine suite dans les habitudes et les prétentions. A Poitiers, Crécy, Azincourt et Pavie, dans les troubles de la Fronde, sous la régence, à Coblentz, c'est toujours même légèreté, même folie, même inconséquence. Avant qu'elle allât armer dix coalitions contre nous, il a fallu que nos paysans rachetassent cinq ou six fois de leur sang la France, qu'elle avait livrée

tantôt aux Anglais, tantôt aux Espagnols, tantôt aux Allemands. Allez apprendre ses mœurs dans Brantôme, son humanité dans Montluc, ses idées d'ordre dans le cardinal de Retz, la Rochefoucauld et madame de Montpensier; ses petitesses d'esprit, ses vanités dans Saint-Simon et madame de Sévigné; ses principes de gouvernement dans les recueils de bouffonneries licencieuses du dernier siècle. Sans elle, la Belgique eût été réunie pour jamais à la France, il y a trois cents ans; sans elle, sans son esprit valet, nous n'eussions pas eu les soixante ans de despotisme de Louis XIV, l'Œil-de-bœuf, les lettres de cachet, la Bastille, la banqueroute du livre rouge. Après avoir trouvé le plus étonnant plaisir à se siffler elle-même aux pièces de Molière, au retentissement des sarcasmes du XVIIIe siècle; à se voir immolée sous le fouet de Beaumarchais, elle s'est exécutée de la meilleure grâce dans la nuit du 4 août 1789, pour émigrer le lendemain et revenir trente ans après nous demander l'indemnité de la fidélité malheureuse.

C'est cette classe privilégiée qu'il s'agit de restaurer, de régénérer aujourd'hui, de constituer en jury suprême entre la démocratie et la royauté, qu'elle a armées l'une contre l'autre pendant des siècles, qu'elle a forcées à se détester en prêtant tour à tour, à l'une son avidité, à l'autre ses inconséquences; cette classe privilégiée qui n'a jamais su ce qu'elle voulait, ni de quel pays elle devait être, se croyant noble avant toutes choses; cette classe qui montra à un si haut degré le sentiment de sa dignité, de son utilité, de son importance, en s'abdiquant elle-même dans la nuit du 4 août, on nous la propose aujourd'hui comme la plus fidèle,

la plus sûre gardienne de nos intérêts et des traditions nationales! Les mêmes hommes qui ont reconnu que la France avait reçu de sa position géographique, de son esprit entreprenant, de sa supériorité intellectuelle, de son heureuse égalité sociale, un grand rôle de civilisation à jouer en Europe, un rôle menaçant pour toutes les aristocraties existantes, veulent ressusciter ou créer une aristocratie tout exprès pour faire les affaires de notre tiers état de 89, de notre incomparable démocratie des barricades. Nous, infatigables plébéiens, qui dans le XVIIe siècle, avons conquis le monde à la langue des Bossuet, des Corneille, des Molière, des la Fontaine; nous qui l'avons séduit et remué dans le XVIIIe siècle par nos idées, et qui avons amené les rois à ambitionner le titre d'amis et de disciples de nos philosophes, simples fils d'artisans; nous qui, en l'absence de la royauté et de l'émigration et pour soutenir notre liberté, fille de nos idées et non de la prudence de nos pères, avons fait tête pendant vingt-cinq ans à l'Europe entière, et quadruplé les ressources de la vieille France, on nous apprend que nous ne sommes capables de rien, si quelque aristocratie de décrépits ou de parvenus renégats ne se met en tiers avec la royauté et une prétendue chambre démocratique, pour recevoir en dépôt nos vertus, notre activité, notre sagesse nationale, et ne les transmet de père en fils, et par l'effet d'une éducation tout à fait *ad hoc*, à la postérité la plus reculée. Il y a eu des gens sérieux qui sont venus soutenir que la France était perdue, partagée, rayée de la liste des nations, si cette belle combinaison n'était au plus tôt consacrée!

Nous concevons qu'une usurpation militaire fonde le

despotisme, qu'une intrigue de palais livre le gouvernement à une cour, à une oligarchie; mais que les deux révolutions populaires de 89 et de 1830 se fassent contre l'esprit et les intérêts plébéiens, qu'elles se gouvernent en défiance de la démocratie, voilà qui nous passe.

Comment! parce que Pitt, fils de lord Chatam, a été ministre, et grand ministre, à vingt-trois ans, nous voudrons fonder une sorte de grand collége politique où l'on nous élèvera des ministres, des ambassadeurs, des généraux d'armée! Nous oublierons que Sully n'a eu que des fils ignorés; que l'inconnu ministre Seignelay était fils de Colbert; que la décadence du règne de Louis XIV a été marquée par la succession de fils de ministres aux emplois de leurs pères; que, pour un Richelieu, un Turenne, un Luxembourg, un Boufflers, nous avons eu des centaines de Richelieu, de Luxembourg, de Turenne, de Boufflers, qui n'ont jamais fait parler d'eux; que Catinat, Vauban, Fabert, étaient des plébéiens, et, pour ne pas remonter si haut, que les noms des Bailly, des Vergniaud, des Condorcet, des Kléber, des Desaix, des Marceau, des Hoche, de tant d'autres qu'il serait peut-être peu poli de nommer, sont morts avec eux. C'est que la famille des grands hommes, c'est le pays, c'est la France; c'est à la France tout entière qu'il faut s'adresser pour leur trouver des successeurs, et jamais ils ne manqueront. On ne nous fera pas croire qu'il n'y ait pas plus de choix dans nos trente millions de plébéiens, pour trouver un grand général d'armée, un grand ministre, un diplomate habile, que dans une chambre de trois ou quatre cents pairs héréditaires. Cinquante hommes de six pieds, s'il les

fallait pour former une belle compagnie, se trouveraient certainement avec plus de facilité dans toute la France que dans la chambre des pairs : eh bien ! cinquante hommes de capacité se trouveraient aussi un peu plus aisément hors d'une chambre des pairs héréditaire que dedans. Leur capacité serait d'autant plus élevée, que le choix serait fait sur un plus grand nombre. C'est là la véritable loi de succession des capacités aux capacités.

On dit : « Mais les carrières sont ouvertes à tout le » monde ; tout le monde peut être ambassadeur, géné- » ral, et même pair de France ; n'est-ce pas là le vœu de » la révolution ? Eh bien ! il est rempli. » Il n'y a jamais eu de corps privilégié qui ne se soit recruté dans le peuple. L'ancien régime faisait des nobles, et même il choisissait des ministres, des généraux qui n'étaient pas nobles. Nous n'aurions donc rien gagné à nos deux révolutions, si elles se bornaient à assurer aux plébéiens une part dans les chances. Ils l'ont toujours eue, cette part, dans les temps difficiles où la cour ne suffisait pas aux besoins. Nos deux révolutions de 1789 et de 1830 ont voulu et dû vouloir autre chose : elles ont voulu qu'il n'y eût pas sous la main du pouvoir des corps privilégiés dans lesquels il allât puiser les incapacités avant de s'adresser au pays pour trouver les capacités véritables. Voyez ce qui s'est passé depuis juillet seulement. A-t-on formé un cabinet, il a fallu y mettre au moins moitié de pairs de France pour se concilier la chambre haute. C'est ainsi que M. d'Argout, que M. de Montalivet sont ministres ! Qui eût songé à l'un ou à l'autre s'ils n'eussent été pairs ? Les ambassadeurs, où les a-t-on pris ? Dans la chambre haute ; et, à l'exception d'un ou deux,

c'est moins comme hommes d'État qu'ils ont été choisis que comme pairs. Il fallait envoyer aux cours étrangères des illustrations, non pas personnelles, non pas effectives, mais tout au moins nominales. La première chose qu'on demande d'un ambassadeur dans une cour étrangère, ce n'est pas ce qu'il a fait, mais comment il s'appelle ; il faudra pourtant bien que l'Europe, tôt ou tard, trouve moyen de s'accommoder de nos plébéiens. Les rois les ont eus pour vainqueurs, pour maîtres, et, à la fin, pour cousins, pour parents. Il faudra bien qu'ils se décident à les revoir comme simples envoyés de la France, non plus féodale ni impériale, mais plébéienne, parce que, sous un roi-citoyen, la France ne peut être que plébéienne.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce soit à une chambre appelée par la constitution à représenter l'élément démocratique que l'on vienne débiter contre la démocratie ces accusations, ces mépris qui ont été si patiemment écoutés dans la discussion générale. Ce n'est pas au tiers état de 89 qu'on se fût imaginé de persuader de si belles choses contre lui-même. Alors on échappait à la domination exclusive de l'aristocratie, et l'idée de remettre les destinées de la France entre les mains de législateurs héréditaires ne vint à personne, ou plutôt Mounier ne présenta que pour mémoire cette idée anglaise, dans son rapport sur l'unité de la législature ; la chose ne fit pas même question. Aujourd'hui, tous les discours adressés à la chambre des députés en faveur de l'hérédité reviennent à peu près à ceci : « Persuadez-
» vous bien avant toutes choses, législateurs plébéiens,
» que, n'étant pas nés dans la plus haute sphère sociale,

» vous n'avez pas reçu de vos parents l'éducation des » hommes d'État, et qu'ainsi vous devez regarder faire » les gens élevés pour gouverner le pays ; qu'en outre » vous êtes des hommes d'une nature emportée, pas- » sionnée, brutale ; que vous êtes susceptibles de vous » abandonner aux entraînements les plus dangereux, » si un corps héréditaire, modéré par sa nature, ne » s'emploie à vous faire entendre raison ; que, pendant » trente ans que la pauvre France a été privée de son » antique noblesse, les hommes de votre classe n'ont » pas su se gouverner, ont entassé faute sur faute, con- » tradiction sur contradiction ; qu'il est impossible que » vous ne fissiez pas comme eux absolument, si vous » étiez dans la même situation. En votre qualité de plé- » béiens, vous êtes exposés à tomber dans toutes les » sortes de fureurs et d'inconséquences. Consentez que » l'aristocratie oppose ses qualités à vos vices, ses lu- » mières à votre ignorance, son esprit de suite à votre » légèreté, sa modération naturelle à vos entraîne- » ments ! » Voilà, en résumé, et à la clarté près, les discours de certains oracles doctrinaires. Si la forme nébuleuse de ces belles dissertations eût toujours permis de les saisir à la simple audition, il y a lieu de croire qu'elles eussent provoqué des orages dans une chambre née du peuple, et qui se serait sentie un peu fière de son origine plébéienne.

Le calme avec lequel de si étranges paroles ont été accueillies est la meilleure preuve de l'absurdité de tout ce qui a été avancé pour prouver la nécessité d'une chambre aristocratique ; mais c'est peut-être aussi la preuve que la chambre des députés est placée beaucoup trop

loin de l'élément qu'elle est appelée à représenter dans la constitution. Nous le craignons, et cela tous les jours se manifeste davantage. En effet, il n'y a pas un seul des partisans de l'hérédité qui, placé en présence de nos colléges électoraux, lesquels ne sont pourtant qu'une démocratie d'élite, ait osé avouer son opinion ; et ces mêmes députés, en présence de leurs collègues, adversaires déclarés ou douteux de l'hérédité, n'ont pas craint de se livrer aux plus amères, aux plus violentes attaques contre l'esprit plébéien, pour soutenir la théorie d'une chambre aristocratique. La plus petite atteinte au principe monarchique eût été ramenée par des cris : *A l'ordre!* Le principe populaire, la base de notre constitution, a pu être impunément bafoué par l'ignorance, l'esprit d'intrigue et les arrière-pensées contre-révolutionnaires. Cela, nous le répétons, prouve deux choses : d'une part, qu'il n'est pas besoin d'une seconde chambre aristocratique pour modérer une chambre élective de sa nature si modérée ; que la France peut se passer de grands hommes d'État héréditaires, tels que MM. d'Argout et Montalivet, pour modérer des démagogues aussi furieux que MM. Kératry et André (du Haut-Rhin). Cela prouve encore qu'une chambre élective qui fait si bon marché de son principe n'est qu'une représentation nominale des intérêts et des entraînements plébéiens qu'on veut bien théoriquement placer en elle. Aussi ne sortira-t-on de difficulté qu'en faisant une chambre des députés vraie ; sans cela, on aura deux fictions pour une : un corps prétendu modérateur, une représentation prétendue impatiente. (*National.*)

[On reconnaît les mécomptes que les faits ont souvent apportés; mais on maintient que les principes sont bons, si les faits sont changeants et incertains, et l'on déclare avec fermeté qu'on persévérera dans la même ligne de conduite.]

25 novembre 1831.

La restauration appelait d'un mot heureux les hommes qui, après avoir été ses adversaires, finissaient par se dévouer à elle. On les appelait les *ralliés*. C'était le beau temps du ministère Villèle. Ce ministère, comme on sait, avait joué en Espagne le va-tout de la monarchie; il avait gagné la partie, et une multitude de prétendus libéraux s'étaient ralliés. Ceux qui ont traversé cette époque en observateurs ont fait plus d'une étude qui doit leur servir pour les circonstances à peu près pareilles où nous sommes placés à l'égard du ministère du 13 mars. Qui ne se souvient d'avoir vu Manuel unanimement écarté des colléges comme un homme sans esprit de conduite, et qui avait montré peu de savoir-vivre en manquant grossièrement à la restauration? Qui ne se souvient d'avoir vu repousser comme d'importunes tracasseries les discours de Benjamin Constant, de Foy, de M. Périer lui-même, contre le ministère Villèle? « Plus de politique; faisons des affaires, laissons crier » les journaux et les députés, » était le langage de milliers d'individus que nous avons vus, après la révolution de juillet, traîner des sabres, se couvrir le visage de poils, faire sonner plus haut que tout le monde les grandes phrases sur la souveraineté du peuple et les institutions républicaines.

Que tous ces anciens *ralliés* de la restauration se rap-

prochent du ministère du 13 mars, et recommencent leur bavardage de principes d'ordre, d'idées gouvernementales, de besoin de repos, de travail, leurs exclamatives admirations sur la hausse des effets publics, c'est leur métier, et nous ne leur en voulons pas, assurés que nous sommes d'avoir fait revenir encore une fois nos principes à la surface. Les écrivains ministériels pourraient considérer cela aussi philosophiquement que nous, et ne pas prétendre que nous devions renoncer à toute opposition, parce que le ministère a pu se permettre impunément des actes et des discours qui, en d'autres temps, auraient révolté la France. Si l'on nous accorde quelque honneur, on doit concevoir que nous ne croyions pas nos principes plus mauvais, parce qu'en ce moment la souffrance des intérêts matériels et un enchaînement de circonstances heureuses ont favorisé le système du ministère. Nous avons déjà vu bien des fois la France se réchauffer ou se refroidir pour les intérêts de liberté, de prospérité véritable, auxquels nous sommes dévoués. L'attiédissement actuel des esprits ne manque pas, pour nous, d'explications rassurantes; à tort ou à raison, nous n'en sommes nullement alarmés, et nous persévérons dans le langage que nous avons tenu depuis dix-huit mois. Nous ne prétendons pas que ce soit de la vertu. Nous avons le temps d'attendre, et, dût-on nous offrir tous les rubans, toutes les distinctions qui sont la récompense des hommes *progressifs*, de ceux qui, après avoir complétement blâmé un ministère, l'approuvent complétement, sur cette seule et naïve considération qu'il a réussi, nous ne voulons pas compter parmi les ralliés.

Mais enfin, nous dit-on quelquefois, l'évidence est l'évidence; on ne peut pas, sans être fou, se révolter contre elle, et si vous la reconnaissez, c'est comme si vous confessiez que vous avez mal vu, que vous avez obéi à des impressions fausses ou passionnées. Il faut s'entendre sur les mots: nous ne nions pas les faits qui sont sous nos yeux; mais les conséquences de ces faits sont de notre domaine; elles appartiennent à la discussion, et il nous est permis de ne pas les voir comme les voit le ministère. Quand il croit tout sauver, nous croyons et nous affirmons qu'il suit une voie de perdition. Certainement nous serions absurdes si nous contestions que le 3 pour 100 soit tout près de 70 francs quand il est à 69; si nous n'accordions pas qu'on ne se bat nulle part aujourd'hui en Europe, que l'état qui n'est pas la guerre peut à la rigueur s'appeler la paix. Mais, parce que les fonds sont à 70 francs, s'ensuit-il que nous ayons eu tort de nous élever contre un budget de 1,500 millions, une liste civile de 25, un cadeau de 18 millions fait au ministère pour dépenses de fantaisie, dont il ne rendra compte que dans la session de 1833? Parce qu'on ne se bat plus sur la Vistule, parce qu'on distribue le knout à Varsovie, au lieu de jeter des bombes dans ses faubourgs, s'ensuit-il que nous ayons eu tort de dire qu'il fallait reconnaître l'indépendance polonaise? Parce que la cause de la civilisation n'est plus livrée en Italie au hasard des combats, mais régulièrement torturée sous le régime sanglant des amnisties, avons-nous eu tort de dire qu'il ne fallait pas permettre aux Autrichiens de faire une contre-révolution en Italie? Parce que le roi de Hol-

lande observe la trêve à laquelle il a consenti, serons-nous obligés d'accorder que cette trêve est une paix définitive? Ce serait, en vérité, exiger de nous d'étranges palinodies.

Le ministère du 13 mars, nous pourrions dire le gouvernement de juillet, car il en est l'expression malheureusement exacte, est parti de la nécessité de la paix; nous sommes partis, nous, de la nécessité de briser l'influence des cabinets despotiques; il est pour le système d'étouffement, nous étions, nous, pour la propagande; il a appliqué son système, nous n'avons pas été appelés, conséquemment, à appliquer le nôtre. Il a obtenu quelques succès: comment veut-on que ces succès deviennent les nôtres, et que deux lignes divergentes puissent finir par se rencontrer? Nous n'aurions eu qu'une politique de chicane de mots, d'ambition et de vanité, si les succès momentanés de nos adversaires nous attiraient dans leur camp. Ce ne serait pas la peine d'avoir fait tant de bruit pour se laisser désarmer au premier mécompte. Il est dans la nature des principes que nous professons de ne pas être découragés si aisément, de savoir attendre, de lutter en dépit de toutes les défections, tant que nous avons une tribune ouverte. Aujourd'hui, comme sous le ministère Villèle, comme au temps des fidèles trois cents, nous sommes battus à la chambre, mais nous avons dans la presse un retranchement inexpugnable. Là, il n'y a point d'ordre du jour pour nous couper la parole, point de centres furibonds pour nous interrompre, point de bureaux à persuader pour la permission de dire à la couronne ce que nous pensons de

ses ministres. Ainsi le ministère se réjouit d'avoir fait écarter, sans discussion, l'adresse des 138 (1). Ce serait à merveille s'il eût su faire que cette adresse ne fût pas connue du public et jugée par lui; mais la voilà publiée forcément par les journaux mêmes du ministère. Les 138 sont en appel devant l'opinion publique : ils y gagneront leur procès; il sera trop visible à tout le monde que la seule chose qu'on pût opposer à une réclamation si mesurée et si bien motivée, c'était un refus absolu de l'entendre; et si l'adresse n'est point allée, dans les formes parlementaires, jusqu'au pied du trône, l'avertissement aura retenti plus sévère par la publicité : l'effet est produit pour la couronne comme pour le pays.

C'est là ce qui indigne le ministère; c'est pour cela que ses écrivains se déchaînent avec tant de violence contre la presse, à laquelle ils reprochent d'être déchaînée. On s'indigne, dans certains salons, de ce que la presse ne cède pas, quand la minorité de la chambre est forcée de se retirer devant un vote; on se demande ce que c'est que cette puissance qui prétend réparer les défaites de l'opposition, et qui les répare, en effet, parce qu'on ne peut pas lui ôter la parole. Il y a longtemps que nous l'avons dit aux hommes du 13 mars : La liberté de la presse est incompatible avec leur système; ce n'est rien qu'une majorité dévouée, opposant la brutalité d'un chiffre aux propositions inquiétantes, si ces propositions ne sont pas écartées aussi de nos tribunes quotidiennes par la censure. Les procès à outrance sont

(1) Cette adresse, signée par 138 députés et écartée par la majorité, contestait la légalité de l'ordonnance qui avait créé des pairs avant que la loi sur la pairie fût définitivement votée.

un moyen lent de destruction, qui ne peut pas tenir lieu de la puissance préventive d'une bonne paire de ciseaux, confiée à des mains doctrinaires. Tenons ferme à ce poste, car c'est le salut du pays, quoi qu'en puissent dire les pusillanimes esprits qui se rallient, les plumes honteuses qui se vendent. (*National.*)

[La population ouvrière de Lyon s'était insurgée, et avait chassé la garnison. Elle n'avait arboré aucun drapeau politique; le gouvernement s'en était réjoui. Mais, comme on le remarque ici, cette satisfaction était mal entendue; car cette insurrection témoignait du travail intestin qui agitait les classes laborieuses et que depuis on a désigné par le nom de socialisme.]

27 novembre 1831.

Avant de parler de l'adresse par laquelle la chambre répond à la communication qu'elle a reçue hier, un mot sur l'incident qui a rendu si orageuse la séance de ce jour.

On comprend des orages dans une assemblée que divisent des questions profondes et terribles, où les partis sont en présence, comme dans la Convention, et ont l'échafaud derrière eux pour *ultima ratio;* mais des scènes de la dernière violence, à l'occasion de débats insignifiants, cela fait peine à contempler au milieu de circonstances comme celles qui nous entourent.

Le débat auquel a donné lieu l'adresse proposée pour répondre à la communication du ministère avait peu d'importance au fond. Nous ne concevons pas les avantages que le ministère voit pour lui dans cette adresse.

Si, prenant occasion des événements de Lyon, il était venu demander des lois d'exception contre les individus et contre la presse, M. Périer aurait eu raison de voir une question de vie ou de mort pour son ministère dans la réponse de la chambre. Mais non, M. Périer a fait une communication vague; on lui répond par des témoignages d'approbation, nécessairement aussi très vagues; il a dit que les lois ordinaires lui suffisaient, on lui répond qu'on s'associera à tous ses efforts pour faire respecter les lois existantes. Quand M. Périer n'aurait pas fait de communication à la chambre, quand la chambre n'aurait pas répondu par une adresse, les choses seraient absolument dans le même état. Un ministère n'a pas besoin d'une autorisation pour faire exécuter la loi. M. Périer a-t-il entendu demander autre chose que cette autorisation? Il eût dû s'expliquer plus clairement.

Il y aurait de la puérilité, de la part d'un homme d'État un peu exercé, à vouloir absolument qu'une chambre le croie sur parole quand il dit : « Voilà ce que je sais, tout » ce que je sais, pas un mot de moins; » parce qu'en effet c'est sous sa responsabilité qu'un ministère déclare ou tait ce qu'il sait dans des circonstances aussi extraordinaires, aussi soudaines et embarrassantes que celles où les événements de Lyon placent le gouvernement. Et pourtant c'est cette puérilité qui a produit tous les orages de la séance de ce jour. M. Périer a mis, à obtenir de la chambre la déclaration que ses communications étaient franches et complètes, la même ténacité que si ces deux mots pouvaient lui fournir des moyens de réprimer l'insurrection lyonnaise. Il est résulté de là des scènes de la nature la plus triste, et qu'on verra fidèle-

ment reproduites dans notre compte rendu de la séance.

Pour revenir aux événements qui ont été la cause de la communication du ministre et de l'adresse de la chambre, nous nous étonnons de l'espèce de satisfaction et de sécurité que le gouvernement et ses amis trouvent à dire : « L'insurrection n'est point politique : ce » n'est point un mouvement en faveur de Napoléon II, » de Henri V ou de la république ; c'est une simple lutte » entre des ouvriers et des fabricants. » Un journal ministériel nous loue d'avoir reconnu ce fait que le mouvement n'est pas le résultat d'un complot politique. Mais la chose est mille fois plus grave à nos yeux. Une insurrection contre l'état actuel de la société, quand elle obtient tout d'abord un si formidable succès, et qu'elle passe auprès du gouvernement sans lui demander seulement son nom, est la plus triste preuve que la société et le gouvernement ne se ressemblent pas du tout ; que le gouvernement est presque un étranger dans le pays qu'il est censé régir. Cela veut dire qu'il s'agite, dans les profondeurs de notre vieil état social, des questions beaucoup plus graves que celles mêmes qui peuvent être décidées par un changement de dynastie ou de gouvernement.

Et, en effet, eu égard à l'état actuel de la législation qui régit les rapports entre le maître et l'ouvrier, un désordre immense vient de se produire dans la seconde ville du royaume. Ce désordre est tel, que la république, le gouvernement de Napoléon II, celui de Henri V, comme celui de Louis-Philippe, tous fondés sur le principe absolu de la propriété, seraient unanimes à le condamner. Auquel de ces quatre gouvernements l'insur-

rection de Lyon, purement sociale, puisqu'on le veut, demandera-t-elle une sanction, un bill d'impunité, et bien plus la régularisation pour l'avenir de ce qui a été fait dans l'emportement d'un combat? Pour tout gouvernement, quel qu'il fût, qui prendrait demain la place de celui de Louis-Philippe, la question serait fort embarrassante; on ne trouverait pas une assemblée, si démocratique qu'elle fût, qui pût résoudre immédiatement un problème dont la solution n'appartient qu'au temps, qui osât déclarer que le taux de la journée de travail doit être abandonné à la fixation arbitraire de l'ouvrier. Mais de là s'ensuit-il que, pour le gouvernement de Louis-Philippe, la question soit toute simple, toute facile; qu'elle soit moins grave surtout que ne le serait un accident purement politique? Quoi! dans une ville de 150,000 âmes, la majorité, que vos lois tenaient dans un état d'infériorité relative, a vaincu la minorité favorisée par ces mêmes lois; lois sacrées, si vous voulez, inattaquables en droit comme en fait; et vous aimez mieux cela que si une échauffourée de voltigeurs de l'empire eût proclamé Napoléon II! N'est-ce pas avouer que vous tenez à la forme du gouvernement, aux personnes, d'abord, et puis à votre pays ensuite?

Un maréchal, un prince, une armée, sont partis; on marche sur Lyon. Le gouvernement ne doute pas qu'il ne lui soit facile de rétablir dans Lyon son autorité; mais qu'il y prenne garde! Il se réjouit de n'avoir point à commencer une guerre de partis, de n'avoir point à réduire Lyon soulevé comme en 93 contre les assemblées et le pouvoir siégeant à Paris. Ce qu'il va faire est plus grave, plus difficile, plus périlleux, et pour lui et

pour nous. Il va commencer une guerre de classes; qu'il ne s'y trompe pas, c'est pis qu'une guerre politique. En deux mots, il ne va pas seulement réinstaller un préfet, un maire, une garnison, un parti politique; il va restaurer une classe momentanément dépossédée de ses avantages, et d'avantages qu'une autre classe veut absolument partager avec elle. Qui a tort? qui a raison? La loi non-seulement, mais tous les principes connus d'économie sociale, ou plutôt notre ignorance d'un état meilleur, condamnent cette classe qui a écrit sur son drapeau la triste, la déchirante devise : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* Eh bien! si le gouvernement s'en tenait à la lettre de la loi, s'il allait vouloir par la force des armes obliger l'ouvrier lyonnais à se soumettre aux conditions telles quelles du chef d'atelier, il verserait des torrents de sang et ne ferait qu'allumer un incendie général. Comment n'a-t-on trouvé à envoyer sur les lieux que le maréchal Soult? C'est donc à une mission d'inflexibilité que se croit appelé le ministère? et la mission devrait être toute de conciliation. Elle est difficile, oui. Il y a danger presque égal à céder trop ou trop peu, et nous craignons qu'une administration en révolte contre l'esprit et le caractère de la révolution populaire de juillet, révolution sociale au moins autant que politique, ne se soit mis en tête qu'on répond à tout avec le Code pénal et le bourreau. Il va dépendre du ministère que l'insurrection populaire de Lyon change ou ne change pas de caractère; mais, nous devons le dire, des rigueurs manqueraient tout à fait leur objet : elles étendraient le mal au lieu de l'étouffer; elles obligeraient un désordre, purement

social à son origine, de chercher sa sanction dans une révolution politique.

Si en prenant acte de ce que le mouvement de Lyon n'est pas, quant à présent, politique, le gouvernement entend dire qu'il est ici complétement irréprochable; qu'il n'a pu ni prévenir cette explosion, ni amoindrir les causes qui l'ont amenée, c'est autre chose; et, dût-il se plaindre encore d'être accusé par la presse de tout le mal qui arrive, nous dirons : Oui, le gouvernement aurait pu prévenir le mal, ou du moins en retarder beaucoup l'explosion. Il l'eût pu en ne prenant pas le change sur le caractère de la révolution de juillet, en y voyant la victoire des classes inférieures sur la restauration, en tant que celle-ci représentait la vieille société; en ne contraignant pas à dévorer ses propres entrailles un peuple à qui l'expansion la plus rapide et la plus vaste était nécessaire après de tels événements. Ceux qui ont dit à la Pologne expirante : Le sang de la France n'appartient qu'à la France, ne l'ont-ils voulu tant ménager que pour qu'il fût versé par des mains françaises! Qu'ils voient Lyon, voilà leur ouvrage! (*National.*)

[Le temps n'est plus d'attacher, comme on l'a fait si souvent, au mot *prolétaire* le sens de paria. Les classes laborieuses n'ont pas en France, dans l'organisation sociale, la place qu'elles méritent.]

28 novembre 1831.

On espérait que les journaux ministériels, au lieu de s'emporter en déclamations contre les doctrines anarchiques qui, suivant eux, ont amené la révolution popu-

laire de Lyon, nous feraient pressentir les mesures par lesquelles le gouvernement prétend rétablir l'état de choses qui existait dans cette ville avant la journée du 20. Nous avons bien vu, par la communication que le ministère a adressée aux chambres, et par la réponse qu'elles y ont faite l'une et l'autre, que le ministère et les chambres partaient de ce point : La loi est violée, l'empire de la loi sera rétabli. Ce parfait accord du gouvernement et des chambres est heureux, si l'on peut ne voir, dans les communications qu'ils ont échangées, que l'emploi obligé de formules tracées par la constitution, et si l'on convient en secret que, la révolution de Lyon étant un événement au delà de toutes les prévisions de la loi, ce n'est pas par l'application rigoureuse de la loi qu'on peut vouloir rétablir l'ordre.

Rétablir l'ordre comme paraissent l'entendre le ministère et les deux chambres, ce serait se présenter aux portes de Lyon avec des forces supérieures ; sommer les anciennes autorités qui ont cru pouvoir transiger avec le mouvement de se retirer; ordonner à la population ouvrière de rendre ses armes, de rentrer dans ses faubourgs, et, en cas de résistance à ces injonctions, traiter Lyon comme une ville rebelle, l'assiéger, la réduire par tous les moyens que la guerre autorise. La ville prise, il faudrait encore, aux termes rigoureux de la loi, faire rechercher les auteurs et les acteurs de la rébellion, ceux qui ont attenté à la propriété par la dévastation de plusieurs maisons, par l'incendie des marchandises contenues dans des magasins; ceux qui ont usurpé sur le gouvernement en s'emparant de fonctions militaires et municipales. Or, comme dans ces divers cas la loi est peu miséricordieuse,

qu'elle ne connaît qu'une peine, la mort, on voit que rétablir l'ordre, suivant l'acception strictement légale du mot, suivant les termes employés par le gouvernement dans ses communications, par les deux chambres dans leurs adresses, ce serait prendre l'engagement d'ordonner beaucoup de supplices.

Comme il serait impossible qu'une telle répression fût poursuivie par la force des armes sans que les intérêts, les passions, les sympathies de dix millions d'ouvriers français fussent excités d'une manière terrible, les véritables amis de l'ordre, les défenseurs éclairés du principe de la propriété, sont conduits par une sollicitude très naturelle à désirer que le gouvernement ne s'en tienne pas à de laconiques menaces, et distingue un peu à l'avance ce qui, à ses yeux, est crime ou ne l'est pas dans les événements de Lyon. Le temps n'est plus de se faire illusion, d'attacher, comme a paru le faire hier un membre de la chambre des pairs, au mot *prolétaire* un sens équivalent à celui de paria. Il faut sortir de cette routine ministérielle qui a trouvé si commode, depuis quinze mois, d'expliquer tous les mouvements de la classe inférieure par son contact avec les étudiants en droit, les républicains, les théoriciens, les forçats libérés. Nous ne croyons pas qu'il faille prendre au sérieux ce conte du *Journal des Débats* de ce matin, qu'il y avait depuis quelque temps à Lyon un nombre inaccoutumé d'escrocs et de forçats libérés. Il y a malheureusement, dans la population de toutes les grandes villes du royaume, un nombre assez grand de ces misérables; et ce n'est pas le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette société qu'on voudrait défendre aujourd'hui

comme parfaite, comme assise sur des bases inattaquables, comme offrant à tous ses membres des moyens suffisants de vivre. On ne devient pas escroc ou forçat libéré par une prédisposition naturelle, et l'on peut dire que, là où il y a beaucoup de cette sorte de gens, c'est peut-être qu'il y a aussi beaucoup d'agioteurs, de courtisans, d'inutiles richement salariés, de prêtres engraissés de la fortune publique. C'est là la société que la restauration nous a léguée, et contre laquelle s'est faite en partie et par occasion la révolution de juillet. Il y a dans cette société des vices hideux, d'effroyables misères, des abus sans nombre, des jouissances exagérées, qui se combinent, qui se compensent, qui s'équilibrent, pour ainsi dire. C'est cet équilibre qu'il faut changer : moins d'abus, et il y aura moins de ces misères affamées et courageuses, qui tôt ou tard font explosion.

Des gens d'une morale relâchée croient que c'est le comble de l'esprit de hausser les épaules quand on leur parle des souffrances du pauvre. Ils demandent à quoi servirait un gouvernement, s'il n'était pas bon pour répondre de temps en temps, par des coups de fusil, à ceux qui demandent du pain et qui, en effet, par toutes sortes de circonstances, peuvent en manquer. Ils veulent prendre la société comme elle est; les hommes tels que la civilisation, par son beau et par son mauvais côté, les présente. Les considérations d'humanité, de morale, de justice, sont, disent-ils, une fort bonne chose pour faire des discours; mais on gouverne avec des faits. Et nous aussi nous demandons qu'on s'en tienne aux faits, qu'on gouverne d'après les faits; mais, d'abord, quels sont les faits? C'est là précisément que nos grands esprits fiscaux

ferment les yeux. Les faits sociaux ne sont pas immuables, éternels, comme les vérités mathématiques. Ils changent avec le temps; ils se modifient suivant les progrès de la civilisation. Au milieu du XVIIIe siècle, on gouvernait suivant les faits en mettant le prix des sueurs du peuple aux pieds des courtisanes royales, en laissant gaspiller les trésors de l'industrie et de l'intelligence par quelque coquin mitré; la société pouvait nourrir des abbés de cour, des poëtes mendiants, des fermiers généraux. On avait un peuple stupide, une classe moyenne qui ne s'était pas encore hasardée jusqu'à chercher ses titres, et les faits permettaient l'existence de la forme de gouvernement la plus outrageante qui fut jamais. En 89, les faits étaient changés, et il fallait une réforme qui mît le gouvernement en harmonie avec l'état d'une nouvelle société. Ce qu'était cette société, et combien elle différait de l'ancienne, on le voit par l'atroce révolution qui les sépara l'une de l'autre. L'ancienne ne voulut point transiger et fut exterminée: elle lutta pour la conservation des faits qui étaient sa vie, qui constituaient sa supériorité, et elle périt avec eux.

Le tort volontaire ou involontaire des hommes qui aujourd'hui ont de l'influence sur la marche du gouvernement, c'est de ne pas reconnaître qu'entre la société d'aujourd'hui et celle qui fit une révolution en 1789, la différence est déjà devenue très grande. Quand ils disent que la révolution de 89 a tout fait, ils oublient d'ajouter qu'elle a tout fait pour ce temps-là; mais qu'elle n'a pas pensé au nôtre, qu'elle n'a pas pu prévoir ce qui serait en 1830. Eh bien! nous disons, nous, que la société de 1830 n'est plus même la société régé-

nérée de 89; que la classe ouvrière y a acquis un rang, une considération, une force qu'elle n'eut jamais. Toutes les fois qu'une agitation populaire, soit dans Paris, soit au dehors, a montré que la classe inférieure ne se sentait pas à sa place dans le nouvel ordre politique, nous avons exprimé cette opinion, et on l'a traitée comme une de ces défaites de mauvaise foi auxquelles l'opposition peut avoir recours pour susciter des difficultés à un ministère, pour excuser quelque désordre dans lequel on aurait des amis. Peut-être ce qui vient de se passer à Lyon donnera plus de gravité à nos paroles, et prouvera qu'on peut, sans être absolument fou, sans se livrer à des imaginations d'anarchiste, trouver que nos hommes politiques ont méconnu complétement le côté populaire de la révolution de juillet. Était-il question du peuple dans nos affaires à l'époque de l'adresse des 221? Non, bien certainement, car alors cette adresse n'eût pas été votée. Quand nous parlions de refuser l'impôt au ministère du 8 août, entendions-nous, par hasard, que le peuple se refuserait à payer à la porte des villes la taxe sur les denrées, et mettrait en fuite à coups de pierres les commis de l'octroi? Non, nous nous excitions entre nous, électeurs, négociants, députés, gens de lettres, à qui serait le premier Hampden et ferait vendre avec éclat son mobilier sur la place publique. Du reste, pas le plus petit soupçon de ce qui se passait au-dessous de nous, dans la classe privée de droits politiques, qui n'était pas admise à l'honneur peu dangereux des résistances constitutionnelles. Et voilà que, le lendemain des ordonnances de juillet, c'est cette classe dont l'agitation devance la nôtre, c'est elle qui entraîne

le mouvement, qui arbore le drapeau tricolore, qui crie : *Plus de Bourbons!* qui s'oppose à toute transaction avec Saint-Cloud, qui nous empêche d'accepter un simple changement de ministère, qui repousse deux abdications comme insuffisantes, qui fait, en un mot, une révolution, et nous la remet au bout de trois jours, à nous étonnés, pris au dépourvu, dépassés par des résultats que nous n'avions pas imaginés. On a osé appeler cela, depuis, une simple résistance légale; l'intrigue se montra quand le peuple eut disparu de la rue, et, depuis, elle a cru que nier le puissant rôle que venaient de jouer les intérêts et les sentiments des classes inférieures, c'était les remettre à leur place, les annihiler, et détruire le fait dominant de toute cette révolution.

A défaut du gouvernement aristocratique, impuissamment réclamé par les hommes d'État doctrinaires, on a voulu nous donner un gouvernement tout de classe moyenne et laisser le peuple en dehors. Les événements de Lyon viennent de prouver ce qui ressortait déjà assez de nos belles journées de juillet, savoir que le peuple est désormais associé à toutes les idées de liberté, à tous les désirs de bien-être que la classe moyenne crut seule faire valoir contre le régime de la restauration; qu'entre les lumières, le courage, l'intelligence, les sentiments moraux de la classe moyenne, et ceux de la classe ouvrière, il y a peu de différence, et, comme le nombre est de beaucoup en faveur de cette dernière, que, si on ne lui fait point équitablement sa part, elle voudra se la faire, et qu'elle peut y réussir. Oui, le fait auquel il faut subordonner le gouvernerment

ujourd'hui, c'est que la classe inférieure, brave, nombreuse, intelligente comme elle est, façonnée aux armes par l'empire, associée à nos combats de liberté sous la restauration, ne peut plus être éconduite dans ses réclamations comme lorsqu'elle était ignorante, grossière et sans courage. L'aveuglement, l'orgueil, résisteront à cette vérité, qui n'a rien d'affligeant pour nous; il en résultera des malheurs plus grands qu'on ne croit. Le gouvernement, nous le savons, avec un budget de quinze cents millions, en grande partie payé par les classes inférieures, avec une armée tirée de la population des campagnes, pourra, dans un moment donné, reporter la force du côté de la classe moyenne; il le pourra deux, trois fois, en continuant à nier obstinément la vérité; mais la classe moyenne se fatiguera elle-même de ses périls, de son existence précaire; elle doutera de la justice des efforts violents qui seront faits en son nom, et elle se demandera si, dans les abus qui existent au-dessus d'elle, il n'y en a pas dont la suppression pût permettre à la classe ouvrière et à elle de faire chacune ses affaires. Si le gouvernement veut comprendre qu'il est en lui de procurer à l'ouvrier et au chef d'atelier, dans un court délai, des soulagements qui les réconcilient, il sera doux, facile, clément, nous devrions dire juste, envers les révoltés de Lyon. S'il s'en tient à la loi, s'il est aussi barbare, aussi violent, aussi impérieux que les lois de la restauration et de l'empire lui permettent de l'être, il versera des torrents de sang, il commencera une guerre que peut-être il ne sera pas en lui de finir.

(*National.*)

[La population ouvrière de Lyon, insurgée et victorieuse, ne s'est livrée à aucun excès. C'est la clémence et l'amnistie dont il faut user.]

30 novembre 1831.

Comme dans toutes les occasions où le ministère a pu prendre des mesures fatales, il a derrière lui, en ce moment, un parti qui veut le pousser à la violence par la vanité et qui demande contre l'infortunée et brave population de Lyon des rigueurs, quand il n'y a qu'un cri en France pour admirer l'usage que cette population a su faire d'une victoire qu'elle ne cherchait pas. Un journal du matin ne voit que des circonstances atténuantes dans les actes de modération et d'oubli généreux, dans les dispositions d'ordre et de conservation par lesquelles les ouvriers de Lyon ont su rassurer la plus grande partie des citoyens qui les avaient redoutés et peut-être combattus sans les connaître. « On n'a pas pillé, dit-il, mais on a détruit, » n'est-ce pas la même chose ? On n'a pas fait de la » force l'usage désastreux qu'on en aurait pu faire, » mais on a saisi, on a exercé cette force, n'est-ce pas » le même crime ? »

Et nous, nous oserions dire qu'aux yeux du parti auquel nous faisons allusion, le plus grand crime de la population ouvrière de Lyon, c'est de ne s'être pas livrée à ces excès dont la peur, habilement exploitée, a fait jusqu'ici la plus grande force des hommes du 13 mars. Quand toute l'industrie lyonnaise aurait dû y périr, nos adversaires auraient voulu que les ouvriers de Lyon vérifiassent leurs sinistres prédictions; que

semblables à l'ignoble populace de Bristol (1), ils se fussent gorgés d'eau-de-vie, de sang et de débauches; qu'ils eussent souillé par l'assassinat, le viol, le pillage, cette cause de la misère, qui au fond est bien rarement injuste. Il en a été autrement. Comme après les journées de juillet, nous avons pu dire que ce peuple de France, ce peuple dont nous nous enorgueillissons, sait apprécier et protéger une civilisation dont toutes les jouissances ne sont pas faites pour lui et dont bien plutôt il ne connaît que les misères. Aujourd'hui, à la première querelle qui s'élèvera entre le ministère et l'opposition, le ministère ne pourra plus impunément s'écrier : « Mais, vous voulez déchaîner la populace; » vous voulez livrer la France au pillage ; vous voulez » nous replonger dans les horreurs de 93 ! » Ce bienheureux argument des hommes d'État du juste-milieu est désormais condamné au mépris qu'il eût toujours dû inspirer. C'est qu'en effet on peut parcourir l'histoire de tous les temps et de tous les pays; non-seulement on n'y trouvera pas nos journées de juillet, mais nous défions qu'on nous montre quelque part un peuple affamé, méprisé, méconnu, devenant tout à coup, comme par miracle, maître d'une ville telle que Lyon, et la respectant. Un tel événement est peut-être le signe du plus haut degré de civilisation et de moralité auquel soit jamais parvenu un peuple.

Quel rang mériterait donc, parmi les gouvernements civilisés, un pouvoir qui, en présence d'un tel fait, rêverait des échafauds pour redresser on ne sait quelle chi-

(1) Une émeute venait d'éclater à Bristol, avec des scènes de destruction, de pillage et d'ivrognerie.

mère de légalité guindée et à prétentions inflexibles? Il faut que nous le disions à ces orgueilleux de légalité, qui pourtant se sont mis jusqu'ici à la suite de M. Bouvier-Dumolart (1) pour caresser et calmer l'insurrection, qu'à tout prix, disent-ils, ils veulent maintenant punir : nous les devinons; ils se sont dit qu'à moins de quelques têtes ils allaient compromettre et perdre cette opinion de force et de ferme volonté que le ministère du 13 mars a tant affecté de donner à son système. Il n'est pas facile de se mettre tout à fait à la place de vanités si petites et si sanguinaires à la fois; mais pourtant nous craignons bien de ne pas nous tromper, c'est là ce qu'il faut à quelques-uns des plus ardents faiseurs du ministère : des têtes. On veut pouvoir dire : « Et nous » aussi nous avons été inexorables; comme la restaura- » tion, comme l'empire, comme la république, comme » tous les vieux gouvernements de l'Europe, nous avons » su manier le glaive de la loi; nous avons tué pour » l'exemple. A présent nous sommes une véritable mo- » narchie, une monarchie forte, maîtresse chez elle, et » qui peut se présenter la tête haute auprès des cours » étrangères. »

Nous ne blessons pas, bien certainement, les hommes à qui nous attribuons de telles ambitions, une telle ivresse du pouvoir; qui sait même s'ils ne s'écrieront pas en ricanant que nous avons trouvé juste, mais qu'ils ne s'en passeront pas moins leur fantaisie? Qu'ils essaient donc, ils verront si la France est de leur avis.

Nous sommes bien loin d'avoir relevé tous les discours qui, dans un certain parti, montrent l'impatience

(1) Préfet de Lyon, au moment de l'insurrection.

de profiter des événements de Lyon comme d'une excellente occasion pour faire de la force. L'aveuglement de ce parti est tel, qu'il s'étonne et s'indigne de ne nous voir point partager ses besoins de vengeance contre une population qui les a démentis en ne se montrant pas aussi féroce et aussi basse qu'ils se plaisent à la croire. On nous traite presque de factieux, de complices de la révolte, parce que nous ne savons pas trop si les événements de Lyon, tels que M. le préfet Bouvier-Dumolart, avec l'autorisation provisoire du gouvernement, paraît les avoir acceptés et compris, méritent le nom de révolte. On nous dit : Quoi, vous osez parler du courage des ouvriers, et vous vous êtes tus sur celui qu'ont montré les troupes et une partie de la garde nationale! Une lutte aussi déplorable que celle de Lyon n'est pas pour nous comme un combat de gladiateurs, où nous devions scrupuleusement peser et comparer le mérite des champions. S'il n'est question que de la troupe de ligne, il serait superflu de vanter son courage; elle n'en pouvait pas manquer. Ce que nous aimerons mieux louer dans la troupe, c'est que les provocations ne sont pas venues d'elle; ce n'est pas elle qui a tiré les premiers coups de fusil. Il était de son devoir de protéger la garde nationale, de défendre à outrance les postes qui lui étaient confiés. Ce n'est pas nous qui nous élèverons contre les récompenses et les éloges qu'elle pourra obtenir du gouvernement; mais nous sommes bien sûrs cependant que si le brave 66e de ligne, qui, par une fatalité singulière, est composé de débris de l'ex-garde royale et de volontaires parisiens, eût été libre de choisir ses occasions, il eût mieux aimé de tout autres ennemis que les ouvriers de Lyon. L'Italie à défendre

contre l'Autriche, le Rhin à protéger contre la sainte-alliance, seraient, sous une autre administration que la nôtre, des postes plus ambitionnés par les braves soldats du 66e régiment, comme par tous leurs camarades de l'armée, que les carrefours d'une ville manufacturière. Il est trop visible aujourd'hui qu'en ravissant à ces braves soldats l'honneur de soutenir au dehors la cause de la révolution de juillet, on les a condamnés à se voir trop souvent employés à des répressions intérieures qui sont déjà bien près de la guerre civile.

Voilà ce que nous pensons de la valeur des soldats ; quant à celle de la garde nationale, nous n'en pouvons pas parler avec la même certitude. Il nous a paru que le gouvernement lui-même distinguait entre telle et telle partie de la garde nationale, et nous craignons que la portion peu nombreuse qui a combattu, qui a eu des blessés et des morts, n'ait à se reprocher d'avoir engagé cette lutte, en s'abandonnant à un malheureux entraînement de colère et de mépris. Tous les récits s'accordent à dire que nulle sommation n'a été faite, qu'un désordre extrême a présidé aux différents incidents qui ont amené le combat ; qu'enfin c'était moins la milice citoyenne que la classe des fabricants armés qui se sentait en présence d'ouvriers exigeants et tumultueux. Les témoignages de bienveillance réciproque que se sont donnés depuis ce malheureux combat les gardes nationaux et les ouvriers, l'absence de toute espèce de forfanterie dans le langage des ouvriers, sont la preuve, pour nous, que les deux classes de citoyens sont au regret aujourd'hui d'avoir pu montrer du courage l'une contre l'autre, (*National.*)

[La population ouvrière de Lyon s'est montrée en 1831 aussi éloignée des excès que la population de Paris en juillet 1830. Cette conformité prouve le développement intellectuel et moral des classes ouvrières, et ouvre à la politique une route différente de celle qui a été suivie jusqu'à présent.]

2 décembre 1831.

Si nous revenons avec quelque instance sur l'affaire des ouvriers lyonnais, ce n'est point que nous y trouvions un texte commode de récriminations contre le ministère ; c'est que la population insurgée est maintenant en présence de son juge; c'est que ce juge, le gouvernement, est en même temps partie, et que le gouvernement ne peut pas avoir une certaine somme de torts sans que la population lyonnaise soit moins coupable d'autant. Il est très certain que l'état actuel de Lyon est en opposition flagrante avec toutes nos lois, que cet état ne peut pas être maintenu; mais, suivant que la situation a été amenée ou par la faute du ministère ou par les injustes prétentions du peuple de Lyon, le crime qu'on parle aujourd'hui de punir est plus ou moins grand, la peine doit être plus ou moins douce.

Le langage du ministère et de ses journaux a toujours montré que le gouvernement se croyait armé de la plénitude du droit de sévir ; que, s'il se relâchait en quelque chose des rigueurs dont il se dit armé par la loi, ce serait pure indulgence de sa part. Mais il ne faut pas que le ministère mette sa clémence à la place de sa conscience. Nous voulons, nous, qu'il s'interroge, qu'il se demande s'il n'a pas contribué beaucoup à ces maux,

et s'il lui sied bien de tant étaler une indignation dont la plus grande partie devrait retomber sur lui-même. Que M. Périer se reporte seulement à la séance de la chambre des pairs dans laquelle il a présenté sa loi sur la révision de l'article 23 (1) : à l'heure même où il entretenait l'ex-chambre aristocratique de la profonde douleur avec laquelle il voyait la nation méconnaître les avantages de l'hérédité législative, à cette heure, la garde nationale de Lyon et les ouvriers étaient aux prises; force restait, non pas à la loi, juste ou injuste, mais au nombre et à la misère.

Les événements de Lyon ont ouvert à la politique une route si différente de celle qui a été suivie depuis le 13 mars; ils nous ont portés si loin des considérations par lesquelles M. Périer croyait pouvoir, il y a huit jours encore, défendre l'hérédité tout en l'abandonnant à ce qu'il appelait nos passions aveugles, que peut-être M. Périer lui-même s'étonnera d'avoir pu tenir un tel langage au moment où éclatait ce fait immense qui venait si bien en démontrer la folie obstinée. Eh bien! pourtant, depuis la révolution de juillet, de l'aveu même des hommes qui, à la chambre des députés, ont défendu l'hérédité et qui nous gouvernent, tous les discours, toutes les démarches, tous les efforts du parti qu'on a justement appelé de la quasi-légitimité ont tendu à ce but unique : maintenir les conditions de la charte de 1814, laisser prédominer dans notre système actuel l'élément aristocratique. Comment, avec une telle pensée, un tel objet, se serait-on occupé du peuple?

(1) Abolition de l'hérédité de la pairie.

Comment, lorsqu'on était livré à tant de combinaisons souterraines pour tromper un des vœux les plus fortement prononcés de la classe moyenne, aurait-on pu songer aux besoins et aux vœux populaires qui s'agitaient au-dessous de cette classe? On voulait refaire la société par en haut, comment n'eût-on pas perdu de vue qu'il fallait constituer par en bas?

Qu'opposions-nous, il y a quelques mois, aux écrivains et aux orateurs qui plaidaient la cause, déjà deux fois perdue, du privilége aristocratique? Nous leur disions qu'une constitution n'est pas faite pour créer des éléments sociaux, mais pour les représenter et régler leur action là où ils existent. « S'il y avait une aristo- » cratie en France, disions-nous, elle se serait montrée » en juillet; elle aurait fait valoir son droit; elle eût, » de gré ou de force, fait sa part : la force n'est plus » là; elle s'est manifestée ailleurs. Vous avez eu une » révolution populaire, et non pas une révolution aris- » tocratique. Ce n'est pas de l'aristocratie qui s'en va, » c'est du peuple qui vient, qui s'empare de la scène » politique, qu'un gouvernement prévoyant, probe, » fidèle à ses engagements, à son origine, doit s'oc- » cuper. » On ose pourtant nous dire aujourd'hui que les événements de Lyon nous ont trouvés tout aussi en défaut que le ministère; que nous n'avons point de reproches à lui adresser, puisque nous n'avions pas connu mieux que lui l'état du pays, puisque nos avertissements ne sont pas venus quand il était temps. La France n'a point oublié les discussions que nous rappelons; elle dira qui s'est trompé; elle pèsera les sentences que voudrait lancer aujourd'hui, dans ses accès de vanité déses-

pérée, contre le peuple de Lyon, un ministère qui, depuis huit mois, gouverne contre les hommes et contre les choses.

Les journaux ministériels disent encore que, depuis huit mois, l'opposition s'est indignée toutes les fois que le gouvernement a paru empressé de faire prévaloir sur les intérêts de théorie les intérêts matériels. Certainement nous n'avons pas oublié toutes les déclamations qui ont été lancées contre les théories dans un temps où nous défendions, comme simple théorie, la liberté des individus et celle de la presse; mais, à côté de ces déclamations, nous n'avons pas vu qu'on prît plus à cœur que nous les intérêts matériels du peuple. Ou plutôt, toutes les fois que nous avons réclamé au nom de ces besoins populaires, si durement méconnus, on a su nous opposer quelques belles théories comme celle de la pondération des pouvoirs et des avantages d'une aristocratie placée entre le peuple et le trône. Quand nous avons dit, nous, qu'il était bon de donner au plus grand nombre possible de citoyens une participation raisonnable à l'administration de leurs affaires, on nous a répondu que le peuple ne demandait pas de droits politiques, mais seulement du pain; on nous a appris qu'il était indispensable que la royauté eût dix-huit millions de liste civile pour venir au secours de l'industrie; on nous a dit que le plus beau signe de prospérité de la France, c'est qu'elle payait des impôts écrasants et qu'elle ne se plaignait pas. Nous avons insisté de la manière la plus pressante, depuis dix-huit mois, pour qu'on nous présentât enfin un budget; on nous a répondu en demandant, de deux mois en deux mois, des douzièmes pro-

visoires. Le parti du 13 mars n'a donc fait ni les affaires des théories ni celles des intérêts matériels; ou, plutôt, il a sacrifié l'avenir à ses propres théories et à d'obscurs intérêts sur lesquels la lumière sera tôt ou tard appelée.

Ces fautes, cette déplorable conduite, nous ne prétendons pas que le ministère ne les reconnaisse pas en partie depuis les événements de Lyon, et qu'aujourd'hui il ne soit pas aux regrets de s'être aussi cruellement fourvoyé; mais sera-t-il admis à nous venir dire que, quelles qu'aient pu être ses erreurs, les lois dont il avait reçu le dépôt, bonnes ou mauvaises, n'en ont pas moins été violées, et qu'il faut que leur vindicte s'exerce, quitte, à lui, à répondre ensuite de ses actes? Non, la sévérité ne lui est pas permise : les malheurs de Lyon sont en partie son ouvrage, et, s'il en voulait faire porter toute la peine à une population dont les souffrances l'accusent, l'indignation de la France arrêterait sa main prête à frapper. (*National.*)

[Les journaux ministériels se félicitaient, devant les événements de Lyon, de ce que nul parti n'aurait pu mieux faire que le gouvernement. On se félicite ici de ce que la conduite si probe des ouvriers insurgés met à néant les vieilles déclamations sur la résurrection de 93.]

7 décembre 1831.

Nous n'avions pas compris jusqu'ici pourquoi le gouvernement trouvait tant à se réjouir de ce que,

disait-il, les événements de Lyon n'avaient attaqué que la société, que la propriété, et point la forme monarchique, point la dynastie, sous lesquelles nous vivons. Le *Journal des Débats* fournit à cet égard quelques explications fort curieuses. Ces événements, dit-il, ont appris qu'il n'y a pas un des partis opposés à l'ordre de choses actuel qui se croie assez de crédit pour oser proposer ses services à la sédition, même quand elle est victorieuse : preuve donc qu'il n'y en a pas un qui croie sérieusement pouvoir mieux faire que le gouvernement établi.

S'il est vrai que le gouvernement ait tant d'obligations à l'insurrection lyonnaise, nous espérons qu'il se montrera humain avec elle, et c'est tout ce que nous lui avons demandé pour notre compte. Mais il paraît qu'il était dans la destinée de ce singulier événement d'avoir un bon côté pour les opinions les plus opposées. Si les partisans de la quasi-légitimité ont trouvé, dans la profonde indifférence politique montrée par les ouvriers de Lyon, une précieuse garantie de durée pour un système qui, en effet, ne peut vivre que de l'indifférence politique poussée à l'excès, les hommes qui n'émigreraient pas s'il arrivait qu'un accident quelconque remît en question le problème qu'on a cru résoudre en juillet, ces hommes-là regardent aussi l'insurrection lyonnaise comme leur ayant rendu une sorte de service. Elle leur a appris qu'ils ne s'étaient pas trompés, il y a seize mois, en croyant reconnaître, chez le peuple qui était maître des rues de Paris, un respect de la propriété, un amour de l'ordre, des habitudes profondes

de probité, un mélange heureux d'exaltation et de douceur, d'audace et de raison, d'intelligence et de force, en un mot des vertus faciles, des qualités supérieures, tout ce qui promet de rendre à la France le rang qui lui appartient en Europe.

Nous sommes de ce nombre, et plus on nous dit que les deux mouvements populaires ne se ressemblent point, que l'un fut légitime et que l'autre ne l'est pas, plus nous admirons la conformité parfaite de mœurs qui s'est révélée dans les deux populations. Il nous semble que ce peuple est bien plus avancé, bien plus capable de se conduire, de se modérer, de se gouverner lui-même, que ne l'ont prétendu les hommes de la quasi-légitimité et de la corruption doctrinaire, en possession depuis quinze mois de faire mentir la plus belle des révolutions. Il nous importait beaucoup qu'un exemple de plus vînt démontrer que le peuple de 91, ce peuple à intelligence épaisse, qui pendait le véto aux réverbères, que l'atroce populace de 93, qui, après avoir voulu déchirer Bailly, voulait déchirer Robespierre, est maintenant à deux siècles de nous, et que rien au monde ne ressemble moins aux pères que les fils.

Si le parti dont le *Journal des Débats* est l'organe se réjouit de n'avoir plus à craindre qu'une échauffourée de nuit vienne changer le gouvernement et la dynastie, nous nous réjouissons, nous, de ce que l'on n'ait plus à nous dire que nous avons été sauvés en juillet du retour des excès de 93, par *le miracle* qui avait placé là la branche cadette des Bourbons. Nous souhaitons que

toutes les opinions trouvent leur compte aussi sincèrement, aussi raisonnablement que la nôtre, dans les événements de Lyon. Jusqu'à présent la satisfaction officielle du *Journal des Débats* ne nous paraît pas de bien bonne grâce. (*National.*)

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02613 4521

